

Les Cahiers
de la Mémoire contemporaine

Bijdragen
tot de eigentijdse Herinnering

En couverture : Un atelier diamantaire à Anvers dans l'entre-deux-guerres.

©Musée juif de la Déportation et de la Résistance, Malines. Fonds R. Kramerman.

Op de omslag : Een diamantatelier in Antwerpen in het interbellum.

© Joods Museum van Deportatie en Verzet, Mechelen. Fonds R. Kramerman.

Police – Font: Bodoni MT. Couverture – Omslag : David Hernardin.

Éditeur responsable - Verantwoordelijke uitgever:

Albert Mingelgrün, Avenue Depagelaan 3, 1000 Bruxelles-Brussel

**Cahiers
de la Mémoire contemporaine**

**Bijdragen
tot de eigentijdse Herinnering**

4 2002

Fondation de la Mémoire Contemporaine
Stichting voor de Eigentijdse Herinnering
Avenue Antoine Depagelaan, 3
1000 Bruxelles - Brussel

Fondation de la Mémoire contemporaine
Stichting voor de eigentijdse Herinnering
Établissement d'utilité publique
reconnu par arrêté royal du 20 octobre 1994 (M.B. 7/XII/1994)
Instelling van openbaar nut erkend bij koninklijk besluit
van 20 oktober 1994 (B.S. 7/XII/1994)
Avec le soutien du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
et de la Conference on Jewish Material Claims Against Germany, Inc.
Met de steun van de Overheid van het Brusselse Gewest en de Conference on Jewish
Material Claims Against Germany
Siège administratif / Administratieve zetel :
av. Antoine Depagelaan 3, 1000 Bruxelles / Brussel
Tel. : 02 / 648 78 73 • Fax. : 02 / 644 65 95
Compte n° / Rekeningnr. : 310-1512579-47
<http://www.fmc-seh.be> – E-mail : info@fmc-seh.be

Remerciements - Dankbetuigingen

La Fondation de la Mémoire contemporaine tient à remercier vivement pour leur aide :

la Région de Bruxelles-Capitale ; l'Office régional bruxellois de l'Emploi ; le Consistoire central israélite de Belgique ; the Conference on Jewish Material Claims against Germany ; la Communauté française de Belgique ; le Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, Service des Victimes de la Guerre ; la Centrale d'Œuvres sociales juives ; l'Heureux Séjour ; la Communauté israélite de Bruxelles

De Stichting voor Eigentijdse Herinnering wenst voor hun gewaardeerde hulp van harte te bedanken :

het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ; de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling ; het Centraal Israëlitisch Consistorie van België ; the Conference on Jewish Material Claims against Germany ; la Communauté française de Belgique ; het Ministerie van Sociale Zaken, Volksgezondheid en Leefmilieu, Dienst Oorlogsslachtoffers ; de Centrale d'Œuvres sociales juives ; de Heureux Séjour ; de Israëlitische Gemeente van Brussel,

ainsi que / zowel als

Mesdames / De Dames : Myriam Bengio, Michèle Debrouwer, Pascale Falek, Laurence Schram, Betty Strasberg, Éliane Wieder

Messieurs / De Heren : Thomas Gergely, Serge Haberman, Marcel Joachimowicz, William Racimora, Georges Schnek

Le / de Service Social Juif

et pour la réalisation pratique de ces Cahiers :
en voor de praktische verwezenlijking van deze Bijdragen:

Monsieur / De Heer David Hernardin

Sommaire – Inhoudstafel

Avant-Propos	9
Voorwoord	11
L'avant-guerre - De vooroorlogse periode	
Joodse arbeiders in de Antwerpse diamant in de dertiger jaren <i>Tussen revolutie en antisemitisme</i> Rudi Van Doorslaer	13
1935 : een opleiding voor diamantbewerkers in Brussel Barbara Dickschen.....	27
Bentzel Averbouch (1891-1939) Jean-Philippe Schreiber	43
La guerre - De oorlog	
La Belgique et les Juifs sous l'Occupation nazie L'histoire au-delà des mythes Jean-Philippe Schreiber	59
Augustus 1942. De jodenvervolging in Borgerhout en de medewerking van de lokale politie Lieven Saerens	99
Geneviève Janssen-Pevtschin Jacqueline Wiener-Henrion	147
L'après-guerre - De naoorlogse periode	
La création de la Centrale d'Œuvres sociales juives ou comment animer une conscience sociale Catherine Massange.....	163

Le grand rabbin Robert Dreyfus Notes pour une biographie Jacques Déom.....	225
--	-----

Patrimoine - Erfdeel

Une première ébauche de musée juif à Bruxelles : la collection juive de la Maison d'Érasme Zahava Seewald.....	245
--	-----

Entre proscription et intégration : sur quelques sources relatives à la présence juive à Bruxelles aux XVIII ^e et XIX ^e siècles Philippe Pierret	255
---	-----

Notes de lecture - Lectuurnota's

Quelques échos des Voisins de Jedwabne dans le Times Literary Supplement Albert Mingelgrün.....	283
---	-----

Les auteurs - De auteurs.....	289
-------------------------------	-----

Avant-propos

Albert Mingelgrün
Président de la Fondation

Fidèles à leur périodicité, les quatrièmes *Cahiers* de la Fondation paraissent en cette fin d'année 2002.

Ils sont dédiés à la mémoire du professeur et historien Jean Stengers, récemment décédé.

Il importe en effet de rappeler ici qu'il a présidé le Conseil scientifique de la Fondation depuis les origines, la faisant bénéficier – avec quelles bienveillance et disponibilité! – de son savoir et de sa compétence exceptionnels.

Il nous revient dès lors de nous efforcer de rester à la hauteur...

Les présents *Cahiers* s'articulent en trois grandes étapes complémentaires : de l'*avant-guerre* à l'*après* en passant par le *pendant* de l'Occupation.

Dans ce cadre sont ainsi proposés deux versants d'une thématique bien particulière, celle du diamant en l'occurrence, tandis que l'Occupation est envisagée tantôt dans une perspective "abstraite", qui s'attache à dégager ses significations du carcan des affabulations, tantôt sous un angle plus concret qui envisage le cas particulier, et exemplaire, de Borgerhout.

La reconstruction communautaire qui suivit cette période fait l'objet de contributions touchant, d'une part, à la mise en œuvre d'une entreprise sociale collective, d'autre part, à l'examen d'un destin individuel, celui du rabbin Dreyfus, comme sont d'ailleurs rappelées, pour les deux époques précédentes, les personnalités de Bentzel Averbouch et de Geneviève Janssen-Pevtschin.

La livraison se poursuit par des évocations de la présence juive à Bruxelles, dans son ensemble d'abord, aux 18^e et 19^e siècles, dans un contexte historique plus précis ensuite, à la Maison d'Érasme, et se clôt sur des notes de lecture consacrées à quelques avatars mémoriels exemplaires et... polonais.

Voorwoord

Albert Mingelgrün
Voorzitter van de Stichting

De Stichting voor de eigentijdse Herinnering besluit het jaar 2002 af met haar 4^{de} *Bijdragen*.

Deze worden opgedragen aan wijlen professor historicus Jean Stengers.

Wij willen hierbij onderstrepen dat hij sinds het prille begin voorzitter was van de wetenschappelijke raad van de Stichting, die dan ook heeft kunnen genieten van zijn kennis en zijn buitengewone competentie.

Wij zullen vanaf hier er alles aan doen om zijn nalatenschap verder uit te dragen...

Onderhavige *Bijdragen* verhalen drie grote complementaire etappes : van de *vóór*-oorlogse periode tot de *na*-oorlogse situatie, via de periode van *tijdens* de bezetting.

In dit kader worden aldus twee zijden van een bijzondere thema voorgesteld, namelijk de diamant, terwijl verder de bezetting nu eens wordt bejegend in een “abstract” perspectief, dat erop gericht is de bezetting als begrip te bevrijden van het juk van fabels en mythes. Dan wordt die periode weer vanuit een concretere hoek bekeken, *in casu* het specifieke geval Borgerhout.

De wederopbouw van de joodse gemeenschap volgend op deze periode van bezetting wordt hier behandeld in een bijdrage over de oprichting van een sociale collectieve onderneming en een andere die het individuele lot van rabbijn Dreyfus verhaalt. Verder worden hier de persoonlijkheden Bentzel Averbouch en Geneviève Janssen-Pevtschin herinnerd.

Vervolgens, vindt men notities over de joodse aanwezigheid in Brussel, eerst in zijn algemeenheid in de 18^{de} en 19^{de} eeuw, nadien in een preciezere historische context en als slot kan u een recensie gewijd aan een polemiek betreffende het benaderen van het Poolse verleden lezen...

**Joodse arbeiders in de Antwerpse diamant
in de dertiger jaren
Tussen revolutie en antisemitisme**

Rudi Van Doorslaer

Dit verhaal speelt zich af in de Vlaamse voortuin, in Antwerpen, en meer bepaald in de wijk rond het Centraal station, op de grens tussen Antwerpen en Borgerhout, waar vandaag naast een minderheid van joden vooral Noord-Afrikaanse migranten zijn komen wonen. Het speelt zich af in de jaren 30, in een context van werkloosheid, opkomst van het nazisme in Duitsland en met het spook van een eventuele nieuwe oorlog in het vizier.

In 1929 was de beurs in de VS ingestort, wat een wereldwijde crisis veroorzaakte. Vanaf 1930 volgden er in België massale afdankingen, sluitingen van bedrijven en faillissementen – ook van banken. Gedreven door werkloosheid, wanhoop en ontredde kregen totalitaire ideologieën – het communisme en het fascisme – steeds meer invloed op grote groepen van de bevolking in Europa. Dat was ook in België het geval.

Van het half miljoen joden die in 1933 in Duitsland woonden, vluchtten er naar schatting de helft vóór 1940 het land uit. Vooral 1938 was een rampjaar. Met de *Anschluss* werd Oostenrijk in maart bij Duitsland gevoegd en werden de anti-joodse maatregelen ook daar van kracht. In november was er na een aanslag op een Duits diplomaat in Parijs een georkestreerde pogrom, de zogenaamde *Kristallnacht*. De joden werden aangezet het land te verlaten, uiteraard met achterlating van hun bezittingen.

Pas na de aanval van Duitsland op Rusland, in juni 1941, gaven Göring en Heydrich, de chef van de SS-politiediensten, de opdracht om een “eindoplossing” te vinden voor het “joods probleem”. Eerst werd het dragen van de Davidster verplicht en in september 1941 begonnen de eerste transporten. Pas in het midden van 1942 begonnen de massavergassing in Auschwitz.

Op 20 januari 1942 bespraken de Duitse kopstukken de organisatie van wat inmiddels de genocide op de joden, of judeocide, was geworden op een bijeenkomst in Wannsee nabij Berlijn. Tegen begin 1943 was Groot-Duitsland nagenoeg “jodenvrij”. In alle bezette gebieden samen werden volgens de meest recente schattingen een 5 miljoen joden vermoord.

In België werd de jodenvervolgning net als in Duitsland en de andere bezette landen in meerdere fasen georganiseerd. De joden werden geïdentificeerd en geregistreerd, werden vervolgens verplicht in vier grote steden te wonen, vervolgens economisch gewurgd en tenslotte via Mechelen naar Auschwitz gedeporteerd. Tussen juli 1942 en juli 1944 werden er van de ca. 65.000 joden 24.906 weggevoerd, waarvan er 1.193 na de oorlog nog in leven waren. 45% van de joodse gemeenschap van België werd vernietigd, met dit opmerkelijk verschil: in Brussel, Luik en Charleroi werden respectievelijk 37%, 35% en 42% van de joden weggevoerd; in Antwerpen was dat 65%.

Deze Antwerpse specificiteit vormde het onderwerp van het onderzoek van historicus Lieven Saerens¹. Hij kwam tot het besluit dat de rol en betekenis van de fanatieke collaborateurs en meer nog van de omstanders, van de lokale en regionale beleidsverantwoordelijken, daarin de doorslag hebben gegeven.

Deze gespannen verhouding tussen de autochtone bevolking in Antwerpen en de joodse migranten wortelde in de vooroorlogse situatie. Één aspect daaruit (mijns inziens het aspect dat het meest stof geeft tot nadenken over het huidige migrantenvraagstuk) wordt in deze bijdrage in de schijnwerpers geplaatst: de joodse diamantarbeiders in Antwerpen in de jaren 30, hun afkomst en betekenis en de groei van het antisemitisme op de achtergrond van de internationale gebeurtenissen. Ik zal daarbij vooral kijken doorheen de bril van de leiders van de belangrijkste vakbond in de

¹ L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad. Een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking, 1880-1944*, Tiel, 2000.

diamantsector : de socialistische Algemene Diamantbewerkersbond (ADB)².

De economische situatie van de joodse migranten in de diamantsector

Tijdens de oorlog werden door de diensten van de bezetter, in het kader van de ontjoodsing van de economie, een 20% industriële “bedrijven” en 18% handelsondernemingen van joodse eigenaren geteld in de diamantsector. De termen “bedrijf” en “onderneming” dienen hier met enige terughoudendheid te worden gebruikt. Uitzonderingen niet te na gesproken ging het om éénmans- of familiale zaken. Zeker in bepaalde deelbewerkingen van de diamant was dat het geval.

Hoeveel joodse arbeiders werkten er in de diamant in de jaren 30 ? Daarover bestaan slechts onrechtstreekse indicatoren. Daarenboven fluctueerde de tewerkstelling van joodse werknemers ongetwijfeld mee met de globale economische evolutie van de sector. Zeker is dat de op het vlak van werkloosheid in de jaren 30 de diamantsector de zwaarst getroffen nijverheidstak was. Hoewel het tussen 1935 en 1937 een korte periode wat beter ging, zakte de werkloosheid nooit onder de 30%.

In 1937, in een periode van relatieve bloei, werkten volgens de officiële statistieken 1.610 Nederlanders en 1.571 Polen in het “Kunst- en juistheidsbedrijf”. De overgrote meerderheid van beide groepen waren joden werkzaam in de diamant. Daar moeten ook nog andere groepen uit Oost-Europa worden bijgeteld (ik denk dan aan migranten uit Roemenië, Rusland, Tsjecho-Slowakije en Hongarije). Wellicht werkten dat jaar dus naar schatting een 3.900 legaal tewerkgestelde joodse arbeiders op een totaal van ca. 16.000 arbeiders in de diamant, 1 op 4 van het totaal aantal arbeiders. Hoeveel illegalen – die niet in de

² Tenzij anders aangeduid putte ik voor dit artikel uit het bronnenmateriaal dat ik verzamelde voor mijn scriptie die in 1995 gepubliceerd werd onder de titel *Kinderen van het ghetto. Joodse revolutionairen in België, 1925-1940*, Antwerpen-Gent, 1995, 255 blz. ; *Les Enfants du ghetto. Juifs révolutionnaires en Belgique (1925-1940)*, Bruxelles, 1997. De citaten komen, wanneer niet anders vermeld, uit *De Diamantbewerker*, het blad van de Algemene Diamantbewerkersbond.

statistieken werden opgenomen – hier moeten worden bijgeteld is niet duidelijk.

In ieder geval is het zo dat de joodse gemeenschap in Antwerpen in de jaren 30 (wellicht een 30.000 personen) voor een erg belangrijk deel, maar dan ook weer niet uitsluitend, afhankelijk was van de diamant ; omgekeerd was de joodse inbreng in de handel (maar die behandelen wij dus niet), maar ook onder de werknemers, van bijzonder groot belang voor de sector.

Hoe functioneerde nu de sector, d.w.z. welke waren de deelbewerkingen, en in welke van deze deelbewerkingen troffen wij welke groepen joodse arbeiders aan ? De concentratie in grotere industriële werkplaatsen die de diamantnijverheid in de periode 1870 tot 1900 had gekend als gevolg van de mechanisatie, werd door de algemene electrificatie van de provincie Antwerpen in de jaren 20 opnieuw ongedaan gedaan. De huisnijverheid die in het laatste kwart van de 19^{de} eeuw was verdrongen deed opnieuw haar intrede. Ondertussen was tussen 1900 en 1913 de diamantnijverheid uitgedeid naar het Kempische platteland. De rol die goedkope arbeidskrachten op het platteland in die periode speelden werd in de jaren 1923-1929, de grote expansieperiode van de diamantindustrie, ten dele overgenomen door nieuw-aangekomen joodse immigranten.

Achtereenvolgens wordt een diamant gekloven of gezaagd, gesneden, versteld en tenslotte geslepen. Zagen en kloven zijn allebei gespecialiseerde beroepen waarin slechts een beperkt deel van de arbeiders tewerkgesteld waren : in 1931 werkte één zager voor 21,7 slijpers en één kliever voor 43,5 slijpers. Het zagen was een kapitaalintensieve en dus industrieel-collectieve bezigheid waarin hoofdzakelijk Belgische arbeiders waren tewerkgesteld. Het diamantkloven daarentegen bleef een manuele handeling die door de band thuis of in zeer kleine ateliers werd uitgevoerd. Vele klievers waren Nederlandse joden. Het kloven vereiste een grondig kennis van de diamant en vormde een ideale voorbereiding op het beroep van diamanthandelaar.

De Oost-Europese immigranten moesten zich tevreden stellen met de slechtst betaalde job, deze van diamantsnijder. Bij het snijden wordt aan de diamant na het kloven of zagen, een eerste ruwe vorm geslepen. Pas daarna wordt de steen in een speciale cement gezet

(versteld) en vervolgens geslepen door de diamantslijpers. Dat laatste gebeurde in grotere ateliers die hoofdzakelijk Belgische slijpers tewerkstelden. De Oost-Europese immigranten waren dus in hoofdzaak diamantsnijders en zetten daarmee een beroep verder dat voorheen veelal door vrouwen was uitgeoefend. Niet zelden werkten zij thuis en aan zeer lage tarieven die per stuk werden onderhandeld met een patroon of tussenpersoon.

De sociale en politieke betekenis van de joodse diamantarbeiders

In de jaren 20 begon de rol van geïmmigreerde arbeiders in de Belgische industrie steeds belangrijker te worden. Dat was vooral het geval in de steenkoolmijnen, maar ook in de tertiaire sector waar wij de joodse migranten terugvinden. Dit bracht ook de socialistische vakbonden ertoe een positie te bepalen. In 1926 organiseerde de toenmalige Syndicale Commissie van de Belgische Werkliedenpartij hieromtrent een speciaal congres. Louis Van Berckelaer, voorzitter van de Algemene Diamantbewerkersbond (ADB), zei bij die gelegenheid dat de Antwerpse diamantsector het « twijfelachtig genoeg » had gemaakt het « joods element » aan te trekken : « Wat de oplossing van het migratieprobleem voor de arbeiders in de diamantsector, de kleding en andere categorieën zo moeilijk maakt is het probleem van de joden ».

Hij wees er evenwel onmiddellijk op dat er een groot onderscheid moest gemaakt worden tussen de Nederlandse en de Oost-Europese joden. De eersten hadden vaak hun vakbondskaart van de Algemene Nederlandse Diamantbewerkersbond op zak bij hun aankomst in Antwerpen en schreven zich onmiddellijk in bij de vakbond. De joden uit Oost-Europa daarentegen kenden volgens de ADB-voorzitter geen syndicale beweging, geen lonen en geen verlofdagen. Dit was volgens hem geen kwestie van taal maar van mentaliteit : « Er zijn twee groepen die tot hetzelfde ras behoren en die een vergelijkbare onderlinge solidariteit vertonen : de enen willen zich organiseren [hij bedoelde in de vakbond], de anderen willen dat niet. In feite staan die groepen aan twee uitersten. Ik schrijf dat toe aan een verschil in opvoeding die in feite een stempel heeft gedrukt op hun geestgesteldheid ».

Van Berckelaer was het eens met de twee remedies die in de resolutie van de Syndicale Commissie waren opgenomen : de vreemde inwijking moest door wettelijke maatregelen worden ingedijkt en de vreemdelingen moesten zo vlug mogelijk in de vakbonden worden georganiseerd.

Wat de ADB-voorzitter reeds in 1926 naar voor schoof kwam in de jaren 30 – eerst tijdens de periode van de crisis, daarna tijdens een korte periode van heropleving – nog veel nadrukkelijker tot uiting.

De vreemdelingen – met uitzondering van de Nederlanders – waren sinds 1933 uitgesloten uit de werkloosheidsuitkering. Voor de Oost-Europese joodse diamantarbeiders braken zwarte tijden aan die wij weerspiegeld zien in het aantal hulpbehoevenden van de Joodse Centrale voor Weldadigheid in Antwerpen. In 1935 zette een herstel in en het is op de achtergrond hiervan dat in de zomer van dat jaar een wilde staking uitbrak – wellicht de belangrijkste in de sector tijdens de tussenoorlogse periode. Bij die gelegenheid bleek dat de communisten bij een deel van de Oost-Europese diamantarbeiders invloed hadden verworven.

Midden de jaren 30 waren op die manier voor de syndicale leiders twee problemen met elkaar verweven : het sociaal-economisch probleem van de rol van vele joodse arbeiders in de sector en het politiek probleem dat het aanvaarden van meer vreemdelingen in de vakbondsleiding meteen het bedje spreidde van de communisten in de bond.

De voorzitter en de andere leiders van de ADB waren grote voorstanders van wat zij het “modern” syndicalisme noemden. Dit overlegsindicalisme, dat via akkoorden de arbeiders moest beschermen als het slecht ging, werd sterk gecontesteerd door het strijd-syndicalisme van de communisten.

Voor het sociaal-economisch probleem keer ik opnieuw terug naar ADB-voorzitter Van Berckelaer. In oktober 1936 reageerde hij op een lezersbrief waarin hem werd aangewreven te veel over de vreemdelingen te schrijven : « Weet die inzender dan helemaal niets over wat er is en wat er gebeurt. Weet hij dan niet dat ons bedrijf gewoonweg vermoordt [*sic*] wordt door vreemdelingen ? Weet hij dan waarlijk niet dat de klooversbranche letterlijk kapot is gemaakt daardoor ? Dat de snijdersbranche op den rand van den afgrond staat,

dat men bezig is de zagersbranche te overstroomen... met het kennelijke gevolg daarvan? Weet hij niet, dat het gewroet, het gekuip der vreemdelingen in Groot-Antwerpen zoo noodlottig is voor ons bedrijf als dat der christen Belgen in de huisindustrie? Moeten wij dat zoo maar laten doen omdat het door vreemden gedaan wordt. [...] Men moet alle gezond verstand missen om van ons leiders van een bedrijf waarin het vreemde element zoo'n rol speelt, te komen eischen dat wij over dat dominerende onderwerp zullen zwijgen. Er is koren en kaf, ook dààr. En onze taak is het "koren" naar ons toe te halen en het "kaf" te behandelen voor wat het is ».

Ondertussen hadden de gebeurtenissen in het kader van de algemene staking van de zomer van '36 deze tegenstellingen nog uitvergroot. Het door de communisten aangevoerde stakerscomité was opnieuw op de voorgrond gekomen.

Luisteren wij opnieuw even naar Van Berckelaer; hij was nu midden de gesprekken met het patronaat over een wettelijk minimumtarief:

« In den rug aangevallen door een groep leden die onmiddellijke en groote loonsverhogingen willen. [...] Een politiek van staken bij elke gelegenheid, zulk een politiek sluit de Paritaire Commissies uit. Dat is wat men noemt "communistische actie". Dat is dus een politiek die verbetering brengt als het goed gaat, maar verslechtering als het stiller wordt. En dan, dan groeit [...] buiten ons om, de huisindustrie in stad en buiten. En die huisindustrie vermoordt ons vak. [...] Daarom moeten wij met onzen tijd meegaan. Aan de groene tafel moet voor ons arbeiders, [...] het pleit worden beslecht ».

Vervolgens analyseerde Van Berckelaer de populaire basis van wat hij de « slopende elementen » noemde: « Van de twaalf à dertien honderd die aanwezig waren zaterdag laatst in het Rubenspaleis waren er [...] een kleine zevenhonderd Nederlanders en een tweehonderdtal georganiseerde en ongeorganiseerde Polen ».

De klassenstrijdpolitiek van de communisten was, na de slechts schijnbaar uitgedoofde beweging van 1935, in juni 1936 dus lijnrecht tegenover de sociale-overlegpolitiek van het ADB-bestuur komen te staan. De socialistische diamantbond werd ontegensprekelijk in haar slagkracht en bijgevolg ook manoeuvreerruimte beperkt door de specifieke situatie van de nijverheidstak: de huisindustrie in de

Kempen en in Antwerpen zelf waarop zij geen greep had en de kwetsbaarheid van de heropleving die zich na de ineenstorting van 1930 had gemanifesteerd. Zij kreeg daarin gelijk, want in 1937 ging de werkloosheid in de diamant opnieuw in stijgende lijn.

In 1936 was de tewerkstelling, en dus ook de industriële activiteit, evenwel nog veelbelovend. Naar het gevoelen van vele arbeiders waren de lonen niet in overeenstemming met deze situatie. Vooral onder de vreemde arbeiders, die tijdens de crisis erg lage tarieven hadden aanvaard, en daarvoor door het ADB-bestuur als “zwendelaars” waren gebrandmerkt, was de onvrede hierover erg groot.

Opvallend daarbij was de actie van de Nederlands-joodse diamantarbeiders die nog in 1926 door Louis Van Berckelaer tot modelsyndicalisten waren uitgeroepen. En ik citeer opnieuw de ADB-voorzitter : « Nooit hebben wij het vroeger maar kunnen vermoeden, dat een deel Hollandsche Bondsleden zich zouden laten recruteeren hebben door Oost-Europeanen hier, tegen de eenheid, tegen de leiding van den Bond. Want het zijn die Oost-Europeanen – hier met een algemenen naam als “Polen” aangeduid – die de leiding van het tweede stakerscomité in handen hadden het vorige jaar. Zij hebben nu weer de leiding van het huidige stakerscomité. De Hollandsche Bondsleden weten zoo goed als wij, wat er gebeurt daar waar de Oost-Europeanen binnendringen in een vak. Nu hebben zij reeds voor een groot gedeelte hunne intrede gedaan in de zagersbranche. En nu zouden een deel Hollandsche Bondsleden ons nog willen drijven naar het aanvaarden van een door Oost-Europeanen gedreven, communistisch “stakerscomité” in het Bestuur van den ADB. Dat dus een deel onzer vreemde Bondsleden ons de jarenlange vriendschap en onderlinge solidariteit hebben opgezegd » zou de voorzitter er niet van weerhouden op de ingeslagen weg verder te gaan. « Integendeel ! Met ijzeren hand zullen wij van onze plaats op de commandobrug van de ADB [...] ons schip verder sturen in de richting van nieuwe welvaart, door correcte regeling en tucht ».

Uit deze bittere woorden van Louis Van Berckelaer kunnen wij afleiden dat zich onder invloed van de crisis vooral onder de joodse arbeiders een mentaliteitswijziging had voorgedaan. Meer en meer keerden velen onder hen de rug toe aan het corporatisme en de voorzichtige overlegpolitiek van de ADB-leiding. Uit de ledencijfers

van ADB blijkt trouwens dat deze evolutie slechts mogelijk was dankzij de steun die de Hollandse diamantbewerkers gaven aan de Oost-Europese migranten.

In 1936 telde de ADB 11.431 leden: 11% onder hen waren Nederlanders, 3% Polen en nog eens 1,5% anderen Oost-Europeanen. Het totaal aantal vreemdelingen bedroeg 16%. Wij kunnen er van uitgaan dat de overgrote meerderheid onder hen joden waren.

Het vreemdelingenvraagstuk en het antisemitisme

Sneller dan kon verwacht worden verdween de politieke spanning met revolutionair links in de ADB. Van Berckelaer stierf op 4 september 1936 en de charismatische leider van de joodse communisten Israël "Piet" Akkerman vertrok naar de Spaanse burgeroorlog waar hij sneuvelde. Nog van grotere betekenis was dat in 1937 de korte heropleving van de sector ten einde liep. Vanaf toen kwam het vreemdelingenvraagstuk, dat gaandeweg duidelijker door een grotere groep als een joods probleem werd ervaren, meer en meer in de diamantsector op de voorgrond.

Een artikel van de nieuwe hoofdredacteur van *De Diamantbewerker* Jan Bartels uit december 1938, vat de zaken goed samen. Het kreeg de veelzeggende titel *Anti-semiet ? mee*.

« Is het niet om te wanhopen, dat hier mensen, die als plicht hebben zich te scharen in onze rangen, in plaats daarvan het bestaan der diamantbewerkers in gevaar brengen ? Is ons scherpzijn tegen hen niet gewettigd, als jaren geijverd werd [...] om dien ordeloozen troep tot rede te brengen ? Is het niet ellendig dat alleen wettelijke maatregelen, met gevolg strenge straffen, die Poolse mensen kunnen verplichten tot nakomen der algemene besluiten. Waarom voelen zij afschuw voor hunne kristen en Hollandsch-joodsche vakgenooten ? Hebben zij het recht, of is het hun voordeel, dat zij voortgaan ons werk te dwarsboomen ? Zijn zij zelf niet de slachtoffers die oneindig meer moeten verduren van hunne zoogenaamde beschermers, van hunne werkgevers, die onder den dekmantel van liefdadigheid hen exploiteeren en als bedelaars hun bestaan in krotten laten bestendigen ? » « Omdat de ADB die wantoestanden aan de kaak stelde », zo ging Bartels verder, « wordt ons verweten dat wij

Jodenhaters zijn, terwijl het vroeger in de toenmalige Antwerpse pers schering en inslag was dat wij ons vak aan de joden overgeleverd hadden. Wanneer de joden werk naar Duitsland blijven sturen, wanneer zij lonen en afspraken blijven negeren, wanneer zij ons van antisemitisme beschuldigen om hun eigen zwakheid te verbergen – terwijl wij juist de bestrijders zijn van dien onmenselijken kruistocht die zoo hardnekkig gevoerd wordt door een stel fascisten – dan zullen zij de Diamantbewerkerbond op hun weg vinden », besloot Jan Bartels : « Wij hebben de joden nodig, maar zij ook ons ».

Herhaaldelijk nog kwam de hoofdredacteur van *De Diamantbewerker* in 1938 op het joods probleem terug. Vooral de invloed van nieuwe joodse migranten, na de *Anschluss* van Oostenrijk en de *Kristallnacht*, zorgde voor toenemende druk op de arbeidsmarkt van de diamantsector. Uit de kolommen van het ADB-blad ontstaat dan ook de indruk dat er op het eind van de jaren dertig een populaire antisemitische stroming onder de Belgische diamantbewerkers opdook. « Loonconcurrentie [...] had de hartstochten opgezweept », nadat de « stumpers, de noodlijdenden » die waren gevlucht voor de Duitse terreur in de diamant een graantje trachten mee te pikken, schreef Jan Bartels : « Haat, chauvinisme zijn de slechtste raadgevers en wij, gesyndikeerde diamantbewerkers, mogen ons niet verlagen tot handelingen die een arbeidersvolk als het onze gelijk stellen met de beulen die grijsaards, kinderen en vrouwen uitmoorden ».

Eind 1938 stelde Bartels vast dat er een systematische campagne werd gevoerd onder de diamantbewerkers en – vooral onder de werklozen – tegen de vreemdelingen : « Omdat het joden zijn en dat vreemd ras moet uitgeroeid worden ». Dat deze campagne niet helemaal zonder succes was, kunnen wij afleiden uit de aandrang waarmee de ADB-leiding trachtte zijn leden op het rechte pad te houden.

« Het gaat hier niet over rassenhaat, het gaat alleen daarover : of een Belgische diamantbewerker in eigen land door vreemde arbeiders mag verdrongen worden », schreef een ADB-lid aan de voorzitter Alfons Daems. In januari 1939 had Jan Bartels precies op dit vlak de onmacht van de ADB toegegeven. Met de patroons was er meermaals tevergeefs onderhandeld om een oplossing te zoeken voor « de schipbreukelingen die zich aan het vak vastklampen ». De regerings-

bemiddelaars wisten niet op welke manier dit moeilijk probleem « in de goede richting te drijven » : « De regeering is met hare ingrijpende maatregelen gehandicapt ingevolge de pogroms in Duitschland, en wacht zich wel voor het aanzien van de wereld om menschen uit te drijven. Dit alles werkt verlamdend op de maatregelen die een gezonde oplossing moeten brengen ». Tenslotte wat de vakbond betreft : « De ADB is niet bij machte controle uit te oefenen op de honderden die zitten te werken zonder werkvergunning, aan alle arbeidsvoorwaarden ».

Met deze standpunten kwam de ADB-leiding tussen wal en schip terecht. Zowel uit joodse hoek als uit de extreem-rechtse antisemitische hoek werd Jan Bartels op de korrel genomen. *De Joodsche Gazet* verweet hem een vreemdelingenvraagstuk te scheppen daar waar er geen bestond en op die manier de diamantbewerkeren in de armen van de antisemieten te drijven ; het militant antisemitische Volksverwering wreef de ADB aan dat zij van de diamantarbeiders slaven van de joden had gemaakt.

Het is goed even bij deze vereniging stil te staan. Volksverwering was opgericht in 1937 door de Antwerpse advocaat René Lambrechts. Lambrechts kwam uit het Nationaal Legioen, een extreem-nationalistische Belgisch-patriottische beweging die was ontstaan na de Eerste Wereldoorlog. Zelf was hij trouwens eerder franskiljons gezind. Daarna stapte hij over naar het Verdinaso, het Verbond van Diets Nationaal-solidaristen, waar trouwens ook de meeste van zijn volgelingen vandaan kwamen. Met Volksverwering zijn we op het terrein aanbeland van het biologisch racisme. Het blad van de beweging droeg als ondertitel : *Propagandablad ter beveiliging van Bloed en Bodem*.

De joden werden door de beweging als volgt omschreven : « Een door schande, laagheid en onzedelijkheid erfelijk besmette parasieten-groep », « zij moeten uit ons volk gesneden worden en hun wereldheerschappij moet voor altijd gefnuikt worden ».

Naast de middenstandskringen, die eveneens zwaar getroffen waren door de economische crisis, was de diamantsector het werkterrein bij uitstek van Volksverwering. Daar werden ze uiteraard ook geconfronteerd met de “joodse concurrentie”.

Vanaf 1938 werd er door Volksverwering systematisch propaganda gevoerd aan de doplokalen met de bedoeling om de werkloze diamantarbeiders te bereiken. In juli 1939 gaf Lambrichts een uiteenzetting onder de titel *Genoeg jodenbescherming. Eerst werk voor eigen volk*. Een medestander had het over *De jodenplaag in het diamantvak*.

Ook binnen de Algemene Diamantbewerkerbond kon Volksverwering op groeiende sympathie rekenen. In oktober 1939 werd zelfs een bestuurslid om die reden geschrapt. Hij had pamfletten van Volksverwering onder de diamantarbeiders verspreid en de ADB-leiding aangevallen wegens haar te lakse houding jegens de joden.

Maar ook in andere socialistische kringen was het antisemitisme inmiddels doorgedrongen. In het blad *Liga-Signaal* van de Socialistische Liga Vlaanderen, geleid door de voorman van het Kledingsyndicaat Frans Liebaers, verscheen in juni 1938 een wel erg hatelijk stuk over de joodse diamanthandelaars: « Eigenaardige toestanden in het diamantbedrijf. Verschrikkelijke armoede voor de werkers in een weeldenijverheid. Een gangsterbende, ongeveer 400 man sterk, parasiteert op de arbeid van 10.000 werklieden. Al Capone geklopt door de Pelikaanstraat ».

Het diamantbedrijf diende « om een zo groot mogelijk aantal joden aan een middel van bestaan te helpen, zonder werken als 't kan, met werken als 't moet ».

Alleen de niet-joodse arbeiders leverden volgens Liebaers productief werk, en als de werkloosheid toesloeg dan kwamen zij aan de doplokalen terecht terwijl de joodse arbeiders aan het werk bleven.

De leider van de ADB, Bartels, was het met deze uitingen van antisemitisme niet eens, maar zijn pogingen om, in het spoor van zijn voorganger Van Berckelaer en in de traditie van de ADB een protectionistische, eigenlijk corporatistische, politiek te voeren om het diamantvak af te schermen van de vrije arbeidsmarkt, gaven hem nog weinig morele autoriteit bij de joodse bevolking³.

³ Ook bij de Antwerpse dokwerkers vandaag is er nog steeds een erg gesloten en specifiek arbeidssysteem in voege waardoor de tewerkstelling van migranten er haast onmogelijk wordt gemaakt.

Op het einde van de jaren 30 verslechterde het klimaat in Antwerpen meer en meer. In augustus 1939 kwam het zelfs tot anti-joodse rellen in de stationsbuurt uitgelokt door provocateurs van Volksverwering. Wat vooral opviel was dat deze rellen in sommige katholieke bladen werden goedgepraat. Het antisemitisme had dus een brede basis verworven: bij Nieuwe Orde-gezinden, bij bepaalde middenstandskringen, bij een belangrijk deel van de katholieke publieke opinie, maar ook bij een deel van de arbeidersbevolking, hoofdzakelijk in de diamantsector.

Ik citeer even historicus Lieven Saerens: « De jood stond bij hen synoniem voor een vreemdeling die er een inferieure moraal en levenswijze op nahield, een oneerlijk iemand en een linkse woelmaker, die op een moment van economische crisis de plaatselijke bevolking het werk wou ontnemen en die het stadspark inpalmde. Zowel de Nieuwe Orde-gezinden als de “partijkatholieken” leken het erover eens te zijn geworden dat joden volstrekt niet assimileerbaar waren en eigenlijk niet in een Vlaamse maatschappij pasten »⁴.

Besluiten

1. Voor de joodse bevolking van Antwerpen zelf vormde de diamantsector een terrein van integratie tussen de uiteenlopende componenten: de opeenvolgende generaties, de groepen van uitlopende geografische en nationale herkomst (bijvoorbeeld het specifiek geassimileerd jodendom uit Amsterdam en het op sociaal-cultureel vlak weinig geëmancipeerde jodendom uit Galicië) en tenslotte de diverse en zo complexe sociale componenten van patroon tot gesalarieerde arbeider, met alle mogelijke intermediaire posities tussen beiden in.

Het diamantgebeuren vormde daarnaast tevens een instrument van integratie met de niet-joodse omgeving, veel nadrukkelijker bijvoorbeeld dan de Brusselse maroquinerie, een sector waar nauwelijks niet-joden tewerkgesteld waren.

⁴ L. Saerens, *op. cit.*, pp. 485-486.

2. Daarnaast illustreert dit verhaal de sociaal zwakke positie van de joodse migranten in de diamantsector. Net als in andere sectoren wereldwijd (de confectie of lederbewerking bijvoorbeeld) waren zij professioneel vooral in sectoren geconcentreerd waar de industrialisatie en mechanisatie de ambachtelijke arbeid nog niet had kunnen verdringen. De loon- en vooral tariefspanningen die door deze zwakke positie logischerwijze ontstonden (en niets anders waren dan een overlevingsstrategie) brachten hen in aanvaring met de corporatistisch georiënteerde socialistische vakbond in de diamantsector.

3. De toegenomen sociale spanning op de arbeidsmarkt van de diamant en de directe confrontatie met de – in dit geval joodse – vreemdeling resulteerde op het einde van de jaren 30 in een populaire xenofobe en bijwijlen racistische antisemitische onderstroom, die ook bij een deel van de Vlaamse diamantbewerkers ingang vond. Het vervolg van dit dramatisch verhaal is gekend : Antwerpen telde tijdens de bezetting 65% gedeporteerden tegenover een Belgisch gemiddelde van 45%. Het kan moeilijk anders of dit breder verspreid antisemitisme heeft daarbij een rol gespeeld.

1935 : een opleiding voor diamantbewerkers in Brussel

Barbara Dickschen

In het jaar 1935, in een context van ongekende economische crisis, ontstaat het idee een vakschool voor werkloze diamantbewerkers in Brussel op te richten om enerzijds de grote werkloosheid in de diamantsector te bestrijden en anderzijds de concurrentie met het buitenland aan te gaan, aldus de promotoren van het project. Een soortgelijke school voor diamantbewerkers bestond reeds in Antwerpen.

In dit artikel doen wij een poging om op dit thema in te zoomen. Centraal staat hier het project van een vakschool in Brussel. De schaarsheid van de archieven wil wel dat dit artikel gelezen wordt als een voorbeschouwing, een voorzichtig aftasten, waarbij het vooral gaat om het articuleren van de mogelijkheden en beperkingen van verder onderzoek hieromtrent¹.

De context in de diamantsector

Tot op het einde van de 19^{de} eeuw was de Belgische diamantindustrie nagenoeg volledig gepolariseerd in Antwerpen. Toen vond een ware kentering plaats : de diamantindustrie, en meer bepaald het diamantslijpen, breidde zich uit over de gehele provincie Antwerpen om vervolgens te vertakken tot in West- en Oost-Vlaanderen en in de provincie Brabant, meer bepaald dan in de Brusselse agglomeratie².

Verskillende factoren hebben de ontwikkeling van de “buitenindustrie” aangewakkerd. De twee voornaamste zijn enerzijds de

¹ Hierbij wensen wij de heer Eric Laureys (SOMA) en mevrouw Martine Vermandere (AMSAB) te bedanken voor hun gewaardeerde hulp.

² Lees : M. Vermandere, *Adamastos. 100 jaar Algemene Diamantbewerkersbond van België*, Antwerpen, 1995 ; R. Van Doorslaer, *Kinderen van het ghetto. Joodse revolutionairen in België, 1925-1940*, Antwerpen-Baarn, 1996 ; R. Hillen, *Joods-Belgische verhoudingen in de Antwerpse diamantindustrie, 1914-1940*, licentiaatsverhandeling, KUL, 1999 ; A. Michielsens, *De diamanteconomie : waarde, prijs en conjunctuur*, Antwerpen, 1957.

verkorting van de arbeidstijd, afgedwongen door de staking van 1897, een verkorting die alleen in de grote diamantcentra zoals Antwerpen werd nageleefd, en anderzijds de uitbreiding van het elektriciteitsnet.

Arbeiders werkten op het platteland aan zeer lage lonen in slechte werkomstandigheden, vaak gespeend van enige controle van overheidswegen. In de thuisnijverheid bewerkte men veelal de ordinaire goederen en de kleine steentjes. Deze afgezonderde arbeiders waren voor het merendeel niet aangesloten bij een werkliedenbond, waardoor ze als een gevaar voor de werkvoorwaarden van de andere diamantbewerkeren werden beschouwd.

Een ander gevaar voor de diamantnijverheid in België, buiten de thuisnijverheid op het platteland, was de concurrentie van de Duitse diamantcentra. In de loop van het jaar 1932 werd in Duitsland een regeringstoelage verleend aan de buitenlandse diamantairs die hun stenen in Duitsland lieten bewerken. Vele in België gevestigde diamantairs verkiezen bijgevolg hun goederen in – voornamelijk – Idar-Oberstein en Hanau te laten verwerken.

Het was vooral dit laatste dat, volgens de patroons, de noodzakelijkheid van een vakoefenschool voor diamantbewerkeren bepleitte.

Het bestrijden van de werkloosheid : vakscholen

Er werd in deze crisisjaren op politiek niveau een resem maatregelen getroffen in een poging om de economische conjunctuur enigszins te verbeteren en de werkloosheid op een concrete manier te bestrijden.

In het kader van deze sociaal-economische politiek ontstaan zo een reeks vakscholen en professionele cursussen met als doel de opleiding en bijscholing van werkloze arbeiders. Initiatieven in deze richting worden maar al te gretig onthaald en aangemoedigd door de overheid. Vakoefenscholen in allerlei nijverheidstakken schieten dan als paddestoelen uit de grond. Ook in het diamantvak achten de verschillende machten het nodig een vakcursus op te starten voor diamantbewerkeren. De overheid is hierover positief gestemd en vergemakkelijkt dergelijke ondernemingen.

De vakoefenschool van de SBD

Eind mei 1933 ontvangt het Syndicaat van de Belgische Diamantnijverheid (SBD), het grootste patronaal syndicaat van de Belgische diamantindustrie, een schrijven van een 60-tal leden, waarin zij hun beklag doen over de moeilijkheid om geschoolde werklieden te vinden en waarin zij de wens uitdrukken om over vaklui te kunnen beschikken die een gelijkvormig fabrikaat zouden kunnen produceren³. De SBD en de ADB (Algemeene Diamantbewerkersbond van België), de socialistische diamantbewerkersbond, beslissen in de schoot van de Gemengde Leerlingencommissie in oktober 1933 een vakoefenschool voor diamantbewerkers op te richten⁴. De in 1904 gestichte Gemengde Leerlingencommissie heeft als opdracht het leerlingenwezen te controleren. Maar de relatief hoge lonen die uitbetaald worden in de diamantsector zorgen ervoor dat er clandestien jonge werklieden het vak wordt aangeleerd. Zo ontstaan er vakscholen voor diamantbewerkers geheel onder toezicht van de clerus, onttrokken aan enige externe controle. Deze scholen krijgen veel tegenwind van de ADB, die ze beschuldigt goedkope werkkrachten te produceren.

Beide organismen, de patronale en syndicale verenigingen, komen overeen dat aan de vakschool aan « jonge krachten, nieuwe en betere werkmethodes zullen aangeleerd worden »⁵. Ook oudere werkkrachten kunnen de cursussen volgen, maar het zijn echter de jongere leerlingen die de voorkeur genieten.

Er wordt beslist dat iedere leerling, bij het verlaten van de school, een bekwaamheidsproef moet ondergaan, waarna de leertijd eventueel verlengd kan worden bij het falen van de proef.

De goederen die door de leerlingen bewerkt worden, wordt door buitenstaande werkgevers aan de gebruikelijke tarieven bezorgd. De

³ Het Syndicaat van de Belgische Diamantnijverheid ontstaat in 1927 in de schoot van de Belgische Juweliersvereniging en verenigt het grootste aantal patroons uit de Belgische diamantwereld.

⁴ De Algemene Diamantbewerkersbond van België is in 1913 ontsproten uit de in 1895 opgerichte Antwerpse Diamantbewerkersbond en was in die periode de grootste syndicale macht in de diamantsector in België. Lees : M. Vermandere, *op. cit.*, Antwerpen, 1995.

⁵ *Een initiatief van SBD. Oprichting eener vakschool in De Belgische Diamantnijverheid*, november 1933, pp. 6 en 7.

leiding van de school zou in handen komen van de Gemengde Leerlingencommissie.

De economische conjunctuur vereist inderdaad drastische ingrepen. Door de Duitse loondumping, en ondanks de strenge houding van de Commissie van Verweer tegen de Duitse Dumping – de beschermingscommissie van de Belgische diamanthandel –, laten vele diamantfabrikanten zich verleiden tot het in Duitsland laten slijpen van hun kleingoed. Lijsten met namen van fabrikanten die de protectionistische maatregelen van de Belgische diamantnijverheid negeren, circuleren in diamantmiddens en de commissie legt deze overtreders zware boetes op⁶. Deze concurrentie is moordend voor een door werkloosheid geteisterde nijverheidstak. Bovendien gebeurt het slijpen er mechanisch en is het fabrikaat er bijgevolg éénvormig, wat de vraag doet toenemen en bijgevolg de handelswaarde opkrikt tegenover dat van op ambachtelijke wijze geslepen fabrikaat. De SBD, met aan het hoofd Isidore Lipschutz, tevens voorzitter van de VEVA, is van mening dat het essentieel is voor de Belgische diamantnijverheid dat de diamantbewerkers opgeleid zouden worden in het aanleren van deze mechanische slijpwijze⁷. Er is een dwingende behoefte aan een vakschool teneinde de « werkcapaciteit en hun concurrentievermogen zo hoog mogelijk op te voeren »⁸. Met het opleiden van diamantbewerkers, die vaak een tekort aan vakkennis hebben en waarvan de beroepskeuze niet zelden als “kunstmatig” wordt bestempeld door de patroons, wordt vermeden dat de nijverheid van het slijpen van achtkant en klein briljant naar Duitsland zou verhuizen.

⁶ Lees : J.-Ph. Schreiber, *L'attitude des Juifs en Belgique face au nazisme : le boycottage économique (1933-1939)* in R. Van Doorslaer (dir.), *Les Juifs en Belgique, de l'immigration au génocide, 1925-1945*, Brussel, 1994.

⁷ VEVA : Verbond voor Economisch Verweer Antwerpen.

⁸ *De vakschool in De Belgische Diamantnijverheid*, januari 1934, p. 7.



De handelszaal van de Diamantclub in Antwerpen rond 1930.

© CEGES-SOMA. Fonds Jan Walgrave.

Ondanks deze goede voornemens van de SDB en de ADB, beslist deze laatste niet meer deel te nemen aan het project, achtend dat « het nu niet het geschikte ogenblik is »⁹. Maandenlang zal de vlijmscherpen van Louis Van Berckelaer, voorzitter van de ADB, systematisch in hun weekblad *De Diamantbewerker*, het oorspronkelijk collectief genomen initiatief de grond inboren.

De SBD meent dat « met het mechanisch slijpen van achtkant en ook vooral van klein briljant, staat of valt voor ons de toekomst van de kleine nijverheid in België »¹⁰ en het is in dit perspectief dat zij de beslissing nemen om, op eigen kosten, met de leergangen te starten. Deze vatten aan in de Lange Beeldekenstraat in Antwerpen, in een apart atelier in de diamantslijperij Verbist, in het voorjaar van 1934. Een 30-tal arbeiders volgen er de lessen tijdens een proefperiode van

⁹ *De utopie der stommeriken* in *De Diamantbewerker*, 27 januari 1934, p. 1.

¹⁰ *Officiële opening der SBD vakoefenschool* in *De Belgische Diamantnijverheid*, januari 1935, p. 13.

zes maanden. De resultaten vallen gunstig uit en er wordt beslist verder te gaan met de vaklessen en ze nog uit te breiden.

Daar de kosten van zo'n school op infrastructureel en administratief vlak vrij hoog uitvallen, wordt beroep gedaan op de mogelijke steun van overheidswege. Met deze onderneming tonen de patroons dat zij actief naar oplossingen zoeken voor de problemen die zich in hun nijverheidstak stellen, wat op veel begrip mag rekenen in politieke middens.

Het Koninklijk Besluit van 18 december 1933, in opvolging van de Koninklijke Besluiten van 11 maart en 10 juli 1933 aangaande de inrichting van het technisch onderwijs, houdt rekening met het feit dat « de techniek van sommige vakken in een beperkten tijd kan onderwezen worden en niet vereischt dat er doorlopende scholen of cursussen tot stand gebracht [worden] ». Dergelijke tijdelijke cursussen, bepaalt het Koninklijk Besluit in haar artikel 2, « zijn niet het voorwerp van een besluit tot erkenning », maar moeten wel worden toegelaten door de Dienst voor het Technisch Onderwijs, belast met de controle over het Technisch en beroepsonderwijs.

Indien erkend door deze dienst worden deze cursussen gelijkgesteld met andere soorten onderwijs. Wel wordt de nadruk gelegd op het feit dat het personeel van dergelijke cursussen « in geen geval gelijkgesteld [mag] worden met ambtenaren van de Staat, van de provincies en van de gemeenten »¹¹.

De school wordt door de provinciale instantie erkend in juli 1934 en opent officieel haar deuren op 12 november 1934.

De mechanische slijpwijze

In de SBD-scholen leren de leerlingen het slijpen met een Duitse mechanische dop aan. Hoewel men in sommige bedrijven al langer met mechanische doppen werkt, blijft de diamantnijverheid in vergelijking met andere industrietakken relatief weinig gemechaniseerd en behoudt ze nog een zeker ambachtelijk karakter. De werkmethodes bleken nu onaangepast te zijn gezien de nieuwe productievoorwaarden. De

¹¹ Artikel 7 van het Koninklijk Besluit van 18 december 1933.

“Duitse” dop, later de SBD-dop genoemd, verschilt van de andere mechanische doppen dat ze de hele steen, zelfs kleingoed, volledig in de dop slaagt. Het is volgens velen dus van cruciaal belang voor de Belgische diamantnijverheid dat de arbeiders opgeleid worden tot de nieuwe slijptechnieken om zo te beschikken over een reserve gekwalificeerde werklieden.

Volgens de SBD zijn de voordelen verbonden aan de mechanische werkwijze voornamelijk : het produceren van een éénvormig fabrikaat, waarvoor de vraag groter is ; de verbetering van de werktoestanden van de arbeiders ; de grote besparing op de bedrijfskosten, wat het eindproduct goedkoper maakt.

Bij het mechanisch slijpen werkt men niet meer met soldeerdoppen en gasvuren, wat de werksfeer verbetert. Bij het soldeer wordt lood en tin bijgevoegd en vele diamantbewerkers lijden hierdoor aan min of meer belangrijke gezondheidsproblemen.

Bij het mechanisch slijpen, wordt de versteller overbodig. De versteller heeft als taak het steentje voortdurend klaar te maken voor de slijper. Met de mechanische dop kan éénzelfde arbeider verstellen én slijpen. Dit brengt voor de werkgever een belangrijke besparing met zich mee en het eindproduct wordt bijgevolg goedkoper.

De ADB kan zich onmogelijk met dit laatste punt verzoenen. Het wordt één van de belangrijkste twistpunten in een lange controverse omtrent de SBD-vakoefenschool.

Ook wanneer de SBD belooft om eerst de verstellers bij te scholen en hen het slijpen aan te leren, vooraleer nieuwe leerlingen op te leiden, blijft dit voor de ADB een hekel punt.

De oppositie van de ADB

Na in eerste instantie te hebben ingestemd met het project, komt er, onder leiding van de voorzitter Louis Van Berckelaer, een ware kentering tot stand in de houding van de socialistische diamantbewerkersbond tegenover de oprichting van een vakoefenschool. Hun opstelling ten opzichte van het project wordt resoluut afkeurend en hun oppositie eraan neemt een hardnekkig doctrinaal karakter.

De ADB staat weliswaar niet vijandig tegenover het principe van vakcursussen. Een jaar voor dat de SBD-school werd opgericht, had de

werkliedenbond in haar eigen slijperij De Daad in de Lamorinièrestraat, in Antwerpen, de arbeiders die het wensten de gelegenheid geboden een bijscholing in het mechanisch slijpen – met een andere mechanische dop – te volgen. Door een tekort aan belangstelling vanwege de slijpers, bloedden deze leergangen snel dood.

Maar verschillende punten maken het de ADB onmogelijk zich te verzoenen met het project van een vakoefenschool voor diamantbewerkers. Het feit dat met het mechanisch slijpen, de versteller overbodig wordt en zo uitgeschakeld wordt uit het productieproces is voor de diamantbewerkersbond totaal onaanvaardbaar. Hierdoor wordt, naar haar mening, de werkloosheid niet bestreden, maar integendeel worden de rangen van werklozen dramatisch aangedikt. De besparing die met het wegvallen van de verstellers ontstaat, wordt beschouwd als een verdoken manier om de productiekosten te drukken in het voordeel van het patronaat. De ADB wijst erop dat de diamant een luxeproduct moet blijven, opdat de lonen van al de protagonisten in de productie gehandhaafd kunnen worden. Een bewijs dat de patroons de school gebruiken om, met behulp van overheidssteun, voor hun eigen winkel goedkope werkkrachten uit te buiten, is het feit dat zes maanden een bijzonder lange leerperiode is voor het aanleren van het mechanisch slijpen. Hierop reageert de SBD dat door de crisis, de jonge werklieden, hoewel aangesloten bij de ADB, nauwelijks de gelegenheid hebben gehad hun vak grondig aan te leren en wat betreft de oudere diamantslijpers, die zijn over het algemeen hun stiel verleerd. Ook beweren ze dat het veeleer de minst bekwame onder hen zijn die in crisistijd zonder werk achterblijven en dat de heuse haatcampagne georkestreerd door de ADB « demoraliserend [werkt] voor de leerlingen ten koste van prestatie en vooruitgang »¹².

Ook het feit dat de mechanische dop gebruikt in de SBD-vakoefenschool een Duits product is, terwijl er vele Belgische mechanische doppen zijn die, volgens de ADB, zeker even geschikt zouden zijn, is ontoelaatbaar voor de socialistische bond. De beperkingen verbonden aan deze mechanische dop, die nergens gebruikt wordt en niet in de vrijhandel verkrijgbaar is, beschouwen ze

¹² *Over den vooruitgang der werklieden in de Vakoefenschool in De Belgische Diamantnijverheid*, juli 1935, p. 10.

eveneens als een euvel. De SBD antwoordt hierop dat de SBD-dop, waarop zij een patent heeft, helemaal in België wordt gemaakt en dat ze die in de handel zal brengen, mits een zekere controle opdat die niet in de thuisindustrie zou kunnen worden gebruikt¹³.

Maar de druppel die de emmer doet overlopen voor de ADB, is de autoritaire wijze waarop werklozen verplicht worden naar de vak-oefenschool te gaan. Volgens het Koninklijk Besluit van 31 mei 1933, moesten werklozen jonger dan 21 jaar vakcursussen volgen, zoniet verloren ze hun uitkering. Het Koninklijk Besluit van 15 december 1934 verplichtte even later alle werklozen, zonder onderscheid, dergelijke leergangen te volgen.

De ADB staat afkeurend tegenover deze “verplichte tewerkstelling” en laat niet het opportunistische karakter van de hele onderneming menigmaal te onderstrepen. De school wordt veeleer beschouwd als een verborgen manier voor patroons om goedkoop kleingood te laten slijpen.

De SBD verzekert dat het bestuur van de school soepel handelt bij het oproepen van de werkkrachten en dat zij «die bezwaren formuleerden en niet geneigd waren de leergangen te volgen werden noch verontrust, noch gedwongen terwijl de werklieden die aan den oproep geen gehoor gaven niet werden lastig gevallen»¹⁴.

Ook argumenteert het patronensyndicaat dat na twee maanden oefentijd, en later zelfs al na één maand, de leerling per afgewerkt steentje een premie krijgt, die geleidelijk aan stijgt. Ze wijzen op het feit dat de vakschool als enig reden van bestaan het opleiden van werklieden heeft en een onder het beheer van het Ministerie van Arbeid en Sociale Voorzorg maatschappij zonder winstgevend doel is. Hoewel deficitair, verzekeren ze dat de eventuele winsten in de kas van het Nationaal Crisisfonds zullen worden gestort, ofwel gebruikt zullen worden om werklieden, die niet steungerechtigd zijn¹⁵ of arbeiders, die aan het werk zijn, met behoud van hun loon, in de gelegenheid te stellen zich te vervolmaken in hun vak.

¹³ Vanaf 15 september 1935 werd de dop aan «speciale voorwaarden» ter beschikking gesteld van fabrikanten.

¹⁴ *Een rapport in De Belgische Diamantnijverheid*, juni 1935, pp. 17-19.

¹⁵ Het Koninklijk Besluit van 31 mei 1933 maakte het buitenlanders, buiten Fransen, Nederlanders en Luxemburgers, onmogelijk om te genieten van een werkloosheidsuitkering.

Het verwijt jonge werklozen de verplichting op te leggen naar de vakoefenschool te gaan, laat de SBD niet aan zijn hart komen. Naast het belang van de diamantindustrie, wordt in hun ogen ook het lot van de werkloze verbeterd. Guy Vanthemsche leert ons dat het fenomeen “jeugdwerkloosheid” heel wat aandacht krijgt in die jaren en dat dit vaak « aanleiding tot heel wat moraliserende uitspraken » over « de nefaste effecten van werkloosheid op de jeugd » geeft¹⁶. Zo vraagt Isidore Lipschutz of het « geen geluk [is], dat die kinderen onder de 21 jaar van de straat afkomen ? Waren dezen niet, als het nog langer zou duren, tot den ondergang gedoemd ? »¹⁷.

Wanneer werklozen *de facto* dwingende oproepen van de vakoefenschool krijgen om de leergangen bij te wonen en wanneer een aantal werklieden hun werklozensteun voor een periode van drie maanden onthouden wordt tengevolge van een incident op school, nemen de aanvallen van de ADB in *De Diamantbewerker* tegen de SBD een meer en meer persoonlijk karakter, gericht tegen de verschillende bestuursleden van het patronensyndicaat¹⁸. Het feit dat Machiel Salomons, bestuurslid van de vakoefenschool, deze autoritaire oproepen ondertekent, verontwaardigt Louis Van Berckelaer ten zeerste : « Deze brief stelt een zeer erge daad daar. Want in feite wordt hier een Belgische jongen door een hier gastvrijheid genietend vreemdeling bedreigd met broodroof door aanklacht bij de regering als hij de bevelen van dien vreemdeling niet slaafs wil naleven. Een vreemdeling dus die met steun der Belgische regering een Belgische jongen wil dwingen zijne branche te verlaten om te gaan leeren met vreemd (Duitsch) gereedschap te werken en dat terwijl er beter Belgisch bestaat »¹⁹.

Door de onophoudelijke aanvallen van de ADB gericht tegen de school, wordt er tijdens hun jaarlijkse algemene vergadering op 25

¹⁶ G. Vanthemsche, *De Werkloosheid in België : 1929-1940*, Berchem, 1989, p. 207.

¹⁷ *Officiële opening der SBD-Vakoefenschool in De Belgische Diamantnijverheid*, januari 1935, p. 13.

¹⁸ In maart 1935 zullen zo'n zeven leerlingen-werklieden als teken van verzet een week lang een buitengewoon laag aantal steentjes bewerken. Zij worden hiervoor opgedragen voor de Commissie van Geschillen en zullen, op beschuldiging van broodroof ten nadeele van de school, worden bestraft.

¹⁹ *Fascisme in de nijverheid in De Diamantbewerker*, 17 november 1934, pp. 1-2.

maart 1935 door de SBD beslist een commissie op te stellen die zou trachten « de geschokte samenwerking tusschen ADB en SBD te herstellen » en te onderzoeken « in hoeverre de bezwaren door ADB [...] geuit tegen de werking van de vakschool, gegrond waren en te onderzoeken of eventueel wijzigingen, verbeteringen, noodzakelijk zouden blijken »²⁰. De ADB wenst weliswaar niet mee te werken aan de studie van de commissie, maar de dialoog tussen beide organismen is hiermee voorzichtig weer aangeknoopt en de gemoederen lijken zich stilaan te bedaren.

De verzoening

In september 1935, lijkt de verzoening inzake de vakcursussen tussen de SBD en de ADB naderbij. Beide organisaties, in samenwerking met de VDB²¹ (Vereeniging van Belgische Diamantnijveraars en -handelaars) en de CBD²² (Christelijke Belgische Diamantbewerdersbond) beslissen in de schoot van het Nationaal Paritair Comité van de diamantnijverheid²³ een door de Gemengde Leerlingencommissie beheerde vak- en oefenschool in te richten, waar buiten het aanleren van het mechanisch slijpen van achtkant en klein briljant eveneens vervolmakingscursussen in de andere slijptechnieken gegeven worden. De leerlingen die in aanmerking komen om het vak te leren zijn jongeren, verstellers en steuntrekkende oud-leerlingen. De vak- en oefenschool, gevestigd in dezelfde lokalen als de SBD-school, functioneert in nauw verband met deze instelling.

Na zes maanden, kan de leerling een zekere financiële vergoeding verkrijgen. Kinderen en familieleden van diamantbewerders krijgen weliswaar voorrang op andere kandidaat-leerlingen. Vanaf juni 1936, worden jonge leerlingen ingeschreven met een leerovereenkomst van twee jaar. Tijdens deze leertijd krijgen ze buiten de praktische

²⁰ Een rapport in *De Belgische Diamantnijverheid*, juni 1935, pp 17-19.

²¹ De VBD, Vereeniging der Belgische Diamantnijveraars, werd in 1935 door J. Hellings als reactie op de SBD opgericht.

²² De CBD werd in 1907 opgericht voor de katholieke diamantbewerders. Hun invloed was belangrijk buiten de grote diamantcentra.

²³ Wettelijk ingesteld door Minister van Arbeid en Sociale Voorzorg Achille Delattre op 10 september 1935.

cursussen eveneens theoretische lessen betreffende de diamant-industrie.

Deze verwezenlijkingen op het vlak van de leerlingenopleiding gaat gepaard met onderhandelingen in het Paritair Comité inzake werktijdvermindering. De werkliedenbond ijvert inderdaad voor het verkrijgen van de 40-uren week. De patroons staan daar niet uitgesproken negatief tegenover op voorwaarde dat er een zeker aantal nieuwe en jonge elementen op het vak zouden worden toegelaten, die van een gespecialiseerd onderwijs hebben mogen genieten.

De werktijdverkorting met loonbehoud fungeerde eveneens als een manier om de werkloosheid actief te bestrijden, daar er zo arbeidsplaatsen gecreëerd worden. Het verlagen van de productiekosten met het mechanisch slijpen maakten deze 40-uren week ook economisch verantwoord. Een overeenkomst komt tot stand en het is in die optiek dat een nieuw akkoord bekomen wordt in verband met de leerlingenopleiding. Enige wrijving ontstaat over het precieze aantal leerlingen dat dient te worden opgeleid en de professionele aanpassing van oudere werklozen waarvan de capaciteiten niet meer conform zijn.

Op 31 mei 1937 zal de uitvoering van de 40-urenweek realiteit worden voor de diamantsector.

Een vakschool in Brussel

In de loop van het jaar 1935, in navolging van de SBD-vakoefenschool in Antwerpen, wordt een voorstel komende uit de Antwerpse diamantwereld onderworpen aan de gemeentelijke overheid van Brussel om er zulk een school voor werkloze diamantbewerkers op te richten daar « de inlichtingen welke ons betreffende den stand der werkloosheid onder de diamantbewerkers van Brussel werden verstrekt, zijn van dien aard, dat een inrichting zoals door ons bedoeld, niet allen opbouwend werk zou kunnen verrichten, maar bovendien een leemte zou aanvullen »²⁴. Tot staving van dit voorstel hebben de

²⁴ Archieven van de Stad Brussel, fonds Openbaar Onderwijs, doos 2210, map 4, “*Cours pour ouvriers diamantaires chômeurs. Proposition de MM. Gutwirth et De Wieuw*”, brief van 26 januari 1935 aan het college van Schepenen en Burgemeester van de Stad Brussel, getekend Paul Gutwirth en Pierre De Wieuw.

diamantairs een aantal artikelen uit *De Belgische Diamantnijverheid* over de vakoefenschool van de ADB naar het Brussels schepencollege gestuurd en verwijzen ze steeds weer naar deze cursussen²⁵.

De leiding van deze school zou worden toevertrouwd aan Pierre De Wieuw²⁶. De opleiding voor diamantbewerkers zou plaats vinden in een privé-zagerij in Brussel. De initiatiefnemers zouden de huur van het atelier en het materiaal volledig op zich nemen en vragen in eerste instantie « l'appui moral des pouvoirs publics »²⁷.

In een latere brief, gericht tot de schepen van Openbaar Onderwijs van Brussel Huisman Van den Nest stelt Chaïm Paul Gutwirth : « La part qui incombe au Gouvernement en l'occurrence, c'est d'intervenir dans les frais de main-d'œuvre pendant les premiers mois pour les mettre au courant du travail, ainsi que son intervention dans l'installation en ce qui concerne l'outillage.

Je demande donc au Gouvernement de m'avancer provisoirement l'indemnité qu'il paie aux chômeurs diamantaires aussi longtemps que la période d'achèvement perdure, une période, pas trop prolongé [*sic*], à déterminer.

Je vois la possibilité après quelques mois d'existence d'accorder aux ouvriers à fur et à mesure [*sic*] qu'ils se sentent routiné [*sic*] au travail, un supplément de salaire qui sera à ma charge, et plus tard, si mon calcul, ma prévision et la confiance que j'aurai dans l'affaire se réalisent, je pourrais renoncer à l'indemnité complète accordée par le Gouvernement. »²⁸.

²⁵ *De Belgische Diamantnijverheid* was het maandblad van de SBD.

²⁶ Pierre Jean Joséphine De Wieuw, geboren in Antwerpen op 13 november 1887, was diamantfabrikant en vennoot van Chaïm Paul Gutwirth.

²⁷ Archieven van de Stad Brussel, fonds Openbaar Onderwijs, doos 2210, map 4, “*Cours pour ouvriers diamantaires chômeurs. Proposition de MM. Gutwirth et De Wieuw*”, brief van 7 februari 1935 van dhr. Proumen, directeur van het Instituut voor Kunsten en Ambachten van Brussel, ter attentie van dhr. Huisman Van den Nest, Schepen voor Openbaar Onderwijs van de Stad Brussel.

²⁸ Archieven van de Stad Brussel, fonds Openbaar Onderwijs, doos 2210, map 4, “*Cours pour ouvriers diamantaires chômeurs. Proposition de MM. Gutwirth et De Wieuw*”, brief van 13 mei 1935, getekend door Paul Gutwirth ter attentie van dhr. Huisman Van den Nest, Schepen voor Openbaar Onderwijs van de Stad Brussel.

De overheid kon inderdaad rechtstreeks werkloosheidsuitkering aan de patroon overhandigen opdat deze hiermee de lonen van de tewerkgestelde werklozen zou kunnen dekken²⁹.

Om in een verdere fase eventueel toelagen te kunnen verkrijgen, moet de school beantwoorden aan bepaalde voorwaarden, vastgesteld in het bovengenoemde Koninklijk Besluit van 18 december 1933. Artikel 3 van dit Koninklijk Besluit voorziet dat « bij de aanvraag om toelating dient gevoegd : het reglement, het leerplan, de voorgestelde lesrooster, de lijst der leraars, een begroting aangaande de werking, met opgave van de wedden van het onderwyzend personeel ; de uitgaven voor verwarming, verlichting, grondstoffen en gereedschappen, alsmede een beraming van de vermoedelijke schoolbevolking ».

Er wordt langs overheidszijde in Brussel positief gereageerd op het voorstel, waarvan Chaïm Paul Gutwirth woordvoerder is ³⁰. Dit impliceert dat de oprichting van dergelijke cursussen als verantwoord werd geacht.

Uit de briefwisseling tussen Chaïm Paul Gutwirth en de Brusselse overheid blijkt dat het project van een school voor werkloze diamantbewerkers in de hoofdstad positief onthaald wordt. Een lijst van Brusselse werkloze diamantbewerkers wordt in juni 1935 opgesteld om tot oproepingen te kunnen overgaan in het kader van deze leergangen.

De diamantnijverheid in Brussel

Maar hoe was het gesteld met de diamantnijverheid in de hoofdstad ? Het Koninklijk Besluit van 18 juni 1933 bepaalt dat de school, met het oog op erkenning, gevestigd moet zijn « in een economisch en aardrijkskundig centrum waarvan de belangrijkheid volstaat

²⁹ Lees : G. Vanthemsche, *op. cit.*, p. 188.

³⁰ Chaïm Paul Raphaël Gutwirth, geboren te Lipnica in Polen op 11 november 1889 en met zijn ouders in Antwerpen toegekomen in 1900, liep school in het Atheneum van de havenstad. Bij het uitbreken van de oorlog verlaat hij België en gaat hij zich in Scheveningen vestigen. In oktober 1919 vertrekt hij naar Frankfort, vooraleer begin 1921 naar Antwerpen terug te keren. Op 27 juli 1934 wordt hem het gewoon Belgisch burgerschap verleend. In december 1941 wordt hij wegens vertrek uit het bevolkingsregister geschrapt. Hier loopt ons spoor bijster.

om haar oprichting volgens het door haar voorgesteld plan te wettigen ».

Daar het project door de gemeentelijke instanties in acht genomen wordt, mag worden verondersteld dat dit hier het geval was.

Tot de Eerste Wereldoorlog was er een relatief belangrijke activiteit in de diamantsector in Brussel. Een studie in opdracht van de ADB daterend uit 1911 leert ons dat er in Brussel een aantal diamantfabrieken actief zijn met goed opgeleide arbeidskrachten en dat de ADB zo'n honderd leden telt in de hoofdstad³¹. In het interbellum bestond er in Brussel wel een afdeling van het Christelijk syndicaat evenzeer als een lokaal comité van de ADB en *De Belgische Diamantnijverheid* kondigt ons in haar editie van januari 1936 triomfantelijk de herinrichting van een SBD-afdeling in Brussel aan.

In *De Diamantbewerker* van 17 april 1926, vindt men een in kaart gebrachte overzicht van de verschillende Belgische gemeentes waar een zekere activiteit bestaat in de diamantsector. Nagenoeg alle Brusselse gemeentes (Jette, Laken, Schaarbeek, Sint-Jans-Molenbeek, Sint-Joost-ten-Noode, Brussel, Anderlecht, Sint-Gillis) beschikken, volgens deze kaart, over een industrie in deze nijverheidsbranche.

Een studie over de diamantnijverheid in België, gepubliceerd in *De Belgische Diamantnijverheid*, verwijst naar een enquête van 1926 waarin blijkt dat de provincie Brabant in tweede positie is na de provincie Antwerpen qua aantal arbeiders en fabrieken en dat zo'n drieëntwintig Brabantse gemeentes actief zijn in het slijpen³².

Een aantal diamantbewerkers (en fabrikanten) resideerden weliswaar in Brussel maar pendelden dagelijks beroepshalve naar Antwerpen.

Wij vonden geen spoor meer over mogelijke cursussen voor diamantbewerkers in Brussel. Hebben de initiatiefnemers van het project enige problemen ondervonden met de uitvoeringsmodaliteiten ervan? Vielen de onafwendbare kosten die dergelijke school met zich meebrengt te zwaar uit? Het opstellen van een concreet en volledig leerplan, de vereisten op infrastructureel en financieel vlak impliceren

³¹ M. Vermandere, *op. cit.*, p. 48.

³² *De Belgische Diamantnijverheid*, maart 1933, *De diamantnijverheid in België. III. De organisatie der nijverheid*; Studie gepubliceerd in het tijdschrift *Société belge de Banque*, pp. 9-10.

een ware organisatie. Wij weten niet of de heren Gutwirth en De Wieuw onafhankelijk te werk gingen of hierbij gesteund werden door verenigingen uit de Antwerpse diamantwereld. Met geen woord wordt er over hun project in de gespecialiseerde persorganen van weleer gerept, de hele briefwisseling gebeurt in hun naam, maar Paul Gutwirth stelt zich aan de gemeentelijke autoriteiten voor als zijnde de woordvoerder van patroons uit de Antwerpse diamantindustrie.

Zo moeten we vaststellen dat de diamantnijverheid in Brussel, hoewel er kort na de Tweede Wereldoorlog nog een poging is geweest een diamantbeurs op te richten³³, niet aan een zekere dood ontkwam, en dit ondanks de eervolle betrachting van deze fabrikanten om bij te dragen aan « le relèvement de l'industrie diamantaire de Bruxelles »³⁴.

³³ Deze informatie werd ons vriendelijk overgemaakt door de heer Eric Laureys.

³⁴ Archieven van de Stad Brussel, fonds Openbaar Onderwijs, doos 2210, map 4, “*Cours pour ouvriers diamantaires chômeurs. Proposition de MM. Gutwirth et De Wieuw*”, brief van 13 mei 1935 van Paul Chaïm Gutwirth aan Schepen voor Openbaar Onderwijs Huisman Van den Nest.

Bentzel Averbouch (1891-1939)

Jean-Philippe Schreiber

Benzion, dit Bentzel Averbouch, est né dans une famille profondément orthodoxe à Lepel, une localité de la région de Vitebsk, dans cette Biélorussie qui était alors au cœur de l'Empire tsariste¹. Ses parents étaient eux-mêmes déjà originaires de cette région : son père, Jacob Averbouch, était né à Shesh, une autre ville proche de Vitebsk, en 1859. Sa mère, née Spintza Rabinowitz, était elle née en 1860 à Lepel². Lepel connaissait à cette époque une forte population juive – 4.000 Juifs y vivaient au début du siècle, soit 53% de la population –, mais elle fut fortement affectée par l'exode de ses plus jeunes éléments vers les villes en expansion, où les opportunités professionnelles étaient nettement plus grandes. Lepel aura aussi beaucoup à souffrir de la proximité du front russo-allemand durant le premier conflit mondial et surtout de la guerre russo-polonaise de 1919-1920. Beaucoup de Juifs fuirent la région, de sorte qu'à peine 2.000 Juifs y vivaient encore en 1926, soit moins de 30% de la population.

L'ingénieur et entrepreneur

Bentzel Averbouch, dont la famille sera ruinée par la Révolution

¹ Sur Bentzel Averbouch, voir : Fondation de la Mémoire contemporaine (FMC), Archives Roger Lévi : allocution prononcée par Raymond Lévi, 28.11.1939 ; *L'Avenir juif*, 18.8.1939, p. 1 ; J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique. Figures du judaïsme belge (XIX^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, 2002, p. 36 ; J. Ph. Schreiber, *Les Juifs de Belgique face à la montée de l'antisémitisme nazi...*, mémoire de licence en histoire, ULB, 1984, p. XXVIII ; Renseignements aimablement communiqués par madame Nicole Caulier-Mathy, madame Marie-Élisabeth Henneau et monsieur Jacques Déom.

² Archives générales du Royaume (AGR), Police des Étrangers, dossier individuel n° 944.471 (je remercie mademoiselle Barbara Dickschen de m'avoir renseigné l'existence de ce dossier). Bentzel Averbouch s'était inscrit à l'université sous le nom de Abraham Bentzel, mais il n'utilisera que ce deuxième prénom. Quant à son patronyme, s'il fut transcrit par les fonctionnaires de la Sûreté publique, d'après son passeport russe, en "Averboukh", c'est bien la graphie "Averbouch" qui s'imposa.

bolchevique, s'était quant à lui déjà installé en Belgique en septembre 1910 et y avait poursuivi des études d'ingénieur, interrompues durant cinq ans par la guerre. Il sortit nanti d'un diplôme d'ingénieur électricien de l'École des Mines de l'Université de l'État à Liège (ULG) en 1919 et entreprit aussitôt une brillante carrière dans le secteur de la construction. Installé à Schaerbeek en septembre 1920 après son mariage avec Bela Soloveitchik-Nichtigal³, puis à Forest, il créa en effet en 1920, sous la raison sociale Averbouch et Cie, une entreprise de fabrication de matériaux de construction à Watermael-Boitsfort, dans la banlieue bruxelloise. Cette entreprise était destinée à commercialiser un système de blocs en béton comprimé qu'il avait fait breveter en vue de favoriser la construction d'habitations à bon marché. Elle sera transformée en société anonyme, en 1922, sous l'appellation *Entreprise générale et Matériaux* ou ENGEMA. Cette nouvelle société construira avant la guerre des centaines d'habitations ouvrières réparties sur le territoire de l'agglomération bruxelloise. En outre, les matériaux de sa fabrication serviront dans de nombreux autres chantiers, alors qu'ENGEMA élargira l'éventail de ses réalisations en construisant des usines (La Louvière, Marly...), des habitations particulières, des immeubles de bureaux, dont les bureaux de la société Solvay et de la Mutuelle Solvay, le grand hall central du Palais des Expositions de Bruxelles, qui était alors l'un des plus vastes d'Europe, en 1935, les pavillons italiens à l'Exposition universelle de Bruxelles ou le stade des sports du Centenaire – le futur stade du Heysel –, à Bruxelles tousjours.

Le 18 mai 1922, en effet, dix personnes étaient réunies devant le notaire bruxellois Van Halteren. Le motif de leur présence ? Constituer une société de travaux publics et particuliers, chargée de produire, fabriquer, acheter et vendre des matériaux de construction⁴. ENGEMA, dont l'acte de naissance fut déposé au greffe du tribunal de commerce

³ Bela Soloveitchik-Nichtigal (°Saint-Gilles, 2.4.1893) était la fille de Meïr Soloveitchik-Nichtigal (1864-1918) et de Rachel Guttman (1863-1940), tous deux originaires de Suwalki. De l'union de Bentzel Averbouch et Bela Soloveitchik-Nichtigal naîtront deux fils : René Maurice Élie (°Forest, 12.11.1921) et Daniel (°Saint-Gilles, 3.4.1926). Tous deux, comme leur mère, survivront à la guerre en se réfugiant en France (AGR, Police des Étrangers, dossier individuel n° 944.471).

⁴ *Recueil spécial des actes... relatifs aux sociétés commerciales...*, juin 1922, n° 6407/6408, annexes au *Moniteur belge* du 2.6.1922, pp. 2720-2723.

de Bruxelles le 24 mai, vit ainsi le jour grâce aux efforts conjugués de Bentzel Averbouch et de son beau-frère, Judel Natengel (dit Jules Nightingale), un industriel né à Paris en 1886 et alors domicilié à Ixelles. Judel Natengel, associé à Averbouch depuis deux ans, apportait à la nouvelle société la carrière de sable et les bâtiments sis à Boitsfort, dont il était propriétaire et qui avaient depuis 1920 servi à la fabrication des blocs en béton comprimé. Averbouch, de son côté, apportait à ENGEMA ses connaissances techniques, ses relations commerciales, sa clientèle, ainsi que les procédés de fabrication qu'il avait mis au point et brevetés. Le matériel, les machines servant à la fabrication du béton à Boitsfort, les droits d'exploitation de la carrière de sable étaient également mis au service de la nouvelle société.

Le fonds social d'ENGEMA était constitué de 2.000 actions de 500 francs belges : 500 actions d'apport, concédées à Averbouch et Natengel en rémunération de leur contribution à la société ; 1.500 autres actions souscrites en numéraire. Les signataires de l'acte de constitution d'ENGEMA souscrivirent chacun entre 5 et 20 actions : c'était le cas de Louis et Georges Mettewie, deux industriels, Saul Eliasberg, un ingénieur, Jean Meiser, un général à la retraite, Pierre Ranscelot, un étudiant liégeois, et Nicolas Buissert, secrétaire général honoraire du Ministère des Finances – autant de relations que Bentzel Averbouch s'était créées durant ses études à l'ULG et ses deux premières années d'activité professionnelle. Une société de Woluwe-Saint-Lambert souscrivit également : les Ateliers Arthur Rogiers. Mais c'est surtout la société ENGETRA (pour Société d'Entreprise générale de Travaux) qui se taillait la part du lion : elle souscrivit pour 1.370 des 1.500 actions en numéraire, portant ENGEMA à bout de bras dès sa création. La confiance d'ENGETRA dans Averbouch était importante : son administrateur-délégué, Albert Pinard, et son vice-président, Charles Thonet, deux ingénieurs liégeois, souscrivirent à titre personnel et figurèrent parmi les signataires des actes constitutifs de la société dirigée par Averbouch. ENGEMA fut mise sur les rails durant l'été 1922 : elle poursuivit et développa les activités d'Averbouch et Cie. Louis Mettewie prit la présidence de la société ; Albert Pinard en devint l'administrateur-délégué. Bentzel Averbouch fut quant à lui nommé directeur : il le demeura quinze années durant avant de devenir l'administrateur-délégué de la société et il fut le véritable artisan de

l'extension d'ENGEMA. Au début des années 30, après à peine dix ans d'existence, un millier d'ouvriers, d'employés, d'ingénieurs et de cadres appartenaient à ENGEMA – en faisant une des entreprises de construction les plus importantes du pays. Son carnet de commandes ne cessait de croître, pour se situer alors aux environs de 35 millions de francs par an et atteindre 100 millions à la fin des années 30.

La société ENGEMA, installée avenue Émile de Béco, à Ixelles, avait été constituée, on l'a dit, avec l'appui de la Société d'Entreprise générale de Travaux (ENGETRA), une société importante, active dans la construction et l'exploitation de chemins de fer secondaires, dans les tramways, le gaz et l'électricité... Cette société était alors présidée par Jacques Van Hoegaerden (1882-1968), lui aussi ingénieur diplômé de l'ULG et gendre de l'industriel liégeois Gustave Trasenter, auquel il avait succédé en 1919 comme directeur-gérant de la société sidérurgique d'Ougrée-Marihaye⁵. En 1934, face aux difficultés financières rencontrées par Ougrée-Marihaye, il cédera son mandat d'administrateur du groupe sidérurgique à Paul de Launoit, qui en prendra la tête l'année suivante. Paul de Launoit était lui aussi également administrateur d'ENGETRA, tout comme Robert Hankar-Solvay. Robert Hankar (1892-1963), époux de Lucille Solvay, était en effet administrateur-directeur (1927-1932), puis administrateur-délégué (depuis 1932) de la Mutuelle Solvay, la holding de la famille Solvay, présente dans de nombreuses sociétés, dont ENGETRA. Ce qui explique qu'ENGEMA ait exécuté plusieurs commandes pour Solvay.

ENGETRA fut majoritaire dans ENGEMA dès la constitution de la société dirigée par Bentzel Averbouch. Elle prit 1.370, puis bientôt plus de 1.600 des 2.000 actions de 500 francs mises sur le marché en 1922, qu'elle échangea en 1924 contre 8.000 des 10.000 parts sociales sans valeur nominale émises lorsque ENGEMA modifia son statut juridique. Elle souscrivit encore à une augmentation de capital en 1933, pour voir sa participation se fixer à hauteur de 13.000 parts sociales⁶. Malgré la crise, ENGEMA se révélait une affaire florissante, qui prit sa véritable croissance avec l'Exposition universelle de 1935, dont nom-

⁵ N. Caulier-Mathy, *Trasenter, Gustave*, dans G. Kurgan, S. Jaumain et V. Montens (éds.), *Dictionnaire des patrons en Belgique*, Bruxelles, 1996, p. 624.

⁶ *Le Recueil Financier*, Bruxelles, 1922-1940.

bre de travaux lui furent confiés : les grands palais permanents, l'étude du Palais principal, dont la hardiesse de conception fut saluée à l'époque et qui abritait alors l'un des plus vastes halls couverts d'Europe, le Pavillon d'Italie et celui de la Ville de Rome. En 1930, son chiffre d'affaires atteignait déjà 80 millions de francs.

En 1936, ENGEMA, forte du succès de l'année précédente, participa avec ENGETRA à la constitution de la société COBRIMO (Compagnie immobilière bruxelloise), au capital de 8 millions de francs, créée en vue de la construction d'immeubles dans l'agglomération bruxelloise. ENGETRA lui apportait divers terrains qu'elle possédait, tandis que ENGEMA, forte de son savoir-faire et des procédés nouveaux qu'elle utilisait, en exécutait les travaux. ENGEMA, en outre, construisit les usines de la Compagnie internationale de Gobeleterie inébranlable (Soignies) et de la Compagnie internationale pour la Fabrication mécanique du Verre, une société de Houdeng-Goegnies qui mit en œuvre, en Belgique, le procédé d'étirage du verre à vitres dit Libbey-Owens – société dont la Mutuelle Solvay était l'une des principales actionnaires et dont l'homme d'affaires d'origine germano-américaine Dannie Heineman (1872-1962), artisan de l'expansion de la SOFINA, avait contribué à la fondation, en 1920.

L'activiste sioniste

Entrepreneur doué et prospère, ingénieur inventif, Bentzel Averbouch conjugua son intense activité professionnelle avec un engagement marqué dans la vie communautaire juive bruxelloise. Rallié au sionisme durant la Première Guerre mondiale, Averbouch avait déjà été l'un des fondateurs de l'Œuvre de Secours aux Juifs de Palestine en octobre 1916, avec les frères Isaac et Léon Kubowitzki, Alex van der Horst et Boris Aisenbud, alors qu'il était comme nombre d'autres Juifs de Belgique réfugié aux Pays-Bas. Léon Kubowitzki (1896-1966), qui jouera plus tard un rôle de premier plan dans les instances sionistes internationales, avait en effet fondé avec Abraham Weiss à Bruxelles, en 1916 également, le groupement de jeunesse sioniste *Zeire Zion*, qui attirait des jeunes immigrés juifs polonais d'ores et déjà acquis au sionisme ouvrier. Gagné par leur entremise au sionisme de gauche, il adhéra au parti *Poalei Zion*, et provoqua après la déclaration Balfour

(1917) la fusion des deux groupes. Il en fut l'âme de longues années durant. Il devint également l'une des chevilles ouvrières du centre vital de la vie sioniste à Bruxelles, le *Beth Zion*, dont il anima la revue *Kadimah*. Son frère aîné Isaac (Itzko) Kubowitzki (1889-1973), futur président de la Fédération sioniste belge (FSB), proche d'Averbouch, était lui le principal animateur de la droite sioniste à Bruxelles. Il présida, avant que Max Podliashuk puis Bentzel Averbouch ne lui succèdent, les Sionistes généraux de l'Union sioniste, de tendance libérale, qu'il avait créée à Bruxelles après la Première Guerre mondiale. Enfin, le journaliste et militant sioniste Alexandre Van der Horst (1880-1943) fut lui secrétaire général du *Merkaz* – ou centre – sioniste de Bruxelles dès 1920. Il écrivit à ce titre de nombreux articles dans *Hatikwah*, l'organe de la FSB, dont Boris Aisenbud était le secrétaire général, s'y faisant notamment un défenseur inconditionnel de l'usage de l'hébreu. Il se situait quant à lui à la droite de l'échiquier sioniste, proche des conceptions de Vladimir Jabotinsky et dirigea le parti révisionniste en Belgique, assurant sa présidence à la veille de la guerre.

Averbouch, figure reconnue du sionisme bruxellois, fut ainsi vice-président, puis président de l'Union sioniste de Bruxelles, créée en 1918 dans la capitale et qui représentait le courant libéral au sein du sionisme belge. Il devint à son tour membre du comité fédéral de la Fédération sioniste de Belgique, tout en demeurant proche d'une frange de la communauté juive plutôt rétive à l'idée sioniste, mais en voie de modifier son attitude en la matière. Daniel Dratwa a en effet montré que, dès la fin des années 20, les idées d'une restauration nationale du peuple juif commencent à pénétrer les cercles consistoriaux à Bruxelles⁷. Il en voit la trace dans la présence d'activistes sionistes au sein de certaines organisations philanthropiques, les donations faites par la Communauté israélite de Bruxelles en faveur du Fonds national juif (*Keren Kayemet Le-Israël*), l'accueil réservé à Chaïm Weizmann, président de l'Organisation sioniste mondiale, à Bruxelles, l'entrée de Jean Fischer (1871-1929), président de la Fédération sioniste, au Consistoire central israélite de Belgique (1926), la création d'un Comité belgo-palestinien comprenant des personnalités proches du Consistoire (1928)

⁷ D. Dratwa, *The Zionist Kaleidoscope in Belgium*, dans D. Michman (éd.), *Belgium and the Holocaust. Jews. Belgians. Germans*, Jérusalem, 1998, pp. 43-62.

et enfin la nomination comme membre du conseil d'administration de la Communauté israélite de Bruxelles, en 1928, de Bentzel Averbouch lui-même.

Le poids de Jean Fischer était alors déterminant. Depuis la guerre, c'est sous son influence que le sionisme avait pénétré tous les ressorts de la vie juive en Belgique. Il était alors proche de Chaïm Weizmann, président de l'Agence juive, et avait mobilisé plusieurs hommes politiques belges en faveur du sionisme. C'est lui qui ouvrit à Weizmann les portes du Palais de Bruxelles – il intéressa le roi Albert I^{er} aux réalisations sionistes, préparant le terrain pour le voyage de celui-ci en Palestine –, du Parlement, du gouvernement et des universités belges. Jean Fischer conquiert également le *leader* socialiste Émile Vandervelde, d'abord séduit par l'homme, puis par le projet sioniste⁸. On peut ajouter aux indices avancés par Daniel Dratwa qu'Averbouch fut le rédacteur et l'animateur principal de l'éphémère journal *L'Alliance-Ha-Brith*, en 1932, aux côtés du rabbin David Berman, en charge à titre de rabbin principal de la Communauté israélite de Bruxelles depuis 1928, du futur journaliste Paul M. G. Lévy, d'Edmond Roos, qui devint président de la Communauté israélite de Bruxelles l'année suivante, et de Jules Bloch, avocat du Consistoire et de l'Œuvre centrale israélite de Secours (OCIS), fils du grand rabbin Armand Bloch et beau-frère de David Berman. Il constitua ainsi durant les années 30 une courroie de transmission essentielle dans le dialogue progressif qui s'instaura entre les milieux consistoriaux bruxellois et le mouvement sioniste.

Autre indice de l'audience croissante du sionisme auprès des responsables communautaires, la présence des rabbins Joseph Wiener – la Belgique comptait en effet depuis 1931 un grand rabbin aux sympathies sionistes affirmées –, Jacob Meïr Sagalowitsch et David Berman à la Conférence annuelle de la Fédération sioniste belge en mai 1935⁹. Enfin, Averbouch remplaça Joseph May au Consistoire central israélite de Belgique à la mort de ce dernier, en 1935. Il rejoignait au sein de cette institution, de plus en plus gagnée par des activistes sionistes, son collègue de l'Union sioniste Max Podliashuk (1897- ?), qui représenta lui la Communauté orthodoxe de Bruxelles au Consistoire à partir de la

⁸ É. Vandervelde, *Le pays d'Israël. Un marxiste en Palestine*, Paris, 1929.

⁹ *Tribune juive*, n° 1, 15.5.1935, p. 15.

même année – Numa Torczyner (1885-1948), le président de la Fédération sioniste, les y rejoignit en juin 1936¹⁰.

Son militantisme sioniste, Averbouch l’exprima avec ardeur et conviction dans les colonnes du périodique belge du *Keren Hayessod, Réalisation*, en mars 1935. Nous sommes alors à la veille de l’ouverture de l’Exposition universelle de Bruxelles et le mouvement sioniste se bat afin qu’un pavillon palestinien figure à l’Exposition. Ce pavillon était destiné à servir de vitrine au combat politique du sionisme, tout autant qu’il se devait de montrer les opportunités économiques et commerciales que pouvait représenter la Palestine, mettant en avant les acquis spectaculaires de la colonisation juive, réalisés en quelques décennies, et l’ancrage européen que pouvait signifier la Palestine juive au Proche-Orient. L’article d’Averbouch parut dans le numéro de mars 1935 de *Réalisation*, juste avant l’ouverture de l’Exposition – qui sera inaugurée un mois plus tard. Il portait comme titre : *Le Pavillon Palestinien à l’Exposition de Bruxelles*¹¹ :

« Nous aurons peut-être un pavillon palestinien à l’Exposition de Bruxelles. Je dis “peut-être” parce qu’il ne suffit pas d’ériger un pavillon pour qu’il évoque ce que nous entendons par le mot “palestinien”. S’il suffit en général pour donner une idée d’un quelconque pays de représenter quelques branches de son activité, il en est tout autrement pour la Palestine. Comment présenter la résurrection de ce pays qui s’opéra, grâce à l’effort juif, en l’espace de quelques années ?

Comment faire ressortir l’élan merveilleux d’une collectivité humaine qui, par sa foi, l’esprit de sacrifice de sa jeunesse, accomplit une œuvre sans exemple dans le domaine de la colonisation ? Comment montrer la renaissance de la langue de la Bible et de nos prophètes, la floraison merveilleuse des écoles hébraïques, et le symbole suprême de cette renaissance, l’Université de Jérusalem ?

Comment faire ressortir le travail accompli par les deux fonds, Keren Kayemeth et Keren Hajessod, dans ce pays où tout était à faire ? Comment mettre en lumière les réalisations faites par la classe ou-

¹⁰ *Almanach royal officiel*, Bruxelles, 1937, p. 697.

¹¹ *Réalisation. Organe mensuel du Keren Hajessod*, 2^e année, n° 8, mars 1935, p. 76 – cité dans St. Kubicki, *Le pavillon palestinien à l’Exposition universelle de Bruxelles, 1935. Une expression de l’activisme sioniste entre-deux-guerres*, mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 2000, pp. 67-68.

vrière, sa vie syndicale, ses coopératives, ses maisons du peuple, ses maisons de repos ? Comment montrer les résultats obtenus dans tous les domaines : les industries créées, les œuvres sociales, les écoles professionnelles, les établissements d'hygiène publique ?

Le miracle de Tel-Aviv, l'électrification du pays, l'exploitation des richesses de la Mer Morte, le développement de l'agriculture, les plantations d'orangeries, la transformation de Caïffa doivent compléter le tableau de la Palestine actuelle, de cette Palestine qui a su en quinze ans offrir une patrie à plus de 200.000 Juifs et qui avec les agrandissements du port de Caïffa devient un point stratégique de l'Asie par lequel des possibilités de pénétration s'ouvrent pour l'économie européenne. Comment présenter tout cela même à une échelle réduite ? Comment faire comprendre en même temps que ces magnifiques résultats ne sont devenus possibles que par le fertile effort du sionisme ? ».



Vue d'ensemble de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1935.

© Dexia.

Dans le numéro suivant de l'organe du *Keren Hayessod*, Bentzel Averbouch insista à nouveau sur l'opportunité offerte au mouvement

sioniste de faire valoir la justesse de son combat, l'œuvre accomplie et le bénéfique économique et commercial qui pouvait en résulter pour ses partenaires¹² :

« Dans un article précédent nous avons parlé de ce que le pavillon palestinien à l'Exposition de Bruxelles doit pouvoir représenter. S'il doit mettre en relief toute la grandeur de l'œuvre palestinienne, il faut également qu'il montre les possibilités économiques que la Palestine offre par elle-même et par le Proche-Orient dont elle est l'entrée. L'intérêt que la Palestine représente pour la Belgique a été compris par le Grand Roi disparu. Sous son impulsion certaines initiatives se sont déjà manifestées pour resserrer les liens économiques entre les deux pays. Il faut que ce mouvement s'amplifie. Le pavillon palestinien doit faire pendant au pavillon Albert à l'Exposition de Tel-Aviv.

Le pavillon doit être aussi un enseignement pour nos concitoyens non-Juifs, surtout pour ceux parmi eux qui, soit par parti-pris, soit par une certaine déformation d'esprit – héritage de préjugés séculaires – dénigrent les forces créatrices du judaïsme. Quelques-uns de nos compatriotes ont marqué ces derniers temps de la sympathie pour une politique antijuive. Il faut qu'ils se rendent compte combien il est dangereux pour un petit pays comme le nôtre de s'aliéner les sympathies du judaïsme.

La participation palestinienne doit constituer la représentation du génie juif aux yeux des trente pays qui participent à cette manifestation grandiose qu'est l'Exposition de Bruxelles 1935. Elle devrait être la démonstration de l'erreur que commettent certains pays en tentant une reconstruction économique en dehors des Juifs. L'organisation de la participation palestinienne est une tâche considérable. Elle a besoin du concours éclairé de tous nos amis, sans distinction d'opinions. Elle doit constituer une représentation digne du judaïsme, digne de la Palestine et digne de l'Exposition de Bruxelles 1935.

Nous espérons que la chose sera comprise de tous ; que le judaïsme mondial, que le judaïsme palestinien nous apporteront leur appui. Nos amis de Belgique ne doivent épargner aucun effort pour que le pavillon qui s'érige au Heysel atteigne son but. Le talent de M. l'architecte de Lange va réaliser le cadre nécessaire. Les collectivités de la Palestine,

¹² *Réalisation*, 2^e année, n° 9, avril 1935, pp. 85-86 – cité dans St. Kubicki, *op. cit.*, pp. 68-69.

les artistes d'Eretz-Israël, les institutions officielles doivent nous faire parvenir tout ce qui doit constituer le décor et le contenu du pavillon. Des réceptions, des conférences organisées au cours de l'Exposition dans le pavillon ou en ville contribueront à compléter la documentation sur la Palestine. Une semaine palestinienne pourra réunir nos coreligionnaires étrangers pour la visite de l'Exposition et du pavillon palestinien.

Il nous a été donné d'être associé à la réalisation technique du pavillon palestinien. Nous sommes heureux d'avoir, par ces quelques lignes et celles du numéro précédent, contribué à déterminer sa mission. Il reste à souhaiter que ceux qui ont assumé la responsabilité de cette réalisation comprendront l'importance de leur tâche ».

Ce pavillon palestinien verra le jour : dénommé *Israël en Palestine*, œuvre de l'architecte anversoïse Joseph de Lange, il vit Bentzel Averbouch participer tant à sa promotion qu'à sa réalisation, fort de sa propre expérience professionnelle et de son implication dans d'autres constructions réalisées pour l'Exposition. Quant à de Lange (1883-1948), qui signait aussi la reconstitution du *Vieux Bruxelles* à la même Exposition universelle de Bruxelles, il avait également été l'auteur de la synagogue d'Ostende et de la synagogue portugaise d'Anvers de la Hovenierstraat. Il avait en outre assuré la conception de la synagogue Romi Goldmuntz de la van den Nestlei, à Anvers également, et de la synagogue orthodoxe de la rue de la Clinique à Anderlecht.

L'on a évoqué le rapprochement entre diverses tendances, apparemment inconciliables, de la communauté juive à cette époque. Face à l'importance numérique croissante des nouveaux immigrants juifs, à leur entrée dans les instances communautaires, à la perte du *leadership* dans ces institutions et en réaction aux manifestations répétées d'antisémitisme, une partie de la mouvance consistoriale bruxelloise va tenter d'opérer un syncrétisme de diverses manifestations du judaïsme et de s'ouvrir à la fraction bourgeoise du sionisme belge, sans que disparaisse pour autant l'opposition idéologique entre leur judaïsme *solidaire* et le judaïsme *nationalitaire* de ces derniers. Succédant à un manifeste adressé en décembre 1931 *Aux Juifs de Belgique*, qui regrettait que « nous vivons tous sans contact les uns avec les autres, dans l'ignorance des faits et des intérêts de la vie juive et du judaïsme », une revue éphémère, au titre évocateur de cette ouverture, *L'Alliance*, fut

créée en janvier 1932¹³. Elle se proposait d'éclairer ses lecteurs sur leurs « devoirs de juifs de Belgique, tant envers le judaïsme qu'envers la nation belge, et tant envers nos institutions locales qu'envers les grands mouvements d'intérêt juif universel tels que, notamment, le sionisme... »¹⁴.

Les rédacteurs de la revue *L'Alliance* se recrutaient à la fois dans le judaïsme consistorial et dans les rangs du sionisme bourgeois. Cette rédaction se composait de l'avocat Raymond Abrahams (1906-1992), alors conseiller juridique de l'Œuvre centrale israélite de Secours (OCIS) ; David Berman (1889-1947), rabbin de la Communauté israélite de Bruxelles ; Jules Bloch (1904-1946), lui aussi conseiller juridique de l'OCIS ; Émile Francfort (1881-1954), administrateur de la Communauté israélite de Bruxelles et président de la Fédération des anciens Combattants français en Belgique ; Max Gottschalk (1889-1976), vice-président de la Communauté israélite de Bruxelles ; Paul M. G. Lévy (1910-2002), alors frais émoulu de l'Université ; Edmond Roos (1884-1941) ; Saul Benensohn (1920-1943) ; Margolin, directeur d'une importante institution sioniste de prêt, la banque *Ivria* ; enfin, Bentzel Averbouch, alors vice-président de l'Union sioniste et membre du conseil d'administration de la Communauté israélite de Bruxelles qui, selon ce qu'a rapporté Raymond Abrahams, fut l'élément moteur de *L'Alliance*¹⁵.

C'est à cette même époque que David Berman, rabbin de Bruxelles et rédacteur de ladite revue, écrivit dans *L'Encyclopédie belge*, à propos du sionisme, que certains israélites belges « estimant qu'on ne peut refuser à des frères moins heureux le droit de se faire une patrie sous prétexte qu'on a soi-même trouvé la sienne, acceptent cette idée, sous cette réserve qu'elle n'entamera en rien leurs sentiments patriotiques et que la Palestine sera pour eux ce que l'État du Vatican est pour leurs concitoyens catholiques »¹⁶. Il est par ailleurs significatif de constater que dans *L'Alliance*, le terme *Palestine* était souvent abandonné

¹³ Lettre du journal *L'Alliance*, *Aux juifs de Belgique*, Bruxelles, 15 décembre 1931, retrouvée en annexe au journal *L'Alliance* n° 1, 8.1.1932.

¹⁴ *L'Alliance* – *Revue de la vie juive*, n°1, 1^{ère} année, 8.1.1932 : *À nos lecteurs*, article signé par la rédaction, p. 1.

¹⁵ Notre entretien avec M. Raymond Abrahams, Bruxelles, 26.3.1984.

¹⁶ D. Berman, *L'organisation israélite*, dans *L'Encyclopédie Belge*, Bruxelles, 1933, p. 131.

au profit du très sioniste *Eretz Israël* – terre d’Israël. Outre l’importance qu’elle accordait aux tendances nouvelles du judaïsme, cette initiative d’ouverture est intéressante à plus d’un égard. D’une part, la collaboration entre Juifs consistoriaux et Juifs sionistes préparait la mise en commun de leurs efforts dans un organisme tel que le Comité d’Aide et d’Assistance aux Victimes de l’Antisémitisme en Allemagne, créé en avril 1933 afin de venir en aide aux réfugiés allemands, à l’initiative de Max Gottschalk. L’un de ceux qui ont le mieux incarné cette ouverture, l’ex-sénateur libéral Herbert Speyer (1870-1942), professeur à l’Université libre de Bruxelles, ne figurait pas parmi les membres de cette rédaction, mais il est probable qu’il lui eût apporté son soutien : il devint membre de l’Agence juive lorsque celle-ci s’ouvrit aux non-sionistes, en 1929, puis vice-président en 1931¹⁷.

C’est à son initiative que Chaïm Weizmann, éminente personnalité sioniste au plan mondial, fut accueilli en Belgique en 1934 et qu’une forêt fut dédiée au défunt roi Albert dans l’*Emek Chefer*, en Palestine, en 1936. De plus, Speyer dirigea le Comité belgo-palestinien créé en 1930¹⁸. D’autre part, cette attitude conciliante à l’égard d’une doctrine *nationalitaire* du judaïsme procédait en grande partie de l’influence du sionisme spirituel de l’écrivain Achad Ha’am, point de rencontre entre le judaïsme libéral et le sionisme bourgeois. Le mouvement juif libéral aux États-Unis adoptera cette position en 1937 : il sera pour un *foyer juif* et non pour un *foyer national juif* en Palestine. Notons encore, dans cette même perspective, que lors des fêtes enfantines organisées par la Communauté israélite de Bruxelles, des enfants chantèrent une adaptation française de *Hatikvah*, l’hymne du mouvement sioniste¹⁹.

Dans le judaïsme consistorial, c’est parmi les hommes qui ont suscité le courant de l’*Alliance* que l’on va retrouver ceux qui se lancèrent dans la solidarité active avec les immigrés, et principalement les réfugiés allemands. Ce fut la raison d’être du Foyer israélite, créé en mai 1937 à Bruxelles, à l’initiative de Max Gottschalk : il marquait la réaction du judaïsme consistorial à la fondation du Conseil des Associations juives de Léon Kubowitzki et à la perte progressive de *leadership* dans

¹⁷ *L’Alliance – Revue de la vie juive*, n° 2, 1^{re} année, 23.1.1932, p. 3.

¹⁸ *Zionism in Belgium*, dans *Encyclopedia of Zionism and Israël*, New-York, 1971, pp. 117-118.

¹⁹ Centre national des hautes Études juives (CNHEJ), archives David Trocki, n° 39.

la communauté, ainsi qu'au problème croissant des réfugiés et à l'antisémitisme. C'est en janvier 1937, à l'hôtel Atlanta, à Bruxelles, qu'une réunion fut convoquée à l'initiative de Bentzel Averbouch, Michel Deutsch, Alfred Errera (1886-1960), Alexis Goldschmidt (1910-1999) et Max Gottschalk, dans la perspective de créer un Foyer israélite dans la capitale « en vue de grouper les différentes activités sociales et éducatives juives de l'agglomération bruxelloise afin de faciliter l'adaptation des milieux immigrés qui se trouvent encore en marge de la vie belge »²⁰.

Que cette initiative fût une rebuffade face à l'audience croissante du Conseil des Associations juives ne fait aucun doute. L'un des participants, le docteur Cohen, souligna même, lors de la réunion constitutive, que « certaines institutions qui se manifestent dans les milieux juifs non adaptés font du tort à nos populations et devront être à l'avenir surveillées et organisées »²¹. Qu'elle brisait net les efforts entrepris depuis 1935 pour unir les judaïsmes de Belgique en des temps aussi difficiles parut évident également. Ainsi, dès le départ, des controverses apparurent entre un homme comme Bentzel Averbouch, vice-président de l'Union sioniste et du Foyer israélite à la fois, et les représentants du judaïsme consistorial. En effet, Averbouch s'opposait au patronage du grand-rabbinat, qui écartait évidemment une large frange de la population juive non pratiquante, et souhaitait engager le Foyer dans la réconciliation avec les autres courants du judaïsme de Belgique, notamment le mouvement sioniste²². Mais il se heurta à l'opposition irrémédiable, à cette ouverture, de Max Gottschalk et de ceux qui finançaient la nouvelle institution.

« Je ne pourrai accepter votre thèse trop catégorique en ce qui concerne l'admission des groupements sionistes. Il est dangereux dans l'intérêt du Foyer même d'adopter l'attitude que vous préconisez. Le but du Foyer est d'unir et non de diviser. Comme d'autre part il m'est impossible d'envisager l'activité du Foyer sous la menace de votre dé-

²⁰ CNHEJ, archives Max Gottschalk, dossier n° 4 : procès-verbal (incomplet) de la réunion privée tenue le mercredi 20 janvier 1937 sous la présidence de Max Gottschalk, dans le salon rose de l'hôtel Atlanta.

²¹ *Ibid.*

²² CNHEJ, Archives Max Gottschalk, dossier n° 4 : lettre de B. Averbouch à M. Gottschalk, 8.3.1937.

mission et de celle de nos amis dont l'appui financier est indispensable à l'existence de l'œuvre, j'ai décidé de m'abstenir de faire partie du conseil d'administration du Foyer... », annonça Averbouch à Gottschalk le jour même de l'inauguration officielle de la nouvelle institution²³. Ce qui ne l'empêcha pas de participer au Foyer israélite et d'en devenir le vice-président.

Bentzel Averbouch avait également contribué à propager la campagne de boycottage des produits et manifestations de l'Allemagne nazie, que Léon Kubowitzki et une série d'autres responsables sionistes menaient depuis 1933 avec le Comité d'Action économique à Bruxelles et le *Verbond voor Economisch Verweer Antwerpen* (VEVA) à Anvers. Son refus de l'antisémitisme ne souffrait pas de compromission : ayant été fait officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie pour l'œuvre réalisée en faveur de la République italienne à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, il renvoya cette décoration au moment où furent pris les décrets antisémites du régime mussolinien. C'est ce que rappela le secrétaire du Consistoire Raymond Lévi, en novembre 1939, dans l'allocution qu'il prononça à l'occasion de la manifestation d'hommage à Bentzel Averbouch. Et d'évoquer aussi un souvenir personnel : lui faisant visiter le chantier de l'Exposition, Averbouch avait insisté sur le fait que pas un matériau, pas même un clou, n'était venu d'Allemagne et qu'il avait stimulé toutes les initiatives afin qu'outre les machines, achetées en Angleterre, le matériel utilisé fût d'origine belge²⁴.

Gravement handicapé suite à un accident de la circulation en 1937, Bentzel Averbouch avait été contraint d'abandonner ses fonctions d'administrateur-délégué d'ENGEMA, alors au faite de sa prospérité – ce qui lui avait notamment permis de se consacrer davantage aux institutions juives et à leurs organismes philanthropiques. Une opération à laquelle il se soumit, durant l'été 1939, afin de réduire son handicap, lui fut fatale. Il décéda à Bruges le 14 août 1939. Naturalisé belge en 1926, il avait obtenu la grande naturalisation en 1937 et avait été fait

²³ CNHEJ, Archives Max Gottschalk, dossier n° 4 : lettre de B. Averbouch à M. Gottschalk, 1.5.1937.

²⁴ FMC, Archives Roger Lévi, allocution prononcée par Raymond Lévi, 28.11.1939.

chevalier de l'Ordre de Léopold en récompense de sa participation à l'expansion économique du pays.

La Belgique et les Juifs sous l'Occupation nazie L'histoire au-delà des mythes¹

Jean-Philippe Schreiber

L'historiographie de la *Shoah* en Belgique est riche de dizaines de titres. Toutefois, il s'agit pour l'essentiel de mémoires ou de souvenirs de guerre, d'ouvrages commémoratifs, d'apologies, de travaux de journalistes ou de travaux de fin d'études. Hormis l'œuvre incontournable et désormais classique de Maxime Steinberg et la brillante thèse récemment publiée de Lieven Saerens sur Anvers, très peu de travaux scientifiques ont été consacrés au sort des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale². De surcroît, le travail de Maxime Steinberg lui-même, riche d'informations sur l'ensemble de la vie juive en Belgique sous l'occupation, certes, a essentiellement comme propos la déportation et la résistance des Juifs en Belgique. Reste donc en friche l'étude de la vie quotidienne des Juifs et de leurs institutions opérant sous contrôle de l'occupant durant la guerre et, en particulier, le sujet peu étudié, sinon pour en célébrer les gestes de solidarité, des relations entre Juifs et non-Juifs sous l'Occupation – hormis l'étude de Saerens, dont le sous-titre illustre le propos, mais qui ne concerne que la situation particulière d'Anvers, envisagée dans le temps long.

On a souvent parlé du cas de la France comme symbole de l'incapacité de certains pays à regarder leur passé en face. Un ouvrage

¹ Cet article constitue la version remaniée d'une communication présentée *in absentia* au colloque *Europe under Nazi Rule and the Shoah*, organisé par l'Uniwersytet Warszawski et le Yad Vashem International Institute for Holocaust Research (Varsovie, 30.8.1999). Il a été réaménagé, surtout, pour tenir compte des résultats de l'enquête de Lieven Saerens, publiée un an plus tard (L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad. Een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking (1880-1944)*, Tielt, 2000).

² M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, Bruxelles, 1983 ; *Id.*, *L'étoile et le fusil : 1942. Les 100 jours de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles, 1984 ; *Id.*, *L'étoile et le fusil : la traque des Juifs, 1942-1944*, Bruxelles, 2 vols, 1986 ; L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad*, *op. cit.*

récent de Maxime Steinberg nous a donné la preuve qu'en la matière, la Belgique n'était pas en reste³. La question toujours brûlante de l'amnistie à accorder aux anciens collaborateurs des nazis, en Flandre, montre que les cicatrices sont loin d'être refermées. Au sein même de la communauté juive, les perceptions variables de la mémoire des événements et la persistance de certains enjeux idéologiques et mémoriels continuent de hanter le rapport historique des Juifs de Belgique à la Seconde Guerre mondiale, à la résistance et à la déportation.

Or, il y a sans doute peu de pays où tous les aspects de la *Shoah* peuvent être décrits avec autant de précision qu'en Belgique, en raison de l'abondance des sources d'archives et de la qualité de leurs conditions de conservation. En raison aussi de l'impressionnant travail de collecte d'informations et de documents réalisé par le Ministère de la Reconstruction et l'Administration des Victimes de la Guerre depuis la Libération. Pourtant, les mythes et les légendes continuent souvent d'occuper l'espace public. De surcroît, les travaux scientifiques sont loin d'être légion. Enfin, les universités s'intéressent toujours fort peu au sujet. Une nouvelle génération de chercheurs est certes apparue, qui eût sans doute pu se départir des préjugés et des engagements idéologiques de ses prédécesseurs. Mais elle n'a pas entamé de réexamen des grandes questions d'histoire de la *Shoah* en Belgique. Elle a préféré se consacrer à l'étude de la mémoire des événements plutôt qu'aux événements eux-mêmes. L'on attend dès lors toujours une histoire de la vie quotidienne ou une histoire plus nuancée, comme le suggère Dan Michman, de l'Association des Juifs en Belgique (AJB), dont les archives sont restées sous le boisseau durant plus de cinquante ans⁴. Comme on attend un réexamen de certaines des analyses de Maxime Steinberg, qui datent d'il y a plus de quinze ans et qui, aujourd'hui, pourraient être réévaluées à la lumière d'archives inédites ou de perspectives nouvelles. Enfin, il en va de même pour le thème des relations entre Juifs et non-Juifs sous l'occupation, souvent célébrées, mais plus rarement analysées avec la distance critique souhaitable.

³ M. Steinberg, *Un pays occupé et ses juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, Gerpennes, 1999.

⁴ D. Michman, *Research on the Holocaust in Belgium and in General : History and Context*, dans *Belgium and the Holocaust. Jews. Belgians. Germans*, éd. par D. Michman, Jérusalem, 1998, pp. 3-38.

Quels mythes ?

Longtemps, et jusqu'à aujourd'hui, dans une certaine mesure, les rapports entre Juifs et non-Juifs durant la guerre ont été décrits – célébrés devrait-on plutôt dire – sur le mode du mythe. À force d'apologies, toute responsabilité non allemande dans la persécution des Juifs a été éludée, hormis celle de quelques inciviques. Quelles en sont les raisons ? Premièrement, le poids de la Résistance et des mythes propres que celle-ci a véhiculés durant la guerre et après 1945. On a ainsi mis en exergue l'intégration de la résistance civile juive – le Comité de Défense des Juifs, ou CDJ – dans le principal courant de la Résistance, le Front de l'Indépendance, dominé par les communistes. Et ce en esquivant bien souvent les difficultés et les oppositions que l'existence même d'un mouvement spécifiquement juif au sein de la Résistance entraînait, ou le refus de celle-ci de cautionner et d'assister une action d'éclat comme l'attaque du XX^e convoi de déportés, en avril 1943. Autant d'attitudes récalcitrantes qui se prolongèrent au lendemain de la guerre, dans les rangs communistes surtout⁵.

Ensuite, on a abondamment illustré la coopération entre Juifs et non-Juifs au travers de l'exemple du sauvetage des enfants : 3.500 enfants juifs sauvés par le biais du CDJ, sans compter les autres réseaux ou filières, moins structurés, rarement évoqués. Et ce le plus souvent en l'opposant aux solutions *juives* du *moindre mal*, à savoir les enfants qui demeurèrent sous l'occupation dans des homes juifs sous contrôle allemand. Or, malgré l'effort extraordinaire et rare en Europe à cette époque, on ne peut passer sous silence, ce que l'analyse des dossiers et les témoignages nous révèlent aujourd'hui, les solidarités intéressées, les cas de brutalité ou d'exploitation des enfants, les refus, voire les dénonciations. Dan Michman, entre autres auteurs, a également montré qu'on ne pouvait uniquement lier la qualité de l'intégration des Juifs à la communauté nationale et la proportion de Juifs sauvés grâce à la solidarité de leurs concitoyens : il s'agit d'un phénomène plus complexe,

⁵ J. Gotovitch, *Juifs sur la pointe des pieds : le Parti Communiste Belge et les Juifs dans l'immédiat après-guerre*, dans *Hertz Jospa. Juif, résistant, communiste*, éd. par J.-Ph. Schreiber, Bruxelles, 1997, p. 104.

qui n'a en rien entamé – il en montre des exemples – la persistance de stéréotypes antijuifs, même chez les sauveurs⁶.

Troisième exemple, celui de la famille royale et de l'Église de Belgique, en particulier le rôle supposé de la reine Élisabeth et du cardinal Van Roey dans le sauvetage de nombreux Juifs, soustraits à l'occupant à leur intervention. Ce mythe a été démonté, entre autres par Maxime Steinberg, mais continue à avoir la vie dure malgré tout – en dépit des révélations des auteurs de la monumentale biographie du roi Léopold III durant la guerre, fondée sur des archives inédites⁷. Cette icône avait en réalité été figée dès les années 60 dans un livre, celui de Betty Garfinkels, fort contesté à l'époque, et dont le contenu paraît aujourd'hui plus que jamais contestable⁸. Il s'agit néanmoins du seul ouvrage qui ait eu pour prétention de décrire l'attitude de la Belgique et des Belges face à la persécution des Juifs – remarquons toutefois que le mot “juif” n'apparaît même pas dans son titre.

La publication de l'ouvrage de Betty Garfinkels s'inscrivait en effet dans l'esprit des commémorations patriotiques du temps en mettant l'accent sur le mythe d'une Belgique exemplaire, à l'image de la reine Élisabeth. Une partie de la communauté juive continuera longtemps encore à colporter la figure d'une reine Élisabeth *Juste des Nations*, d'autant que celle-ci fut après la guerre très proche de la communauté juive et d'Israël. C'était passer sous silence le fait que l'intervention de la reine, en 1942 et 1943, si elle fut bien réelle, se fit au bénéfice des Juifs de nationalité belge et non de l'immense majorité d'entre eux, constituée d'immigrés.

L'ouvrage de Garfinkels avait été patronné et voulu par Max Gottschalk, ancien président du Consistoire et personnalité très influente du judaïsme belge. L'un de ceux qui le contestèrent le plus fut le professeur Chaïm Perelman, autorité morale incontestée de la communauté juive de Belgique et figure majeure de la Résistance juive. Or, Perelman lui-même avait été, dès la Libération du pays, le principal animateur d'un Office de presse et de documentation – *Ofipresse* – dont le but

⁶ D. Michman, *Research on the Holocaust in Belgium and in General : History and Context*, art. cit., p. 30.

⁷ J. Velaers et H. Van Goethem, *Léopold III, de Koning, het Land, de Oorlog*, Tielt, 1994.

⁸ B. Garfinkels, *Les Belges face à la persécution raciale, 1940-1944*, Bruxelles, 1965.

louable pour l'époque, certes, était de célébrer ceux qui avaient offert assistance, quelquefois au péril de leur vie, aux Juifs persécutés. Mais il avait cependant eu pour effet pervers d'ancrer l'image d'une Belgique largement solidaire, de fixer les images en la matière (la reine, le cardinal, l'évêque Kerkhofs...) et d'arrêter les formes d'un mode commémoratif qui ne se démentira pas durant un demi-siècle. L'apologie déroulera les mêmes images pendant des décennies, que ce soit dans la presse juive, dans les cérémonies d'hommage aux sauveurs ou dans les commémorations.

Enfin, dernier exemple, les rapports gouvernementaux d'après guerre ont inauguré le discours, amplement repris par la suite, d'une solidarité naturelle de la population envers les citoyens juifs persécutés et d'une absence traditionnelle d'antisémitisme en Belgique, l'occupant n'ayant pu compter que sur une infime minorité de la population acquise à l'Ordre nouveau⁹. On verra plus loin combien cette opinion, ici aussi, est à nuancer : il y eut bien d'autres relais de la politique anti-juive de l'occupant en Belgique. Même si c'est une réalité, en effet, de considérer qu'il y eut relativement peu d'antisémitisme, ou en tout cas de violence antisémite en Belgique avant les années 30, et que l'expression xénophobe marquée des années d'avant guerre visait singulièrement les Juifs comme figures par excellence de l'étranger.

On insistera néanmoins à ce stade sur le fait que sur environ 60.000 Juifs résidant en Belgique au 10 mai 1940, près de la moitié ont été déportés. Un chiffre qui n'est pas aussi impressionnant que celui que l'on connaît pour les Pays-Bas, mais qui dépasse de loin la proportion de Juifs déportés en France, pourtant citée généralement comme pays de persécution par excellence des Juifs durant la guerre – en raison de la politique de l'occupant comme du régime de Vichy – et d'hostilité historique de la population à leur égard.

On notera au passage que plus de 5.000 Juifs de Belgique ont été déportés non par le camp de rassemblement de Malines, mais de France et ont donc eu à affronter une situation particulière. Et ce qu'ils aient

⁹ *Les crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945. La persécution antisémite en Belgique*, Ministère de la Justice, Commission des crimes de guerre, Liège, 1947 ; *Rapport du gouvernement belge sur la persécution des Juifs de Belgique durant l'occupation allemande (Report of the Belgian Government at the Nuremberg Trial)*, dans *La persécution des Juifs en France et dans les autres pays de l'Ouest*, Paris, 1947 (doc. 47-UK 76).

résidé librement en France depuis l'exode jusqu'à leur arrestation, ou qu'ils aient eu à subir l'enfermement dans les camps du Sud-Ouest – ce fut le cas d'environ 3.500 d'entre eux, reliquat des quelque 8.000 “suspects” juifs du 10 mai 1940, arrêtés par les autorités belges et emmenés en convois vers le sud de la France.

Les réactions à la persécution des Juifs

L'identification de la population juive

Chacune des ordonnances antijuives de l'occupant a eu pour effet d'accroître la visibilité de l'exclusion des Juifs de la vie sociale et économique. Chacune de ces ordonnances aurait pu avoir aussi pour conséquence de matérialiser des mouvements de sympathie ou des réactions spécifiques dans le chef de la population non juive et des autorités politiques et morales de la Belgique de l'époque. On verra ici si ce fut le cas.

La seconde ordonnance allemande sur les Juifs, en date du 28 octobre 1940, imposait leur inscription dans un registre particulier tenu dans chaque commune du pays. L'administration militaire de la Belgique était ainsi la dernière à décréter un statut des Juifs en Europe occidentale. Les autorités d'occupation étaient en réalité fort soucieuses, en Belgique plus qu'ailleurs en raison entre autres des atrocités commises durant la première guerre, de ne heurter ni l'opinion publique ni l'administration. Ainsi, afin de ne pas contraindre les administrations communales à requérir des citoyens juifs qu'ils se plient à l'ordonnance du 28 octobre, ce furent les intéressés eux-mêmes qui durent solliciter l'administration : ces “déclarations spontanées” étaient censées dédouaner les fonctionnaires de toute responsabilité¹⁰. Les Allemands admettaient donc les scrupules constitutionnels des autorités belges demeurées en place, ainsi que leur raisonnement, qui tenait plus ou moins comme suit : exécuter les ordonnances, sans prendre d'initiative pour en assurer l'efficacité ; en d'autres termes, collaborer de manière toute passive.

¹⁰ M. Steinberg, *La Shoah en Belgique*, dans *Cahiers de la Shoah*, Paris, 3-1996, p. 62.

Globalement, il y eut un net refus des autorités en place de l'État belge de pratiquer une politique antisémite à l'instar de celle de la France de Vichy. La presse collaboratrice stigmatisa d'ailleurs ce qu'elle considérait comme leur manque de zèle dans l'application des ordonnances allemandes antijuives. Cette distance à l'égard de l'occupant, de son idéologie et de sa législation d'exception varia suivant les situations. Ainsi, l'occupant tenta à plusieurs reprises d'imposer des hommes qui lui étaient acquis à des postes importants. Ce fut le cas du nouveau secrétaire général à l'Intérieur remplaçant le ministre, absent, puisque le gouvernement belge était à Londres. Issu du mouvement collaborateur *Vlaamsch Nationaal Verbond*, Gerard Romsée s'était déjà signalé en tant que gouverneur de la province de Limbourg pour son "efficacité" dans l'application des mesures allemandes visant les "expulsés du Limbourg", à savoir des étrangers temporairement bannis d'Anvers et en majorité juifs. Comme secrétaire général, il se prêta avec empressement, à l'été 1941, au nouveau recensement voulu par l'occupant, auquel il accorda le concours de l'appareil administratif belge, sur simple demande des Allemands. Gerard Romsée fit apposer par les communes, qui se plièrent bon gré mal gré à son injonction, la mention « Juif-Jood » sur les cartes d'identité, permettant ainsi d'identifier les réfractaires au premier recensement de 1940¹¹.

Le droit public belge reconnaît une grande autonomie aux provinces et aux communes surtout – héritage de l'Ancien Régime. De sorte que même des injonctions venues d'administrations centrales régies par des hommes liges de l'occupant ne convainquirent pas toujours les pouvoirs locaux d'exécuter les ordonnances allemandes, ou en tout cas de les appliquer avec ardeur. Il y eut de vives réactions d'une part, quelques participations enthousiastes d'autre part, et surtout – ce fut sans doute la majorité – des exécutions considérées comme forcées, ou ordinaires. De sorte que, dans le cas précis des inscriptions des Juifs dans des registres spécifiques, l'on observe que souvent, ces inscriptions se sont bien faites ; il en va de même de l'apposition d'un cachet « juif »

¹¹ Cf. à ce sujet la thèse de doctorat en cours de monsieur Thierry Delplancq (voir : Th. Delplancq, *1940-1942, une cité occupée et ses Juifs. Quelques aspects heuristiques*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 3-2001, pp. 125-134).

dans les registres de la population. La pratique administrative des communes fut toutefois très variable et leur application des ordonnances allemandes loin d'être uniforme¹². Sans compter l'initiative individuelle des employés municipaux : tout comme Laurence Schram l'a fait pour la commune anversoise de Berchem, Thierry Delplancq a montré des exemples de ces comportements individuels, au bénéfice ou au détriment des citoyens juifs visés par les décrets allemands¹³. Et d'illustrer les conséquences tragiques du zèle administratif d'un employé de la ville de La Louvière, allant au-devant de l'attente de l'occupant, exemple effarant de l'attitude sciemment ségrégationniste ou tragiquement inconsciente de certains bureaucrates. Constat qui n'enlève rien au zèle résistant de certains employés, voire de certaines administrations communales dans leur ensemble, lorsqu'il s'agira plus tard de faire bénéficier des Juifs de faux papiers et de timbres de ravitaillement.

Quelquefois, l'occupant exigea des autorités locales qu'elles prennent elles-mêmes leurs responsabilités : il en fut ainsi des dispositions concernant les fonctionnaires juifs révoqués¹⁴. Ce qui amena l'administration belge à décider de suivre passivement les indications de l'occupant, sans prendre les mesures d'exécution des ordres qui leur étaient enjoins. La protestation du bourgmestre de Bruxelles à propos du registre des Juifs en fut une illustration : le 13 décembre 1940, il considéra qu'il ne ferait appliquer les décisions allemandes que « contraint et forcé » – il manifesterait la même mauvaise volonté lorsqu'il s'agira de transmettre les informations en résultant en distinguant Juifs de nationalité belge et de nationalité étrangère¹⁵. En juillet 1941, un secrétaire général à l'Intérieur plus dévoué à l'occupant, Gerard Romsée, imposera aux administrations communales d'adresser des listes de personnes recensées à la police politique nazie¹⁶. Plus en-

¹² *Ibid.*, p. 130.

¹³ *Ibid.*, p. 132 ; L. Schram, *De "joodse" archieven van het Provinciebestuur Antwerpen*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 3-2001, p. 140. Voir aussi, pour le cas de la commune de Schaerbeek : G. Denhaene, *Les Juifs dans certains documents communaux de Schaerbeek pendant la Deuxième Guerre mondiale*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 1-1999, p. 133.

¹⁴ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, *op. cit.*, p. 111.

¹⁵ *Ibid.*, p. 113.

¹⁶ *Ibid.*, p. 127.

core qu'en octobre et novembre 1940, certaines communes refusèrent d'obéir et de servir d'auxiliaires des services policiers nazis.



Gérard Romsée, gouverneur de la province du Limbourg, puis secrétaire général à l'Intérieur.

© CEGES-SOMA.

De manière générale, c'est donc au niveau local ou professionnel que l'on rencontra de véritables oppositions ou protestations. Les objections des secrétaires généraux, les plus hautes autorités du pays demeurées en place, furent d'ordre juridique – la mesure du 28 octobre suscita d'ailleurs une nette réaction des autorités belges¹⁷ – et varièrent au fur et à mesure de leur remplacement par des hommes d'Ordre nouveau. Si en général, ils refusèrent de prendre des initiatives en matière de politique antijuive, ils ne dénoncèrent ni ne protestèrent véritablement à l'égard des mesures de l'occupant¹⁸.

L'exclusion progressive de la vie économique et sociale

C'est une autre ordonnance du 28 octobre 1940 qui exclut les fonctionnaires, les avocats, les enseignants et les journalistes juifs de leurs fonctions – une mesure semblable frappera les médecins et les professions paramédicales le 1^{er} juin 1942. Elles signifiaient virtuellement la cessation des fonctions et activités publiques des Juifs.

Les protestations les plus nettes, quoiqu'à remettre dans le contexte de l'attitude générale de ces institutions, quelquefois ambiguë, vinrent ici de l'Université libre de Bruxelles, à la suite de la révocation des professeurs juifs et des avocats et magistrats bruxellois, au sujet de leurs confrères juifs respectifs, révoqués eux aussi en vertu de l'ordonnance du 28 octobre. Là, comme on le verra plus loin, une distinction se marque clairement par rapport à l'attitude du monde judiciaire anversois. À Anvers, en effet, il n'y eut pas de protestation, même si le barreau de la métropole fut traversé par une opposition nette face à ce manquement ; il faut dire que les avocats anversois avaient déjà exclu les

¹⁷ Voir la consultation du Conseil permanent de législation en date du 16 novembre 1940, dans *Ibid.*, p. 64.

¹⁸ Lieven Saerens cite certes le cas de l'échevin anversois Adolphe Molter, qui aurait démissionné de ses fonctions en raison des persécutions antijuives (L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad*, *op. cit.*, p. 496). Molter deviendra en effet un membre actif du Comité de Défense des Juifs à Anvers, mais il ne semble pas que sa démission fût assortie d'une protestation publique.

confrères juifs de leur association en 1939, à la veille de la guerre donc¹⁹.

La *Vlaamsche Conferentie der Balie van Antwerpen*, qui regroupait un très grand nombre d'avocats anversois, était en réalité dominée par des hommes d'Ordre nouveau. Elle était très manifestement déjà gangrenée par des opinions d'extrême droite bien avant 1940. En revanche, le conseil de discipline n'était pas gagné à l'idée de rayer les avocats juifs du tableau de l'Ordre, avant de s'y soumettre en juillet 1941 : en ce sens, les travaux récents de Lieven Saerens ont quelque peu nuancé ce qui avait été écrit précédemment à ce sujet – on notera toutefois qu'en dehors de Bruxelles, cette question n'a pas encore été traitée pour l'ensemble des barreaux du pays²⁰.

On a souvent opposé ces réactions divergentes entre Bruxelles et Anvers, et à raison. On nuancera néanmoins cette distinction par deux exemples. Tout d'abord, en plus des dissensions au sein de la magistrature bruxelloise à ce sujet, le texte même de la protestation du barreau de Bruxelles recèle quelques ambiguïtés et peut en tous les cas s'interpréter comme relevant de la résistance passive²¹. Ensuite, ni à Bruxelles, ni à Anvers, les tribunaux belges ne furent au centre d'un conflit de légalité avec les ordonnances allemandes. À quelques très rares exceptions près, jamais on n'appliqua le droit du pays occupé pour protéger les Juifs atteints dans leurs droits, dans leurs biens et dans leurs libertés individuelles en violation de ce même droit²².

La seconde ordonnance allemande sur les Juifs du 28 octobre imposait également aux entreprises juives ouvertes au public d'être munies d'une affiche permettant leur identification. Cette mesure fut élargie à toutes les entreprises dites "juives" par une autre ordonnance en date

¹⁹ L. Saerens, *Houding tegenover de Joden te Antwerpen, 1918-1942*, dans *Minderheden in Westeuropese Steden, 16^{de}-20^{ste} eeuw*, éd. par H. Soly et A.K.L. Thijs, Bruxelles-Rome, Belgisch Historisch Instituut te Rome, 1995, pp. 215-243.

²⁰ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*, pp. 578 et ss. ; cette question a été traitée pour Bruxelles dans un texte demeuré inédit de Jacqueline Wiener-Henrion.

²¹ J. Velaers et H. Van Goethem, *op. cit.*, pp. 781-783. On relèvera que si à Anvers le barreau s'aligna sur le vœu de l'occupant, à Bruxelles, la solution quelque peu boiteuse imaginée – ne plus publier de tableau de l'Ordre – sauvait l'essentiel, sans entraîner de sanction de la part de l'occupant.

²² M. Steinberg, *Un pays occupé et ses juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, Gerpennes, 1999, p. 197.

du 31 mai 1941, qui s'employait à écarter les administrateurs juifs de sociétés et à organiser l'élimination progressive des Juifs de la vie économique, laquelle sera accomplie en 1942 au terme d'une série d'ordonnances spécifiques.



En application de l'ordonnance allemande du 31 mai 1941, les entreprises et commerces juifs doivent se signaler comme tels par une inscription trilingue.

© CEGES-SOMA.

Aucune étude d'envergure n'avait été consacrée à la spoliation des Juifs en Belgique jusqu'aux travaux de la Commission d'étude sur la spoliation des biens "juifs" durant la guerre, dite Commission Buysse,

créée par le gouvernement belge en 1997²³. Les réactions à l'exclusion économique des Juifs de Belgique ne sont toujours pas réellement connues, mais l'on peut se fier à deux indicateurs. Premièrement, le fait qu'avant guerre, l'antisémitisme parfois virulent que l'on pouvait rencontrer dans les rangs syndicaux et dans les organisations de défense des classes moyennes – mais qui s'apparentait en réalité à de la xénophobie – visait précisément les ouvriers et artisans juifs, les marchands ambulants et les petites entreprises juives, tant commerciales qu'industrielles. Le « désenjuivement de l'économie », pour reprendre les termes de l'occupant, visera à partir de 1941 ces diverses catégories, parce que les rares grosses entreprises avaient souvent liquidé leurs affaires avant les hostilités ou vu céder leurs parts *juives* à des gestionnaires non juifs durant la guerre. On peut dès lors supposer que l'élimination de cette concurrence supposée rencontra des réactions positives chez certains. Une partie du monde ouvrier avait ainsi été rendue perméable à la xénophobie antijuive par des courants qui s'étaient manifestés au sein de certains syndicats dans la deuxième partie des années 30. Il en résultera l'attitude des syndicats diamantaires légaux, sous l'occupation, dont des dirigeants revenus d'exode firent allégeance à l'occupant nazi et eurent pour objectif avoué d'épurer le monde du diamant de ses éléments juifs²⁴.

Ensuite, les profits que d'aucuns ont pu tirer, tant des ventes forcées imposées par l'occupant – notamment de valeurs immobilières – que des cessions rendues nécessaires par les événements, les ont placés en situation de se réjouir des décrets antijuifs. On pense à certains notaires, avocats, intermédiaires financiers, gestionnaires de biens, acheteurs... Là encore, les résultats des recherches menées par la Commission Buyse ne permettent pas de mesurer l'ampleur réelle de ces *spoliations* qui n'en portent pas le nom, mais sont assurément de précieux indicateurs en la matière²⁵. C'est dans le domaine de l'«aryanisation»

²³ *Les biens des victimes des persécutions anti-juives en Belgique. Spoliation – Rétablissement des droits. Résultats de la Commission d'étude. Rapport final*, Bruxelles, Services du Premier Ministre, 2001 (2 vols.).

²⁴ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*, pp. 584 et ss.

²⁵ Lieven Saerens évoque également, à plusieurs reprises, en se fondant sur les rapports de police, les escroqueries et les vols commis aux dépens de Juifs d'Anvers que la situation rendait fort vul-

économique, d'ailleurs, que les autorités allemandes purent compter sur une véritable coopération des autorités belges, à tout le moins dans la phase préparatoire de la liquidation des entreprises juives. Ce fut le cas du Ministère des Affaires économiques, des Offices du Textile et du Cuir et de l'Organisation du Commerce belge, créée elle sous l'Occupation²⁶.

L'exclusion de la vie sociale s'affirma entre autres par les restrictions à la liberté de mouvement. Le couvre-feu fut imposé aux Juifs par une ordonnance en date du 1^{er} juin 1942 – il l'était déjà à Anvers depuis le mois d'avril 1941, suite à une mesure particulière prise au lendemain du saccage du quartier juif. En outre, les Juifs étaient depuis le 29 août 1941 théoriquement confinés dans quatre villes, à savoir Anvers, Bruxelles, Liège et Charleroi. Certains ont pu écrire qu'il s'agissait là d'entériner une réalité démographique. Ceci est globalement exact, mais doit toutefois être nuancé : des communautés juives existaient et demeuraient en outre à Arlon, Gand et Ostende, sans compter des familles juives dispersées dans d'autres localités du pays, sur tout le territoire. Quoi qu'il en soit, une telle mesure permettait de conforter l'indifférence de l'opinion publique, puisqu'elle sanctionnait une quasi-situation de fait.

Un décret du 1^{er} décembre 1941 exclut les enfants juifs des écoles non juives à partir du 31 décembre. Il s'agissait en réalité des enfants qui n'étaient pas en âge d'obligation scolaire, à savoir en dessous de sept ans et au-dessus de seize. Les enfants en âge d'obligation scolaire furent eux victimes d'une application ultérieure de la même mesure, arrêtée pour la rentrée de l'année scolaire 1942-1943. Elle sera virtuellement rendue nulle ou presque en raison des rafles et des déportations et de l'entrée en clandestinité d'une grande majorité de la population juive à partir de septembre²⁷.

Mais la mesure initiale de décembre 1941 eut déjà un impact relatif, puisqu'elle contraignit les parents à retirer leurs enfants de l'enseignement maternel et du cycle secondaire supérieur, même si cet

néables, comme il parle aussi des cas de domiciles pillés (L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*, notamment p. 663 et pp. 681-682).

²⁶ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, *op. cit.*, pp. 55-56.

²⁷ B. Dickschen, *L'illusion d'un printemps. Un historique de l'école moyenne juive de Bruxelles, février-juin 1942*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 2-2000, pp. 75-86.

impact fut moindre à Anvers. En effet, dans cette dernière ville existaient déjà des écoles juives à plein temps, ce qui n'était pas le cas ailleurs : au moment où la mesure fut imposée, 2.800 enfants juifs y fréquentaient les écoles officielles pour 1.200 dans les écoles juives²⁸. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1941-1942 donc, les élèves juifs demeurèrent présents dans les écoles primaires et moyennes. Quand l'exclusion totale devait réellement être mise en œuvre, c'est-à-dire à la rentrée de septembre 1942, elle fut oblitérée par les rafles et les déportations. Il en ressort que cette mesure de l'occupant, pourtant fondamentale en termes de création d'un ghetto social et dont l'impact aurait dû être aussi grave que le port de l'étoile, n'a pas amené de réactions marquantes, en particulier à Bruxelles, où il n'existait pas d'école juive à plein temps : le cours des événements s'était alors déjà accéléré.

Le port de l'étoile

L'étoile jaune, objet d'une ordonnance en date du 27 mai 1942, fut imposée à partir du 7 juin 1942 à la population juive, asseyant définitivement la visibilité de la ségrégation à l'œuvre depuis octobre 1940. Planifiée à Berlin pour mars 1942, elle fut repoussée à fin mai par l'administration militaire, qui craignait un mouvement de pitié à l'égard des Juifs au moment où s'accomplissait dans l'ombre, ou presque, le « désenjuivement de l'économie ». Des observateurs avertis de la société belge de l'époque, dans leurs carnets de guerre, montrent bien, par défaut, que c'est là que se situe en effet le véritable tournant dans l'opinion²⁹.

Avec le port de l'étoile, la persécution des Juifs est désormais devenue un enjeu, ce qu'elle n'était pas, semble-t-il, auparavant. Ce fut apparemment une révélation pour beaucoup de Belges : elle donnait un visage aux Juifs, hommes, femmes et enfants, du moins dans les villes où ils étaient confinés. Dès l'annonce de la nouvelle de l'imposition d'un insigne distinctif pour les Juifs, Paul Delandsheere et Alphonse Ooms, ces observateurs avertis, notaient dans leurs carnets, à la date

²⁸ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit., p. 67.

²⁹ P. Delandsheere et Alph. Ooms, *La Belgique sous les nazis*, Bruxelles, 1945-1947 (4 vols.), vol. II, 1945, pp. 230 et ss.

du 4 juin, que des mesures semblables avaient déjà été prises aux Pays-Bas, où elles « ont rendu les persécutés sympathiques et suscité des manifestations en leur faveur »³⁰.

Cinq jours plus tard, ils commencèrent à voir des Juifs porter l'étoile en rue : « Une atmosphère de sollicitude enveloppe ces malheureux que la haine de l'Allemagne nazie expose à toutes les misères et à un véritable esclavage »³¹. Autre notation, le 10 juillet : « On en voit, dans les rues, un assez grand nombre, plus qu'on ne le supposait [...] nul d'entre eux ne songe à le [l'étoile] dissimuler. Ils se sont vite rendu compte que cette révélation obligatoire et publique de leur identité ne leur attire, de la part de la population, ni hostilité, ni mépris. Au contraire, il est visible qu'elle compatit à leur sort, plus pénible encore que le sien. On en a quotidiennement la preuve » – et d'offrir quelques exemples de solidarité au lecteur³².

C'est d'autant plus remarquable qu'avant la date du 4 juin 1942, ces carnets, considérés par nombre d'historiens comme un excellent baromètre de l'opinion moyenne belge durant la guerre, font très peu de place à ce qu'il advient aux Juifs. Le silence était même total sur le saccage du quartier juif d'Anvers, l'exclusion des enfants juifs des écoles ou la création de l'AJB – autant de faits qui ont dû être portés à la connaissance des auteurs, fort bien informés par ailleurs. De surcroît, même si le port de l'étoile, plus peut-être que l'apposition d'affiches sur les devantures de commerces, rendait tangible la singularité de l'expérience juive, les autres ordonnances relatives aux Juifs étaient connues du public – elles étaient en effet soit placardées, soit publiées dans la presse autorisée.

Ainsi, succédant à la constitution de l'AJB, décrétée en novembre 1941, et qui créait un véritable ghetto social pour les Juifs, le port de l'étoile entérinait définitivement l'exclusion des Juifs de la société belge, tant sur le plan politique et social qu'économique. Il est évident que cette mise à l'écart ne pouvait favoriser les contacts avec le reste de la population et permettre la persistance de réelles sociabilités, sinon entre voisins directs. Toutefois, s'il y avait commisération, ce que

³⁰ *Ibid.*, vol. II, p. 230.

³¹ *Ibid.*, vol. II, p. 238.

³² *Ibid.*, vol. II, p. 283.

tous les témoins rapportent, le “choc de l'étoile” n'eut aucune conséquence politique, en l'absence de toute protestation publique.

Les déportations

La Belgique occupée, c'est manifeste, accuse un retard certain dans l'organisation des premiers convois de la « solution finale ». La raison en est d'abord le fait que les nazis ne purent disposer des forces de l'ordre belges pour rassembler les déportés juifs, que l'AJB dut dès lors convoquer. L'échec de cette “mise au travail” explique les arrestations massives et les rafles à la mi-août, soit plus d'un mois après celles de Paris. Ensuite, contrairement à la France encore, ou aux Pays-Bas, la police SS ne put compter sur la collaboration systématique des forces de police locales dans les rafles. Le fait que des razzias nocturnes furent opérées à Anvers, en août et septembre 1942, avec le concours de la police anversoise demeure exceptionnel, et fut vertement critiqué par l'autorité militaire d'occupation – même si dans les chiffres leur résultat rejoint celui du *Vel d'Hiv*, tout en étant moins brandi comme un symbole de la collaboration³³.

Il est clair, à la lecture des carnets de guerre déjà mentionnés, que les ordres de déportation, les rafles et les déportations elles-mêmes constituèrent un second tournant dans l'opinion publique, après celui du port de l'étoile. Les constatations faites témoignent de ce que l'importance de ces événements n'a pas échappé à ses observateurs³⁴. On peut s'interroger toutefois sur la perception qu'en eut une population moins avertie dans les centres urbains où les Juifs vivaient, puis se cachèrent, voire dans les deux Flandres, où les Juifs ne pouvaient plus s'installer. Tout comme l'on peut s'interroger sur les réactions, par exemple, de la population malinoise vivant dans les abords immédiats de la « mystérieuse » – comme la désignait la presse clandestine –

³³ M. Steinberg, *La Judenpolitik : le sens de l'opportunité*, dans *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, éd. par R. Van Doorslaer, Bruxelles, 1994, p. 112 ; *Id.*, *Juifs et communistes dans la guerre : de la mémoire à l'histoire* dans *Hertz Jospa. Juif, résistant, communiste*, éd. par J.-Ph. Schreiber, Bruxelles, 1997, p. 81.

³⁴ P. Delandshere et Alph. Ooms, *op. cit.*, vol. II, 1945, aux dates suivantes : 28 juillet, 2 août, 14 octobre.

Caserne Dossin, lieu de rassemblement des Juifs avant leur déportation, tout proche de l'archevêché. On appliquera la même question à la population vivant le long de la ligne de chemin de fer menant de Malines vers l'Est, en particulier à propos des premiers transports qui s'effectuaient en wagons ordinaires et non en wagons à bestiaux – on se rappellera à ce sujet les interviews faites par Claude Lanzmann en Pologne pour son film *Shoah*.

Il est en réalité extrêmement malaisé de déterminer l'état de l'opinion durant l'Occupation et encore plus de percevoir quelles furent les réactions à la persécution des Juifs³⁵. Les enquêtes ultérieures, même si l'on recueillit de toute manière très peu de témoignages relatifs à la perception de la politique antijuive, furent en effet totalement biaisées par les informations reçues par la suite sur ce qu'il advint aux Juifs. L'on se doit dès lors de considérer que la presse clandestine constitue un des seuls véritables indicateurs de l'état d'une partie de l'opinion et de l'information parvenue à de nombreux Belges.

On peut douter en effet que la presse collaboratrice était en mesure, en raison de bon nombre de facteurs comme la censure et le radicalisme idéologique de ses rédacteurs, d'illustrer les dispositions d'esprit d'une partie significative de l'opinion à l'égard des Juifs. De surcroît, les textes parus dans la presse autorisée n'étaient pas toujours le reflet de l'opinion, même favorable à l'occupant. Ainsi, pour convaincre les autorités belges de l'utilité de mesures dirigées spécifiquement contre les Juifs, l'occupant utilisa dès l'automne 1940 la presse collaboratrice écrite et parlée : des campagnes y furent par exemple montées contre les commerçants juifs, allant jusqu'à de réelles provocations³⁶. Il va de soi que ces articles ne reflétaient pas l'état, même partiel, de l'opinion, mais bien la volonté de l'occupant de ne pas affronter les autorités belges sur le terrain de l'antisémitisme.

La presse clandestine, quant à elle, protesta certes quelquefois hardiment contre les mesures antisémites de l'occupant. Ce qui ne signifie pas pour autant que les préjugés antijuifs traditionnels en étaient ban-

³⁵ Lieven Saerens donne toutefois des indications intéressantes relativement à l'état d'esprit de la population anversoise à l'égard des Juifs, et ce à travers les rapports de police ; cette analyse devrait être étendue à l'ensemble du pays : L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*

³⁶ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, *op. cit.*, p. 106.

nis. Certains organes clandestins, généralement indépendants, ne se privèrent pas de marquer leur défiance à l'égard des Juifs, ou de certains d'entre eux, poursuivant en réalité les prises de position d'avant guerre de leurs rédacteurs – ce fut le cas de la *Libre Belgique* par exemple. Souvent, dans les journaux clandestins, les indignations étaient précédées de liminaires destinées à ne pas faire montre de trop de philo-sémitisme. L'on y écrivait en substance : qu'on aime ou qu'on n'aime pas les Juifs, c'est avant tout une question de dignité. Au total, près de 20% des articles de la presse clandestine consacrés aux Juifs leur étaient défavorables³⁷. Sans compter les milliers de lettres de dénonciation qui parvinrent à l'occupant. Néanmoins l'impératif de l'heure commandait en général de mettre au rancart les préjugés antijuifs. Comme le note bien Maxime Steinberg, le patriotisme, moteur de la résistance belge à l'occupant hérité des souffrances de 1914-18, constituait l'écran qui séparait l'antisémitisme traditionnel du racisme antijuif de l'occupant : la persécution des Juifs était en réalité considérée comme une atteinte à l'indépendance du pays³⁸.

Toutefois, durant près de deux années, la plupart des journaux clandestins ne s'intéressèrent pas au sort de la population juive. La majorité ne firent même pas écho aux mesures antijuives, considérant vraisemblablement que les conditions faites aux Juifs ne différaient pas tellement des restrictions imposées à l'ensemble de la population³⁹. La Belgique, plus que d'autres pays occupés en Europe occidentale, souffrait en effet de graves problèmes de ravitaillement. De plus, les préoccupations allaient pour beaucoup au sort des prisonniers de guerre captifs en Allemagne. Mais le port obligatoire de l'étoile jaune sera, on l'a dit, un tournant : la presse clandestine fut manifestement indignée et invita ses lecteurs à manifester leur solidarité tangible avec les victimes juives. L'opinion sembla effectivement sensible à leur sort à partir du port de l'étoile, en même temps que se structurait une résistance politique qui put canaliser certains gestes de solidarité, comme le

³⁷ Arl. Cige, *Le Juif dans la presse clandestine belge de 1940-1944*, mémoire de licence inédit en journalisme, Université libre de Bruxelles, 1973, pp. 62 et ss.

³⁸ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, *op. cit.*, pp. 171, 175.

³⁹ Arl. Cige, *op. cit.*, pp. 40 et ss.

fait d'arborer une étoile ou un symbole analogue par des non-Juifs⁴⁰. La presse clandestine évoquera ainsi le sort des Juifs durant un peu plus d'un an, entre juin 1942 et octobre 1943, pour à nouveau faire silence après cette date.

Lieven Saerens reprend quant à lui d'autres sources contemporaines des événements – chroniques, journaux personnels... – mais qui ne permettent de saisir l'opinion que d'une fraction fort limitée de la population. Ces témoins confirment néanmoins ce que manifestait la presse clandestine ; quand ils s'intéressaient au sort des Juifs, ils ne se démarquaient pas réellement de leurs préjugés, mais adoptaient un point de vue moral : et de réprouber de telles injustices, en particulier quand elles s'illustraient par une véritable violence dans le chef de l'occupant nazi. Un autre indicateur est constitué par les rapports de l'occupant lui-même. À plusieurs reprises, ils montrent que celui-ci devait louvoyer ici plus qu'ailleurs et que sa politique juive ne pouvait altérer ni ses relations avec les autorités belges ni avec la population elle-même⁴¹. L'occupant savait qu'il ne pouvait compter, comme c'était souvent le cas ailleurs, sur une population naturellement hostile aux Juifs. Si en France, les Allemands ne devaient pas attiser le sentiment antijuif, en Belgique ils devaient s'y employer. Il n'y avait pas de « question juive » en Belgique et l'administration militaire allemande, pesant sur la police politique nazie, s'efforça durant les deux premières années de l'occupation d'exécuter ses mesures antijuives en leur donnant le moins de publicité possible.

Enfin, dans leurs rapports pour Londres, les services de renseignements clandestins enregistrèrent également, pendant l'été et l'automne 1942, les sentiments populaires à l'égard des Juifs persécutés. Ils étaient dominés par l'indignation. Dans sa correspondance secrète avec le Vatican, le cardinal Van Roey dépeignit lui aussi le sentiment de révolte de la population⁴². La chronique d'un autre témoin privilégié, rédigée durant la guerre, comportait comme la presse clandestine fort peu d'occurrences à propos des Juifs avant les déportations de l'été

⁴⁰ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit., pp. 181-182 ; Arl. Cige, op. cit., pp. 88 et ss.

⁴¹ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit.

⁴² M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : 1942. Les 100 jours de la déportation des Juifs de Belgique*, op. cit., pp. 160-161.

1942. Sa première mention, au bout d'un an d'Occupation, reflétait ce qu'il nommait les divisions et les égoïsmes d'une population dont l'intérêt immédiat était : *primum vivere* – certains ont parlé de combinaison étrange d'individualisme et de solidarité à propos de la population belge sous l'occupation. « La solidarité », écrivait-il à l'été 1941, « ne s'exerce guère non plus en faveur des victimes des ordonnances de l'occupant. Les mesures prises contre les Juifs n'ont provoqué que des réactions timides »⁴³. Il expliquera plus loin cette indifférence, entre autres raisons, par le fait que le Belge moyen « n'aime pas les Juifs »⁴⁴. Avec le tournant des déportations, la commisération sera bien plus largement répandue, notamment en raison du sort des enfants séparés de force de leurs parents⁴⁵.

Le sauvetage

L'historiographie de la *Shoah* l'a abondamment illustré, plusieurs milliers de Juifs ont pu se dérober à la « solution finale » en Belgique. La plupart ont été sauvés grâce aux réseaux de solidarité qui se sont mis en place – nombre d'entre eux grâce au CDJ. Beaucoup l'ont été aussi parce qu'ils ont pu, seuls, trouver les moyens nécessaires à leur survie. Dan Michman s'est attaché à démontrer qu'il serait simpliste de considérer qu'en Europe occidentale, la solidarité à l'égard des Juifs persécutés aurait été quasi naturelle en raison de plus d'un siècle d'émancipation⁴⁶. En Belgique, contrairement aux Pays-Bas notamment, les Juifs étaient pour beaucoup des immigrés récents : le taux de survie y a néanmoins été bien plus élevé⁴⁷. En outre, il est patent que les mentalités chrétiennes, par exemple, ont à la fois permis la persistance de préjugés antijuifs solidement ancrés, qui se sont perpétués

⁴³ P. Struye, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1945, p. 70.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 109.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 109.

⁴⁶ D. Michman, *Research on the Holocaust in Belgium and in General : History and Context*, art. cit., pp. 30-31.

⁴⁷ Pour une discussion de cette comparaison et de ses ressorts, voir P. Griffioen et R. Zeller, *La persécution des Juifs en Belgique et aux Pays-Bas pendant la Seconde Guerre mondiale. Une analyse comparative*, dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, 5-1999, pp. 73-132.

pendant et après la guerre, et des gestes de solidarité et d'altruisme d'une grande humanité.

En ce qui concerne l'Église, ce n'est pourtant que dans le diocèse de Liège que l'évêché lui-même s'associa explicitement au sauvetage des Juifs – quoi que les artisans de ces mouvements de solidarité aient pu faire croire après la guerre pour imposer l'idée que c'est l'Église en tant que corps qui s'y était impliquée. Partout ailleurs qu'à Liège, ce furent des membres du bas clergé, séculier ou régulier, qui s'inscrivirent dans les réseaux d'aide aux Juifs – quelquefois avec l'accord tacite, certes, de leurs supérieurs, voire de l'archevêché⁴⁸. José Gotovitch a bien noté que cette aide reposait, et c'est ce qui fit son efficacité, sur les institutions *classiques* de l'action catholique, caritatives ou autres, et non sur des structures mises en place à des fins spécifiques⁴⁹. En outre, il ne pouvait être question pour la hiérarchie de l'Église d'assumer la responsabilité des conséquences de l'aide aux Juifs⁵⁰. Enfin, malgré les instructions épiscopales en la matière, on continuera de s'interroger sur les motivations de certains prêtres qui baptisèrent des enfants juifs durant la guerre : quelle était la part entre le salut des êtres et le salut des âmes ?

Le sauvetage des enfants est bien évidemment le plus souvent cité pour caractériser l'effort de solidarité d'une partie de la population à l'égard des citoyens juifs persécutés. Au-delà de l'apologie – l'on peut ainsi considérer que le chiffre de 2.700 "sauveurs" est à plus d'un égard critiquable –, voire de la simple description, se pose néanmoins un problème. La solidarité est en effet une question complexe, dont les ressorts ne sont pas uniquement moraux. Il est difficile d'établir les motivations de ceux qui ont prêté leur aide, difficile aussi de faire la part entre l'aide désintéressée et l'aide intéressée – pour autant que l'on puisse réellement invoquer cette appréciation dans un tel contexte. Certains ont-ils vraiment mis dans la balance les risques à courir par rapport aux éventuels bénéfices que l'on pouvait en tirer ? Maxime

⁴⁸ M. Van den Wijngaert, *Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande, 1940-1944*, dans *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, éd. par R. Van Doorslaer, Bruxelles, 1994, p. 125.

⁴⁹ J. Gotovitch, *Résistances et question juive*, dans *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, éd. par R. Van Doorslaer, Bruxelles, 1994, p. 131.

⁵⁰ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la traque des Juifs, 1942-1944, op. cit.*, vol. I, p. 146.

Steinberg évoque par ailleurs le fait que certaines familles juives ont pu plonger dans la clandestinité avec des liquidités importantes, ce qui leur permit de payer des sommes relativement élevées pour assurer leur logement et leur subsistance. Ce fut un des arguments du Front de l'Indépendance qui, dans ses instructions internes pour aider les Juifs à se cacher, insista en octobre 1942 sur les avantages matériels – notamment des exonérations partielles ou totales de loyers – que cela pouvait procurer aux logeurs de Juifs⁵¹.

La Résistance fut en effet traversée par des courants contradictoires. Mais elle fut néanmoins le lieu par excellence de perpétuation des relations, politiques et sociales en l'occurrence, entre Juifs, qui y furent fort nombreux, et non-Juifs, et l'aiguillon du sauvetage de milliers d'autres Juifs. Toutefois, l'évocation de la Résistance et des formes structurées d'aide aux Juifs ne peut faire éluder les gestes de solidarité qui n'ont pas trouvé place dans un cadre organisé – ni leur importance éventuelle.

Les arrestations de Juifs de nationalité belge

L'occupant a pris soin de différer la déportation des Juifs de nationalité belge. Une stratégie similaire a été appliquée en France. Ce qui conduit à ce que Maxime Steinberg appelle le « paradoxe xénophobe », à savoir que les Juifs étrangers ont été bien plus vulnérables aux déportations que les Juifs de nationalité belge : 45% de déportés contre 23%⁵². De manière à ne pas raviver trop tôt le souvenir de la déportation de main-d'œuvre belge pendant la première guerre, l'occupant s'est en effet abstenu – la décision date de juillet 1942 – de déporter les Juifs belges avant septembre 1943 afin, selon les termes de Steinberg, d'amortir l'impact psychologique de la déportation des Juifs auprès de la population⁵³. Dès le moment où l'on déportera des ouvriers belges en

⁵¹ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit., p. 53.

⁵² M. Steinberg, *Le paradoxe xénophobe dans la solution finale en Belgique occupée* dans *L'occupation en France et en Belgique, 1940-1944*, éd. par E. Dejonghe, numéro spécial de la *Revue du Nord*, 1988, vol. II, pp. 653-664 ; *Id.*, *Un pays occupé et ses juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, op. cit.

⁵³ M. Steinberg, *La Judenpolitik : le sens de l'opportunité*, dans *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, éd. par R. Van Doorslaer, Bruxelles, 1994, p. 110.

Allemagne, le scrupule à l'égard des Juifs de nationalité belge sera frappé de nullité.

Les carnets de guerre des témoins attentifs que furent Paul Delandshere et Alphonse Ooms renferment plus d'occurrences relativement à la déportation des Juifs de nationalité belge qu'aux Juifs étrangers, pourtant bien plus nombreux à être arrêtés ou à s'être présentés spontanément à Malines un an auparavant. Dès le 5 septembre 1943 – les arrestations massives ont lieu dans la nuit du 3 au 4 -, les arrestations sont évoquées⁵⁴. Elles sont détaillées le 8, où il est question des protestations du secrétaire général à la Justice Schuind suite aux morts du camion de transport d'Anvers vers Malines⁵⁵. Il sera encore fait mention d'une initiative tardive des autorités belges en faveur des Juifs de nationalité belge au début du mois d'octobre – rappelons que rien de semblable n'avait été fait en faveur des seuls Juifs de nationalité étrangère, même si le contexte était différent⁵⁶.

Habilement, la police politique nazie avait en effet dès 1942 convaincu les autorités politiques et morales belges qui intercédèrent en faveur des Juifs que leur modération en la matière arracherait des concessions. C'est ainsi que ces autorités n'émirent de préoccupation qu'à l'égard des seuls Juifs de nationalité belge – qui de toute manière ne coururent pas de risques avant septembre 1943, de sorte que ces interventions furent purement inutiles. Ces autorités politiques et morales crurent en effet arracher cette concession dérisoire à l'occupant. En réalité, c'est la *Militärverwaltung* de Bruxelles qui transigea avec Himmler, présentant, tout comme le diplomate allemand en poste à Bruxelles, les préoccupations des autorités belges pour les Juifs de nationalité belge dès la déportation de travailleurs juifs dans le nord de la France, en juin 1942⁵⁷. Les interventions ultérieures furent dès lors proprement vaines, puisque la décision de ne pas déporter les Juifs belges était une mesure purement allemande non liée à des pressions – qui ne furent que postérieures. Une fois ce marché de dupes conclu, les SS pourront traquer plus de 90% de la population juive du pays sans

⁵⁴ P. Delandshere et Alph. Ooms, *op. cit.*, vol. III, 1946, pp. 289-290.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 289.

⁵⁶ *Ibid.*, pp. 315-317.

⁵⁷ J. Velaers et H. Van Goethem, *op. cit.*, pp. 788 et ss.

craindre de résistance de la part des autorités, qu'ils avaient apparemment satisfaites...

Ces mêmes autorités politiques et morales n'émirent en revanche aucune protestation publique, ne remirent pas en cause le principe même de la déportation et ne firent pas connaître leurs interventions dans l'opinion – au moment où la déportation d'ouvriers juifs dans le nord de la France s'était faite avec le concours d'instances officielles belges⁵⁸. Ces autorités étaient la reine Élisabeth, le roi Léopold III, les secrétaires généraux et le chef de l'Église catholique en Belgique, le cardinal Van Roey. Une source catholique autorisée de septembre 1942 confirmait que le cardinal avait décidé de ne pas élever de protestation quant au sort des Juifs, entre autres parce que les Allemands avaient déclaré ne vouloir s'occuper que des Juifs de la *Grande Allemagne*⁵⁹.

L'Église, courtisée par la *Militärverwaltung*, s'était très tôt accommodée de la présence de l'occupant, évitant jusqu'en mars 1943 toute déclaration publique d'hostilité, même si dès 1941 elle fut en conflit permanent avec la minorité pronazie⁶⁰. Elle n'éleva pas de protestation suite aux persécutions de l'été 1942, contrairement à l'épiscopat néerlandais ou français, alors que l'on sait que le cardinal Van Roey prit connaissance de la lettre pastorale du 6 septembre 1942 de son collègue lyonnais, le cardinal Gerlier⁶¹. Si le cardinal Van Roey réagit, avec retard certes, à la déportation d'ouvriers belges en Allemagne, et ce par une lettre pastorale, il ne dit mot des déportations de Juifs. Ses seules interventions demeurèrent privées, afin d'obtenir pour quelques-uns

⁵⁸ M. Steinberg, *Un pays occupé et ses juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, op. cit., pp. 23-24. Les convocations pour le travail obligatoire proviennent en effet de l'Office national du Travail : à Liège, comme à Anvers (où la police distribua les convocations), la police locale assurait la garde des convoqués. Voir L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., pp. 589 et 620.

⁵⁹ L. Papeleux, *Le réseau Vandenberg qui sauva des centaines de Juifs*, dans *La Vie Wallonne*, LV-1981, p. 140.

⁶⁰ M. Van den Wijngaert, *Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande, 1940-1944*, art. cit. ; A. Dantoing, *La "collaboration" du Cardinal. L'Église de Belgique dans la guerre 40*, Bruxelles, 1991.

⁶¹ M. Van den Wijngaert, *Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande, 1940-1944*, art. cit., pp. 123-124. Selon Lieven Saerens, le cardinal Van Roey devait également avoir été mis au courant de la célèbre déclaration de l'archevêque de Toulouse, Mgr Salièges, diffusée par la BBC. Voir L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., p. 727.

des exemptions. Enfin, les seules prières prononcées en chaire dans les églises belges le furent pour la conversion des Juifs⁶².

Dans leur monumentale biographie de Léopold III, Jan Velaers et Herman Van Goethem ont apporté des indices concrets des sentiments antisémites du roi, exprimés en 1940⁶³. S'il intercédait néanmoins en 1942, ce fut au profit d'anciens combattants juifs, demandes qui furent rejetées. Quant à la reine Élisabeth, il semble qu'après la visite de délégués juifs en date du 1^{er} août 1942, au sujet des conditions de détention au camp de Malines, elle ait réagi avec vigueur, et ce dans plusieurs directions, notamment par le canal de la Croix-Rouge – sans que l'on ait d'indices tangibles pour détailler ces réactions⁶⁴. Cependant, outre quelques maigres assurances relatives aux détenus de Malines, elle n'obtint rien de plus que la confirmation de l'exemption de déportation pour les Juifs belges. Enfin, ses démarches, conjuguées à celles du roi, permirent que les familles ne fussent pas séparées – ironie terrible de l'histoire, car c'était faciliter la tâche génocidaire des nazis...

Velaers et Van Goethem produisent une note du cabinet du roi, en date du 12 août 1942, qui délimite très clairement la sphère d'action du Palais en matière d'initiatives en faveur des Juifs – en d'autres termes ce que l'occupant voulut bien concéder au roi et à la reine. Il en ressort globalement qu'il semblait inutile aux yeux des conseillers du roi d'agir en faveur d'autres catégories de Juifs que ceux de nationalité belge, pour lesquels ils disaient avoir obtenu certaines garanties des Allemands⁶⁵. Dès lors, les nombreuses démarches de la reine en faveur des Juifs qui la sollicitaient se situèrent presque uniquement dans ce cadre strict, contrairement à ce que certains ont pu prétendre⁶⁶ – amenant l'occupant à donner l'ordre à l'AJB de placer vieillards et enfants non accompagnés dans des homes spécifiques. Ce fut notamment le cas de la protestation de la reine en juin 1943 concernant les Juifs belges internés à Malines, qui précédera la libération toute provisoire de 300

⁶² M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la traque des Juifs, 1942-1944*, op. cit., vol. I, p. 147.

⁶³ J. Velaers et H. Van Goethem, op. cit., pp. 770, 785 et ss.

⁶⁴ *Ibid.*, pp. 794 et ss.

⁶⁵ *Ibid.*, 797 et ss.

⁶⁶ B. Garfinkels, op. cit. Lieven Saerens a par ailleurs montré que les interventions du roi Léopold, de la reine Élisabeth et du cardinal Van Roey en faveur de personnes qui les avaient sollicitées produisirent peu de résultats. Voir : L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., p. 728.

d'entre eux. Destin tragique, puisque ces individus libérés seront visés en priorité par les SS flamands, qui possédaient la liste de leurs noms, lors de l'opération *Illtis* à Anvers, en septembre 1943 – certains figuretront parmi les victimes du “camion de la mort” les emmenant vers le camp de Malines⁶⁷.

La persistance de cette attitude, dans le chef de toutes les autorités citées, est d'autant plus surprenante que la Constitution, dans son prescrit, n'autorisait pas les autorités belges à faire – ou à accepter – une distinction entre Juifs belges et étrangers. Elle étendait en effet à tout étranger se trouvant sur le territoire de la Belgique la protection accordée aux personnes et aux biens. Ce qui amène Maxime Steinberg à la conclusion suivante : les autorités belges ont pratiquement, dans un « repli xénophobe », abandonné les Juifs étrangers à l'occupant⁶⁸.

Le cas particulier d'Anvers

Les actions spécifiques

On a dit que le port de l'étoile constituait assurément un tournant dans la perception de la politique antijuive de l'occupant. Ce moment – fin mai-début juin 1942 – est symbolique à plus d'un titre. Il marque en effet aussi un clivage très net entre l'attitude des autorités communales bruxelloises et anversoises. À Bruxelles, la conférence des bourgmestres de la capitale refusa en effet de distribuer les étoiles jaunes, qui furent dès lors remises dans les bureaux de l'*Oberfeldkommandantur*⁶⁹, puis par l'AJB⁷⁰. Elle rompait ainsi avec la *politique du moindre mal* observée jusqu'alors et manifestait le premier refus clair et net face à une exigence de l'occupant, se fondant cette fois sur des critères moraux, contrairement à ce qui avait été le cas lors de l'enregistrement des Juifs consécutif à l'ordonnance du 28 octobre 1940. À Anvers, en revanche, il n'en allait pas de même : les autorités

⁶⁷ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*, pp. 642-643.

⁶⁸ M. Steinberg, *Un pays occupé et ses juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, *op. cit.*, p. 200.

⁶⁹ P. Delandsheere et Alph. Ooms, *op. cit.*, vol. II, 1945, p. 237.

⁷⁰ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : 1942. Les 100 jours de la déportation des Juifs de Belgique*, *op. cit.*, p. 128.

communales exécutèrent les ordres allemands sans sourciller, mobilisant à cet effet la Police des Étrangers et le Bureau de l'État-civil et de la Population – il en ira de même à Charleroi, où le Collège des Bourgmestre et Échevins était dominé par des rexistes, et à Liège où le socialiste Joseph Bologne exerçait les fonctions maïorales. En outre, les autorités anversoises poursuivront cette logique en recherchant ceux qui s'étaient soustraits au port de l'étoile et en contraignant les demandeurs juifs d'une carte d'identité à se soumettre au préalable à l'inscription au Registre des Juifs et au retrait de l'étoile avant d'obtenir satisfaction⁷¹.

Cette logique différente s'inscrit dans un contexte : depuis le début de la politique de ségrégation antijuive de l'occupant, un certain nombre d'autorités, d'associations et de particuliers se sont trouvés, à Anvers, pour soutenir la politique raciale nazie. De sorte que tant l'autorité militaire d'occupation que la police politique nazie ont pu mettre en œuvre des mesures ou provoquer des situations qu'ils n'auraient sans doute pu imposer de la même manière ailleurs, en particulier à Bruxelles. Lieven Saerens, dans sa magistrale synthèse, qui pose la question d'une "spécificité anversoise", a fort bien illustré cette situation : celle d'une ville qui comptait au sein de son conseil communal plusieurs conseillers d'extrême droite, où l'antisémitisme constituait un enjeu politique depuis plusieurs années déjà, ce qui n'était le cas nulle part ailleurs, et où les autorités locales menaient une politique non de *moindre mal* mais, selon les termes de Saerens, de « collaboration passive »⁷². Il en veut pour preuve l'application de mesures qui sortaient du cadre tracé par les ordonnances allemandes et la mise à disposition des forces de l'ordre locales au bénéfice de la politique antijuive de l'occupant.

Ce fut le cas des mesures d'expulsion vers le Limbourg prises par l'autorité militaire à l'encontre de certaines catégories d'étrangers résidant à Anvers, entre décembre 1940 et avril 1941. Au total 7.300 individus furent déportés à destination de la province du Limbourg en huit

⁷¹ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*, p. 588.

⁷² L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*, pp. 559-560. Laurence Schram a par ailleurs montré qu'il fallait prendre en compte, pour que le tableau soit complet, le rôle des autorités provinciales (L. Schram, *De "joodse" archieven van het Provinciebestuur Antwerpen*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 3-2001, pp. 135-152).

convois, entre décembre et février, placés à Anvers sous escorte de la police locale⁷³. Ces mesures, qui ne suscitèrent aucune réaction des autorités, ne visaient pas nommément les Juifs, mais les concernaient au premier chef dans leurs effets. C'est dès la fin des six premiers mois d'occupation que l'occupant prit ainsi à Anvers, dont il avait mesuré le climat antijuif d'avant guerre – auquel il n'est par ailleurs pas étranger –, une disposition qui donnait une réelle visibilité à la discrimination antijuive. Celle-ci était palpable, en effet, notamment en raison de la présence des expulsés juifs dans les gares à partir de décembre 1940 et des scènes humiliantes dont ils étaient victimes. Elle était perceptible encore, en raison de leur présence – ils étaient plus de 3.300 personnes assignées à résidence – dans quarante-cinq communes du Limbourg jusqu'en avril 1941, voire pour certains jusqu'en janvier 1942⁷⁴.

Deuxième élément mis en avant par Lieven Saerens, ce que l'on a appelé le “pogrom d'Anvers”, à savoir les exactions commises dans le quartier juif d'Anvers, et en particulier l'incendie de deux de ses synagogues, en avril 1941. Si ces méfaits, qui furent précédés et suivis, jusqu'au début de l'année 1942⁷⁵, d'autres excès antijuifs violents, furent accomplis par des nazis flamands antijuifs et désapprouvés par l'autorité militaire occupante – pour de strictes raisons d'opportunité–, ils étaient manifestement destinés à développer le sentiment antijuif de la population à Anvers. Ainsi, on voudra présenter le “pogrom d'Anvers” comme un acte spontané de la population anversoise, mais il est clair qu'il s'agissait d'une provocation délibérée et orchestrée, exécutée par des collaborateurs flamands servant les intérêts de la police politique allemande ; elle n'était manifestement pas parvenue à entraîner la population dans son sillage, ce que la presse clandestine répercutera⁷⁶.

⁷³ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., p. 563.

⁷⁴ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit., pp. 94-95.

⁷⁵ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., pp. 581 et ss.

⁷⁶ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit., pp. 167-168.



Saccage du quartier juif d'Anvers en avril 1941.

© CEGES-SOMA.

Maxime Steinberg tire la conclusion suivante du fait que la censure allemande étouffa l'affaire : c'est parce qu'elle en tirait la même leçon que la presse clandestine – « l'affaire s'est retournée contre ses auteurs ». Comme si l'occupant appréhendait l'effet des violences anti-juives sur l'opinion publique⁷⁷. Un conseiller militaire allemand, dans un rapport global de septembre 1941, constatera la difficulté à « résoudre le problème juif, en Belgique, surtout du fait que la population belge ne s'est pas rendu compte, jusqu'à présent, du sens de la question juive »⁷⁸. La police politique nazie, quant à elle, devra reconnaître

⁷⁷ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit., p. 168.

⁷⁸ *Ibid.*

quelques mois plus tard qu'une « infime minorité seulement saisit la portée de cette question »⁷⁹.

Les mouvements antisémites à Anvers

Dès la fin 1940, en effet, les services politiques nazis s'appuient sur des groupuscules d'Ordre nouveau pour promouvoir la lutte antijuive dans la population. Leur action fut toutefois limitée, même s'ils furent efficaces en tant qu'auxiliaires de police – ils seront en effet intégrés, à partir de 1943, dans les forces auxiliaires SS, à la disposition de la « section juive » de la police politique allemande. De plus, les grands partis d'Ordre nouveau, même s'ils relayaient l'antisémitisme de l'occupant, étaient moins virulents que ces groupuscules et plus attentifs à leurs militants ou au lectorat de leur presse, dont la sensibilité était plutôt catholique. Ils refuseront en général la radicalité et la violence raciale des groupuscules spécifiquement antisémites, à l'exception peut-être de *Rex* de Léon Degrelle, ou en tout cas d'un courant violemment antisémite en son sein – un courant dont l'antisémitisme racial succéda à l'antisémitisme souvent économique que *Rex* affichait depuis 1936⁸⁰.

En outre, les mouvements antisémites avaient relativement peu de militants, étaient affectés par de graves dissensions, ce qui limitait singulièrement leur efficacité, et avouèrent souvent eux-mêmes leur échec dans leur tentative de se rallier l'opinion. Ils reconnaîtront que la population, même dans les milieux d'Ordre nouveau, n'adhérait pas, malgré sans doute un réel substrat antisémite, à la politique raciale de l'occupant, importée d'Allemagne en Belgique. Le seul véritable exemple de succès de la propagande antisémite au sein de la population fut constitué par l'audience incontestable, selon les mots de Martin Conway, que connurent les séances de cinéma et les expositions antisémites mises sur pied par les officines de propagande allemande. Le *Juif Suss* fut ainsi le film le plus regardé en Belgique, durant

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ M. Conway, *Degrelle, les années de collaboration : 1940-1944. Le rexisme de guerre*, Ottignies, 1994, p. 146.

l'Occupation, loin devant les œuvres de fiction⁸¹. De sorte que si on ne peut parler de mouvement général d'antisémitisme dans la population, loin de là, des groupes dévoués à cette cause et opérant sur ce terrain dès avant la guerre servirent efficacement l'occupant, en particulier pour circonscrire la population juive et alimenter des préjugés existants. L'occupant, quant à lui, comprit bien qu'à Anvers la situation lui permettait de mener une politique antisémite plus prononcée qu'ailleurs⁸².

Contrairement à ce qui se passa aux Pays-Bas – pensons à la grève générale d'Amsterdam suite aux violences dans le quartier juif, en février 1941 – la population anversoise ne réagit pas par un élan de solidarité manifeste à l'égard de la population juive. Soutenue avant la guerre par les autorités communales, en particulier le bourgmestre Camille Huysmans, la population juive dut dans le même temps y subir l'émergence d'un mouvement nationaliste flamand qui, pour des raisons diverses, ajouta à partir du début des années 30 l'antisémitisme à son arsenal. On considérait en effet, avec la radicalisation du nationalisme flamand, après 1930, que les Juifs étaient des facteurs de francisation à Anvers. La crise économique aidant, sans compter l'antisémitisme d'importation, le repli nationaliste et la radicalisation des extrêmes accentuèrent l'antisémitisme local. Le *Volksverwering*, créé à Anvers en 1937, fut la première organisation à avoir l'antisémitisme comme seule raison sociale⁸³. Toujours avant la guerre, la campagne pour les élections communales d'octobre 1938 se fit sous le signe de la question des étrangers, c'est-à-dire des Juifs : le futur bourgmestre de la métropole sous l'occupation, le catholique Léon Delwaide, versa ainsi dès avant la guerre dans la xénophobie et sa variante antisémite.

Une politique locale

C'est dès le rapport des travaux de la Commission gouvernementale d'enquête de 1945-1947 que l'on va estimer qu'à Anvers, plus

⁸¹ *Ibid.* ; M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, op. cit., p. 170.

⁸² L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., pp. 568 et ss.

⁸³ L. Saerens, *Houding tegenover de Joden te Antwerpen, 1918-1942*, art. cit., pp. 232 et ss.

qu'ailleurs en Belgique, la police politique nazie a assuré son ascendant sur les autres services de l'administration allemande et a pu "anticiper" sur les mesures prises à l'encontre des Juifs, grâce notamment à l'aide d'une "minorité" de la population acquise à l'Ordre nouveau⁸⁴. Et de citer, outre les expulsions vers le Limbourg, les arrêtés de l'*Oberfeldkommandantur* locale concernant les Juifs : dès septembre 1941, l'interdiction de l'accès aux parcs et bains publics et l'interdiction des attroupements sur la voie publique ; en juillet 1942, l'interdiction de l'accès aux concerts, théâtres, cinémas, terrains de sport et autres établissements publics.

Certains auteurs, comme Lieven Saerens, ont tenté de démontrer que si les autorités communales anversoises n'ont pas pris, durant la guerre, d'initiative antijuive, elles ont en revanche scrupuleusement exécuté les ordonnances allemandes – « loyalement », écrit Saerens⁸⁵. Saerens cite deux exemples *a contrario* qui tendent à montrer qu'elles auraient au moins pu résister passivement : l'attitude des avocats bruxellois face à la révocation de leurs collègues juifs et le refus des autorités communales bruxelloises de distribuer l'étoile jaune. Pourtant, à Anvers comme à Liège et Charleroi d'ailleurs, les autorités communales ont non seulement exécuté elles-mêmes l'ordre allemand, mais elles ont en outre apposé une marque distinctive de même nature sur les cartes d'identité de ceux qui venaient retirer leur étoile jaune⁸⁶.

On pourrait encore y ajouter le rôle de la police anversoise dans l'exécution de quatre rafles contre la population juive en août et septembre 1942. Requête sans l'aval de l'autorité militaire par la *Feldkommandantur* et la section locale du *Sicherheitsdienst*, qui ne disposaient pas de suffisamment de moyens humains afin de procéder à l'arrestation des Juifs voués à la déportation, la police anversoise va

⁸⁴ *Les crimes de guerre commis sous l'occupation...*, rapport cité, p. 23.

⁸⁵ L. Saerens, *Houding tegenover de Joden te Antwerpen, 1918-1942*, art. cit., p. 238 ; L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., p. 649.

⁸⁶ Concernant Anvers, il s'agit pour Maxime Steinberg d'une initiative administrative locale qui dépasse le prescrit de l'occupant (Voir : M. Steinberg, *Un pays occupé et ses juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, op. cit., pp. 53 et 94), contrairement à Lieven Saerens qui parle en 1995 de l'exécution d'une directive allemande (L. Saerens, *Houding tegenover de Joden te Antwerpen, 1918-1942*, art. cit., p. 239) et en 2000 ne résout pas vraiment la question (L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit.).

participer à trois razzias réussies et une quatrième avortée, et exécuter d'autres ordres, plus circonscrits, de la SIPO-SD. Non que l'occupant ne pût faire appel aux forces de l'ordre belges, mais uniquement dans le cadre de la législation du pays occupé ; le Conseil permanent de législation, qui rassemblait les plus hautes autorités judiciaires du pays, l'avait confirmé dans un avis, en décembre 1941⁸⁷. Lieven Saerens pose la question de savoir si cet avis était bien parvenu aux autorités locales anversoises ; toutefois, l'application pure et simple de la Convention de La Haye allait dans ce sens.

La première de ces rafles se déroula le 15 août 1942 : succédant à l'AJB dans cette tâche, la police anversoise, sous l'autorité du bourgmestre Léon Delwaide, distribua les convocations appelant les futurs déportés à se rendre au camp de rassemblement de Malines. Elle emmena en même temps les intéressés au commissariat, où la SIPO-SD vint les prendre en charge⁸⁸. Par ailleurs, ces 53 agents de la police municipale participèrent directement, la même nuit, avec la *Feldgendarmarie*, à la razzia dans le quartier juif.

La deuxième razzia, prévue pour le 27 août, échouera en raison du fait qu'un certain nombre des 64 agents réquisitionnés se rebiffèrent. À cette occasion, la presse clandestine, et particulièrement celle émanant de mouvements de résistance où militaient des policiers, visa d'ailleurs nommément certains agents particulièrement actifs dans les arrestations de Juifs⁸⁹. Lors de la troisième razzia, le 28 août, la police anversoise, en punition de l'échec de la veille, fut sommée d'exécuter seule les arrestations et de livrer un quota de Juifs à la police politique nazie, sous la menace d'un internement à Breendonk. Les hésitations de la veille paraissent avoir été rapidement oubliées : 68 agents requis procédèrent au total à au moins 1.105 arrestations, dont certaines se firent sans aucun discernement – des malades furent également emmenés – et d'autres furent assorties de réelles violences⁹⁰. Enfin, le 11 septembre, une autre rafle, peu documentée – Saerens, faute de procès-verbaux de la police, excipe de certains témoignages – fut menée en plein jour,

⁸⁷ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, *op. cit.*, p. 598.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 602.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 578.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 614.

avec la participation d'au moins 10 agents de la police locale. Plus que jamais, la population put se rendre compte du concours apporté par les forces de l'ordre de la ville à l'occupant en matière de politique anti-juive.

Ce fut là la dernière participation massive aux actions antijuives de la part de la police d'Anvers ; Lieven Saerens signale certes des cas isolés d'arrestations où elle fut encore mêlée, durant l'automne 1942, mais il s'agira d'agents individuellement requis⁹¹. Les policiers anversois ne furent par la suite plus associés à la traque des Juifs – le recours aux unités régulières de la police belge avait été formellement interdit par le chef de l'administration militaire. Elle s'accomplira désormais grâce au concours des *Feldgendarmen* seuls puis de membres de mouvements de collaboration belges, dont *Rex*, et de SS flamands et wallons⁹².

Quant à la réaction des autorités belges, elle ne viendra qu'en novembre, par la voix du procureur d'Anvers, demeuré muet jusqu'alors – toutefois, à aucun moment, la protestation ne concernera la “mise au travail” des Juifs. Ce retournement des autorités judiciaires anversoises est en effet à mettre en rapport avec les réactions de la population belge face au travail obligatoire en Allemagne, réactions vives depuis que celui-ci avait été imposé au début octobre. Sans relation avec la déportation des Juifs, elles bénéficièrent pourtant indirectement à la population juive, dans une certaine mesure en tout cas. En effet, l'occupant allemand ne put plus faire appel à la police locale pour effectuer des arrestations de Juifs appelés à être déportés vers l'Est : s'ajoutant à l'interdiction de l'administration militaire allemande, le procureur général donnera des instructions très claires à ce sujet à la hiérarchie judiciaire⁹³. Comme le relève Lieven Saerens, le travail forcé imposé à une partie de la population belge fut dès lors, par le climat qu'il suscita, un autre moment charnière pour le sort des Juifs, à l'instar du port de l'étoile⁹⁴. La population belge put ainsi d'une certaine façon, à partir d'octobre 1942, mesurer ce que signifiait

⁹¹ *Ibid.*, pp. 623-624.

⁹² P. Griffioen et R. Zeller, *La persécution des Juifs en Belgique et aux Pays-Bas pendant la Seconde Guerre mondiale. Une analyse comparative*, art. cit., pp. 108-109.

⁹³ L. Saerens, *Vreemdelingen...*, op. cit., p. 626.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 683.

l'insécurité de la population juive et les déportations qui lui étaient imposées.

Considérant notamment le fait qu'une vingtaine de volontaires de la SS flamande vont prendre le relais, fin septembre 1942, de la police anversoise dans la traque des Juifs⁹⁵, l'on est en droit de se demander si le taux de mortalité exceptionnellement élevé des Juifs d'Anvers n'est pas dû, pour partie, à cette politique plus appuyée qu'ailleurs de recherches et d'arrestations, rendue possible par une plus grande collaboration d'agents locaux des nazis ? Même si on peut les critiquer, les chiffres suggérés par Lieven Saerens sont en effet édifiants et montrent la vulnérabilité très grande des Juifs d'Anvers à la déportation. En effet, si 35 à 42% des Juifs de Liège, Bruxelles et Charleroi furent déportés, 67% le furent à Anvers⁹⁶. Malgré toutes les nuances à apporter – la précocité des rafles à Anvers, la concentration géographique de la population juive, l'action tardive du CDJ local, ou la volonté très nette des SS de rendre la ville *judenrein* – ce constat demeure remarquable. Anvers sera effectivement *judenrein*, ou pratiquement, dès la fin de l'année 1942.

Conclusions

La population juive de Belgique se composait en grande partie d'immigrés arrivés après 1918. Leur ancrage dans le pays et dans sa population était fragile. Les différentes ordonnances allemandes vont s'attacher à progressivement saper ces faibles liens. Certes, la population belge était en général anti-allemande, en raison du souvenir encore vivace de la guerre 1914-18 – moins à Anvers peut-être, où le patriotisme belge était mis à mal par le mouvement flamand, mais où l'impact de la première guerre était prégnant. L'occupant va dès lors devoir agir avec prudence en matière de politique juive. La *Militärver-*

⁹⁵ *Ibid.*, pp. 637 et ss.

⁹⁶ L. Saerens, *Houding tegenover de Joden te Antwerpen, 1918-1942*, art. cit., p. 241. Ce rapport sera inversé entre Anvers et Bruxelles quant aux seuls Juifs de nationalité belge : ceux-ci furent en effet, paradoxalement, beaucoup plus vulnérables à Bruxelles ; sans doute la situation des Juifs belges à Anvers les a-t-elle incités à se cacher bien avant qu'ils n'y fussent réellement inquiétés, à savoir en septembre 1943.

waltung procéda par décisions isolées, réduisant les normes au strict minimum nécessaire, afin de ne pas alerter l'opinion et surtout la conscience légale des autorités politiques belges. Elle négocia au coup par coup avec les autorités locales : celles-ci, en tant que corps, ne se rallieront pas à l'Ordre nouveau, tentant pour l'essentiel de préserver un espace de « scrupule constitutionnel » – le mot est allemand et il est d'époque.

L'occupant se rendit néanmoins compte, avant l'été 1942, qu'en préservant les apparences pour les Juifs de nationalité belge, il pouvait sans empiétements mener à bien sa politique de déportation pour les autres Juifs du pays, c'est-à-dire 94% d'entre eux – les sources allemandes montrent elles-mêmes le peu de cas fait par les autorités belges à propos des Juifs étrangers. Cette discrimination correspondait à l'état d'esprit d'une grande partie de l'opinion, ainsi que des autorités morales et politiques du pays et constitue, comme Maxime Steinberg l'a fort bien démontré, l'articulation fondamentale du sort des Juifs en Belgique sous l'Occupation.

Le caractère palpable du sort des Juifs, par le port de l'étoile, puis les rafles et les déportations souleva néanmoins l'indignation de la population et évacua provisoirement les préjugés. Maxime Steinberg considère d'ailleurs que l'imposition du port de l'étoile eut un effet négatif pour l'occupant, même si l'on ne vit en réalité d'étoiles dans les rues que durant trois mois, avant qu'elles ne disparaissent du paysage pour l'essentiel⁹⁷. L'effort de sauvetage des Juifs fut dès lors notable, la participation de non-Juifs au Comité de Défense des Juifs patente et les réseaux de solidarité nombreux. De sorte que, lorsque l'on compare le bilan de la Belgique à d'autres pays, notamment d'Europe orientale, le taux de survie des Juifs y fut relativement élevé.

La « question juive » ne fut toutefois pas un enjeu important dans l'opinion, même en 1942-1943. Il y avait peu de Juifs en Belgique et ils n'avaient pas de présence marquée dans la vie publique. À titre d'exemple, les mesures d'octobre 1940 n'amenèrent la révocation que de 60 fonctionnaires, 40 professeurs d'université et 14 avocats à Bruxelles⁹⁸. Sans compter leur effet éclaté : il y avait ainsi peu d'écoles

⁹⁷ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil : la question juive, 1940-1942*, *op. cit.*, p. 182.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 59.

où les enfants juifs étaient nombreux, ce qui réduisait l'effet de leur exclusion. On peut donc s'interroger tant sur la perception des événements par les contemporains non juifs – le *bystander* de Raoul Hilberg – que sur la manière dont ils les comprirent. Toutefois, quatre années durant, l'antisémitisme érigé en pratique politique, administrative, sociale et culturelle quotidienne se banalisa ; la capacité d'indignation s'émoussa forcément, pour autant que son expression fût même quelquefois possible. L'indifférence de la majorité de la population, décrite par Paul Struye, était vraisemblablement mâtinée à la fois de compassion face à l'injustice et de perpétuation des préjugés – sans compter que certaines des premières mesures allemandes avaient dû conforter l'idée qu'il fallait agir pour résoudre les problèmes posés par ceux que l'on assimilait uniquement à des réfugiés récents.

Il est difficile de déterminer l'état d'esprit réel de la population à l'égard des Juifs. Mais on sait qu'en Europe, pour plus de deux millions de Juifs, les mesures de sélection et de regroupement furent prises par des autorités non allemandes⁹⁹. En Belgique, à plusieurs reprises, des relais belges servirent l'occupant dans sa politique antijuive. En réalité, le concours des autorités et d'une partie de la population lui était absolument nécessaire. L'équipe de la police politique nazie chargée des affaires juives comptait à peine une vingtaine d'agents. Or, en trois mois, d'août à octobre 1942, ils déportèrent 17.000 personnes. Ils n'auraient pu le faire sans le concours des services belges antijuifs – notamment dans l'identification des victimes -, des auxiliaires de la police politique allemande et quelquefois, on l'a vu, de la police belge, à Anvers au moins.

Lieven Saerens y répond dans un très long et très convaincant chapitre de son imposante étude : il y eut bien une spécificité anversoise en la matière. Et d'énumérer les caractéristiques de cette spécificité, conditionnée par une série de facteurs dus pour l'essentiel, semble-t-il, au climat antijuif qui imprégnait la ville avant guerre. Climat qui fut relayé après 1940 par des hommes acquis à l'antisémitisme dans les rouages du pouvoir local et par les auxiliaires de la politique antijuive nazie. Ce caractère spécifique de la situation anversoise semble se manifester pour l'essentiel en contrepoint du cas bruxellois. Toutefois, au-

⁹⁹ Y. Ternon, *L'État criminel. Les Génocides au XX^e siècle*, Paris, 1995, p. 169.

cune étude comparable n'a été menée de manière aussi systématique que pour la Métropole. Peut-être le retour aux sources, pour Bruxelles, mais aussi Liège et Charleroi, contredira-t-il ce constat à mesure des progrès de l'historiographie¹⁰⁰ ?

Les chiffres dont nous bénéficions sur l'épuration des inciviques après la Libération ne permettent pas de déterminer quelle fut la part de poursuites et condamnations en relation avec le sort des Juifs. Rappelons toutefois que sur 56.000 condamnations prononcées, 24.000 s'appliquèrent à des délits de collaboration politique – dont 67% de Flamands furent concernés. En revanche, sur près de 33.000 dossiers constitués relativement à des dénonciations, 4.100 condamnations furent prononcées, dont 70% dans la partie francophone du pays, et non plus en Flandre¹⁰¹. Il semble que la plupart de ces dénonciations concernaient des résistants – beaucoup d'entre elles ont dû concerner des Juifs aussi. Ceci sans compter la collaboration économique, en relation avec la spoliation des Juifs, et les cas de collaboration militaire, dans les formations militaires ou paramilitaires nazies et les services de police allemands, liés à la persécution des Juifs. Reste que si l'on en sait encore très peu sur la répression de l'incivisme lié au sort des Juifs, il semble bien que dans le domaine de la justice comme ailleurs, le sort des Juifs n'ait pas été réellement à l'ordre du jour après la guerre. Tout comme le sort des Juifs avait peu fait question durant l'Occupation, le sort des rescapés émut peu au lendemain de la Libération : en attestent les oublis et les refus face aux questions de statut des déportés raciaux et de réparations matérielles – jusqu'à de réelles amnésies, qui virent l'antisémitisme resurgir quelquefois dans l'arsenal politique. La dimension juive de la guerre ne devint un enjeu que dans les années 60, puis, plus encore, à partir du début des années 90 – pour s'exacerber depuis peu.

¹⁰⁰ Th. Delplanq, *1940-1942, une cité occupée et ses Juifs. Quelques aspects heuristiques*, art. cit., p. 129.

¹⁰¹ L. Huyse et alii, *La répression des collaborations, 1942-1952 : un passé toujours présent*, Bruxelles, 1993, pp. 205-219.

Augustus 1942
De jodenvervolging in Borgerhout en
de medewerking van de lokale politie

Lieven Saerens

Aan de basis van dit artikel ligt een lijst van joden die op 28 augustus 1942 door de Borgerhoutse politie werden aangehouden en opgesloten. De lijst werd mij op 15 juni 2001 bezorgd door Bert Mostien, kleinzoon van Pierre Wauman, een gewezen politieagent van Borgerhout. Wauman werd in 1903 in Temse geboren en werkte er een tijd in de bloemmolens, totdat hij omstreeks 1930 bij de Antwerpse politie in dienst trad. Reeds onmiddellijk scheen hij vrij goede contacten met de Antwerpse joodse gemeenschap te hebben gehad. Zo ging hij, aldus zijn kleinzoon, telkens op vrijdagavond, tijdens de sabbat, de lichten in joodse gebouwen uitdoen. In mei 1940, toen talrijke joden wegvluchtten, kreeg hij van verscheidene joodse mensen hun huissleutels. « Van in het begin van de oorlog » verborg Wauman joodse mensen. Tevens trad hij tot het verzet toe, meer bepaald tot de Nationale Koningsgezinde Beweging. Ook zijn zuster, die een beenhouwerij in Antwerpen uitbaatte (mogelijk in de omgeving van de Dambruggestraat), hielp op een gegeven moment joden. Na de oorlog, op 5 mei 1946, werd Wauman, met talrijke andere Belgen die joden hadden geholpen, in Brussel gehuldigd. Het initiatief ging uit van de Conseil des Associations juives de Belgique – Raad der Joodse Verenigingen van België. Wauman zou het uiteindelijk tot inspecteur van de vreemdelingenpolitie Borgerhout brengen. Het was allicht in die functie dat hij in het bezit kwam van een exemplaar van de lijst van de door de Borgerhoutse politie opgepakte joden. Hij zou de lijst gedurende gans zijn leven bijhouden, « als een zwarte vlek » – aldus zijn kleinzoon – op het Antwerps politieverleden. Blijkbaar was Wauman zelf in genen dele bij de razzia van augustus 1942 betrokken

geweest. Na zijn dood, in 1985, kwam de lijst in handen van Bert Mostien¹.

De deelname van de Antwerpse politie aan een jodenrazzia was geen eenmalig feit. Een eerste maal was dit reeds twee weken voordien, op 15 augustus, gebeurd, waarbij zowel de joodse gemeenschap van Borgerhout als die van Antwerpen-stad werden getroffen. Mede daardoor besteed ik in het volgende ook aandacht aan de joodse gemeenschap in het Antwerpse in het algemeen en behandel ik evenzeer de razzia van 15 augustus 1942. Voor een betere situering van de Antwerpse joodse gemeenschap blijf ik eerst stilstaan bij de vooroorlogse periode.

De vooroorlogse periode

Sinds het einde van de 19^{de} eeuw werd het Antwerpse met een steeds grotere joodse aanwezigheid geconfronteerd. De Eerste Wereldoorlog betekende een eerste cesuur: joden van onder meer Duitse nationaliteit werden als onderdanen van een vijandige mogendheid beschouwd en dienden het land te verlaten. De jaren 1920 bracht een nieuwe stroom van joodse migranten op gang. Ze waren hoofdzakelijk uit Polen afkomstig, maar ook bv. uit Nederland. Tijdens het interbellum bestond de joodse gemeenschap in het Antwerpse allicht steeds voor meer dan 50% uit Poolse joden. Vanaf 1933 voegden zich daarbij de joodse vluchtelingen uit nazi-Duitsland.

Naarmate de joodse migratie toenam, greep een steeds verdere uitdeining van die gemeenschap plaats: van Antwerpen-stad naar de randgemeenten Borgerhout en Berchem. Vanuit het oogpunt van de joodse gemeenschap dient voor Borgerhout een onderscheid te worden gemaakt tussen het gedeelte dat – gezien vanuit Antwerpen-centrum – voor de spoorweg ligt en het gedeelte over de spoorweg. Het gedeelte voor de spoorweg leek vooral de minder begoede Oost-Europese (Poolse) joden aan te trekken. Centrale “joodse straten” aldaar waren onder meer de Kroonstraat en de Van der Meydenstraat. Over de

¹ B. Mostien aan L. Saerens, 15 juni 2001; gesprek L. Saerens met B. Mostien, Leuven, 6 juli 2001.

spoorweg schenen zich eerder begoede en geïntegreerde joden te vestigen, waaronder een relatief grote kern van joden van Nederlandse en Belgische nationaliteit. Een drukke “jodenstraat” aldaar was de Gistschotellei. Daarnaast waren er joden aan te treffen in straten als de Apollostraat, de Bacchuslaan en de Thaliastraat.

Einde 1928 trok de 30-jarige David Rosengarten uit het Poolse Rzeszów naar Antwerpen. Als ongeschoold arbeider was hij tijdens de zware Poolse economische crisis volledig aan de grond geraakt. Zijn verhaal was representatief voor dat van de meeste joodse migranten. In Antwerpen ging Rosengarten als diamantsnijder aan de slag, één van de minst betaalde beroepen binnen de diamantindustrie. Zoals talrijke migranten vond hij een onderkomen bij familieleden. Bij zijn schoonouders, die reeds geruime tijd in de Borgerhoutse Bloemstraat woonden – dus het gedeelte voor de spoorweg –, betrok hij « een kamertje waar hij at en sliep, en waar hij tegelijkertijd ook zijn atelier had, inclusief zijn diamantsnijmachine. Je kon er met andere woorden nauwelijks een stap zetten zonder iets om te stoten ». Even typerend was dat David Rosengarten pas na enige tijd, toen hij wat meer financiële armslag had, zijn gezin liet overkomen. Einde 1930 - begin 1931 arriveerden zijn vrouw, Grine Brüh, en zijn twee kinderen, de 7-jarige Samuel en de 4-jarige Israël. In 1935 werd Eliazar Leopold geboren, een jaar later volgde Isaac en nog eens drie jaar later Henri. De familie Rosengarten was praktiserend orthodox. Zo liep Israël Rosengarten lagere school aan de Jesode Hatorah in de Lange Van Ruusbroeckstraat. Zijn oudere broer Samuel moest echter op zijn veertiende zijn studies onderbreken om eveneens tot diamantsnijder te worden omgeschoold. « In ons gezin », aldus Israël Rosengarten in zijn autobiografie uit 1996, « was het zo, dat hoe meer de kinderen opgroeiden, hoe moeilijker we het hadden om de eindjes aan elkaar te knopen. Mijn vader alleen kon het gezin niet meer onderhouden ». Geld voor speelgoed was er nauwelijks of niet. Dikwijls werd er gevoetbald « met zelfgemaakte balletjes van samengenaaide kousen ». En de kleren die de kinderen droegen kwamen vaak van een « reparateur »: iemand die van een oud, afgedragen kostuum een

nieuw maakte door het binnenstebuiten te keren. « De meeste van mijn vriendjes hadden het zeker niet beter dan wij »².

In 1936 verhuisde het gezin Rosengarten naar de derde verdieping van de Borgerhoutse Kroonstraat nr. 200. Op de tweede verdieping woonden reeds de grootouders Brüh. Allen waren van Poolse nationaliteit. Enkele huisdeuren verder, Kroonstraat nr. 196, woonde de familie Komornik. In 1929 was de 29-jarige Jacob Komornik, een Russische jood, uit Polen naar België geëmigreerd, samen met zijn Pools-joodse levensgezellin Salomea Goldrajt en zijn tweejarige dochter Freidel. Blijkbaar had het gezin ook even in Palestina een bestaan trachten uit te bouwen : Freidel was in Tel-Aviv geboren. In 1931 werd nog Samuel geboren, in 1934 volgde Rachel. Vader Jacob Komornik zou het uiteindelijk tot kleermakersbaas brengen.

Parallel met de Kroonstraat en eveneens uitgevend in de Plantin en Moretuslei liep de Van der Meydenstraat. Ook hier woonden als gezegd heel wat Poolse joden. In 1923 was de 23-jarige Laja Fenster uit Polen naar België ingeweken. Zes jaar later, in 1929, volgde haar vader, de 51-jarige weduwnaar Israël Isaak Fenster, die als melkhandelaar aan de kost kwam. Laja kreeg vier kinderen : in 1930 Mathilda, in 1931 Rosalia, in 1936 Joseph en in 1939 Claire.

In diezelfde Van der Meydenstraat vestigden zich einde jaren 30 de families Apter en Leiner, die voor het nazi-geweld op de vlucht waren geslagen. Victor Apter was in 1938 met zijn echtgenote Marie Rosner en hun vier kinderen, de 17-jarige Heinrich, de 15-jarige Manfred, de 13-jarige Sami en de 8-jarige Wolfgang, vanuit Berlijn naar België ontsnapt. In hetzelfde appartementsgebouw, Van der Meydenstraat nr. 46, woonde de weduwe Mirla Honig-Apter met haar zoon Abraham. Beiden waren een jaar later, in 1939, uit Berlijn overgekomen en hadden hun appartement in onderhuur bij hun verwant Victor Apter. Andere bewoners van het gebouw waren de Leiners. Reeds in 1933 waren Sura Leiner en haar 1-jarig zoontje Herman Steuer uit Duitsland naar België getrokken. In 1939 volgden Leiners ouders Hersz Leiner en Lea Feit.

² I. Rosengarten, *Overleven. Relas van een zestienjarige joodse Antwerpenaar*, Antwerpen-Rotterdam, 1996, pp. 17-28.

Zoals gezegd zag aan de overkant van de spoorweg de demografische en socio-economische structuur van de joodse gemeenschap in Borgerhout er enigszins anders uit. Zo vestigde zich in de loop van de jaren 30 in de Sterrenborgstraat nr. 8 het gezin Emile Vos. Vos was in 1911 in Borgerhout geboren, als jongste zoon van een joods-Nederlandse diamantslijper. Zijn jeugd had hij doorgebracht in de Vandenpeereboomstraat, behoudens de periode van de Eerste Wereldoorlog, toen het gezin Vos, zoals talrijke andere Antwerpenaren, naar Nederland was gevlucht. Emile Vos had een uitgebreide interesse. Overdag leerde hij voor diamantslijper, 's avonds voor bibliothecaris. Naast zijn passie voor boeken leek hij een begenadigd tekenaar en schilder en een uitstekend sporter. Hij was voorzitter van Blauwwit, de Hollands-joodse sportclub, en hij legde zich toe op zwemmen, boksen en korfbal. In de korfbalploeg leerde hij zijn vrouw kennen, de in 1914 in Amsterdam geboren Rebecca Nabarro³. Het echtpaar kreeg drie zonen, in 1937 Isaak (Jaak genaamd), in 1938 Andries en in 1939 Herman. Op foto poseerde de familie Vos als een niet-orthodox, Westers gekleed, burgerlijk Belgisch gezin. Het waren gelukkige jaren, zo blikte in 1991 Emile Vos terug : « Het was... met mijn drie zonen had ik zo een prachtig leven. De oudste had een fietsje, hij was al een flinke jongen, en ik had een fiets, en Isaac zat op de porte-bagage en Hermannetje zat voor op de buis en zo gingen we weg naar het Rivierenhof. En daar was zo een volièrre, met beesten, met vogels... Zo kan ik u lang vertellen... ik was thuis alles : de olifant, het paard, al wat ge wilt... en we hebben gedanst... in mijn armen... »⁴.

³ D. Bulkmans, *Gevangene 178.886, Emiel Vos, vijftig jaar na Auschwitz* in *Gazet van Antwerpen*, 27 jan. 1995.

⁴ L. Vander Taelen, *De laatste getuigen. Overlevenden praten over de concentratiekampen*, Antwerpen, 1992, p. 22.



Vóór de oorlog : Emile Vos met zijn echtgenote en zijn drie kinderen.
© Joods Museum van Deportatie en Verzet Mechelen.



De familie Fischler vóór de oorlog : vader Mojzes, moeder Serka en zoon Jozef.

© Joods Museum van Deportatie en Verzet Mechelen.

Enkele straten verder, in de Bouwhandelstraat nr. 23, woonde het gezin Fischler. In tegenstelling tot de familie Vos was het gezin Fischler wel orthodoxgelovig. Tegelijkertijd was de familie Fischler typerend voor het meer welstellend karakter van de joodse gemeenschap aan de overkant van de spoorweg. In 1927, op 35-jarige leeftijd, was Mojzes Fischler uit Polen naar België gekomen, waar hij diamantmakelaar werd. Ook hier zien we het typische migratiepatroon: pas twee jaar later, in 1929, kwamen Fischlers vrouw, Serka Hollander, en zijn vier kinderen, de 4-jarige Hades, de 2-jarige Beila, de 7-jarige Sonia en de pasgeboren Munitz over. In 1933 kreeg het echtpaar nog een zoon, Jozef.

Ongeveer een straat verder, in de Bacchuslaan nr. 82, woonde de Pools-joodse familie Gutwirth. Vader Chaïm Gutwirth was diamantklier, het meest prestigieuze beroep binnen de diamantarbeiderswereld. In 1926 was hij vanuit Polen naar België gekomen. In 1933 vluchtte zijn latere echtgenote, de Pools-joodse Sara Schlager, uit Duitsland naar België. Het echtpaar kreeg drie kinderen, in 1936 Hilda, in 1938 Aron en in 1940 Fanny.

Cijfers

Exacte cijfers over het aantal joden in het Antwerpse van net vóór de Tweede Wereldoorlog zijn niet voorhanden⁵. Duidelijk is wel dat haast alle uit nazi-Duitsland gevluchte joden die naar het Antwerpse trokken in Antwerpen-stad strandden. Dat wordt aangetoond door de officiële vreemdelingentelling van september 1939. In vergelijking met de bevolkingstelling van 1930 was in 1939 het aantal vreemdelingen in Antwerpen-stad gestegen met circa 10.600 : van 31.236 in 1930 tot ongeveer 41.500 in 1939 (zie tabel 1). Sterkste stijgers waren de Duitsers, Oostenrijkers en Tsjechen, die allen hun aantal verdrievoudigden. Dan volgden de Hongaren en de Polen. Een nieuwe categorie waren de statenlozen – vaderlandslozen, die bij de volkstelling van 1930 nog geen aparte groep vormden. Er kan worden van uitgegaan dat zich daaronder ook heel wat Poolse joden bevonden die reeds van in de jaren 20 in Antwerpen woonden, maar in de loop van de jaren 30 door de Poolse regering werden gedenaturaliseerd. Verder was in de categorie vaderlandslozen voortaan een deel van de Russen begrepen, die in 1930 nog met 1.744 waren.

Één van de indicatoren dat haast alle joodse vluchtelingen uit nazi-Duitsland zich in Antwerpen-stad vestigden is dat, in vergelijking met de bevolkingstelling van 1930, in 1939 het aantal vreemdelingen in Borgerhout niet was gestegen, maar integendeel was gedaald. Dat impliceerde tevens dat er, in tegenstelling tot voorgaande decennia, vanaf 1939 ongeveer evenveel vreemdelingen in Borgerhout als in Berchem verbleven. In 1930 woonden er in Borgerhout 7.262 vreemdelingen, in 1939 nog maar circa 6.500. Op een totale bevolking van 54.558 betekende dit dat Borgerhout voor ongeveer 12% uit vreemdelingen bestond. Het aantal Duitsers was er in 1939 gering : ongeveer 300, tegenover 97 in 1930. Wel waren er nu ongeveer 400 statenlozen. Nog het opmerkelijkst was dat het aantal Polen gedaald was van 2.990 in 1930 tot ongeveer 2.600 in 1939.

⁵ Voor nadere informatie en bronvermelding : L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad. Een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking. 1880-1944*, Tielst, 2000, pp. 194-202.

Tabel 1: Aantal vreemdelingen in Antwerpen-stad, Berchem en Borgerhout, per nationaliteit gegroepeerd, en totale bevolking in de respectievelijke steden in 1939

	Antwerpen-stad	Berchem	Borgerhout
Polen	11.660	1.502	2.596
Nederlanders	9.315	2.445	2.169
Duitsers en Oostenrijkers	5.252	394	263
Vaderlandslozen	4.777	838	358
Tsjechen	2.549	186	310
Britten en Noord-Ieren	1.234	210	118
Fransen	1.081	135	79
Roemenen	972	61	193
Hongaren	555	40	85
Italianen	508	23	32
Zwitsers	345	48	13
Amerikanen	337	30	27
Grieken	322	5	4
Luxemburgers	277	54	5
Spanjaarden	271	4	2
Joegoslaven	100	5	1
Andere landen	1.773	145	256
Totaal	41.486	6.125	6.511
Totale bevolking	271.386	ca. 45.000	54.558

In Berchem was in 1939 het aantal vreemdelingen weliswaar gestegen, maar toch niet zo spectaculair als mocht worden verwacht : van 5.394 in 1930 tot circa 6.100 à 6.200 in 1939, i.e. een vermeerdering van ongeveer 800 eenheden, of circa 15%. Er woonden voortaan ongeveer 400 Duitsers, tegenover 144 in 1930. Daarnaast bevonden er zich ongeveer 850 statenlozen. Het aantal Polen was er gestagneerd : in 1930 woonden er 1.391, terwijl het er in 1939 ongeveer 1.500 waren.

Hoeveel joden er zich nu precies onder die vreemdelingen bevonden, is niet exact te zeggen. Er kan een ruwe schatting worden gegeven van ongeveer 36.000 joden in de drie steden samen, waarvan er ongeveer 27.000 in Antwerpen-stad, 4.000 in Berchem en 5.000 in Borgerhout.

De bezetting

Op 10 mei 1940 viel Duitsland België binnen. Talloze Antwerpenaren, waaronder heel wat joden, vluchtten richting Frankrijk of de Belgische kust. Tenslotte besloot ook de familie Rosengarten uit de Borgerhoutse Kroonstraat dit te doen. « Na verloop van tijd », aldus Israël Rosengarten, « begonnen er zovelen uit onze omgeving het hazenpad te kiezen, dat mijn ouders toch in paniek raakten. Dié was vertrokken, en dié ! De stad liep leeg ! Uiteindelijk zouden wij ook dan maar de benen nemen : mijn moeder, mijn vader, mijn drie kleine broertjes en ik ». De Rosengartens geraakten echter niet verder dan de Franse grensstreek in de omgeving van De Panne. Aangezien ze omwille van hun Poolse nationaliteit als niet-Belgen werden aangezien, mochten ze de grens niet over. Onverrichterzake keerden ze op hun stappen terug. « De nutteloze vlucht had echter nog een bijzonder onaangenaam staartje ». Bij hun terugtocht langsheen de kuststreek werden de Rosengartens, net als andere niet-Belgische joden, door rijkswachters aangehouden en naar een militair kamp in Oostduinkerke gebracht, dat tot een soort interneringscentrum was omgevormd. Door de Duitse opmars werden ze na enkele dagen terug vrij gelaten. « De rijkswachters lieten iedereen van het interneringskamp hals over kop los, voordat het te laat was. Van wie het initiatief voor dit kamp was uitgegaan, en wat er in de eerste plaats de bedoeling van was geweest, bleef een raadsel voor ons ». Op 7 juni 1940, na een tocht van meer dan vier weken, arriveerden de Rosengartens terug in Borgerhout⁶.

In feite mochten de Rosengartens nog van geluk spreken. Tengevolge van de “Vijfde Kolonnepsychose” waren vanaf 10 mei 1940 Belgische autoriteiten begonnen met het systematisch oppakken van duizenden uit het Derde Rijk naar België gevluchte joden – evenals Belgische Nieuwe Orde-leden, communisten en regelrechte Duitse spionnen –, die uiteindelijk voor lange tijd in Franse concentratiekampen zouden belanden⁷. Reeds omstreeks vier uur in de

⁶ I. Rosengarten, *op. cit.*, pp. 34-42.

⁷ Voor nadere informatie en bronvermelding : L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad, op. cit.*, pp. 481-485.

ochtend van die 10^{de} mei gaf de liberale minister van Justitie Paul-Émile Janson opdracht om zonder verwijl over te gaan tot de arrestatie en internering van alle “verdachten”, zowel Belgen als vreemdelingen. Enkele uren later werd in Antwerpen, net zoals elders, een Ministerieel Besluit van Janson uitgehangen, dat bepaalde dat alle mannelijke onderdanen van een vijandelijk land, van 18 tot 60 jaar, zich binnen de twee uur op het gemeentehuis dienden aan te geven. Ze moesten dekens en levensmiddelen voor twee dagen meebrengen. Vreemdelingen die zich hieraan onttrokken moesten door de bevolking aan de politie, rijkswacht of militaire overheid worden gesignaleerd en liepen een gevangenisstraf van acht dagen tot een jaar en een boete van 100 tot 1.000 frank op.

De meeste vreemdelingen gaven “spontaan” gevolg aan het Ministerieel Besluit. Doordat « honderden » zich aan het Antwerpse vreemdelingenbureau aanboden, was het lokaal weldra te klein en stonden ze in dichte drommen op de straat te wachten. De meesten van hen dachten allicht dat ze spoedig naar huis mochten terugkeren. Het verliep echter anders. Rond de middag werden de vreemdelingen door Belgische militairen afgehaald en onder begeleiding van de Antwerpse politie naar de Antwerpse Mascheleinkazerne geleid. Daar zouden in de loop van de dag in totaal 2.000 buitenlanders, « meestal joden van Duitse oorsprong », worden samengebracht. Of in dat cijfer ook de joodse “verdachten” uit Borgerhout en andere randsteden waren inbegrepen, is onduidelijk. Twee dagen later, op zondag 12 mei, werden de 2.000 “verdachten” onder de escorte van twee luitenanten en een vijftigtal soldaten in het Antwerpse Centraal Station op treinen richting Zuid-Frankrijk gezet, waar ze in concentratiekampen zouden worden opgesloten.

Op 24 juni 1940 capituleerde Frankrijk. Desondanks kwamen de in de Franse concentratiekampen opgesloten joodse “verdachten” niet vrij⁸, ook omdat de Duitse instanties zich hiertegen verzetten. Eveneens verscheidene van de op eigen houtje in de meidagen vanuit België naar Frankrijk gevluchte joden mochten niet terugkeren en velen van hen kwamen evenzeer in Zuid-Franse kampen terecht. In totaal bleven ongeveer 3.500 uit België afkomstige joden in Franse

⁸ Met uitzondering van enkelen die de Belgische nationaliteit bezaten.

kampen achter. Voor hen en voor de joodse bevolking in België begon een catastrofe, veelal met dodelijke afloop.

De anti-joodse politiek van de bezetter voltrok zich stapsgewijs. Eerst werden de joden gedefinieerd en geregistreerd. Vervolgens werden ze economisch gebroken, van de Belgische bevolking geïsoleerd en gekentekend. Tenslotte werden ze gedeporteerd.

Vanaf juli 1942 werden de joden verplicht zich naar de Mechelse Dossinkazerne te begeven, van waaruit ze naar het “Oosten” werden weggevoerd. De eerste deportatietrein vertrok op 4 augustus. Toen er zich steeds minder joden “vrijwillig” aanboden, gingen de Duitsers tot razzia’s over. De deportatie en razzia’s waren een zaak van de *Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst* (Sipo-SD) en dus van de SS, maar het is even duidelijk dat de *Militärverwaltung* op dat vlak de SS geen strobreed in de weg legde. De *Militärverwaltung* trad daarbij zelfs uiterst tactisch op. Handig speelde ze in op de zogeheten “politiek van het minste kwaad”, die aansloot bij de betrachting om de jodenvervolgung zo geruisloos mogelijk te laten verlopen. De *Militärverwaltung* zorgde ervoor dat de SS zich ten tijde van de deportaties aanvankelijk beperkte tot de “vreemde joden”. Ze leek perfect te beseffen dat, zolang er aan de tot Belg genaturaliseerde joden – die slechts 6% van de joodse bevolking uitmaakten – niet werd geraakt, Belgische officiële instanties er (praktisch) het zwiigen zouden toedoen. De “politiek van het minste kwaad” kwam in feite meermaals neer op een “passieve medewerking” en eigenlijk kreeg de bezetter zo wat hij vroeg. Door de “politiek van het minste kwaad” werd het constante probleem van het gebrek aan voldoende Duitse effectieven en diensten om de verordeningen uit te voeren opgelost. In de praktijk betekende dit dat de bezetter zelf zijn anti-joodse verordeningen uitvaardigde, maar dat hij de (passieve) uitvoering ervan overliet aan de lokale Belgische autoriteiten. Die “politiek van het minste kwaad” had er vooreerst voor gezorgd dat ten tijde van de “jodenregistratie” alle Belgische gemeenten netjes tot het aanleggen van een Jodenregister waren overgegaan.

Drie “jodentellingen”

In de loop van de bezetting vonden drie “jodentellingen”⁹ plaats, telkens op vraag van de Duitsers. Een eerste telling gebeurde op basis van de Duitse anti-joodse verordening van 28 oktober 1940, die bepaalde dat alle joden boven de vijftien jaar zich bij de betrokken gemeentebesturen in een “Jodenregister” moesten laten inschrijven. In juli 1942 kreeg het Duitse Militair Bestuur van de nieuwe Secretaris-Generaal van Binnenlandse Zaken, de gewezen VNV-gouverneur van Limburg Gerard Romsée, gedaan dat een nieuwe telling onder de joden boven de 15 jaar werd georganiseerd. In een rondschrijven aan de gemeentebesturen van 29 juli 1941 verduidelijkte Romsée dat de gemeentediensten nu ook de vermelding « Jood-Juif » op de identiteitskaarten dienden aan te brengen. Hij voegde eraan toe dat de lijsten met de namen van in het “Jodenregister” ingeschreven joden naar de Sipo-SD in Brussel, Louisalaan nr. 453, dienden te worden opgestuurd, met een speciale aanduiding van diegenen die zich opnieuw hadden aangemeld. Via de Louizalaan kwamen de lijsten op de Landelijke Anti-Joodsche Centrale voor Vlaanderen en Wallonië – Centrale anti-juive pour la Flandre et la Wallonie terecht, een omstreeks maart 1941 door de Sipo-SD en het anti-joodse Volksverwering opgerichte organisatie, geleid door de Antwerpse publiciteits- en Sipo-SD-agent Pierre Beekmans. Volksverwering zelf stond onder leiding van René Lambrichts, een in Borgerhout geboren Antwerpse advocaat¹⁰.

Op 25 november en 1 december 1941 volgden Duitse verordeningen die voorzagen in de oprichting van de Jodenvereniging in België - Association des Juifs en Belgique (AJB). Alle joden dienden verplicht « lid » te zijn van de AJB. De vereniging had tot doel de « uitwijking » van de joden te « bevorderen ». In maart-mei 1942 gingen op last van de bezetter de verschillende lokaalkomiteeën van de Jodenvereniging

⁹ Voor nadere informatie en bronvermelding : L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad, op. cit.*, pp. 500-503, 546-554.

¹⁰ De Anti-Joodsche Centrale kan worden beschouwd als een soort “documentatie- en studiebureau van het joodse vraagstuk”. Beekmans, een gewezen reserve-officier van het Belgisch leger, was uit Belgisch-nationalistische middens afkomstig en reeds voor de oorlog in het antisemitische NACO actief, waar hij René Lambrichts had leren kennen.

over tot het aanleggen van lijsten waarop de gezinssamenstelling van joodse families werd vermeld. Het ging hier in feite om een nieuwe, derde “jodentelling”. De telling was bovendien enig in haar soort. Nu werden ook de joodse kinderen geregistreerd. Tevens werd aangegeven of de respectieve families een privé- of huurwoning betrokken. Later zou blijken dat het hier ging om een door de Sipo-SD minutieus voorbereide val: de joodse families werden zo letterlijk binnen hun vier muren in kaart gebracht en na hun deportatie zouden de privé-woningen – appartementen of van andere joden gehuurde woningen worden aangeslagen. (Woningen - appartementen van niet-joden werden ongemoeid gelaten). De bezetter liet niets aan het toeval over. Aan de Jodenvereniging werden voorgedrukte formulieren bezorgd, waarop « alle in de joodse familie voortdurend of ook slechts voorbijgaand woonachtige personen » dienden te worden aangegeven. Bovenaan werd het feitelijk verblijfsadres van de familie aangegeven en, zo nodig, het adres van de verhuurder of onderverhuurder. Daaronder volgden enkele kolommen, waarin gegevens over al de inwonenden werden genoteerd. Eerst werd het inschrijvingsnummer in het “Jodenregister” vermeld, dan nog eens geëxpliciteerd of het al dan niet een joodse inwonende betrof en daarop volgden de naam, voornaam, geboortedatum en - plaats, beroep, godsdienst en nationaliteit. Tevens werden de datum van aankomst in België, het land van waaruit men België binnenkwam, de burgerlijke staat en de verhouding tot het gezinshoofd (bv. echtgenote, zoon, dochter, oom, onderhuurder, dienstbode) aangegeven. De formulieren werden in drievoud opgesteld: « Één voor de Gestapo, één voor het Lokaalkomiteit en één voor de centrale archieven van de AJB »¹¹. Elk lokaalkomiteit van de Jodenvereniging bezorgde met andere woorden een doorslag van de alfabetisch op naam geordende formulieren aan de Sipo-SD.

In de praktijk waren blijkbaar de provinciegouverneurs voor de uitvoering van en controle op het Jodenregister verantwoordelijk. Dat kan althans worden afgeleid uit de briefwisseling van de Antwerpse provinciegouverneur en VNV-sympathisant Jan Grauls met de Antwerpse gemeentebesturen. Zo stuurde de Borgerhoutse

¹¹ SOMA, archief Salomon Ullmann, M. Benedictus, *Historique du problème juif en Belgique depuis le 10 mai 1940 jusqu'au 21 décembre 1942*, Lissabon, 1943, p. 12.

burgemeester, de katholiek Lucien Van Beveren, de lijsten van in het Jodenregister ingeschreven joden naar Grauls door, die ze op zijn beurt overmaakte aan de Secretaris-Generaal van Binnenlandse Zaken. Het was ook Grauls die bepaalde Antwerpse gemeentebesturen tot meer spoed aanzette. Zulke spoed werd echter evenzeer door de diensten van de Secretaris-Generaal van Binnenlandse Zaken gevraagd¹².

Voor gans België werden, in uitvoering van de verordening van 28 oktober 1940, circa 42.500 joden boven de vijftien jaar geregistreerd. Wanneer we dit cijfer extrapoleren – dus inclusief de kinderen – komen we op een totaal van ongeveer 55.600 joden. Van de 42.500 geregistreerde joden woonden er 22.500 in het Antwerpse. Met de kinderen inbegrepen komen we op ongeveer 29.440. Inzake Borgerhout beschikken we over volgende cijfers. Op 3 januari 1941 bezorgde de Borgerhoutse burgemeester Lucien Van Beveren een eerste maal lijsten van joden aan gouverneur Jan Grauls, 126 pagina's in totaal. Zoals steeds werden de lijsten in dubbel overgemaakt. Uit een analyse daarvan blijkt dat tegen einde december 1940 2.614 Borgerhoutse joden zich hadden ingeschreven. Wanneer we ook dit cijfer extrapoleren, komen we voor Borgerhout op een totale joodse bevolking van ongeveer 3.420. Nadien rapporteerde Van Beveren maandelijks hoeveel nieuwe joden zich in het Jodenregister hadden ingeschreven. Van januari 1941 tot september 1942 volgden 21 lijsten, waarop in totaal ongeveer 180 joden boven de 15 jaar voorkwamen; geëxtrapoleerd komt dat neer op ongeveer 240 joden. Die 240 joden mogen echter niet zomaar bij het cijfer 3.420 worden geteld: tegelijkertijd hadden intussen heel wat joden Borgerhout verlaten, vaak zonder een bericht van adresverandering na te laten¹³.

Wanneer de tweede “jodentelling” precies werd aangevat, is onduidelijk. Vast lijkt te staan dat omstreeks het najaar van 1941 de resultaten ervan op de Landelijke Anti-Joodsche Centrale in Brussel

¹² M. Van Landeghem, *De Joodse Kalmthoutenaar voor en tijdens de nazi-bezetting in Driemaandelijks Tijdschrift van de Stichting Auschwitz*, juli-dec. 1991, p. 44.

¹³ Joods Museum van Deportatie en Verzet (Mechelen), archief Provinciebestuur Antwerpen, L. Van Beveren aan J. Grauls, 3 jan., 16 jan., 7 feb., 1 maart, 7 apr., 8 mei, 10 juni, 4 juli, 6 aug., 10 sep., 7 okt., 12 nov. en 8 dec. 1941, 8 jan., 6 feb., 10 maart, 10 apr., 8 mei, 8 juni, 7 juli, 5 aug. en 8 sep. 1942. (Het gaat hier om ingescande archiefstukken, waarvan de originelen zich nog bij het Provinciebestuur bevinden).

terechtkwamen. Vol ijver sloeg Pierre Beeckmans aan het rekenen en kwantificeren. In een schrift maakte hij een alfabetische lijst van alle Belgische gemeenten en noteerde daarbij stelselmatig het aantal joden boven de vijftien jaar. Tegen 1 oktober 1941 kwam hij op een totaal van 42.652 joden, kinderen dus niet inbegrepen. Een statistiek van vijf maanden later, 1 april 1942, die in dezelfde schrift is terug te vinden, kwam op een totaal van 42.392 joden. Wanneer we ook deze cijfers extrapoleren komen we op een totaal van respectievelijk ongeveer 55.800 en 55.460 joden. Alhoewel het globaal aantal joden in België telkens ongeveer hetzelfde was, bleek tegelijkertijd dat in het Antwerpse de joodse bevolking constant aan het dalen was. Tengevolge van het meer heftige anti-joodse klimaat aldaar vluchtten steeds meer joden uit het Antwerpse weg. Bovendien had de Duitse Feldkommandantur aan talrijke “Limburg-joden” (zie verder) bij hun terugkeer omstreeks maart - april 1941 verboden zich nog in het Antwerpse te vestigen. Vaak werden ze verplicht naar het Brusselse uit te wijken. Dat overkwam bijvoorbeeld David Rosengarten. Hem werd als verblijfplaats Anderlecht toegewezen. Zijn gezin bleef in de Borgerhoutse Kroonstraat achter. « In de praktijk », zo schreef zijn zoon Israël decennia later, « kwam vader echter in het geheim terug naar ons »¹⁴.

In Borgerhout daalde het aantal joden van minstens 3.400 in december 1940 tot ongeveer 3.100 in oktober 1941 en 2.950 in april 1942. Een overzicht van het aantal joden in de ganse agglomeratie Antwerpen (Groot-Antwerpen) ziet er als volgt uit :

¹⁴ I. Rosengarten, *op.cit.*, p. 44.

Tabel 2 : Aantal joden in Groot-Antwerpen, 1941-1942 (extrapolaties)

	1 oktober 1941	1 april 1942
Antwerpen-stad	16.300	15.484
Borgerhout	3.077	2.946
Berchem	2.346	2.351
Deurne	425	404
Wilrijk	54	56
Mortsel	24	21
Merksem	13	13
Ekeren	14	14
Hoboken	5	7
Totaal	22.258	21.296

Eveneens de formulieren van de Jodenvereniging, de zogeheten derde “jodentelling”, kwamen via de Sipo-SD in handen van Pierre Beeckmans terecht. Meer dan 95% van de Antwerpse joden, zo lijkt het, schreef zich in bij de Jodenvereniging in België, zodat een analyse van de formulieren een goed inzicht geeft in het reëel aantal joden in het Antwerpse straatbeeld. Opnieuw zette Beeckmans zich nauwgezet aan het werk. Hij spoorde niet alleen onnauwkeurigheden in de formulieren op en ging de antecedenten na van personen die beweerden van niet-joodse afkomst te zijn, maar bovenal klasseerde hij de formulieren nu per straat en huisnummer in ringmappen : een ideale werkwijze voor het uitvoeren van razzia’s. Zoals voorheen stelde hij ook nieuwe statistieken over het aantal in België wonende joden op, maar de uiteindelijke resultaten vonden we niet terug in zijn archief. Alle joden van Groot-Antwerpen werden samen geklasseerd. (Dat was ook het geval voor de joden van Groot-Brussel, Groot-Luik en Groot-Charleroi). Mede door het feit dat een aantal straten van Antwerpenstad, Berchem en Borgerhout in elkaar overliepen, is het moeilijk precies te bepalen hoeveel joden er op dat ogenblik in Borgerhout woonden. Voor gans Groot-Antwerpen ging het allicht om 16.500

joden, waarvan ongeveer 54% van Poolse origine was¹⁵. Bijna 11% bezat de Nederlandse en iets meer dan 8% de Belgische nationaliteit. De vierde grootste groep waren de Tsjechen, net geen 8%. Onder de Poolse joden waren er heel wat intussen gedernationaliseerd, zodat ze officieel statenloos waren. Dat was ook het geval voor de overgrote meerderheid van de Russen, die – statenlozen inbegrepen – op 4,50% kwamen. Indien we de statenloze joden als een aparte categorie beschouwen, komen we voor gans Groot-Antwerpen op ongeveer 12%.

Tabel 3 : Joodse nationaliteitenverdeling in een aantal Borgerhoutse straten in 1942, op basis van de “AJB-telling” (kant centrum Antwerpen-stad)¹⁶

	Bleekhof		Bouwens		Kroon		Van der Meijden	
Polen	116	(71,60%)	103	(74,63%)	294	(66,36%)	288	(70,93%)
Nederlanders	5	(3,08%)	1	(0,72%)	30	(6,77%)	-	-
Tsjechen	17	(10,49%)	14	(10,14%)	30	(6,77%)	47	(11,57%)
Russen	2	(1,23%)	-	-	29	(6,54%)	23	(5,19%)
Roemenen	11	(6,79%)	10	(7,24%)	22	(4,96%)	26	(6,40%)
Belgen	-	-	300	(2,20%)	13	(2,93%)	7	(1,72%)
Duitsers	8	(4,93%)	-	-	12	(2,7%)	8	(1,97%)
?	1	(0,61%)	2	(1,44%)	4	(0,90%)	-	-
Litouwers	-	-	-	-	3	(0,67%)	-	-
Britten	-	-	-	-	3	(0,67%)	-	-
Amerikanen	-	-	-	-	1	(0,22%)	-	-
Oostenrijkers	-	-	-	-	1	(0,22%)	-	-
Hongaren	2	-	5	(3,62%)	1	(0,22%)	7	-
Totaal	162	(100%)	138	(100%)	443	(100%)	406	(100%)

Op basis van de Beeckmans-klassering is het mogelijk om de demografische situatie van de joodse bevolking in Borgerhout straat

¹⁵ Zelf telde ik voor gans Groot-Antwerpen 13.779 joden. Drie van Pierre Beeckmans' oorspronkelijke ringmappen leken echter te ontbreken, wat – na extrapolatie – zou betekenen dat het in werkelijkheid om ongeveer 16.500 joden ging.

¹⁶ Op basis van de inschrijvingsformulieren van de AJB (SOMA, archief Pierre Beeckmans, nrs. 375, 381 en 387).

per straat in kaart te brengen. Tevens kunnen zo de verwoestingen van de jodenvervolgving scherper in beeld worden gebracht. De resultaten van deze analyse bevestigen dat de Nederlandse en Belgische, meer geïntegreerde en meer welgestelde joden eerder aan de overkant van de spoorweg waren terug te vinden.

Tabel 3 geeft de nationaliteitenverdeling van joden in de Borgerhoutse Bleekhof-, Bouwens-, Kroon- en Van der Meydenstraat. Het gaat hier om straten die – gezien vanuit Antwerpen-centrum – voor de spoorweg lagen.

Een eerste vaststelling bij tabel 3 is dat het aantal joden van Poolse nationaliteit beduidend boven het Antwerpse gemiddelde van 54% lag. In de meeste straten oversteeg het aantal Polen zelfs de 70%. Het aantal joden van Nederlandse en Belgische nationaliteit lag daarentegen even beduidend onder het Antwerpse gemiddelde. In de Van der Meydenstraat woonden zelfs helemaal geen Nederlandse joden, in de Bleekhofstraat geen Belgische. De Tsjechen waren dan weer overal relatief goed vertegenwoordigd.

De demografische situatie van een aantal straten aan de overkant, meer bepaald de Apollostraat, de Bacchusstraat, de Sterrenborgstraat en de Thaliaaan, wordt weergegeven in tabel 4.

Hieruit blijkt in het algemeen dat het eerder om straten ging met een relatief geringe joodse aanwezigheid. Toch sprong het aantal Nederlanders in het oog : 105 op een totaal van 278 joden, met andere woorden 37,76%. In de in tabel 3 vermelde joden waren er slechts 36 van Nederlandse nationaliteit, op een totaal van 1.149, met andere woorden 3,13%. Ook de Belgen waren in verhouding goed vertegenwoordigd : 25 (= 8,99%, een cijfer dat net iets boven het Antwerpse gemiddelde ligt), tegenover 23 (= 2,00%) in de Bleekhof-, Bouwens-, Kroon- en Van der Meydenstraat samen.

Opvallend is ook dat het aantal statenloze joden in zowel de straten voor als achter de spoorlijn eerder te verwaarlozen was, ongeveer 140 in totaal¹⁷. Dat bevestigt indirect de conclusie met betrekking tot de vooroorlogse periode : het overgrote deel van de vluchtelingen uit nazi-Duitsland kwam niet in Borgerhout (en Berchem) terecht, maar wel in

¹⁷ Omwille van het gering aantal statenlozen bracht ik ze in de tabellen 3 en 4 bij hun oorspronkelijke nationaliteit onder, bv. de statenloze Polen bij de Polen.

Antwerpen-stad. De aanwezigheid van meer of minder statenlozen zou echter geen invloed hebben op de uiteindelijke deportatiecijfers.

Tabel 4 : Joodse nationaliteitenverdeling in een aantal Borgerhoutse straten in 1942, op basis van de “AJB-telling” (overzijde van de spoorweg)¹⁸

	Apollo		Bacchus		Sterrenborg		Thalia	
Polen	16	(35,55%)	11	(29,72%)	2	(8,89%)	101	(58,38%)
Nederlanders	17	(37,77%)	26	(70,27%)	21	(91,30%)	41	(23,69%)
Tsjechen	7	-15,55%	-	-	-	-	1	(0,57%)
Russen	-	-	-	-	-	-	1	-0,57%
Roemenen	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgen	5	(11,11%)	-	-	-	-	20	(11,56%)
Duitsers	-	-	-	-	-	-	1	(0,57%)
?	-	-	-	-	-	-	-	-
Litouwers	-	-	-	-	-	-	-	-
Britten	-	-	-	-	-	-	-	-
Amerikanen	-	-	-	-	-	-	-	-
Oostenrijkers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongaren	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivianen	-	-	-	-	-	-	8	(4,62%)
Totaal	45	(100%)	37	(100%)	23	(100%)	173	(100%)

Razzia's

In augustus 1942 verleende de Antwerpse politie tot driemaal toe haar medewerking aan jodenrazzia's¹⁹. Dat gebeurde telkens op vraag van de Duitsers, meer bepaald van de *Judenabteilung* van de Antwerpse Sipo-SD, onder leiding van *SS-Oberscharführer* Erich Holm,

¹⁸ Op basis van de inschrijvingsformulieren van de AJB (SOMA, archief Pierre Beeckmans, nrs. 374, 385 en 386).

¹⁹ Voor nadere informatie en bronvermelding: L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad, op. cit.*, pp. 592-630.

een gewezen zeeman uit Hamburg. De Antwerpse hoofdcommissaris van politie, Jozef De Potter, en andere beleidsverantwoordelijken legden de Duitsers geen strobreed in de weg. Bij alle drie de razzia's gaf De Potter vooraf duidelijke instructies om manschappen uit zijn korps ter beschikking van de Sipo-SD te stellen.

De Antwerpse politiemedewerking aan de razzia's leek haast vanzelfsprekend. Ze lag in het verlengde van wat er intussen reeds was geschied. Op het Antwerpse politieoptreden past de uitdrukking "accumulatieve agressie". Reeds in november 1940 stelde de Antwerpse politie, op vraag van de bezetter, lijsten van vreemdelingen op, met de vermelding wie van joodse afkomst was. Op basis daarvan werden in december 1940 enkele duizenden joden naar Limburg uitgewezen; een operatie waarbij eveneens de Antwerpse provinciegouverneur Jan Grauls een centrale rol speelde. Onder de uitgewezenen bevond zich als gezegd ook David Rosengarten. Hij kwam in Alken terecht, « waar hij werk moest verrichten als een soort boerenknecht voor een grote, rijke herenboer »²⁰. De opeisingsformulieren voor de "Limburg-joden" werden door de Antwerpse politie verdeeld. Nog geen maand later, in januari 1941, begeleidde de Antwerpse politie de opgeëisten per trein naar Limburg. Enkele dagen nadien was ze ook bereid de "Limburg-joden" die niet waren komen opdagen thuis af te halen. Geweld was echter nog uit den boze. "Onwilligen" werden ongemoeid gelaten. In overleg met de oorlogsburgemeester, de katholiek Leon Delwaide, besliste de Antwerpse politie om de gearresteerde niet-opgedaagden onder te brengen in het voormalig beddenmagazijn van het Belgische leger in de Van Diepenbeekstraat, een straat waar heel wat joden woonden.

In juni 1942 herhaalde zich ongeveer hetzelfde scenario. Nu verspreidde de Antwerpse politie opeisingsformulieren voor de verplichte tewerkstelling aan de *Atlantikwall* in Frankrijk (Organisation Todt). Vervolgens werden de "Atlantikwall-joden" onder politiebegeleiding op de trein gezet²¹. Israël Rosengarten herinnerde

²⁰ I. Rosengarten, *op.cit.*, p. 44.

²¹ Diezelfde maand verdeelde het Antwerpse stadsbestuur – in tegenstelling tot het Brusselse – ook de Davidster. Sporen van enig protest tegen die Duitse maatregel zijn niet terug te vinden. Integendeel, door de Antwerpse stadsdiensten werd bijkomend een sterretje geplaatst op de iden-

het zich nog levendig, « Joodse mannen tussen de achttien en veertig kregen van een wijkagent een briefje aan huis : ze werden opgeroepen om te gaan werken aan de versterkingen in Noord-Frankrijk ». Zijn broer Samuel, op dat ogenblik achttien jaar oud, opteerde er echter voor in de illegaliteit te verdwijnen. Hij trok naar Charleroi, waar hij werk vond als arbeider in een fabriek voor waskuipen. « En zo werd ons gezin in de Kroonstraat dus uitgedund tot zes : mijn vader, mijn moeder, ik en mijn drie kleine broertjes »²².

Nog eens twee maanden later, op 15 augustus 1942, verleende de Antwerpse politie voor het eerst haar medewerking aan een razzia. Om 12 uur 's middags werden de *Dagelijksche Orders* van het Antwerpse Hoofdcommissariaat van Politie uitgedeeld. Onder de rubriek *Varia* gaf hoofdcommissaris Jozef De Potter volgend order : « Heden avond dient op bevel vanaf 20.30 uur der Sicherheitspolizei in de 5^{de}, 6^{de}, en 7^{de} Wijken een bijzondere beschikking voorhanden te zijn, om bepaalde opdrachten uit te voeren ». Uit wat die opdrachten bestonden, werd niet gepreciseerd. De hoofdcommissaris duldde in elk geval geen tegenspraak. Hij wees er zijn politiecommissarissen op « dat de aangeduide agenten moeten geleverd worden ». Bij de actie werden drie adjunct-commissarissen – respectievelijk van de 5^{de}, 6^{de} en 7^{de} Wijk – en minstens 50 politieagenten, waaronder een aantal uit het district Borgerhout, betrokken. De medewerking bleef grotendeels “bepert” tot het afgrendelen van de straten en het begeleiden van de aangehouden en naar klaarstaande vrachtwagens. Het oppakken zelf van de joden – een duizendtal in totaal – was hoofdzakelijk het werk van de Duitsers, meer bepaald leden van de Sipo-SD en Feldgendarmen.

Hoe voltrok zich die razzia van 15 augustus 1942 concreet ? Omstreeks 9 uur 's avonds kreeg de Antwerpse politie van de Sipo-SD de opdracht om, « met behulp der Feldgendarmerie », een aantal « zones » « af te sperren ». Een uur later werden de Antwerpse politieagenten deelachtig aan de eerste echte jodenrazzia in België. Aanvankelijk speelde het gebeuren zich in Antwerpen-stad af. Een

titeitskaart van joden die hun Davidster kwamen afhalen, hoewel dat door de officiële Duitse verordening niet was gestipuleerd.

²² I. Rosengarten, *op.cit.*, pp. 45-46, 49.

eerste af te sperren « zone » was die rond de Van Immerseel-, Lange Kievit-, Provincie- en Somersstraat. Uit die keuze bleek dat de Duitsers perfect op de hoogte waren van de Antwerpse situatie. Het ging precies om die straten waar het grootste aantal joden woonde. Het klassement van Pierre Beckmans had blijkbaar zijn eerste diensten bewezen.

Na deze actie verplaatste de operatie zich naar Borgerhout, meer bepaald naar de omgeving van de wat verder gelegen Van der Meydenstraat, eveneens een uiterst druk door joden bewoonde buurt. In de praktijk werd de zone rond de Van der Meydenstraat, de Bleekhofstraat, de Bouwensstraat en de Plantin en Moretuslei afgegrensd. Midden in de zone liepen de Marinisstraat en een stuk van de Kroonstraat. Omstreeks halfzeven 's ochtends waren de « verrichtingen » afgelopen. Zwaarst getroffen waren de Kroon-, Marinis- en Van der Meydenstraat. Alle aangehouden werden naar de Mechelse Dossinkazerne gevoerd. Enkele dagen later, op 18 augustus 1942, werden de meesten van hen met het IV^{de} konvooi naar Auschwitz gedeporteerd. Geen enkele van de gedeporteerden keerde levend terug. Een week later, op 25 augustus, vertrok het V^{de} konvooi, waarin onder meer de resterende aangehouden joden van de razzia van 15 augustus waren opgenomen. Wanneer we ervan uitgaan dat alle op de lijsten van het IV^{de} en V^{de} konvooi vermelde Borgerhoutse joden uit de Van der Meydenstraat, de Bleekhofstraat, de Bouwensstraat, de Plantin en Moretuslei, de Marinisstraat en de Kroonstraat slachtoffers waren van de razzia van 15 augustus, zou dit betekenen dat de Antwerpse politie medeverantwoordelijk was voor de deportatie van (minstens) 333 Borgerhoutse joden.

Tabel 5 : Met konvoeien IV en V gedeporteerde Borgerhoutse joden, 18 en 25 augustus 1942²³

	IV ^{de} konvooi 18 augustus 1942	V ^{de} konvooi 25 augustus 1942
Bleekhof	1	1
Bouwens	17	4
Kroon	55	37
Marinis	96	15
Plantin en Moretus	3	9
Van der Meyden	80	15
Totaal	252	81

Nauwelijks twee weken later, op 27 augustus 1942, vroegen de Duitsers aan de Antwerpse politie om opnieuw aan een razzia deel te nemen. De “accumulatieve agressie” deinde verder uit. Nu werd van de politie verwacht dat ze, in samenwerking met de Sipo-SD en Feldgendarmen, ook zelf de huizen van joden binnenviel. Door obstructie van een aantal politieagenten werd de razzia echter voortijdig afgebroken. Een dag nadien kwam het Duitse bevel dat de Antwerpse politie op eigen houtje tot een jodenrazzia moest overgaan, zogenaamd als “straf” voor het mislukken van de razzia van 27 augustus. Pas bij deze derde razzia was voor de allereerste maal sprake van een bedreiging van de kant van de Duitsers : politieagenten die de opdrachten niet zouden uitvoeren, werden met het concentratiekamp van Breendonk bedreigd.

De politie-eenheden van de 7^{de} Wijk en van de districten Deurne, Borgerhout en Berchem moesten elk 250 joden aanhouden, 1.000 in totaal. Om de joden te « verzamelen » moest een school of een ander lokaal worden opgeëist. Tegen “onwillige joden” diende nu ook geweld te worden gebruikt. De Antwerpse politie voerde het bevel tot in de finesses uit. De joden werden letterlijk uit hun huizen gesleept, zieken en gewonden inclus. Meer nog, die nacht pakte de Antwerpse politie meer joden op dan het door de Duitsers vooropgestelde quotum van

²³ Joods Museum van Deportatie en Verzet (Mechelen) : Lijsten konvoeien IV en V.

duizend. In de 7^{de} Wijk werden niet minder dan 448 joden gearresteerd, bijna het dubbel van het oorspronkelijk vastgelegde quotum. De Deurnese politie hield – in samenwerking met de politie van de 6^{de} Wijk en Merksem – 239 joden aan en die van Borgerhout 304. Cijfers over het aantal aanhoudingen door de Berchemse politie zijn tot dusver niet bekend. Indien de politie van Berchem zich “slechts” aan het quotum van 250 zou hebben gehouden, zou dit het totaal op minimum 1.241 gearresteerde joden hebben gebracht, 241 meer dan gevraagd.

De politie van Berchem bracht de opgepakte bijeen in de Jongensgemeenteschool in de Heilig Hartstraat; die van Deurne werden opgesloten in Cinema Piazza, die van de 7^{de} Wijk in de meisjesschool van de Grote Hondstraat, die van de 6^{de} Wijk in de synagoge in de Terliststraat en die van Borgerhout in de school van de Vinçottestraat. Tot dusver bleven de meeste lijsten met de namen van aangehouden joden spoorloos. Enkel de lijst met aangehouden door de Borgerhoutse politie kwam ik op het spoor.

In Borgerhout werden 14 politieagenten ingezet, onder leiding van de Borgerhoutse politiecommissaris: zes lokale agenten, aangevuld met zes agenten van de 4^{de} Wijk en twee agenten van de Mobiele Brigade. Hoe meer de razzia nader wordt bestudeerd, des te prangender worden de conclusies. Door haar normale taak van bewaker en beschermer van de goede orde – in de eerste plaats de bescherming van de inwonenden – was de politie perfect op de hoogte in welke huizen joden woonden. Haast blindelings, zonder enige lijsten van joodse inwoners, toog ze aan het werk. Bovendien – en zoals reeds gezegd – overschreed ook de Borgerhoutse politie het door Erich Holm gevraagde quotum van 250 aan te houden joden. 304 joden werden opgepakt, met andere woorden 54 meer dan het vereiste aantal. In het Borgerhoutse gedeelte dat – bekeken vanuit Antwerpen-centrum – voor de spoorweg ligt werden 216 joden gearresteerd, wonende in de Bleekhofstraat, de Bloemstraat, de Borgerhoutsestraat, de Bouwensstraat, de Kroonstraat, de Ledeganckstraat, de Montenasstraat, de Oedenkovenstraat, de Plantin en Moretuslei en de Van der Meydenstraat. Aan de overzijde van de spoorweg werden de Apollostraat, de Bacchuslaan, de Bouwhandelstraat, de De Leescorfstraat, de Duivelshofstraat, de Frans De Vriendtstraat, de

Gitschotellei, de Spillemansstraat, de Sterrenborgstraat en de Thaliastraat aangedaan, met als resultaat 88 opgepakten. Daarnaast werden in Borgerhout nog twee joden aangehouden die hun officieel domicilie in respectievelijk Antwerpen-stad en het Brusselse Sint-Gillis hadden. De persoon uit Antwerpen-stad werd mogelijk in de Bleekhofstraat nr. 36 opgepakt. Inzake de persoon uit Sint-Gillis blijf ik over de plaats van aanhouding in het ongewisse. Een derde prangende conclusie is dat op het moment van de razzia van verscheidene gezinnen de vader niet aanwezig was, aangezien die als verplicht tewerkgestelde in Noord-Frankrijk verbleef. Radeloze moeders stonden er letterlijk moederziel alleen voor. Van minstens acht van die gezinnen zouden de vaders uiteindelijk toch nog gedeporteerd worden, meer bepaald met de konvooien XVI en XVII van 31 oktober 1942, die grotendeels uit “Organisation Todt-joden” bestonden²⁴.

Tot de meest getroffen straten in Borgerhout behoorden opnieuw de Kroonstraat en de Van der Meydenstraat. In de Kroonstraat werden 88 joden aangehouden. Tweede zwaarst getroffen was de Van der Meydenstraat waar 49 joden werden aangehouden, gevolgd door de Plantin en Moretuslei met 26 aanhoudingen.

²⁴ Het gaat om : Salomo Steinmetz (XVI 872), Kroonstraat 161, echtgenoot van Roza Falikovic-Ova (op 28 augustus samen met haar twee kinderen opgepakt) ; Kurt Schendel (XVI 648), Kroonstraat 163, echtgenoot van Irma Birn (met haar twee kinderen opgepakt) ; Szyja Pinkas (XVI 950), Kroonstraat 171, echtgenoot van Ibla Mitz (met haar drie kinderen opgepakt) ; Hendryk Wietschner (XVII 341), Kroonstraat 186, echtgenoot van Chawa Solewicz (met haar twee kinderen opgepakt) ; Aron Zajfman (XVI 686 (?)), Kroonstraat 194, echtgenoot van Perla Cukierman (samen met haar vijf kinderen opgepakt) ; Jacob Komornik (XVII 190), Kroonstraat 196, echtgenoot van Salomea Goldrajt (samen met haar drie kinderen opgepakt) ; Henri Rabinovitch (XVII 914), Kroonstraat 210, echtgenoot van Olga Blechman (samen met haar twee kinderen opgepakt) ; Jacob Birenbaum (XVII 138), Van der Meydenstraat 31, echtgenoot Bajla Strykowska (samen met haar twee kinderen opgepakt).

Tabel 6 : Aantal door de Borgerhoutse politie aangehouden joden op 28 augustus 1942, per straat gegroepeerd

Bleekhofstraat	14
Bloemstraat	12
Borgerhoutsestraat	2
Bouwensstraat	20
Kroonstraat	88
Ledeganckstraat	1
Oedenkovenstraat	4
Plantin en Moretuslei	26
Van der Meydenstraat	49
Totaal	216
Apollostraat	4
Bacchuslaan	6
Bouwhandelstraat	14
De Leescorfstraat	3
Duivelshofstraat	6
Frans De Vriendtstraat	12
Gitschotellei	5
Montensstraat	8
Spillemansstraat	15
Sterrenborgstraat	14
Thaliastraat	1
Totaal	88
Niet-Borgerhoutse joden	2
Algemeen totaal	304

Bekijk ik eerst de voor de spoorweg gelegen straten wat van naderbij. In de Kroonstraat nr. 200 werden Israël Rosengartens moeder Grimma Brüh en zijn drie broertjes Eliasar, Isaak en Henri aangehouden. Israël zelf was reeds op 23 juli 1942, op de trein Brussel-Antwerpen, door leden van de Sipo-SD gearresteerd. Hij kwam in Breendonk terecht. Op 4 september werd hij naar de Dossinkazerne gevoerd, waar hij tot zijn afgrijzen vernam dat zijn moeder en drie jongere broertjes amper drie dagen voordien waren gedeporteerd. Zijn oudere broer Samuel, die als gezegd in Charleroi was ondergedoken, zou met het XVII^{de} transport van 31 oktober 1942 worden gedeporteerd. Zijn vader volgde op 15 januari 1943 met het XVIII^{de} transport.

Enkele huizen verder, Kroonstraat nr. 196, werden de echtgenote van Jacob Komornik, Salomea Goldrajt, met haar drie kinderen Freidel, Samuel en Rachel opgepakt. Jacob Komornik was op het moment van de feiten verplicht tewerkgestelde aan de *Atlantikwall*. Twee maand later, op 31 oktober 1942, werd ook hij gedeporteerd, als één van de zogenaamde “Organisation Todt-joden”.

In de Van der Meydenstraat nr. 28 werden alle gezinsleden Fenster – zes in totaal – aangehouden. Enkele blokken verder, Van der Meydenstraat nr. 46, werd gans de familie Apter-Rosner uit haar appartement verdreven. Hetzelfde lot ondergingen er de weduwe Mirla Apter en het gezin Leiser-Steuer.

De oudste aangehoudene in dit gedeelte van Borgerhout was 74 jaar. Het ging om Sury Federbaum uit de Van der Meydenstraat nr. 33, waar ze samen met haar echtgenoot, de 69-jarige gepensioneerde Josek Broner werd opgepakt. De jongste aangehoudene was Samuel Pinkas uit de Kroonstraat nr. 171, één jaar en acht maanden oud. Hij werd samen met zijn moeder, Ita Mitz, en twee broertjes David en Edward opgepakt. De vader, de hotelbediende Szyja Pinkas, onderging hetzelfde lot als zijn geboortgenoot Jacob Komornik. Ook hij werd op 31 oktober 1942 als één van de zogenaamde “Organisation Todt-joden” gedeporteerd.

Aan de overzijde van de spoorweg, in de Sterrenborgstraat nr. 8, werd de familie Vos gearresteerd. Emile Vos bleef het nachtelijk drama gans zijn leven achtervolgen. « Ik kon die avond [28 augustus 1942] niet vermoeden dat de volgende morgen om half vijf op mijn deur zou geklopt worden. Niet zoals men netjes op een deur klopt, maar er werd op de deur gehamerd door de Borgerhoutse politie. Ze gaven ons twintig minuten om alles te pakken en met hen mee te gaan ». « De politie was brutaal. En onbeleefd. Agenten keken zelfs toe terwijl mijn vrouw zich kleedde ». Vervolgens werden Emile Vos en zijn gezin naar het « buurtschooltje » in de Vinçottestraat gebracht. Van daaruit werden ze, « na twee uur wachten en wat melk van het Rode Kruis [*sic*] »²⁵, per « camionette » naar de Mechelse Dossinkazerne gevoerd.

²⁵ Over de precieze rol van het Rode Kruis bij dit gebeuren ontbreken tot dusver nadere gegevens.

« In Mechelen moesten we snel uit de camionette springen en de kinderen eruit halen »²⁶.

Enkele straten verder, in de Bouwhandelstraat werd gans de familie Fischler – vader Mojzes Fischler, moeder Serka Hollander en vier kinderen, Sonia, Beila, Josef en Munitz – uit bed gezet. Volgens de naoorlogse getuigenis van Mojzes Fischlers niet-joodse geboortegemeenschap, David R., waren de Antwerpse politieagenten die de familie Fischler hadden aangehouden met vier : « Bij Fischler zijn ze met vier binnengewoest. Dit is geschied in augustus 1942 »²⁷ ; (De 17-jarige zoon Hades Fischler was reeds twee weken voordien, op 15 augustus 1942, met konvooi III naar Auschwitz gedeporteerd).

In deze buurt, de overzijde van de spoorweg, was de oudste gearresteerde net geen 75 jaar oud, Roosje Neuwit uit de Git-schotellei nr. 220. Ook zij werd samen met haar echtgenoot, de bijna 68-jarige diamantslijper Hartog Meljado, opgepakt. Het jongst aangehouden kind was Fanny Gutwirth uit de Bacchuslaan nr. 82, twee jaar en één maand oud. Zij werd samen met de rest van haar familie – vader Chaïm Gutwirth, moeder Sara Schlager, zusje Hilda en broertje Aron – opgepakt.

De aangehouden joden werden door enkele politieagenten bewaakt en aan de Sipo-SD overgedragen. De weigering van bepaalde Antwerpse agenten om tijdens de razzia een onderscheid te maken tussen zieke en niet-zieke joden had al onmiddellijk zware gevolgen. Toen de 22-jarige autovoerder-ambulancier Louis De Potter (niet te verwarren met de Antwerpse hoofdcommissaris van politie) in de school van de Vinçottestraat arriveerde om « een zieke jood », « die op de vloer in de ingang der school lag », te transporteren liep hij de beruchte jodenjager Felix Lauterborn tegen het lijf, voor de oorlog lid van Volksverwering en tijdens de oorlog verbonden aan de *Judenabteilung* van de Sipo-SD. Lauterborn verwees hem naar Erich

²⁶ L. Vander Taelen, *op. cit.*, pp. 18-19 ; D. Bulkmans, *Gevangene 178.886, Emiel Vos*.

²⁷ Begin 1942 had Mojzes Fischler « enkele voorwerpen » – waaronder klederen, linnengoed, zilverwerk, Belgisch geld en deviezen – bij David R. in bewaring gegeven, met de bedoeling ze tot na de oorlog te bewaren. Het brak David R. zuur op. Op 18 februari 1943 werd hij voor het bewaren van Fischlers voorwerpen verklikt. Samen met zijn vrouw werd hij door de bende van Lauterborn opgepakt en tot twee maanden cel veroordeeld (Auditoraat-Generaal, dossier Felix Lauterborn (Bundel XIII, farde 26), documenten inzake David R.).

Holm door. « Toen wij de zieke op een berrie wilden tillen, kwam een persoon die ik kende als zijnde Lauterborn tot ons, en snauwde ons toe : “Houdt daar uw poten af en wacht tot den heer Holm U toelating geeft om hem te vervoeren”. We vroegen wie “Holm” was en hij antwoordde : “Zoek hem maar binnen ; het is een grote rosse met sproeten”. Wij gingen de klassen binnen en ontdekten een groten woestaard die de joden aan het mishandelen was, te zeggen stampen en slagen uitdelen en aan de baarden der joden aan het trekken was. Wij konden hem niet naderen om reden dat hij ons van in de verte reeds toesnauwde in het Duits, en teken deed dat wij moesten gaan lopen. [...] Enkele minuten daarop, toen er kalmte scheen ingetreden te zijn waagde ik mij opnieuw tot bij Holm en drong aan om den zieken te mogen vervoeren. Hij snauwde mij toe : “Uw draagbaar kunt gij krijgen maar dien hond (de zieke bedoelend) laat gij hier en maak dat ik u niet meer zie”. Wij waren genoodzaakt den kermenden zieke ter plaatse te laten, en ons terug naar de kazerne te begeven »²⁸.

Zoals ook reeds bleek uit het getuigenis van Emile Vos werden de aangehouden joden vanuit de Vinçottestraat met verhuiswagens naar Mechelen gevoerd. De verhuiswagens waren van Antwerpse makelij. Inderdaad, een tiental Antwerpse verhuisfirma's stelde, weliswaar na Duitse vordering, hun vrachtwagens ter beschikking om hun joodse bureu te deporteren. De overgrote meerderheid van de gearresteerde Borgerhoutse joden – 282 in totaal – werd op 1 september 1942 met konvooi VII vanuit Mechelen gedeporteerd. De overige 22, waaronder nogal wat ouderlingen, volgden op 8 september met konvooi VIII.

Epiloog

In tegenstelling tot naoorlogse verklaringen betekende de derde jodenrazzia niet het einde van de Antwerpse politiemedewerking aan de arrestatie van joden. Zo kreeg op 1 september 1942 een politieagent

²⁸ Auditoraat-Generaal, dossier Felix Lauterborn (bundel XII, fardes A3a nr. 126), Louis De Potter aan politiecommissaris 4^{de} Wijk, 28 mei 1945. Louis De Potter situeerde het gebeuren op 29 augustus om 13 uur. Dat is enigszins in tegenspraak met de getuigenis van Emile Vos, volgens wie blijkbaar de joodse aangehouden al na enkele uren, meer bepaald om 7 uur 's morgens, naar Mechelen waren afgevoerd.

van de 3^{de} Wijk van zijn adjunct-commissaris bevel om zich naar de Frankrijklei nr. 158 te begeven, waar hij zich ter beschikking van een Feldgendarm moest stellen. Ter plaatse gekomen diende hij twee personen te bewaken, de 22-jarige Sophia Geleerd en de 74-jarige Clara De Jongh. De Feldgendarm gaf de politieagent bovendien bevel nog twee andere personen op te wachten en aan te houden, met name de 49-jarige boekhouder Marcus Birnbaum en diens 47-jarige vrouw Anna Lopes de Leao. Alle vier personen waren van Nederlands-joodse nationaliteit en afkomstig uit de Borgerhoutse Thaliastraat nr. 64. Hun poging om in de Frankrijklei onder te duiken was tevergeefs. Om 15 uur van diezelfde dag werden alle vier door de politieagent van de 3^{de} Wijk aan de Feldgendarm overgedragen, die ze op zijn beurt naar de Sipo-SD liet voeren. Geen van de vier aangehouden personen overleefde de oorlog²⁹.

Uiteindelijk werd gedurende gans de bezetting minstens 65% van de joodse bevolking van Groot-Antwerpen gedeporteerd. Daardoor lag het Antwerpse gemiddelde beduidend boven het algemeen Belgisch gemiddelde van 45% gedeporteerden. Wanneer we het echter straat per straat bekijken, lag het gemiddeld aantal gedeporteerden in het Antwerpse dikwijls nog schrikwekkend hoger. Dat komt duidelijk naar voren uit de analyse van de Borgerhoutse straten die ik reeds in de loop van mijn uiteenzetting in kaart bracht. Deportatiecijfers van tussen de 80 en 90%, zo blijkt, waren hier niet uitzonderlijk. Enkel de Bacchuslaan en de Thaliastraat vielen onder het Antwerpse gemiddelde :

²⁹ L. Saerens, *Vreemdelingen in een wereldstad, op. cit.*, pp. 620-621, 623-624, waarin nog tot in oktober 1942 voorbeelden van Antwerpse politiemedewerking zijn terug te vinden.

Tabel 7: Totaal aantal joden in een aantal Borgerhoutse straten tijdens de deportatieperiode (op basis van de “AJB-telling”) en totaal aantal gedeporteerden, 1942-1944³⁰

	Aantal	Gedeporteerd	
Bleekhofstraat	145	116	(80,00%)
Bloemstraat	87	81	(93,10%)
Bouwensstraat	129	116	(89,92%)
Kroonstraat	413	344	(83,29%)
Van der Meydenstraat	362	320	(88,39%)
Apollostraat	35	24	(68,57%)
Bacchuslaan	37	23	(62,16%)
Spillemansstraat	41	31	(75,60%)
Sterrenborgstraat	23	21	(91,30%)
Thaliastraat	146	82	(56,16%)

Na de oorlog werd geen enkele van de Antwerpse beleidsverantwoordelijken wegens zijn “passieve aandeel” in de jodenvervolgving gestraft. De meesten kregen integendeel een verzetsaureool. Dat aureool ontstond maanden na de politiemedewerking aan de jodenrazzia’s, in een periode dat Antwerpen haast letterlijk *judenrein* was geworden en – toeval of niet – op een moment dat de krijgskansen aan het keren waren.

Wanneer ik de resultaten van de razzia’s van 15 en 28 augustus 1942 samenvoeg, betekent dit dat de Antwerpse politie in Borgerhout voor de arrestatie van 637 joden verantwoordelijk was. Van de 333 op 15 augustus aangehouden joden overleefde niemand de oorlog. Van de 304 op 28 augustus gearresteerde joden keerden er welgeteld drie levend terug: de in 1900 geboren David Strijkowski uit de Van der Meydenstraat 35, de in 1911 geboren David Sender uit de Plantin en Moretuslei 137 en de eveneens in 1911 geboren Emile Vos uit de Sterrenborgstraat 8.

³⁰ Op basis van de inschrijvingsformulieren van de AJB (SOMA, archief Pierre Beeckmans, nrs. 374-375, 381, 385-387). Mijn totaalcijfers van het aantal inwoners in de respectievelijke straten wijken af van die in tabellen drie en vier: op het moment van de deportatieperiode waren verscheidene joden - joodse gezinnen naar elders verhuisd en een aantal joden was intussen overleden. Deze personen werden niet meer meegeteld.

Emile Vos overleefde acht kampen en werd op 11 april 1945 in Buchenwald bevrijd. Samen met hem werd er ook Israël Rosengarten bevrijd. Rosengarten zelf had zes concentratiekampen, inclusief de Dodenmars naar Gross Rosen, doorstaan. Zijn repatriëring verliep niet van een leien dak. Ondanks zijn ontberingen werd hij nog steeds niet als een “echte Belg” beschouwd. « En dan begon stilaan de grote evacuatie op gang te komen. Aan ons, Belgen, werd verteld dat we binnen enkele dagen per vliegtuig naar ons eigen land zouden worden teruggebracht. [...] Wat later landde er inderdaad een militair vliegtuig in de buurt van Buchenwald. Er werd ons medegedeeld dat minister Paul Van Zeeland als een prominent naar hier zou komen, om alle ex-Häftlinge met een Belgische nationaliteit met zich mee te nemen. [...] Ik was heel opgewonden, klaar om te vertrekken en vaarwel te zeggen tegen dit onheilsoord. Maar vlak voor de trap naar het vliegtuig kwamen de Belgische chefs ex-gevangenen na een discussie tot de conclusie dat ik niet mee mocht. De reden was dat ik niet duidelijk genoeg een Belg zou zijn geweest. Ik was geregistreerd als zijnde afkomstig uit België, maar omdat mijn vader uit Polen kwam, begonnen de chefs mijn nationaliteit toch in twijfel te trekken. [...] Ik werd teruggestuurd en geheel eerloos aan mijn lot overgelaten. [...] Ik moest toezien hoe het vliegtuig terug naar België vertrok, slechts halfvol geladen »³¹.

Uiteindelijk, na een tiental dagen, werd Israël Rosengarten toch nog per trein gerepatriëerd. « De trein die ons kwam afhalen was een goederentrein van schamele, afgedekte lastwagens. En zo gingen we dus terug naar België, met horten en stoten in een wagon vol stro : als veedieren. Zonder de minste vorm van medische, sociale of psychologische begeleiding ». Op 20 mei 1945 bereikte Israël België. Via Namen kwam hij in Brussel-Zuid terecht. In Brussel werd hij opgevangen door een nicht van zijn moeder, Sonja Zinger, die voor de oorlog in de Borgerhoutse Kroonstraat 188 gewoond had, met andere woorden op enkele stappen van de Rosengartens. Het was ongeveer

³¹ I. Rosengarten, *op. cit.*, pp. 230-231. Gewezen eerste minister Paul Van Zeeland was Belgisch commissaris voor de Repatriëring. Over dit gebeuren in Buchenwald : *Les étrangers déportés de Belgique au camp de Buchenwald* in *Ofipresse* nr. 6 ; F. Caestecker, *A political focus on the reintegration of Jewish survivors into Belgian society, 1943-1947*.

het enige houvast met zijn verleden : « Geleidelijk moest ik me erbij neerleggen dat ik behalve ikzelf, niemand van ons gezin nog in leven was ». Omstreeks einde 1946 keerde Rosengarten naar Antwerpen terug. Hij vestigde zich in de Bloemstraat 45, « één deurtje verder van waar ik als kind al gewoond had in 1930 »³².

Emile Vos van zijn kant keerde in juni 1945 naar Borgerhout terug, waar hij zijn woning door vreemden bewoond vond. « En als ik had gewild had ik die mensen daar kunnen laten uitzetten. Ik had het recht om terug in de woning te gaan, waar ze me uitgesleept hadden. Ik heb dat niet gedaan, ik was alleen, wat moest ik daar doen. Waar ik met mijn vrouw en mijn kinderen geleefd heb, is het niet leuk om daar weer te gaan wonen, in geen geval ». Toen hij vervolgens bij zijn oud-gebuur op bezoek ging, bleek die « een paar spulletjes » van de familie Vos te hebben bewaard. « En daar stond nog het fietsje van mijn oudste zoon... En die zoon was zo ikzelf, tot in details. Ik heb een kerfje in mijn oor, dat had hij ook zelfs, en hij had dezelfde rode haren die ik had. [...] Hij was de afgod van zijn tweede broertje, van Jaak, en Jaak verliet zich helemaal op Andries, die nam nooit een besluit. En toen kwam de kleinste, de benjamin... Ja, ach... »³³.

³² I. Rosengarten, *op.cit.*, pp. 232-233, 236, 238, 240.

³³ L. Vander Taelen, *op.cit.*, pp. 100-101, waarbij ik het getuigenis van Emile Vos ietwat inkortte.



Emile Vos bij zijn terugkeer van de kampen.
© Joods Museum van Deportatie en Verzet Mechelen.

Bijlage : gereconstrueerde lijst van de op 28 augustus 1942 door de Borgerhoutse politie aangehouden joden

De Borgerhoutse politielijst was uiterst summier. In de eerste kolom stond de naam van de aangehouden persoon, of van het gezin (ofwel op naam van de huisvader, ofwel op naam van de huismoeder). De tweede kolom vermeldde het adres van de betrokkene(n). Indien de huisvader tesamen met zijn echtgenote en kinderen werd aangehouden, ontbrak dikwijls de meisjesnaam van zijn echtgenote. De voornamen van de kinderen werden niet gegeven. Zo stond er bijvoorbeeld « Vos, Emilius met vrouw en drie kinderen. Sterrenborgstr. 8 ». Die gegevens werden voorafgegaan door het cijfer « 5 », het totaal aantal aangehouden van het gezin Vos. Wanneer enkel de moeder met haar kinderen werd aangehouden, werd uitsluitend de meisjesnaam van de moeder vermeld, bijvoorbeeld : « Gittermanova [*sic*], Zali met twee kinderen. Kroonstraat 161 », voorafgegaan door het cijfer « 3 ». Daarnaast bevatte de lijst enkele evidente fouten. Zo werd Mirla Adler uit de Van der Meydenstraat nr. 31 twee maal in de lijst opgenomen.

Toch kon ik – behoudens één naam – tot een nauwkeurige reconstructie van de namen van de aangehouden komen. Als basis daarvoor nam ik vooreerst de bewaarde formulieren van de door de AJB uitgevoerde “derde jodentelling”, die als gezegd per stad – in casu Groot-Antwerpen – en daarbinnen per straat en huisnummer zijn geklasseerd. Die gegevens werd aangevuld met de lijsten van uit België gedeporteerde joden : enerzijds de per konvooi opgestelde lijsten, zoals bewaard in het Joods Museum van Deportatie en Verzet (Mechelen) ; anderzijds de door Serge Klarsfeld en Maxime Steinberg uitgegeven alfabetische lijst van alle uit België gedeporteerde joden (*Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, Brussel-New York, 1982). Bijkomend vermeld ik ook telkens – voor zover ik dat tot dusver kon opsporen³⁴ – de nationaliteit van de betrokkenen en sinds wanneer ze in België vertoefden (of er integendeel geboren waren). De laatste

³⁴ Ik ben er mij van bewust dat de ontbrekende gegevens op de Dienst Oorlogsslachtoffers van het Ministerie van Volksgezondheid kunnen worden gevonden. Hiervoor ontbrak mij tot dusver echter de nodige tijd.

kolom vermeldt het nummer van het konvooi en het respectievelijk persoonlijk nummer van de gedeporteerde.

1. Borgerhoutse straten voor de spoorweg (kant centrum Antwerpen-stad)

Bleekhofstraat

Nr. 34	Reinman ³⁵ , Samuel	8.8.1906	Poolse (St.)	1939 Wenen	VII 751
	Zinker, Perl	26.1.1899	Poolse (St.)	1939 Wenen	VII 752
	Kleinhammer, Taube	8.7.1869	Poolse (St.)	1939 Wenen	VII 754
	Reinman, Henriette	4.3. 1931	Poolse (St.)	1939 Wenen	VII 753
Nr. 34	Zajle, Rywka	1908	Poolse	1928 Polen	VII 857
	Najman, Bernard	13.3.1929	Poolse	Geboorte	VII 860
	Najman, Henriette	18.4.1933	Poolse	Geboorte	VII 859
	Najman, Charles	4.6.1938	Poolse	Geboorte	VII 858
Nr. 40	Landau, Hertog	18.3.1927	Poolse	Geboorte	VII 354
	Landau, Regina	30.3.1930	Poolse	Geboorte	VII 355
Nr. 46	Van West, Rachel	4.9.1877	Nederlandse	1922 Amsterdam	VII 536
Nr. 48	Fels, Mina	14.5.1899			VII 203
	Jakont, Saul	3.10.1926			VII 204
Nr. 49 ³⁶	Wijnberg ³⁷ , Hieronimus	21.6.1876	Nederlandse	1921 ³⁸ Amsterdam	VII 968

Bloemstraat

Nr. 50	Lazar, Sura	1883	Rus (St.)	1922 Frankrijk	VII 883
Nr. 53	Stein, Geza	1904	Tsjech	1925 Tsjech.	VII 290
	Grunberger, Ignace	13.9.1934	Tsjech	Geboorte	VII 291
	Grunberger, Willy	30.3.1936	Tsjech	Geboorte	VII 292
Nr. 53	Lieberman, Moszek	3.9.1897	Poolse (St.)	1922 Polen	VII 812
	Weinberg, Amalia	4.4.1902	Poolse (St.)	1925 Polen	VII 813
	Lieberman, Jacob	21.7.1927	Poolse (St.)	Geboorte	VII 814
	Lieberman, Charles	14.10.1928	Poolse (St.)	Geboorte	VII 815
	Lieberman, Julia	16.8.1931	Poolse (St.)	Geboorte	VII 816
	Lieberman, Bertha-Rachel	28.10.1935	Poolse (St.)	Geboorte	VII 817
	Lieberman, Rosalia	23.12.1938	Poolse (St.)	Geboorte	VII 818

³⁵ Ook "Reinmann" geschreven.

³⁶ De Borgerhoutse politielijst vermeldt 40 als huisnummer.

³⁷ Ook "Wynberg" geschreven.

³⁸ Ook 1922 vermeld.

Nr. 53 Kleinberg, Anna 23.1.1884 Tsjech 1918 Frankrijk VII 217

Borgerhoutsestraat

Nr. 79 Liberman, Wolf 28.10.1880 Poolse 1929 Polen VIII 115
Szyman, Chaja 5.12.1885 Poolse 1931 Polen VIII 116

Bouwensstraat

Nr. 9 Eilberg, Ruchel³⁹ 5.5.1897 Poolse 1933 Polen VII 906
Manaster, Adolf 13.10.1921⁴⁰ Poolse 1933 Polen VII 908
Manaster, Lenie⁴¹ 2.6.1935 Poolse Geboorte VII 907
Nr. 9 Rubin, Chaim 1882 Poolse 1929 Polen VII 208
Guldwenden, Necha 3.5.1884 Poolse 1929 Polen VII 207
Nr. 9 Kurz, Etta⁴² 15.5.1914 VII 346
“Met een kind”⁴³ ?
Nr. 9 Lubasch, Paula⁴⁴ 15.7.1925 Poolse (St.) 1939 Wiesbaden VII 877
Lubasch, Marcus⁴⁵ 25.10.1929 Poolse (St.) 1939 Wiesbaden VII 878
Nr. 34 Zahler, Ignace 22.3.1877 Tsjech 1939 Wenen VIII 137
Horowicz, Regina 20.10.1893 Tsjech 1939 Wenen VIII 136
Nr. 40 Wajsappel, Estera 1899 Poolse 1925 Polen VII 901
Tabakman, Maria 24.11.1927 Poolse Geboorte VII 902
Tabakman, Max 2.3.1934 Poolse Geboorte VII 903
Nr. 40 Korn, Chaja 24.10.1905⁴⁶ Poolse 1929 Polen VII 898
Walzman, Anna 16.6.1935 Poolse Geboorte VII 899
Walzman, Ida 10.7.1938 Poolse Geboorte VII 900
Nr. 40 Nidzinski, Zlata 15.12.1909 Poolse 1930 Polen VII 895
Pingzewski⁴⁷, Astrid 30.5.1937 Poolse Geboorte VII 896
Pingzewski, Max 28.11.1932 Poolse Geboorte VII 897

Kroonstraat

Nr. 100
Riff, Eva 10.1891 Tsjech 1927 Tsjech. VII 448
Friedmann⁴⁸, Pepi 21.2.1922 Tsjech 1927 Tsjech. VII 449

³⁹ Afgaande op de politielijst zou Ruchel Eilberg met drie kinderen zijn gedeporteerd. Zij bezat inderdaad nog een zoon, Markus Manaster (°3.10.1922), maar volgens de *Mémorial de la déportation...* was die reeds met het 2^{de} konvooi (II 65) gedeporteerd.

⁴⁰ Ook 13.9.1921.

⁴¹ Ook Lina.

⁴² Ook Esta.

⁴³ Ik kon tot dusver niet achterhalen om wie het ging.

⁴⁴ Woonde officieel in de Antwerpse Callensstraat nr. 5.

⁴⁵ Woonde officieel in de Antwerpse Callensstraat nr. 5.

⁴⁶ Ook 24.12.1906.

⁴⁷ Ook Pinczewski.

⁴⁸ Ook “Friedman” geschreven.

	Friedmann ⁴⁹ , Magda	8.8.1923	Tsjech	1923 (<i>sic</i>) Tsjech.	VII 450
	Friedmann, Lilly	17.4.1938	Tsjech	Geboorte	VII 451
Nr. 161	Gitterman-Ova, Zali	2.9.1908	Tsjech	1928 Tsjech.	VII 563
	Grunfeld, Joseph	13.1.1935	Tsjech	Geboorte	VII 565
	Grunfeld, Isaak	9.3.1936	Tsjech	Geboorte	VII 564
Nr. 161	Falikovic-Ova, Roza	16.8.1912	Tsjech	1934 Tsjech.	VII 559
	Steinmetz, Michel	10.3.1936	Tsjech	Geboorte	VII 560
	Steinmetz, Bernard	18.6.1939	Tsjech	Geboorte	VII 561
	Steinmetz, Albert	25.9.1940	Tsjech	Geboorte	VII 562
Nr. 163	Michaelis, Elza	10.6.1882			VII 804
Nr. 163	Widawski, Majer	1.1871	Poolse	1924 Z.-Amerika	VIII 193
	Jalochinsky ⁵⁰ , Jachet	2.1877	Poolse	1924 Z.-Amerika	VIII 194
Nr. 163	Birn, Irma	16.7.1912 ⁵¹	Duitse	1939 Duitsland	VII 801
	Schendel, Marion	7.10.1937	Duitse	1939 Duitsland	VII 803
	Schendel, Pieter	31.3.1940	Duitse	Geboorte	VII 802
Nr. 163	Klajman, Benjamin	21.1.1864	Poolse	1938 Polen	VII 904
	Gladstajin, Elki	1870	Poolse	1938 Polen	VII 905
Nr. 169	Kalina, Rywka	19.7.1897	Poolse	1932 Polen	VII 401
Nr. 171	Mitz, Itla ⁵²	18.1.1902	Poolse	1929 Polen	VII 764
	Pinkas, David	17.2.1932 ⁵³	Poolse	Geboorte	VII 767
	Pinkas, Edward	29.8.1934	Poolse	Geboorte	VII 766
	Pinkas, Samuel	19.12.1940	Poolse	Geboorte	VII 765
Nr. 171	Stein, Feiga	15.6.1892	Poolse	1928 Polen	VII 463
	Kaufmann, Rachela	2.7.1927	Poolse	1928 Polen	VII 464
Nr. 171	Panicz, Leib	28.9.1891 ⁵⁴	Poolse	1926 Polen	VII 755

⁴⁹ Ook "Friedman" geschreven.

⁵⁰ Ook "Jalohinsky" geschreven.

⁵¹ Ook 16.6.1912.

⁵² Ook Itta.

⁵³ Ook 15.2.1932.

⁵⁴ Ook 25.9.1891.

	Szymberg, Rywka	1905	Poolse	1927 Polen	VII 756
	Panicz, Abraham	3.4.1928	Poolse	Geboorte	VII 757
	Panicz, Antoon	18.1.1930	Poolse	Geboorte	VII 758
	Panicz, Fanny	19.1.1934	Poolse	Geboorte	VII 759
Nr. 177	Abeles, Hirsch	8.5.1879	Poolse	1920 Nederland	VIII 153
Nr. 178	Radoszycki, Mordka	4.6.1892	Poolse	1925 Polen	VII 431
	Frenk, Szyfra	1896	Poolse	1927 Polen	VII 432
	Radoszycki, Chaim	10.8.1925	Poolse	1927 Polen	VII 433
	Radoszycki, Augusta	24.4.1928	Poolse	Geboorte	VII 434
	Radoszycki, Maurice	20.10.1935	Poolse	Geboorte	VII 435
Nr. 178	Kenigswald, Chana	1894	Poolse	1929 Polen	VII 444
	Goldszmidt, Abraham	7.11.1928	Poolse	1929 Polen	VII 445
	Goldszmidt, Charlotte	8.2.1931	Poolse	Geboorte	VII 446
	Goldszmidt, Helena	8.2.1931	Poolse	Geboorte	VII 447
Nr. 179	Czupper, Shija ⁵⁵	13.4.1885	Poolse	1927 Polen	VII 374
	Brüh, Claja	9.10.1886	Poolse	1928 Polen	VII 375
Nr. 184	Herskovic, Salomon	1.2.1898	Tsjech	1935 Tsjech.	VII 390
	Eirzkovits, Fani	4.6.1899	Tsjech	1939 Tsjech.	VII 391
	Herskovic, Serena	1.4.1928	Tsjech	1935 Tsjech.	VII 392
	Herskovic, Etel	6.1.1931	Tsjech	1939 Tsjech.	VII 393
	Herskovic, Bedriska	15.6.1932	Tsjech	1939 Tsjech.	VII 394
Nr. 186	Solewicz, Chawa	14.1.1910	Poolse	1911 Polen	VII 775
	Wietschner Leon	18.4.1929	Poolse	Geboorte	VII 777
	Wietschner, Charles	23.12.1935	Poolse	Geboorte	VII 776
Nr. 186	Gedajlovic, Terezie	3.3.1915	Tsjech	1932 Tsjech.	VII 541
	Gedajlovic, Anni	28.5.1935	Tsjech	Geboorte	VII 542
	Gedajlovic, Charles	16.12.1937	Tsjech	Geboorte	VII 543
Nr. 188	Weinfeld, Isak	15.12.1901	Tsjech	1926 Polen	VII 714
	Zinger, Reisel	14.1.1907	Tsjech	1925 Polen	VII 715
	Weinfeld, Salomon	12.9.1933	Tsjech	Geboorte	VII 716
	Weinfeld, Nathan	24.2.1938	Tsjech	Geboorte	VII 717

⁵⁵ Ook Schija geschreven.

Nr. 188	Schumer, Majer	15.2.1873	Poolse	1920 Nederland	VII 397
	Riesenbach, Chaja	1.2.1878	Poolse	1920 Nederland	VII 398
Nr. 188	Teichtheil, Samuel	18.7.1897	Poolse	1920 Nederland	VIII 191
	Dellman, Itte	27.4.1891	Poolse	1921 Nederland	VIII 192
Nr. 188	Zinger, Ire	17.3.1879	Poolse	1925 Oostenrijk	VII 718
	Zinger, Beile	19.4.1903	Poolse	1925 Oostenrijk	VII 719
Nr. 194	Warschauer, Wilhelm	17.5.1886			VII 694
Nr. 194	Cukierman, Perla	1895	Poolse	1927 Polen	VII 696
	Zajfman, Sura	15.1.1926	Poolse	1927 Polen	VII 697
	Zajfman, Juliette	15.4.1929	Poolse	Geboorte	VII 698
	Zajfman, Elda ⁵⁶	15.3.1930	Poolse	Geboorte	VII 699
	Zajfman, Esther	22.8.1931	Poolse	Geboorte	VII 700
	Zajfman, Adolf	3.3.1933	Poolse	Geboorte	VII 701
Nr. 196	Maringer, Joël	6.3.1878 ⁵⁷	Poolse	1924 Keulen	VII 403
	Kaufman, Mirl	5.5.1881	Poolse	1924 Keulen	VII 404
Nr. 196	Goldrajt, Salomea	28.2.1904	Poolse	1929 Polen	VII 222
	Komornik, Freidel	30.4.1927	Poolse	1929 Polen	VII 223
	Komornik, Samuel	29.5.1931	Rus (St.)	Geboorte	VII 227
	Komornik, Rachel	30.12.1934	Rus (St.)	Geboorte	VII 224
Nr. 196	Boruchowitz, Mozes	18.10.1872	Rus (St.)	1905 Rusland	VII 210
	Mozes ⁵⁸ , Klara	8.12.1885	Rus (St.)	1911 Duitsland	VII 209
Nr. 200	Brüh, Grimma ⁵⁹	10.3.1898	Poolse	1931 Polen	VII 868
	Rosengarten, Eliazar	1.1.1935	Poolse	Geboorte	VII 870
	Rosengarten, Isaak	28.7.1936	Poolse	Geboorte	VII 871
	Rosengarten, Henri	2.4.1939	Poolse	Geboorte	VII 869
Nr. 210	Blechman, Olga	24.7.1900	Rus (St.)	Geboorte	VII 337
	Rabinovitch			⁶⁰	
	Isidoor	19.6.1933	Rus (St.)	Geboorte	VII 339

⁵⁶ Ook Henny.

⁵⁷ Ook 6.3.1877.

⁵⁸ Ook Moses geschreven.

⁵⁹ Ook Grine geschreven.

⁶⁰ Ook "Robinovitch" geschreven.

Nr. 210	Rabinovitch ⁶¹ , Adolf	26.8.1939	Rus (St.)	Geboorte	VII 338
Nr. 210	Fangersch, Loba ⁶²	25.3.1874	Rus (St.)	1933 Duitsland	VII 440
	Feldman, Blima	15.3.1888			VII 218
<i>Ledeganckstraat</i>					
Nr. 11	Chouchandler ⁶³ , Chaskel	2.1.1888	Rus (St.)	1912 Odessa	VII 367
<i>Oedenkovenstraat</i>					
Nr. 21	Spira, Wigdor ⁶⁴	11.6.1885	Poolse	1901 Oostenrijk	VII 799
Nr. 62	Lustig false Wilk, Chaja	14.7.1895			VII 319
	Lustig false Wilk, Ruchla	2.6.1925			VII 320
	Lustig false Wilk, Moritz	3.4.1928			VII 321
<i>Plantin en Moretuslei</i>					
Nr. 117	Lipszyc, Sura	12.11.1890			VII 548
	Ekstein, Faiga	15.5.1929			VII 549
Nr. 117	Fendrych ⁶⁵ , Etna	30.1.1905	Poolse	1931	VII 778
	Grunberg, Paula	5.3.1940			VII 779
	Grunberg, Frieda	25.6.1936			VII 780
Nr. 119	Horowitz, Chiel	19.2.1900			VII 864
	Alter, Rebecca	23.3.1907	Poolse	1926	VII 865
	Horowitz, Nelly	13.1.1937			VII 866
	Horowitz, Alexander	24.3.1931			VII 867
Nr. 119	Rozenberg, Golda	14.1.1905	Poolse	1928	VII 760
	Rozenberg, Roza	29.11.1940			VII 761
	Rozenberg, Regina	17.7.1931			VII 762
	Rozenberg, Abraham	17.1.1935			VII 763
Nr. 121					

⁶¹ Ook "Robinovitch" geschreven.

⁶² Ook "Lieba" geschreven.

⁶³ Ook "Chouhgandler" geschreven.

⁶⁴ Ook "Victor" geschreven.

⁶⁵ Ook "Fendryck" geschreven.

	Rosner, Sara	27.11.1904			VII 785
	Reiss, Jakob	28.4.1902			VII 784
	Reiss, Manfred	20.8.1928			VII 790
	Reiss, Adolf	8.6.1930			VII 789
	Reiss, Sonja	24.8.1931			VII 788
	Reiss, Paula	20.12.1932			VII 787
	Reiss, Baila	29.9.1938			VII 786
Nr. 121					
	Rosener, Keila	17.7.1909			VII 791
	Bels, Rosa	23.1.1932			VII 792
Nr. 121					
	Apter, Tauba	15.10.1872			VII 793
Nr. 137					
	Davidovic, Sender	24.10.1911	Tsjech	1938	VII 843
	Frojmovic-Ova, Jenta	21.9.1909	Tsjech	1937	VII 844
	Davidovic, Esther	9.8.1940	Tsjech	Geboorte	VII 845
<i>Van der Meydenstraat</i>					
Nr. 19	Schachter, Mindla	27.5.1906	Poolse	1930 Duitsland	VII 372
	Pancer, Sarah	17.12.1931	Poolse	Geboorte	VII 373
Nr. 27	Spirytus, Zsalama ⁶⁶	12.3.1888			VII 350
	Ell, Rywka	8.5.1898			VII 351
	Spirytus, Gitla	1.11.1922			VII 352
	Spirytus, Samuel	6.6.1926			VII 353
Nr. 28	Fenster, Israël	4.12.1878	Poolse	1929 Polen	VII 550
	Fenster, Laja	30.5.1900 ⁶⁷	Poolse	1929 Polen	VII 551
	Fenster, Mathilda	14.9.1930 ⁶⁸	Poolse	Geboorte	VII 552
	Fenster, Rozalia	14.12.1931	Poolse	Geboorte	VII 553
	Fenster, Joseph	5.12.1936	Poolse	Geboorte	VII 554
	Fenster, Claire	13.6.1939	Poolse	Geboorte	VII 555
Nr. 30	Fogel, Rachel	23.5.1897	Tsjech	1928 Tsjech.	VII 370
	Jutkovic, Hilda	7.3.1933	Tsjech	Geboorte	VII 371
Nr. 31	Rozental, Benjamin	19.5.1884	Poolse	1924 Polen	VII 399
	Adler, Mirla	30.4.1881	Poolse	1925 Polen	VII 400
Nr. 31	Presma, Ekel	25.4.1878	Rus (St.)	1904 Rusland	VII 533
	Blioch, Esther	20.8.1887	Rus (St.)	1904 Rusland	VII 534
Nr. 31	Strykowska, Bajla	14.5.1899	Poolse	1922 Polen	VII 428
	Birenbaum, Frieda	8.9.1927 ⁶⁹	Poolse	Geboorte	VII 429
	Birenbaum, Isaac	19.5.1932	Poolse	Geboorte	VII 430

⁶⁶ Ook "Szlama" geschreven.

⁶⁷ Ook 30.3.1900.

⁶⁸ Ook 14.7.1930.

⁶⁹ Ook 18.9.1929.

Nr. 33 Broner, Josek ⁷⁰	1873	Poolse	1934 Polen	VII 395
Federbaum, Sury	1868	Poolse	1934 Polen	VII 396
Nr. 33 Neuman, Sima	3.1884	Poolse	1932 Polen	VII 309
Nr. 33 Bryn, Laja	11.4.1916			VII 307
Bryn, Jackeline	16.3.1941			VII 308
Nr. 34 Sienicer ⁷¹ , Yerzy ⁷²	24.11.1926	Poolse	1939 Polen	VII 436
Nr. 34 Moskowitz, Majlech	1874	Poolse	1933 (sic) Polen	VII 411
Weissbort, Sarah	10.10.1875	Poolse	1906 Polen	VII 412
Nr. 35 Strijkowski ⁷³ , David	23.?.1900	Poolse	1929 Polen	VII 425
Strijkowski ⁷⁴ , Sara	16.9.1930	Poolse	Geboorte	VII 426
Strijkowski ⁷⁵ , Frieda	28.4.1935	Poolse	Geboorte	VII 427
Nr. 35 ⁷⁶				
Feuer, Chaja	13.10.1893	Poolse	1928 Polen	VII 310
Nr. 35 Gelber, Elias	17.5.1879	Poolse	1939 Wenen	VII 376
Kurzer, Neschi	10.8.1878	Poolse	1939 Wenen	VII 377
Nr. 40 Izbicki, Chuna	23.12.1899	Poolse	1928 Polen	VII 344
Nr. 46 Leiner, Hersz	25.6.1877	Poolse (St.)	1939 Duitsland	VII 386
Feit, Lea	1.10.1875	Poolse (St.)	1939 Duitsland	VII 387
Leiner, Sura	20.3.1901	Poolse	1933 Duitsland	VII 388
Steuer, Herman	6.12.1932	Poolse	1933 Duitsland	VII 389
Nr. 46 Apter, Victor	16.11.1893	Tsjech (St.)	1938 Berlijn	VII 805
Rosner, Marie	29.11.1896	Tsjech (St.)	1938 Berlijn	VII 806
Apter, Heinrich	11.7.1921	Tsjech (St.)	1938 Berlijn	VII 808
Apter, Manfred	16.5.1923	Tsjech (St.)	1938 Berlijn	VII 809
Apter, Sami	16.10.1925	Tsjech (St.)	1938 Berlijn	VII 810
Apter, Wolfgang	18.10.1930	Tsjech (St.)	1938 Berlijn	VII 807
Nr. 46 Apter, Mirla	8.11.1887	Poolse (St.)	1939 Berlijn	VII 811
Nr. 48 Rubinsztejn ⁷⁷ ,				
Szajndla	10.5.1906	Poolse	1929 Polen	VII 418
Zawadzki ⁷⁸ , Jacob	10.5.1936	Poolse	Geboorte	VII 419

⁷⁰ Ook "Josef" geschreven.

⁷¹ Ook "Sieniger" geschreven.

⁷² Ook "Jersy" geschreven.

⁷³ Ook "Strykowski" geschreven.

⁷⁴ Ook "Strykowski" geschreven.

⁷⁵ Ook "Strykowski" geschreven.

⁷⁶ In de politielijst werd verkeerdelijk het nummer 33 vermeld.

⁷⁷ Ook "Rubinsztejn" geschreven.

⁷⁸ Ook "Zawadski" geschreven.

2. Overzijde van de spoorweg

Apollostraat

Nr. 31⁷⁹

Bornstein, Herman	10.12.1890	Tsjech	1928	VII 413
Bornstein, Samuel	18.8.1921	Tsjech	1928	VII 417
Bornstein, Rezi	13.6.1924	Tsjech	1928	VII 416
Bornstein, Lora	9.4.1928	Tsjech		VII 415

Bacchuslaan

Nr. 82 Van der Molen⁸⁰,

Duifje	2.8.1884	Nederlandse	1921 Nederland	VIII 551
Nr. 82 Gutwirth, Chaim	9.8.1908	Poolse	1926 Polen	VII 832
Schlager, Sara	14.9.1902	Poolse	1933 Duitsland	VII 833
Gutwirth, Hilda	17.2.1936	Poolse	Geboren	VII 836
Gutwirth, Aron	15.7.1938	Poolse	Geboren	VII 835
Gutwirth, Fanny	2.7.1940	Poolse	Geboren	VII 834

Bouwhandelstraat

Nr. 7 Goudsmit, Duifje	3.3.1887	Nederlandse	1900 Nederland	VII 216
Nr. 11 Rosler, Abraham	5.5.1901	Palestijn (St.)	1928 Palestina	VII 774
Nr. 18 Goldsmit, Marcus	6.3.1877 ⁸¹	Nederlandse	1922 Amsterdam	VIII 107
Walewijk, Gerandina	8.1.1876	Nederlandse	1922 Amsterdam	VIII 108
Nr. 19 Jacobs, Hanna	18.7.1876	Nederlandse	1922 Nederland	VIII 125
Jacobs ⁸² , Krisje	12.10.1877	Nederlandse	1938 Nederland	VIII 126
Nr. 23 Fischler, Mojzes	10.7.1892	Poolse	1927 Polen	VII 768
Hollander, Serka	27.5.1898	Poolse	1929 Polen	VII 769
Fischler, Sonia	19.5.1922	Poolse	1929 Polen	VII 770
Fischler, Beila ⁸³	18.3.1927	Poolse	1929 Polen	VII 771
Fischler, Josef	30.9.1933	Poolse	Geboren	VII 773
Fischler, Munitz ⁸⁴	22.9.1929 ⁸⁵	Poolse	1929 Polen	VII 772
Nr. 60 Fingerhut, Lea	10.3.1883	Poolse	1928	VIII 529
Goldberger Eva	26.10.1924	Poolse	1928	VIII 530

⁷⁹ Tot 18 aug. 1941 woonde het gezin Bornstein in de Van der Meydenstraat nr. 44. De in januari 1941 naar het Antwerpse provinciebestuur verstuurd lijst met de in het Jodenregister ingeschreven Borgerhoutse joden vermeldt voor het adres in de Van der Meydenstraat als huisnummer 7.

⁸⁰ Ook "Vandermolen" geschreven.

⁸¹ Ook 6.3.1879.

⁸² Ook "Jakobs" geschreven.

⁸³ Ook Berta.

⁸⁴ Ook Moritz.

⁸⁵ Ook 25.9.1929.

*De Leescorfstraat*Nr. 39⁸⁶

Semel, Mariem	10.6.1903	Poolse	1929 Polen	VII 488
Heitner, Josef	24.11.1936	Poolse	Geboorte	VII 489
Heitner, Abraham	13.2.1938	Poolse	Geboorte	VII 490

Duivelshofstraat

Nr. 1	Anielewicz, Abram	3.3.1882	Poolse	1928 Polen	VII 736
	Juzefowicz, Mirla	6.6.1880 ⁸⁷	Poolse	1929 Polen	VII 735
Nr. 2	Jozepowicz ⁸⁸ , Anzt Toba ⁸⁹	3.10.1902	Poolse	1931 Polen	VII 748
	Anielewicz, Jacob	8.3.1932	Poolse	Geboren	VII 749
	Anielewicz, Jozef	7.9.1936	Poolse	Geboren	VII 750
Nr. 10	Bornstein, Franciska	3.6.1915	Poolse	1928 Tsjech.	VII 414

Frans De Vriendtstraat

Nr. 1	Klajman, Gitla	16.8.1910	Poolse	1932 Polen	VII 731
	Anielewicz, Max	6.6.1933	Poolse	Geboorte	VII 732
	Anielewicz, Jacques	19.5.1934 ⁹⁰	Poolse	Geboorte	VII 733
	Anielewicz, Mariette	6.4.1932 ⁹¹	Poolse	Geboorte	VII 734
Nr. 31	Kleerekoper, Nathan	11.6.1906	Nederlandse	1927 Nederland	VII 739
	Van Leeuwen,				
	Elisabeth	7.1900	Nederlandse	1934 Nederland	VII 740
	Kleerekoper, Samuel	13.6.1930	Nederlandse	Geboorte	VII 741
	Kleerekoper, Esther	7.10.1931	Nederlandse	Geboorte	VII 742
	Kleerekoper, Jesaia	3.1.1934	Nederlandse	Geboorte	VII 743
	Kleerekoper, Sara	1.8.1935	Nederlandse	Geboorte	VII 744
	Kleerekoper, Rachel	13.5.1937	Nederlandse	Geboorte	VII 745
	Kleerekoper, Juda	27.8.1938	Nederlandse	Geboorte	VII 746

Gitschotellei

Nr. 220

Meljado, Hartog	12.11.1874	Nederlandse	1908 Nederland	VII 461
Neuwit, Roosje	31.8.1867	Nederlandse	1908 Nederland	VII 462

Nr. 226

Gutter, David	24.12.1878	Poolse	1907 Krakau	VIII 140
Ehrenreich, Rosa	1.9.1889	Poolse	1910 Krakau	VIII 141

Nr. 258

⁸⁶ De Borgerhoutse politielijst vermeldt als huisnummer 23.⁸⁷ Ook 6.6.1882.⁸⁸ Ook "Jozefowicz" geschreven.⁸⁹ Ook louter Toba.⁹⁰ Ook 14.5.1934.⁹¹ Ook 6.4.1933.

	De Jong ⁹² , Sara	20.10.1910	Nederlandse	1922 Amsterdam	VII 215
<i>Montensstraat</i>					
Nr. 64	Lasowski, Liba ⁹³	15.5.1889	Rus (Vlucht.)	1919	VII 369
	Averbruch ⁹⁴ , Boris	14.8.1917	Rus (Vlucht.)	1919	VII 368
Nr. 64 ⁹⁵					
	Lukowski, Moszek	10.7.1899	Poolse	1924	VII 378
	Lukowski, Adolf	7.6.1927			VII 380
	Lukowski, Henry	9.3.1933			VII 381
	Lukowski, Theophiel	26.10.1937			VII 382
Nr. 64	King, Sara	1890	Poolse	1929	VII 384
	Kremer Léon	21.11.1934			VII 385
<i>Spillemansstraat</i>					
Nr. 10	Weissberg, Suzanne	15.2.1905	Poolse	1939 ⁹⁶ Nederland	VII 846
	Mandel, Arthur	13.6.1927	Poolse	Geboorte	VII 848
	Mandel, Blanche	11.1937	Poolse	Geboorte	VII 847
Nr. 48	Keyser, Isidoor	19.4.1911	Nederlandse	1919	VIII 122
	Blits, Mietje	30.8.1920	Nederlandse	1936	VIII 123
Nr. 56	Chaimovicz, Aron	30.11.1883	Tsjech (St.)	1927 Wenen	VII 452
	Schreiber, Sara	27.7.1891	Tsjech (St.)	1928 Wenen	VII 453
	Chaimovicz, Simon	15.4.1920	Tsjech (St.)	1928 Wenen	VII 454
	Chaimovicz, Joël	21.5.1929	Tsjech (St.)	Geboorte	VII 455
	Chaimovicz, Ruth	26.2.1931	Tsjech (St.)	Geboorte	VII 456
	Chaimovicz, Gustavine ⁹⁷	26.2.1931	Tsjech (St.)	Geboorte	VII 457
	Chaimovicz, Salomon	3.8.1932	Tsjech (St.)	Geboorte	VII 458
Nr. 72	Weinreb, Reisel	6.6.1898	Poolse	1924 Polen	VII 681
	Lesser, Bertha	12.1.1929	Poolse	Geboorte	VII 783
	Lesser, Jacob	14.2.1932	Poolse	Geboorte	VII 782
<i>Sterrenborgstraat</i>					
Nr. 8	Vos, Emilius	8.9.1911	Nederlandse	Geboorte	VII 922
	Nabarro, Rebecca	14.2.1914	Nederlandse		VII 923
	Vos, Andries	25.1.1938	Nederlandse	Gedboorte	VII 926
	Vos, Isaak	13.2.1937	Nederlandse	Geboorte	VII 925

⁹² Ook "Dejong" geschreven.

⁹³ Ook "Luba" geschreven.

⁹⁴ Ook "Averbuh" geschreven.

⁹⁵ De in januari 1941 naar het Antwerpse provinciebestuur verstuurd lijst met de in het Jodenregister ingeschreven Borgerhoutse joden vermeldt als huisnummer 22.

⁹⁶ Sic.

⁹⁷ Ook "Kiti, Gustavine".

	Vos, Herman	19.7.1939	Nederlandse	Geboorte	VII 924
Nr. 10	Koster, Louis	10.7.1895	Nederlandse	1935 Nederland	VII 912
	Gobets, Elisabeth	26.7.1893	Nederlandse	1936 Nederland	VII 913
	Koster, Henriette	19.2.1929 ⁹⁸	Nederlandse	1936 Nederland	VII 918
	Koster, Maurits	27.3.1930	Nederlandse	1936 Nederland	VII 917
	Koster, Johanna	22.10.1932	Nederlandse	1936 Nederland	VII 916
	Koster, Margaretha	16.1.1934	Nederlandse	1936 Nederland	VII 915
	Koster, Eleonora ⁹⁹	27.7.1939	Nederlandse	Geboorte	VII 914
Nr. 10	Content, Jacob	26.6.1888			VII 919
	Gans, Klaartje	29.10.1891			VII 920

Thaliastraat

Nr. 4	Walewyk, Rachel	22.6.1871	Nederlandse	Geboorte	VIII 109
-------	-----------------	-----------	-------------	----------	----------

3. Niet-Borgerhoutse joden

<i>Roemeensestraat nr. 9 (Sint-Gillis)</i>					
	Goldstein, Zacharias ¹⁰⁰	1.8.1904			VIII 120

<i>Ramstraat nr. 43 (Antwerpen-stad)</i>					
	Meislich, Rosa ¹⁰¹	27.4.1914	Rus (St.)	Geboorte	VII 535

⁹⁸ Ook 19.9.1929.

⁹⁹ Ook Elly.

¹⁰⁰ Woonde voordien in de rue du Progrès nr. 185 in Schaarbeek.

¹⁰¹ Rosa Meislich woonde tot 19 nov. 1941 in de Bleekhofstraat nr. 36. Mogelijk was ze op het moment van de razzia toevallig bij vroegere kennissen of familieleden uit de Bleekhofstraat op bezoek.

Geneviève Janssen-Pevtschin

Jacqueline Wiener-Henrion

Le quotidien *Le Soir* titre, le 5 avril 1946 : « A l'honneur : deux jeunes filles, figures héroïques de la résistance féminine, viennent de recevoir des mains du Prince Régent la rosette d'Officier de l'Ordre de la Couronne et la Croix de Guerre avec palmes, ainsi que leur promotion au grade de capitaine ARA¹ ». Et de poursuivre : « Appartenant toutes deux à l'état-major du service de renseignements Zéro, M^{lles} Louise Delandsheere, fille de notre confrère Paul Delandsheere, et Geneviève Pevtschin, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, remplirent avec courage et intelligence les plus redoutables missions. Arrêtées l'une en 1942, l'autre en 1943, elles furent condamnées aux travaux forcés et déportées dans un camp de concentration. L'avance de la 6^e Armée américaine les libéra en mai 1945 ».

Deux années plus tard, Geneviève Pevtschin est, à nouveau, le point de mire du journal bruxellois. En effet, le 10 novembre 1948, elle est nommée juge au tribunal de première instance de Bruxelles et devient ainsi la première femme magistrat du royaume : « M. Paul Struye, ministre de la Justice, a reçu vendredi matin en son cabinet M^{lle} Geneviève Pevtschin, première femme magistrat... M^{lle} Pevtschin, qui est née à Saint-Gilles, a conquis en 1937, avec grande distinction, le diplôme de docteur en droit. Elle a été présentée au serment d'avocat le 17 septembre 1937 et s'est rapidement distinguée aux activités du Jeune Barreau. Collaboratrice au *Journal des Tribunaux* et à la *Revue Générale des Assurances et Responsabilités*, elle a obtenu une mention au concours des Prix Lejeune et Janson et a été choisie comme oratrice de rentrée du Jeune Barreau du mois de novembre 1946. M^{lle} Pevtschin a eu une conduite très brillante durant l'occupation. Depuis 1941, elle a fait partie du service Zéro et s'y est occupée des renseignements Évasion et de *La Libre Belgique*. Elle a été reconnue comme capitaine des

¹ Agent de renseignement et d'action.

services de renseignements et d'action. Arrêtée en mai 1943, elle fut déportée en Allemagne et détenue successivement aux forteresses d'Anrath, Jauer et Aichach, jusqu'au 2 mai 1945. Sa brillante conduite lui a valu d'être nommée Officier de l'Ordre de la Couronne avec palmes, Croix de Guerre 1940 avec palmes et la citation suivante : "Dans un esprit complet d'abnégation à l'égard de sa Patrie, se consacra sans réserve au sein d'un service de renseignements et d'action à une lutte opiniâtre contre l'envahisseur [...], elle supporta stoïquement les rigueurs des camps nazis d'internement. Peut être citée en exemple pour ses grandes qualités de sang-froid, de courage et de dévouement" ».

Revenons en arrière²...

Le grand-père paternel de Geneviève Pevtschin, née à Bruxelles le 24 février 1915, quitta, vers 1890, la Russie tsariste en raison des pogroms dont y souffrait la population juive et vint, contrairement à d'autres membres de sa famille déjà émigrés aux États-Unis d'Amérique, s'établir en Belgique.

Son père, de nationalité belge, participa à la Grande Guerre.

Sa mère, Gabrielle Melese, née en Belgique en 1895, était d'origine alsacienne par sa mère et lorraine par son père : « Mon père et ma mère étaient de jeunes parents de 25 et 19 ans, lorsque je suis née. Mon arrière-grand-mère, qui habitait Strasbourg, était une femme du temps passé, très distinguée, descendante de Rose Sée, qui fut incarcérée en 1794 lorsqu'elle s'opposa à l'arrestation de son père par des révolutionnaires. Ma famille maternelle était française depuis des siècles... »

La famille Pevtschin vivait son judaïsme d'une manière très libérale : point de pratiques religieuses, si ce n'était l'observance des grandes fêtes (Pessah, Kippour) et un minimum d'éducation juive donnée aux enfants. C'est ainsi qu'après avoir suivi des cours de religion au Consistoire central israélite de Belgique, Geneviève Pevtschin fit son initiation religieuse à la Grande Synagogue de la rue de la Régence à Bruxelles « à titre mondain » : « Petite, j'accompagnais parfois maman à la synagogue, mais étant d'un athéisme convaincu et total, la religion

² La présente biographie a été rédigée sur base d'entretiens avec madame Geneviève Janssen-Pevtschin en automne 1997 et fin 1998. Cette recherche est prélevée sur un travail en préparation consacré à l'étude de l'attitude des barreaux francophones face à la « question juive » sous l'Occupation et du sort des avocats soumis aux ordonnances allemandes d'octobre 1940.

ne m'a jamais concernée que négativement : je n'aime pas qu'on l'attaque. Pour le reste, je ne peux rendre un culte à un dieu en lequel je ne crois pas et cela, je l'ai particulièrement ressenti pendant ma captivité. Pour en revenir à ma définition négative, l'antisémitisme et, plus généralement, le racisme sont pour moi des comportements inadmissibles ».

Après ses études à l'école préparatoire et au lycée de Saint-Gilles, Geneviève Pevtschin obtint, en juillet 1937, son diplôme de docteur en Droit (Université libre de Bruxelles) en même temps qu'un diplôme en Art et Archéologie. Deux mois plus tard, son patron de stage, le bâtonnier à la cour de cassation Henry Van Leynseele la présenta au serment d'avocat devant l'assemblée des membres du barreau de Bruxelles.

L'année 1937 fut celle de ses premiers contacts avec un milieu catholique de droite – majoritaire au barreau de Bruxelles – qu'elle ne connaissait pas, mais avec lequel elle eut, dès le départ, d'excellents rapports et au sein duquel elle noua de solides amitiés.

Stage à peine terminé, la carrière au barreau de Geneviève Pevtschin s'interrompt avec les ordonnances allemandes d'octobre 1940 : « Je me suis présentée au bâtonnier Braffort afin de lui annoncer que j'étais touchée par les ordonnances allemandes. “Que pensez-vous faire ?”, m'a-t-il demandé. “Ce que je peux pour revenir le plus vite possible !”, lui ai-je répondu. C'est tout... Il ne m'a pas reçue avec chaleur, c'est le moins qu'on puisse dire. J'aime le barreau et l'ai toujours aimé et, dès lors, n'ai pas trop envie de m'appesantir sur la réaction du bâtonnier Braffort... Disons qu'il a pris acte “administrativement” de mon départ forcé et m'a regardée avec étonnement... En réalité, il n'y a pas eu, à l'annonce de ces ordonnances interdisant aux avocats juifs d'encore professer, de grands mouvements de protestation. Mais, comme j'avais beaucoup d'amis au barreau, j'ai eu droit à quelques mots aimables individuellement. À l'époque, je n'ai pas su qu'une opposition de principe aux ordonnances avait été adressée par le bâtonnier Braffort au général von Falkenhausen. J'ai eu à subir des réactions antisémites aussi, bien sûr ! Comme de cette femme, X (devenue par la suite directeur au Ministère de la Justice), qui crut utile de préciser : “De cette façon, cela écartera toute la racaille !”, ou ce confrère, Y, qui, à l'automne 1940, expliqua : “Nous ne sommes pas pour les Al-

lemands, ni pour les Anglais ; alors les Juifs...” [...] Certains avocats étaient rexistes, mais se sont détachés de l’extrême droite au moment de l’Occupation. Je me souviens d’un avocat qui disait : “Il est intéressant d’étudier ce que sont les autres doctrines pour voir s’il y a quelque chose à en tirer”. Je ne peux, en réalité, donner une impression, en bloc, du barreau sur la question de l’antisémitisme, tant il y eut des attitudes différentes. C’est tellement vrai que dans la Résistance, je me retrouvai avec de nombreux confrères, comme Robert-Jones – qui sera fusillé –, Paul Jenty – mort en déportation –, Mathieu De Jonghe, Marcel Janssen – qui deviendra mon mari en 1949... »

Après avoir pratiqué jusqu’à la date limite autorisée par les ordonnances allemandes, Geneviève Pevtschin fit savoir à son entourage qu’elle « voulait faire quelque chose », tant il lui semblait normal qu’il faille résister. Bientôt, elle fut approchée par Armand Heilporn (le frère de l’avocat Maurice Heilporn), qui la mit en contact avec Mathieu De Jonghe.

« C’est ainsi que je suis rentrée dans le service Zéro, dirigé par Kerkhofs. Il y avait une majorité de gens de la droite catholique. Mathieu De Jonghe, avocat lui aussi, était atteint de poliomyélite. C’était un homme qui prenait tous les risques. Il est mort à Mauthausen en juillet 1944. Pour la petite histoire, fervent chrétien, il s’amusait, pendant nos interminables attentes dans les cafés, à essayer de me convertir ! Mon nom, dans le service, était “Anne”. Je l’ai choisi en me disant que si, un jour, j’avais une fille, je la prénommerais ainsi ».

Le service Zéro comptait quelque 3.000 agents. Très vite, les tâches de Geneviève Pevtschin, qui deviendra capitaine ARA, furent multiples : renseignements à transmettre à Londres, fourniture de faux papiers d’identité, organisation du départ des agents “brûlés” vers l’Angleterre, contacts avec d’autres réseaux de la Résistance afin, notamment, de leur communiquer des indications utiles à la réalisation d’opérations de sabotage (son réseau n’en a jamais commis lui-même) : « J’allais dans les endroits les plus invraisemblables. Un jour, me méfiant d’un gars, je ne me suis pas rendue au rendez-vous fixé par lui. Bien m’en prit : c’était un agent double et j’aurais été arrêtée ! Je m’occupais également de “Lola”, *La Libre Belgique* (qui tirait à 30.000 exemplaires). Je fournissais des tonnes de papier en provenance de l’imprimerie de l’*Écho de la Bourse*, la Papeterie de Belgique.

J'apportais aussi les textes à imprimer, les clichés. J'ai failli être arrêtée par la Gestapo un jour, dans le train, alors que j'étais en possession d'articles. J'en ai encore peur aujourd'hui, lorsque j'y pense... »

En 1941, elle fut présentée, en même temps que Jacques Ansiaux (le frère du futur bâtonnier Pierre Ansiaux), par l'intermédiaire de Mathieu De Jonghe, à William Ugeux.

En 1943, la Résistance décida de mettre un terme aux méfaits de Paul Colin, rédacteur en chef de *Cassandre* et du *Nouveau Journal*, collaborateur notoire qui avait dénoncé un grand nombre de partisans. Quatre jeunes, dont Arnaud Fraiteur, 18 ans, participèrent à l'opération : « Le service Zéro devait assurer l'évasion d'Arnaud vers l'étranger. Je chargeai Hoogeveen de jouer chauffeur. Mon choix s'était porté sur lui car cela faisait plus d'un an et demi qu'il transportait, pour le réseau, des gens, des documents. La date fut fixée au 29 avril, rendez-vous pris dans un café de la chaussée de Waterloo, mais Hoogeveen ne vint pas. Il avait trahi. Pour quels motifs ? Les Allemands offraient une prime de 50.000 francs ; son fils venait d'être requis pour le service obligatoire en Allemagne ; conservait-il des séquelles psychiques d'une trépanation ? Quoi qu'il en soit, Arnaud Fraiteur fut tué le 10 mai 1943. Hoogeveen fut, à la fin de la guerre, condamné à mort et fusillé dans le dos comme traître. En attendant, il me dénonça également. “ Sous la torture ”, affirmera-t-il, car, traduit devant le conseil de guerre, il montrera des traces de brûlures sur les bras... postérieures à l'affaire Fraiteur ! »

Geneviève Pevtschin était chez ses parents, le 21 mai 1943, lorsque la Gestapo l'arrêta. Conduite *manu militari* avenue Louise, elle fut introduite dans un bureau où se trouvait Hoogeveen : « C'est bien Anne ! », confirma ce dernier. Aussitôt descendue dans les caves, elle eut à subir un interrogatoire. Les Allemands étaient menaçants : « Vous allez subir le même sort que les assassins de Colin ! ». Gestes de brutalité. Gestes de torture. Elle tint bon. Elle parvenait à ne répondre que très succinctement. Bribes de phrases anodines. En fin de journée, elle fut transférée de l'avenue Louise à la prison de Saint-Gilles et, dès

le lendemain matin, conduite dans des locaux situés au deuxième étage³.

Un mois plus tard, toujours à Saint-Gilles, Geneviève Pevtschin bénéficia de la sympathie de certains des quelques gardiens belges de la prison. Dont “Saint Nicolas”. Un jour, entrant dans sa cellule en compagnie de gardes allemands, celui-ci lui glissa discrètement un mot accompagné de deux conserves, la rassurant sur le sort de ses amis. Ces sympathies lui valurent également de pouvoir bientôt recevoir, à travers une vitre, des visites et de se faire restituer son sac, qui contenait un livre sur la jeunesse de Winston Churchill, ouvrage qu’elle fit parvenir à son père avant son départ pour l’Allemagne.

Le 11 août 1943 furent appelés à comparaître huit prévenus, parmi lesquels Geneviève Pevtschin, poursuivie pour ses activités au sein de *La Libre Belgique* et pour sa participation dans l’affaire Colin : « Dans la salle des Pas perdus, je croisai des confrères qui me faisaient des petits signes de sympathie ». Le réquisitoire fut bref, l’auditeur se contentant de cette étonnante réflexion, non reprise dans le jugement : « C’est particulièrement scandaleux pour un Juif d’agir contre l’État allemand ! ». Son avocat n’eut pas le droit de la défendre : il était belge. Elle fut condamnée à six ans de travaux forcés. Une tentative fut menée par André Couturier, à Malines, en vue de l’aider à échapper à l’univers carcéral : il prit contact avec le chanoine Bracco, lequel avait ses entrées. Une somme importante lui fut remise, qu’il restitua par la suite, faute de résultat positif... Jusqu’à son transfert en Allemagne, les conditions de détention de Geneviève Pevtschin s’améliorèrent : elle eut droit aux promenades et partagea dorénavant sa cellule avec deux autres jeunes femmes. « Les départs pour l’Allemagne avaient lieu le samedi. Le vendredi était le “Jour de la Sainte Frousse”. Bien que l’on ne me laissait aucun espoir d’échapper au départ pour l’Allemagne, j’étais optimiste et pensais que la guerre finirait au printemps de l’année suivante ! » Le 11 septembre 1943, Geneviève Pevtschin dut quitter sa cellule et ses compagnes pour le

³ À ce moment de l’entretien, Geneviève Janssen-Pevtschin me demanda de lever la plume et me raconta, à titre confidentiel, ce qui lui arriva le deuxième jour de son arrestation. Je me devais de respecter sa volonté, mais le silence qu’elle m’imposa me sembla injuste à son égard, tant la narration de l’événement, au-delà du respect qu’il inspire, constitue une extraordinaire leçon de courage.

grand départ. En camion, conduite à la gare, elle retrouva, parmi les gens tenus à distance, des membres de sa famille. Derniers regards avant une longue séparation...

Première destination : Aix-la-Chapelle. Petite cellule. Une semaine. Ensuite, forteresse d'Anrath : « L'accueil était grossier, les injures pleuvaient. Mais il y eut un miracle que je ne me suis jamais expliqué : jamais il ne fut fait allusion à ma condition de Juive. Ni à mon arrivée, ni au cours de ma détention. Pourtant, dans les registres d'Anrath, je figurais comme Juive ! Pendant mon séjour en Allemagne, je ne m'inquiétai pas particulièrement pour mes parents, car je restai dans l'ignorance de la déportation des Belges juifs... La directrice de la prison était juriste ; le fait que je fusse avocat ne changeait pas vraiment les choses, mais peut-être un peu, tout de même... » S'attardant peu sur des conditions de détention pénibles, Geneviève Pevtschin évoque par contre de bon cœur la solidarité et le courage de ses compagnes d'infortune : « Quotidiennement, nous apprenions qui allait être fusillé. On hurlait pour encourager celles qui portaient au peloton d'exécution... »

Un jour, elle reçut un précieux cadeau : des chaussures de ski. Parures de pieds sans doute insolites, mais qui lui épargneront quelque souffrance pendant la marche de la Mort à laquelle elle sera, par la suite, astreinte. Le déroulement de ses journées ? « Les premiers temps, je ne fus pas autorisée, à cause de mon passé, à travailler en usine. Je recousais, donc, des uniformes, cloîtrée dans ma cellule. J'ai eu des poux, puis la diphtérie, ce qui m'a valu trois mois dans une cellule d'isolement. Ensuite, j'ai travaillé dans un atelier de couture. Puis, à la buanderie. En mai 1944, je fus affectée à un commando des champs. Être ouvrière agricole, c'était incomparablement mieux ! Nous partions à la ferme dès 6 heures du matin. Là, nous recevions un magnifique petit déjeuner : café, pain, soupe au lait ou pomme de terre rôtie ! Cela faisait vraiment beaucoup de bien. À midi, nous recevions un repas substantiel : des œufs, du lard. Nous travaillions jusque 19 heures. L'humeur était excellente. Jusqu'au jour où débarqua la Gestapo. Mais il n'y eut pas de suite : le 6 juin arrivèrent les rumeurs d'un débarquement et, en guise de riposte, pour nous une pluie de punitions, ainsi que la perspective d'un départ pour la Silésie ».

Et voilà Geneviève Pevtschin à nouveau embarquée dans un wagon cellulaire pour un voyage à travers l'Allemagne. Dans une ville qu'elle ne parvint guère à identifier, on la débarqua et la jeta dans une cellule. Les punaises étaient omniprésentes... Puis, on la transféra à la forteresse de Hauersau. Enfermement dans un grenier humide, travail harassant partagé entre du fil à tissu et de l'armement, révolte, punitions, rations diminuées de moitié. « C'était l'enfer. Les Allemands faisaient tout pour atteindre notre moral. J'étais jeune et en bonne santé, je résistais. Mais les plus âgées dépérissaient. Nous avions appris la libération de Bruxelles pendant que nous marchions en rond, dans la cour. C'était le 20 janvier 1945. Les Russes étant à proximité, l'évacuation commença le 28 janvier. 350 "Françaises" quittèrent le camp par moins 30 degrés. Moi, j'avais aux pieds mes précieuses chaussures de ski. Encadrés par des SS (qui ne ménageaient guère les coups) et des vieux mobilisés en dernière ressource, nous avons marché avec une halte d'une demi-heure le midi. Dans mon groupe, nous étions 500 personnes. La nuit, nous nous sommes arrêtés dans une tuilerie (ouverte au vent, puisqu'il faut sécher les tuiles). Le lendemain, nous sommes restés sur place. Le surlendemain, nous sommes repartis. Les SS échangeaient un peu de pain contre les objets des prisonniers. Je cédaï ma montre, mon sac à dos, mais gardai les lettres que j'avais reçues pendant ma captivité. Quelqu'un me les volera pendant mon sommeil... Je restais, parfois, trente-six heures sans nourriture. C'était le cortège de la Mort. Nous parcourûmes, au total, 175 kilomètres. Un jour, dans cette contrée glacée, nous vîmes... des chameaux ! Hallucination ? Non : on évacuait un cirque ! J'ai aussi le souvenir presque merveilleux d'une nuit passée dans une porcherie où les bêtes nous apportaient leur chaleur... »

Vers la fin de cette marche, Geneviève Pevtschin se retrouva en cellule à Görlitz, puis en Saxe, qu'elle atteignit le 12 février 1945. Là, les trains circulant, on la fit monter dans un wagon à destination de la Tchécoslovaquie. Épuisement général. Une amie meurt du choléra : affamée, elle avait ramassé un pigeon mort et l'avait mangé. Rencontre aussi avec des prisonniers anglais. Le 22 février 1945 survint une alerte aérienne : « Le train s'arrêta et les convoyeurs se mirent à l'abri, nous laissant enfermés dans les wagons. Nous sortîmes indemnes du bombardement, ce qui ne fut guère le cas des Allemands qui s'étaient ca-

chés dans les bois. Nous étions à trente kilomètres au sud-est de Dachau. Des mourants furent installés dans une charrette. À deux kilomètres de là se trouvait une forteresse, où l'on nous incarcéra pendant trois semaines. Le typhus régnait, mais l'entente entre les prisonnières était excellente : on se "distrayait" avec des cours d'anglais, des chants, des histoires, des recettes de cuisine. À la mi-mars, les Allemands nous sortirent de nos cellules afin de nous faire travailler. Le 15 avril, nous entendîmes les canons. Le 28 avril, un vacarme retentit dans la nuit : une trentaine de tanks alliés passaient dans le village. Mais sans nous voir ! Le lendemain, enfin, ce fut la libération. C'était la pagaille, la ruée vers les cuisines. Paul Lévy était là, comme reporter de guerre... »⁴.

Sa première nuit libre, Geneviève Pevtschin la passa dans un baraquement américain. Le temps du rapatriement était enfin arrivé ! Elle retraversa l'Allemagne en ruines. Arrivée à la frontière belge, elle fut refoulée. Pour motif sanitaire. Se présentant à un autre poste frontière, elle rencontra des journalistes belges, à qui elle remit des messages. Et c'est le 2 mai 1945 dans l'après-midi, finalement, qu'elle arriva à Bruxelles. En piteux état : atrophie de la thyroïde, fragilité cardiaque. Pourtant, elle mit toute l'énergie qu'elle arrivait à puiser en elle afin d'assurer le rapatriement de ses compagnes de captivité.

⁴ Paul M. G. Lévy (1910-2002) : journaliste à l'INR, incarcéré à Breendonk, il fut libéré fin 1941. Il parvint à gagner la Grande-Bretagne après avoir mis sur pied le réseau Samoyède. Il devint correspondant de guerre et ultérieurement professeur à l'Université de Strasbourg et à l'Université catholique de Louvain.



Le journaliste Paul M. G. Lévy entouré de Louise Delandsheere et Geneviève Pevtschin, à la Libération.

© CEGES-SOMA.

Geneviève Pevtschin reprit aussitôt, également, ses activités au barreau, auprès de son oncle Maurice Krieg. En 1946, première femme dans l'histoire du Palais de Justice à être orateur de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, elle choisit comme sujet de discours *Pierre Brachet et la défense de la liberté*, faisant l'éloge de ce jeune avocat mort sur le front de Madrid en 1936 et qui avait compris que, lorsque sonnait le glas de la liberté en Espagne, c'était également celui de la nôtre qui avait sonné. « Dans le silence profond de toute une assistance émue, elle toucha à la grandeur », se souvint alors le confrère chargé de rendre compte, pour le *Journal des Tribunaux*, de cette rentrée solennelle, impressionné par « la noblesse et le dépouillement » de son propos. Il faut dire que celui-ci était d'une lucidité et d'une pertinence qui, avec le temps, n'ont pris aucune ride, lorsqu'elle disait, par exemple, que « les faits barrent tôt la route de l'optimisme ; aux conférences de désarmement, c'est de la nature des armes qui seront employées au cours du prochain conflit que l'on discute avant tout... »

Elle exerça la profession d'avocat jusqu'à sa nomination dans la magistrature, en novembre 1948. « Une loi datant de février 1948 autorisa l'accès de la magistrature aux femmes. Il y avait une autre candidate, Andrée Couturier. Je fus la seule nommée. Elle me rejoignit six ou sept ans plus tard. Bien accueillie, mon président me fit néanmoins énormément travailler : je siégeais six fois par semaine et une semaine sur deux, j'avais, en plus, une audience d'épuration (il s'agissait de recours introduits par des inciviques) ».

En 1949, elle épousa Marcel Janssen. Mais son mariage n'entama en rien sa carrière : durant ses trente-sept années de magistrature, Geneviève Pevtschin siégea généralement dans des chambres civiles et, principalement, en chambre des droits intellectuels à la cour d'appel (où elle fut nommée en 1973), comme en première instance. « Un jour, le président du tribunal de première instance proposa que je devienne la première femme juge d'instruction. Compte tenu de mes antécédents de prisonnière et de mes problèmes de santé, je refusai. Le président, fâché de mon refus, m'affecta aux enquêtes en matière de divorce pendant un an ! » Elle siégea également aux assises avec le premier président Maréchal. « J'ai toujours aimé ce que je faisais. Aussi, lorsqu'en

février 1985 j'eus septante ans, j'optai pour la possibilité de continuer ma carrière jusqu'à la dernière date limite : novembre 1985... »

Parallèlement à sa présence au Palais de Justice de Bruxelles, Geneviève Pevtschin mit ses compétences juridiques au service de la Commission européenne des Droits de l'Homme, au sein de laquelle elle fut nommée en 1954. Elle était la première femme juriste belge à y siéger. « La commission était composée d'un seul représentant par pays. Monsieur Rolin fut à la base de ma candidature. Nous étions trois : Paul de la Vallée-Poussin (conseiller à la cour d'appel), Thomas Delahaye (conseiller à la cour de cassation) et moi-même. Trois éléments jouaient en ma faveur : être une femme, la guerre et le ministre Spaak, dont j'étais politiquement plus proche que les deux autres. En juillet 1954, je me retrouvai, pour le premier siège, avec une Danoise et une Sarroise. Mais, des trois femmes que nous étions à la commission, il n'y eut bientôt plus que moi et ce, jusqu'en 1972 : la première décéda quelques mois plus tard ; quant à la seconde, la Sarre fut absorbée l'année suivante par la République fédérale allemande ». Au sein de la Commission, Geneviève Janssen-Pevtschin se prononça, notamment, à propos des affaires linguistiques des Fourons, qui secouèrent la Belgique au début des années 60, pour la violation des droits de l'Homme par l'État belge, ce qui ne manqua pas d'entraîner de vives réactions du côté flamand : « Ce dossier fut traité pendant des années ! Tout a commencé avec les communes à facilités : la Commission retint, à titre de violation des Droits de l'Homme, le refus d'organisations privées d'enseignement dispensé en langue française ». Geneviève Pevtschin intervint également dans l'affaire de Chypre, qui opposa la Grèce à la Grande-Bretagne, et au sujet d'une plainte introduite par des homosexuels allemands à propos de discriminations entre hommes et femmes quant aux poursuites pénales dirigées contre les premiers uniquement.

En 1972, elle changea de fonction et devint expert du gouvernement belge auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. C'est dans ce cadre qu'elle participera à la mise sur pied du règlement de la nouvelle cour des Droits de l'Homme, qui commença à siéger en novembre 1998. « C'était un travail très concret et intéressant. La nouvelle cour est installée à titre permanent. Elle est axée sur l'économique, alors qu'auparavant tout était axé sur l'humain. On est passé de douze

États membres à quarante avec l'arrivée des pays de l'Est. Les juges sont élus et, sur les quarante magistrats, il y a dix anciens membres de la Commission des Droits de l'Homme et dix de l'ancienne cour. La Belgique y est représentée par Françoise Tulkens, qui me succède. Professeur à l'UCL, c'est une femme de premier plan. Il ne faut pas que j'oublie de citer René Cassin, grande figure juive, premier président de la Cour européenne, homme charmant, qui était avec de Gaulle à Londres et avec lequel j'ai siégé ».

Geneviève Pevtschin apporta son concours, jusqu'en 2001, aux comités de rédaction du *Journal des Tribunaux* et de la *Revue trimestrielle des Droits de l'Homme*, au sein de laquelle elle participa à toutes les réunions du comité scientifique. Elle présida, les vingt-cinq dernières années de son existence, la Commission d'Appel des Pensions pour les prisonniers politiques et de guerre. Elle fut aussi membre de l'Aliah des Jeunes (dont son mari fut vice-président), de la Commission pour la Réforme des Droits et Obligations des Époux et des Conventions matrimoniales (présidée par le procureur général Hayoit de Termicourt) et dont la présidente fut Georgette Ciselet. « Il y avait une entente admirable sur la procédure, mais d'importants clivages gauche-droite, qui firent écrire à Rutsaert un article intitulé *La destruction de la famille par le droit !* »

Nonobstant un *curriculum vitae* impressionnant, Geneviève Pevtschin aimait à placer un accent particulier sur sa qualité de membre de la bibliothèque scolaire Charles Janssens (que le parti libéral fonda dans les années 20 sur le modèle des "heures joyeuses" américaines) et plus particulièrement sur sa présence au sein du comité scolaire du Jardin d'Enfants n° 5 de la Ville de Bruxelles. Elle s'y occupait, entre autres, de la Saint Nicolas. « Depuis mon retour en Belgique, je me suis intéressée de près à ce jardin d'enfants situé dans le quartier des Marolles : Juliette Herman, une de mes compagnes en captivité, était éducatrice dans cet établissement scolaire. Elle est morte en Silésie. Sa sœur Marguerite et elle, orphelines, avaient été élevées à l'orphelinat de la Ville de Bruxelles. Juliette, communiste, éprouvait une profonde reconnaissance pour la Ville de l'avoir fait devenir éducatrice. C'est en sa mémoire que je me suis toujours souciée de son lieu de travail. Juliette Herman hébergea, à l'époque du pacte germano-soviétique, un communiste allemand. Arrêtée très tôt, elle resta plus de trois ans en capti-

vité. C'est dans la première forteresse où je me retrouvai en Rhénanie que je fis sa connaissance. Ce fut une vision d'horreur : elle venait de passer huit jours au cachot. Je lui donnai des nouvelles de Belgique et notamment des rafles de juillet 1943. Sa réaction fut extraordinaire : "Mais qui fait le travail, alors ?" Elle mourut en Silésie pendant la marche. Elle ne pouvait plus avancer. On parvint à la faire monter dans une charrette destinée aux gardiennes, mais en vain... Voici une quinzaine d'années, à l'occasion du déménagement de la petite école, la statue et la photographie de Juliette disparurent. Depuis lors, je milite pour qu'on les remette, mais les professeurs ne comprennent pas mon obstination ».

Sur sa vie privée, Geneviève Pevtschin avait écrit quelques phrases au bas d'une note destinée à poser les points de repère de la retranscription qui serait faite de nos entretiens : « Mariée en 1949 avec Marcel Janssen : avocat à la Cour, prisonnier politique pendant trois ans, élu pour le bâtonnat de l'Ordre en 1967 (trois mois avant son décès). Il était vice-président de l'Aliah des Jeunes. Une fille, Anne : née en 1950, avocat au barreau de Bruxelles. Décédée en 1981, en laissant deux petites filles de 2 et 4 ans ».

Geneviève Janssen-Pevtschin est décédée le 11 novembre 2001.

Au moment de cette première parution, dans les *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, de la biographie de Geneviève Janssen-Pevtschin, rédigée sur base d'entretiens qu'elle nous avait accordés et qui est reprise dans l'ensemble d'un mémoire en préparation consacré aux avocats soumis aux ordonnances allemandes d'octobre 1940, les éloges funèbres des avocats décédés au cours de l'année judiciaire 2001 n'ont pas encore été prononcés. Mais sans les attendre, un premier hommage que lui rendit le barreau au lendemain de sa disparition, dit, entre autres, ce qui suit : « Arrêtée par l'occupant en 1943, elle dénonça avec courage son ascendance juive dans cette salle d'audience où elle siègera elle-même plus tard... Dans le petit cimetière d'Ohain, où ses amis étaient venus nombreux lui dire un dernier adieu, André Rostenne, qui fut son compagnon dans la clandestinité, a tenu à rappeler qu'elle s'était donnée sans compter en cette époque dramatique de l'histoire de notre pays. Jamais elle ne souhaitait qu'on en parle. Mais il faut qu'on se souvienne et il faut que les jeunes qui ne l'ont pas connue, ceux du Palais et ceux d'ailleurs, sachent... »

Sources

J. Dalcq-Depoorter, *Geneviève Janssen-Pevtschin* dans *Le Journal des Tribunaux*, 2001.

P. Lambert, *In memoriam Geneviève Janssen-Pevtschin* dans *Revue trimestrielle des Droits de l'Homme*, 2002, p. 3.

P. Humblet, *La rentrée solennelle du Jeune Barreau de Bruxelles* dans *Le Journal des Tribunaux*, 1946.

G. Janssen-Pevtschin, *Pierre Brachet et la défense de la liberté* dans *Le Journal des Tribunaux*, 1946.

G. Janssen-Pevtschin, *Le protocole additionnel n°9 à la Convention européenne des Droits de l'Homme : Sur la liberté de pensée, de conscience et de religion* dans *Revue trimestrielle des Droits de l'Homme*, 1991.

G. Janssen-Pevtschin, *Le protocole additionnel n°11 à la Convention européenne des Droits de l'Homme : Sur la liberté d'association* dans *Revue trimestrielle des Droits de l'Homme*, 1996.

La création de la Centrale d'Œuvres sociales juives ou comment animer une conscience sociale

Catherine Massange

En 2002, la Centrale d'Œuvres sociales juives célèbre son cinquantième anniversaire. Elle est née en 1952 de la volonté d'organisations, d'hommes et de femmes de répondre aux urgences sociales d'alors. La création de la Centrale ne peut se comprendre sans examiner le contexte de l'époque et la question de l'approvisionnement financier des œuvres sociales juives à partir des premiers jours de l'après-guerre¹.

À l'aube de l'après-guerre

Dès les lendemains de la Libération de la Belgique, c'est l'appui financier de l'American Jewish Joint Distribution Committee qui permet d'apporter un secours d'urgence indispensable aux Juifs survivants. Créé en 1914 pour venir en aide aux Juifs atteints par la Première Guerre mondiale, le Joint continua son action dans l'entre-deux-guerres et, pendant la Deuxième Guerre mondiale, il eut un rôle fondamental en Belgique en finançant le Comité de Défense des Juifs ; il poursuivit son action en Europe après guerre en participant significativement à la reconstruction des communautés juives. L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre, l'AIVG, devenue aujourd'hui le Service social juif, est créée en octobre 1944, pour organiser et gérer l'aide sociale aux Juifs en Belgique². Elle est active dans tout le pays mais surtout à Bruxelles et les énormes budgets dépensés proviennent pres-

¹ Cet article a été publié sous forme d'une brochure éditée par la Centrale d'Œuvres sociales juives à l'occasion de son 50^e anniversaire (2002).

² Voir C. Massange, *Bâtir le lendemain. L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre et le Service social juif de 1944 à nos jours*, Bruxelles, Didier Devillez, 2002.

que dans leur totalité du Joint. L'AIVG est l'héritière du Comité de Défense des Juifs, organisation de résistance qui avait aidé et sauvé tant de Juifs pendant l'occupation ; ainsi les contacts avec le Joint et le travail en commun mené avec lui sont la continuation de relations établies pendant la guerre. À la Libération, l'urgence est telle que rien ne peut être mûrement réfléchi ; il faut agir et agir au plus vite ; empirisme, pragmatisme et improvisation caractérisent les décisions prises. Et bien sûr l'argent disponible ne correspond pas du tout aux énormes besoins sociaux et économiques de la population juive présente en Belgique dans ces premiers jours d'après-guerre.

Alors qu'Anvers construit son propre système d'aide sociale juive en se détachant peu à peu du reste du pays, l'AIVG devient une énorme organisation qui par ses différents services s'occupe de multiples aspects de l'aide sociale indispensable aux Juifs, principalement de Bruxelles (ville qui compte la population juive la plus nombreuse). En 1947, la rupture des liens avec ce qui était le Comité local d'Anvers est une réalité.

L'AIVG est responsable de l'éducation de centaines d'orphelins juifs dans les homes qu'elle gère ; elle aide tant bien que mal les rescapés des camps de concentration ; elle assiste les “transitaires”, Juifs venus en Belgique par milliers mais qui ne vivaient pas dans le pays avant guerre et qui, en principe, attendent en Belgique la possibilité d'émigrer ; elle assure un service social qui fournit en argent et en biens de première nécessité les plus démunis ; elle donne des soins médicaux dans son dispensaire ; elle finance des homes pour Juifs âgés ; elle accompagne les Juifs dans leur recherche de travail ; elle s'occupe des questions d'émigration, d'immigration, de nationalité... Tout cela en voulant fédérer toutes les actions sociales et bonnes volontés de façon à ce que le Joint n'ait, si possible, qu'un seul interlocuteur qu'il puisse accompagner et conseiller. L'AIVG proclame souvent sa volonté de neutralité malgré les oppositions quelquefois violentes qui caractérisent le climat politique dans la population juive de l'époque. Communistes et sionistes s'obligent à travailler ensemble au sein de l'AIVG au

nom de l'urgence sociale et sous le regard vigilant de l'indispensable Joint³.

Dès juin 1945, le conseil d'administration de l'AIVG constate « qu'on ne peut éternellement compter sur des fonds venant de l'étranger » et qu'il faut « faire d'urgence une propagande presse et radio afin de toucher toute la population juive de Belgique »⁴. La thématique du relais que doivent assurer les Juifs de Belgique après l'aide juive américaine est récurrente et se fera plus criante dans les années qui précèdent la création de la Centrale. Mais à l'aube de l'après-guerre, les Juifs survivants ont besoin de reconstruire leurs bases professionnelles, sociales et économiques et le Joint le sait.

Très vite l'AIVG essaie de trouver les indispensables fonds manquants en faisant appel à des donateurs. Dès le 15 juillet 1945, l'AIVG lance une collecte au niveau national pour les déportés rapatriés. Cette collecte de 1945, selon les chiffres de l'AIVG, rapporte 847.480 frs. L'American Joint Distribution Committee est, lui, intervenu pour 91.857.267 frs dans le budget national de l'AIVG pour l'exercice 1946⁵. L'AIVG n'oubliera pas la déception que lui causera le résultat de sa collecte qualifié de « dérisoire »⁶, « problématique et tout à fait relatif »⁷ : « Nous avons cru qu'en lançant un appel en faveur des déportés rapatriés, c'est-à-dire des plus malheureux parmi nos frères persécutés, tous répondraient généreusement. Or, tel n'a pas été le cas ». L'AIVG l'admet : le résultat global est « nettement inférieur à ce que nous avons espéré »⁸. Pierre Broder⁹ dit au conseil d'administration de l'AIVG que

³ Archives SSJ (Service social juif), *Aperçu de l'activité de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre*, 9 novembre 1945, pp. 1-7 ; *Bulletin d'Information de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre*, n° 1, 1^{er} mars 1946, pp. 1-2 ; *Ibid.*, n° 4, septembre 1946, p. 2.

⁴ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 5 juin 1945.

⁵ Archives SSJ, *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre. Rapport d'activité pour l'année 1946*, pp. 15-16.

⁶ *L'Appel. Bulletin mensuel d'Informations de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre*, n° 6, novembre 1946, p. 6.

⁷ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 3 juillet 1945 ; *Aperçu de l'activité de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre*, 9 novembre 1945, p. 15 ; *Six mois d'activité de la Section Recherches et Rapatriement de l'AIVG affiliée au SER*, octobre 1945, p. 12.

⁸ Archives SSJ, *Six mois d'activité de la Section Recherches et Rapatriement de l'AIVG*, octobre 1945, pp. 12-13.

« le résultat de la collecte a prouvé que nous sommes impopulaires »¹⁰. Cette impopularité constatée par l'AIVG elle-même est une donnée durable et l'AIVG en tiendra compte. Même lorsque la situation globale des Juifs s'améliorera, l'AIVG comprendra peu à peu que pour réussir une collecte efficace, elle a besoin d'une implantation communautaire qu'elle n'a pas. A Anvers, les appels locaux aux « membres fortunés de la communauté anversoise » donneront de bien meilleurs résultats¹¹.

Max Ansbacher¹², directeur de l'AIVG, se rappellera en 1947 la collecte de 1945 ; il insistera alors sur le temps et l'énergie que demande une collecte : « La collecte de 1945 a prouvé qu'il est impossible de réussir une collecte en l'organisant à côté du travail journalier »¹³. Les expériences de la collecte de juillet 1945 organisée par l'AIVG seront considérées par elle comme « très précieuses »¹⁴ : elles le seront effectivement et ne seront pas négligées dans la préparation de la création de la Centrale.

Une « dette d'honneur »

Le Joint, qui a donc donné plus de 91 millions de francs en 1946 à l'AIVG, diminue ensuite progressivement son appui financier à la Belgique. Il est déjà clair à l'époque que ce mouvement est inéluctable vu la situation des Juifs dans d'autres pays. Et dès 1946, l'AIVG se rend compte que sa survie même est en jeu : « Si la population juive de Bel-

⁹ Pinkus, dit Pierre, Broder (1901-1969), communiste, fut un des responsables du Comité de Défense des Juifs à Charleroi ; il est membre du conseil d'administration de l'AIVG dès 1945. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique. Figures du judaïsme belge. XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, 2002, p. 68.

¹⁰ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 2 octobre 1945.

¹¹ Archives SSJ, *Aperçu de l'activité de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre, 9 novembre 1945*, p. 15.

¹² Max Ansbacher (Francfort-sur-le-Main, 1906 - Jérusalem, 1999) fuyant le nazisme, arriva en Belgique en 1933 ; il fut directeur général de l'AIVG de 1945 à 1949. J. Déom, *Une vie : Max Mordechai Ansbacher*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 3, Bruxelles, 2001, pp. 87-98. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 30-31.

¹³ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 18 février 1947.

¹⁴ Archives SSJ, *Six mois d'activité de la Section Recherches et Rapatriement de l'AIVG*, octobre 1945, p. 13.

gique ne prend pas conscience de ses responsabilités et ne fait pas preuve de sentiment de solidarité indispensable pour les victimes de la guerre, nous ne sommes nullement certains de pouvoir encore bien longtemps maintenir une activité quelconque »¹⁵.

Lorsque au conseil d'administration de l'AIVG du 29 octobre 1946, Max Ansbacher, le directeur de l'AIVG, annonce les difficultés financières prochaines à cause de la diminution des subventions du Joint, il ajoute : « L'AIVG tout en étant une organisation indépendante a été de fait l'agent distributeur central du Joint ». Ansbacher « doute que la population de Belgique lui fournisse les fonds nécessaires supplémentaires ; il faudrait peut-être envisager de créer une nouvelle organisation mieux ancrée dans la population juive »¹⁶. Le chemin qui va aboutir à la création de la Centrale commence à s'ébaucher.

Le conseil d'administration de l'AIVG est bien d'accord : il faut de toute façon faire tous les efforts possibles pour récolter des fonds. Max Ansbacher, qui, comme directeur, est une des chevilles ouvrières de l'organisation interne de l'AIVG, insiste dès 1946 pour que le conseil d'administration désigne une « personne qualifiée » pour assurer le travail de collecte¹⁷. L'AIVG crée une « commission de financement » dont le but est de trouver des fonds : elle appelle les Juifs de Belgique à comparer leur condition avec celle des Juifs d'autres pays : « N'oubliez pas que l'argent que nous recevons du Joint permettrait de rendre un peu moins précaire la vie de nos frères de Pologne »¹⁸.

À partir de mars 1946, l'AIVG fait paraître son *Bulletin mensuel d'informations* pour diffuser des informations, d'ordre général d'une part, et sur l'AIVG d'autre part, afin d'expliquer ce que fait concrètement l'institution et comment elle fonctionne, mais aussi et surtout pour appeler les Juifs de Belgique à donner des fonds à l'AIVG en leur faisant comprendre les conditions de vie dramatiques d'une partie de la population juive¹⁹. L'« appel à la population juive de Belgique » paru

¹⁵ Archives SSJ, *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre. Rapport d'activité pour l'année 1946*, pp. 15-16.

¹⁶ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 29 octobre 1946.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre. Bulletin mensuel d'informations*, n° 3, juin 1946, p. 4.

¹⁹ *L'Appel. Bulletin mensuel...*, n° 6, novembre 1946, p. 7 ; n° 8, janvier 1947, p. 7.

dans le *Bulletin* en mai 1947 parle de « devoir sacré », de « dette d'honneur que nous avons contractée envers nos frères et nos sœurs massacrés » : « le sort de centaines de veuves et d'orphelins est entre vos mains ! »²⁰.

Pierre Broder, membre du conseil d'administration de l'AIVG, prend une responsabilité prépondérante dans la commission alors chargée de récolter des fonds. Il approuve le Joint en notant que celui-ci « demande avec raison que les Juifs de Belgique, dont 90% se sont rétablis économiquement, participent aux besoins de la communauté »²¹. Roger Van Praag²², militant communiste comme Pierre Broder, jugeant la situation financière de l'AIVG catastrophique, propose au conseil d'administration « que l'on réunisse toutes les organisations juives pour leur demander d'appuyer les démarches que nous entreprendrons en vue de récolter des fonds »²³. Mais les tensions entre les organisations juives s'expriment violemment à l'époque. Broder accuse « la politique sioniste » « de saboter la réintégration des Juifs dans la vie économique du pays (afin de faciliter la propagande de l'émigration) »²⁴.

Broder, partant de cette idée et constatant que les sionistes organisent leurs propres collectes pour la Palestine qui sont, elles, couronnées de succès, compte surtout sur l'appui des communistes juifs, de Solida-

²⁰ *L'Appel. Bulletin mensuel...*, n° 12, mai 1947.

²¹ Musée Juif de Belgique. Archives Pierre Broder. *Rapport sur l'activité de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG)*, 29 octobre 1947.

²² Roger Van Praag (1906-1967), communiste, fut actif dans le Comité de Défense des Juifs à Bruxelles ; après son retour de captivité, il devint membre du conseil d'administration de l'AIVG ; à partir de décembre 1945, il fut l'un des dirigeants les plus actifs de l'AIVG, faisant notamment partie de son comité exécutif. Il était aussi président de l'ORT. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op.cit.*, p. 349.

²³ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 15 avril 1947.

²⁴ Il est vrai qu'un journal comme *Le Journal Juif de Belgique*, par exemple, créé en novembre 1948, de tendance sioniste, publiera des articles attaquant féroceement l'AIVG quelquefois rectifiés ou nuancés par la suite, mais il reproduira aussi les appels aux dons lancés par l'AIVG (alors sous la signature de Salomon Miller, membre du conseil d'administration de l'AIVG), plus discrètement, logiquement, que les appels pour les dons en faveur d'Israël. *Journal Juif de Belgique - Joods Blad voor België*, n° 1, 12 novembre 1948, p. 17 ; 10 décembre 1948, pp. 10-11 ; 5 février 1949, p. 23 ; 12 mars 1949, p. 4 ; 2 avril 1949, p. 4.

rité juive en particulier²⁵, pour appuyer le travail de collecte pour l'AIVG. Il le constate lui-même : c'est « un fiasco ». Le résultat de la collecte est qualifié de « désastreux »²⁶. Comme l'écrit Kate Mendel, déléguée du Joint à Bruxelles, fin décembre 1947²⁷, la solidarité doit se construire à partir de « racines profondes dans toutes les couches de la population juive de Belgique ». Alors que de virulents courants anti-communistes agitent la communauté juive, les efforts personnels de Broder ne suffiront certes pas. Le souvenir de cette expérience sera un élément de plus pour persuader les fondateurs de la Centrale du caractère impérativement non politique que doit avoir une telle organisation. Pour eux, admettre une œuvre qui pourrait être considérée comme “politique” au sein de la Centrale, c'est lui faire perdre inexorablement toute son efficacité.

Un bref rapport sur les finances de l'AIVG pour l'année 1947 est laconique : « dons : statu quo : sommes minimales », alors que les subsides du Joint sont de 39 millions pour cette année-là²⁸. Tous les efforts de l'AIVG pour collecter des fonds s'accompagnent de diminutions progressives des dépenses : licenciement de personnel, fermeture de homes d'enfants, diminution du nombre de personnes assistées, regroupement des locaux... C'est donc surtout grâce aux sévères restrictions budgétaires que l'AIVG parvient à poursuivre ses tâches alors que, globalement, la situation économique des Juifs s'améliore, il est vrai, peu à peu.

Des « forces dispersées »

En 1948, l'indépendance d'Israël ouvre de nouvelles perspectives : de nombreux Juifs présents en Belgique, notamment des “transitaires”, ont enfin la possibilité d'y émigrer sans entraves. Il devient de plus en plus clair que le Joint tend à se désengager totalement de la Belgique.

²⁵ Le rapport sur la Belgique publié dans l'*American Jewish Year Book* attribue 2.700 adhérents à Solidarité en 1948. *Belgium*, dans *American Jewish Year Book*, 1948-1949, L, p. 326. Archives SSJ. *Rapport sur la situation des Juifs en Belgique*, 17 septembre 1948, p. 3.

²⁶ Archives SSJ, Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 2 septembre 1947.

²⁷ Archives HS (Heureux Séjour), lettre de Kate Mendel à madame Ebstein, 31 décembre 1947.

²⁸ Archives SSJ, *Rapport d'activité pour l'année 1947* de l'AIVG.

Le Joint continue à effectuer ce retrait en le préparant méthodiquement, en collaboration étroite avec les organisations concernées.

1948 est aussi l'année où Robert Dreyfus²⁹ devient rabbin de la Communauté israélite de Bruxelles. Il arrive de France ; il va très vite comprendre les ressorts de la vie sociale juive bruxelloise et s'y impliquer. Paul Philippon³⁰, président de l'AIVG et président de son comité exécutif, est alors également président de la Communauté israélite de Bruxelles ; c'est lui qui propose au conseil d'administration de l'AIVG « la cooptation de M. le Rabbin Dreyfus qui développe au sein de la Communauté de Bruxelles une activité sociale très importante »³¹. L'assemblée générale de l'AIVG du 7 mars 1949 nomme le rabbin Dreyfus administrateur : il assiste au conseil d'administration pour la première fois le 5 avril 1949. Mais l'AIVG, et en particulier sa Section Enfance, est en contact avec lui dès 1948 ; le rabbin Dreyfus se préoccupe particulièrement de l'éducation des enfants des homes de l'AIVG³².

Le rabbin Dreyfus sera rapidement confronté à la diversité religieuse, économique, sociale des Juifs de Bruxelles, le manque de contact entre eux et le peu de conscience communautaire. Il crée en janvier 1949 un périodique, *Kehilatenou* (“Notre Communauté”), *Bul-*

²⁹ Robert Dreyfus est né le 4 juin 1913 à Sélestat, en France. Il est nommé rabbin de la Communauté israélite de Haguenau (Bas-Rhin) en 1938. Prisonnier de guerre, il est, après la guerre, aumônier de la jeunesse en Moselle. Il devient rabbin de la Communauté israélite de Bruxelles en août 1948, il quittera cette fonction en 1955 pour occuper le poste de grand rabbin de Moselle. Il reviendra à Bruxelles pour devenir grand rabbin de Belgique de 1963 à 1978. Il s'installera en Israël où il décédera le 12 avril 2002. J. Déom, *Le grand rabbin Robert Dreyfus. Notes pour une biographie*, dans les présents *Cahiers*.

³⁰ Paul Philippon (Bruxelles, 1910 – Bruxelles, 1978) rejoignit les Forces belges en Angleterre pendant la guerre. Après la guerre il poursuivit sa carrière dans la banque familiale. Il est administrateur de l'AIVG depuis ses débuts ; il y sera trésorier, président, président du comité exécutif, président d'honneur de l'AIVG-SSJ. Il est l'un des dirigeants les plus actifs et les plus influents de l'AIVG. Il est également président de la Communauté israélite de Bruxelles de 1945 à 1962, puis président du Consistoire central israélite de Belgique. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 280.

³¹ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 21 décembre 1948.

³² Archives SSJ, procès-verbal de l'assemblée générale de l'AIVG du 7 mars 1949. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 5 avril 1949. *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre asbl. Rapport d'activité pour l'année 1948*, p. 24. Le prédécesseur de Robert Dreyfus, le rabbin David Berman, n'était pas membre du conseil d'administration de l'AIVG.

letin mensuel de la Communauté israélite de Bruxelles, dont l'objectif principal est de servir de lien entre les membres de la Communauté. Il esquisse en 1949 une image de sa communauté, peu dynamique à ses yeux : peu de membres, peu d'initiatives, beaucoup de méfiance, beaucoup d'inertie. Il compte les 450 membres (soit 1500 personnes) de la Communauté de la rue de la Régence et trouve ce chiffre bien faible par rapport à la dimension de la population juive de Bruxelles qu'il estime à 20 à 25.000 personnes³³.

Les difficultés du travail social communautaire à Bruxelles ne sont pas relevées que par le rabbin Dreyfus. D'autant plus qu'on compare inmanquablement avec Anvers, où moins de Juifs résident mais où la vie communautaire est très structurée et active sous de multiples aspects. La tradition de responsabilité en matière de philanthropie et de devoir social des diamantaires anversoises est évoquée³⁴.

Régine Orfinger³⁵, conseiller juridique de l'AIVG, estime les Juifs présents en Belgique au printemps 1947 à 30 à 40.000 personnes, dont 5.000 de nationalité belge, 20 à 25.000 non-Belges ayant le droit de rester dans le pays, et environ 10.000 transitaires qui, en théorie, y attendent leur émigration. À l'échelle de tout le pays, 10.000 Juifs recevraient alors une aide sociale sous des formes variées³⁶. L'année suivante, 45.000 Juifs seraient présents en Belgique, dont 27.000 à Bruxelles et 14.000 à Anvers. La majorité des Juifs de Bruxelles ne fréquentent pas la synagogue. La moitié d'entre eux seraient en dehors de toute organisation sociale ou politique³⁷. C'est dans ce difficile terreau bruxellois que la Centrale d'Œuvres sociales juives devra s'implanter, s'enraciner.

³³ *Kehilatenou*, avril 1949, p. 1 ; juin 1949, p. 1.

³⁴ *Belgium*, dans *American Jewish Year Book*, 1948-1949, L, pp. 326-328. Archives SSJ. *Rapport sur la situation des Juifs en Belgique*, 17 septembre 1948, p. 12.

³⁵ Régine Orfinger-Karlin, née à Anvers le 26 mai 1911, décédée le 28 décembre 2002, avocate, résistante, fut au cœur de la défense des droits des Juifs après la guerre. Elle accompagna l'AIVG-SSJ tout au long de son histoire comme conseiller juridique. Luttant pour les droits des réfugiés et des femmes notamment, elle fut présidente de la Ligue belge pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen avant d'en être la présidente d'honneur. *Le Soir*, 9 juin 1999.

³⁶ R. Orfinger-Karlin, *Belgium*, dans *American Jewish Year Book*, 1947-1948, XLIX, pp. 325-327.

³⁷ *Belgium*, dans *American Jewish Year Book*, 1948-1949, L, pp. 326-328. Archives SSJ. *Rapport sur la situation des Juifs en Belgique*, 17 septembre 1948, pp. 2-3.

En mars 1949, dans *Kehilatenou*, le rabbin Dreyfus expose les « difficultés » de sa communauté : « À Bruxelles, hélas, nos forces sont dispersées ». Il essaye donc de créer des liens qui donneraient un tant soit peu de cohésion à sa communauté. « L'unité de communauté permet un travail social efficace, tant pour la visite des hôpitaux par des dames bénévoles, tant par la mise en commun des fonds recueillis pour les œuvres sociales (soupe populaire, assistance, etc.) que pour le patronage par des mécènes compréhensifs des homes d'enfants et de vieillards ». Sa conclusion : « On doit créer une fédération centrale des communautés juives de Bruxelles ». « Le travail social serait centralisé et le jour, qui semble proche, où l'American Joint ne pourra plus en assurer le financement, la Fédération des Communautés Juives de Bruxelles sera là, forte et respectée, parce que groupée et unie »³⁸.

Il ne suffira pas à la Centrale de s'appuyer sur une communauté déjà assez structurée pour lui servir de base ; ce sera une de ses tâches de contribuer à construire elle-même ses propres fondations et de tisser les liens et les communications nécessaires ; elle aura un rôle important et difficile dans ce domaine.

Le soutien du Joint, l'exemple de la France

En 1949, les cris d'alarme de l'AIVG se succèdent. En août 1949, le directeur de l'AIVG, Guy Mansbach³⁹, se montre pessimiste sur les résultats financiers probables d'une nouvelle collecte : il expose « qu'aussi bien au point de vue moral que financier, il est indispensable que l'AIVG fasse un effort exceptionnel pour trouver des fonds dans le pays. Même si au point de vue financier le résultat est douteux, au point de vue moral il est indispensable d'une part que la population juive n'oublie pas qu'elle a certains devoirs vis-à-vis des nécessiteux et

³⁸ *Kehilatenou*, n° 3, 7 mars 1949, p. 1.

³⁹ Guy Mansbach (Tournai, 1909 – Bruxelles, 1954) s'occupa pendant la Guerre notamment de l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants) en France. Après la Guerre, il devint secrétaire général de l'AIVG, puis directeur de la Section Enfance, puis directeur général de l'AIVG. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire..., op. cit.*, p. 241.

il est également indispensable d'autre part que nous puissions apporter au Joint la preuve que nous avons fait un effort dans ce sens »⁴⁰.

L'AIVG ne manque pas d'idées pour recueillir des fonds : concerts, conférences (Jules Romains...), projections cinématographiques (*Le Voleur de Bicyclettes...*), représentations théâtrales (*Tévié le Laitier* de Cholem Aleichem...), bals...⁴¹. Des actions particulières seront aussi organisées, par exemple pour les vacances des enfants des homes (une collecte spécifique ou un spectacle dont le programme est assumé par les enfants par exemple) ou une collecte précisément destinée à fournir du charbon aux personnes assistées par l'AIVG⁴².

Pendant ce temps, les organisations sionistes travaillent aussi à la coordination des efforts et à l'unification de leurs actions : le Fonds unifié pour Israël prend forme en Belgique fin 1948⁴³. La question des relations avec ce Fonds unifié et la concurrence des collectes est un sujet de débat au sein du conseil d'administration de l'AIVG : en août 1949, il est décidé que la direction de l'AIVG doit d'abord établir un plan de collecte « de manière à pouvoir démontrer au Fonds unifié que l'AIVG est capable d'apporter une contribution à un effort commun ». Ensuite, une délégation de l'AIVG, composée du rabbin Dreyfus, de Guy Mansbach, directeur de l'AIVG, et de Kate Mendel, représentante du Joint, qui siège au conseil d'administration de l'AIVG, prend contact avec le Fonds unifié. Deuxième étape : « Si le Fonds unifié est disposé à entrer dans les vues de l'AIVG, celle-ci se chargera de présenter les autres organisations sociales juives de Bruxelles de manière à arriver à un appel unifié de toutes les organisations »⁴⁴. Le but est donc fixé ; le chemin pour l'atteindre ne sera pas une voie facile.

Les négociations se concluent par le fait que le Fonds unifié refuse une collecte commune dans l'immédiat mais propose des actions

⁴⁰ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 30 août 1949.

⁴¹ Archives COSJ (Centrale d'Œuvres sociales juives), correspondance de Sophie Sorokine, chef de service à l'AIVG, concernant les récoltes de fonds organisées par l'AIVG en 1949.

⁴² Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 5 avril 1949. *Rapport à l'Assemblée Générale de l'AIVG du 3 mars 1952*, p. 3. *Kehilatenou*, n° 7, juillet 1949, p. 4. *Kehilatenou*, n° 30, mai-juin 1951, p. 4.

⁴³ *Journal Juif de Belgique – Joods Blad voor België*, 10 décembre 1948, pp. 8-9.

⁴⁴ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 30 août 1949.

conjointes ponctuelles comme un bal de 31 décembre, et cela, l'AIVG le rejette. Mansbach en tire une conclusion : il signale « qu'en France l'organisation suivante semble se concrétiser : d'une part toutes les œuvres effectuant du travail social en France se sont groupées pour organiser le Fonds social juif unifié. Ce Fonds social s'est mis d'accord avec le Fonds unifié pour la Palestine pour que chacun des Fonds s'engage à ne faire de collecte que pendant un certain nombre de mois abandonnant à l'autre les autres mois de l'année. M. Mansbach demande si une telle organisation ne pourrait pas être envisagée en Belgique »⁴⁵. La question prépare le terrain pour la création de la Centrale d'Œuvres sociales juives.

En septembre 1949, Kate Mendel signale la visite de Rosen, expert du Joint et du United Jewish Appeal, qui « pourrait donner à l'AIVG des conseils utiles sur l'organisation d'une collecte » et elle « suggère que M. Rosen rencontre les membres du conseil d'administration »⁴⁶. Les suggestions du Joint sont le plus souvent suivies d'effets. Le 4 décembre 1949, le conseil d'administration se réunit en séance spéciale : Rosen est invité à présenter un exposé sur le Fonds social juif unifié, dont il accompagne l'édification en France. La situation présente des points de comparaison avec ce qui se passe en Belgique : là aussi le Joint diminue son soutien financier tout en aidant les Juifs du pays à réunir les fonds et à s'organiser pour répondre aux besoins sociaux locaux. Le Fonds social juif unifié a été constitué dans le but « d'adresser un seul appel aux donateurs pour toutes les œuvres faisant du travail social en France ». Rosen ne cache pas que les débuts ont été « très difficiles », mais la première collecte se présente bien. Là aussi s'est posée la question de faire ou non un seul organisme de collecte pour la France et pour Israël : « Le Fonds social juif unifié a essayé d'aboutir à un accord avec le Fonds unifié pour la Palestine mais cet accord n'a malheureusement pas pu être réalisé. Le Fonds social a estimé qu'aussi intéressant que soit le but poursuivi en Israël, on ne pouvait pas pour au-

⁴⁵ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 31 octobre 1949.

⁴⁶ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 20 septembre 1949.

tant laisser mourir ni les communautés établies en Europe, ni surtout les personnes qu'elles assistaient »⁴⁷.

Rosen demande si l'AIVG estime préférable d'organiser seule une grande collecte ou « si une telle collecte devrait être organisée comme en France en commun par toutes les œuvres faisant du travail social dans le pays » ; il s'exprime personnellement en faveur de la deuxième solution. Le conseil d'administration le suit et se déclare, à l'unanimité, « d'accord pour envisager favorablement la création d'un Fonds unifié pour les œuvres effectuant un travail social en Belgique ». La question de la répartition des fonds est déjà débattue : certains se prononçant pour une répartition selon un pourcentage fixe, d'autres pour une répartition en fonction des activités⁴⁸. Mansbach, en tant que directeur de l'AIVG, est prêt à entamer les négociations nécessaires⁴⁹.

Partenaires

En 1950, la délégation spécifique du Joint pour la Belgique est supprimée. Et l'AIVG est au bord de l'asphyxie. L'IRO, l'International Refugee Organization, arrête son aide sociale en 1951 : les réfugiés juifs qu'elle soutenait ne pourront sans doute plus que dépendre socialement de l'AIVG ou d'autres œuvres⁵⁰. La survie même de l'AIVG est mise en doute⁵¹. Mais la liquidation de l'AIVG signifierait une misère bien plus douloureuse pour de nombreux Juifs en Belgique et un abandon des orphelins dont l'AIVG s'est promis d'assurer l'éducation.

Si l'AIVG trouve normal que le Joint diminue son soutien près de huit ans après la Libération, elle lui fait toutefois remarquer que « presque tous les problèmes que nous avons à résoudre ne sont pas des problèmes locaux, mais sont dus à des circonstances internationales, tout comme nos assistés ne sont pas des nationaux et qu'ainsi la charge

⁴⁷ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 4 décembre 1949.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 12 décembre 1949.

⁵⁰ Archives SSJ, *Rapport à l'assemblée générale de l'AIVG du 3 mars 1952*, p. 5.

⁵¹ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 18 juillet 1950. *Rapport à l'Assemblée Générale de l'AIVG du 5 mars 1951*, p. 1.

qui en résulte ne peut être considérée comme une charge devant normalement être supportée entièrement par la communauté locale »⁵². En 1951, le service social de l'AIVG accorde une aide matérielle à plus de 900 personnes. Dans ses trois homes (Boitsfort, Anderlecht et Auderghem) vivent à cette date 120 enfants ; l'ONE (Œuvre nationale de l'Enfance) et le Ministère de la Reconstruction subventionnent ces homes. Des centaines de personnes sont soignées par le Service Médical de l'AIVG qui dispose encore du dispensaire de la rue Joseph Claes⁵³. À cette date, l'AIVG reste donc, malgré les diminutions progressives de budgets et d'activités, une institution fondamentale dans la vie sociale juive à Bruxelles.

Même si le bal de l'AIVG du 31 décembre 1949 est un relatif succès et si sa collecte d'octobre 1950 donne des résultats « satisfaisants »⁵⁴, l'entente avec d'autres œuvres, devant également faire face à des difficultés financières⁵⁵, devient de plus en plus impérative. Et le Joint fait pression en faisant comprendre qu'il estime « que la Belgique ne fait pas suffisamment son devoir elle-même »⁵⁶.

Le 20 août 1951, Paul Philippson communique au conseil d'administration de l'AIVG qu'il « estime que la meilleure formule serait celle d'un Appel unifié groupant toutes les organisations juives de Bruxelles qui effectuent un travail social neutre. Les organisations qui pourraient être envisagées sont les suivantes : AIVG, ORT, Maison de Retraite rue de la Glacière, SIAA, Beth Lechem et Union des Étudiants juifs »⁵⁷. Sauf le Beth Lechem, ces organisations sont bien celles qui seront les premières à faire partie de la Centrale d'Œuvres sociales juives.

En 1952, au moment de la création de la Centrale, le rabbin Dreyfus et Paul Philippson n'ont pas que des responsabilités dans la Communauté de Bruxelles, dont Paul Philippson est président, et à l'AIVG, où

⁵² Archives SSJ, *Rapport à l'assemblée générale de l'AIVG du 3 mars 1952*, p. 5.

⁵³ *Kehilatenou*, n° 32, juillet-août 1951, pp. 3-4.

⁵⁴ Archives SSJ, *Rapport à l'Assemblée Générale de l'AIVG du 5 mars 1951*, p. 3. *Kehilatenou*, n° 15, février-mars 1950, pp. 1-2.

⁵⁵ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 18 juillet 1950.

⁵⁶ Archives SSJ, procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de l'AIVG du 23 juin 1950.

⁵⁷ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 20 août 1951.

ils sont tous deux administrateurs : le rabbin Dreyfus fait aussi partie des conseils d'administration de la Maison de Retraite, de la SIAA, de l'ORT belge ; Paul Philippson est aussi membre des conseils d'administration de la Maison de Retraite, de la SIAA, de l'ORT belge⁵⁸. Travaillant ensemble, Paul Philippson et Robert Dreyfus seront deux des responsables les plus actifs des négociations et de l'entente entre les différentes œuvres créatrices de la Centrale. Celles-ci ont chacune leur spécificité, leur histoire ; toutes, en ce début des années 50, nourrissent de fortes craintes devant leur avenir financier.

La Maison de Retraite de la rue de la Glacière

La Maison de Retraite, qui ne s'appelle pas encore l'Heureux Séjour, est une institution créée en 1875. D'abord située avenue d'Auderghem, à Etterbeek, puis rue Bara, à Anderlecht, elle fut installée en 1901 rue de la Glacière à Saint-Gilles⁵⁹. En 1923, elle prend la forme juridique d'une association sans but lucratif sous le nom de « Maison de retraite pour les vieillards israélites » ; son objet est « d'héberger et d'entretenir des israélites des deux sexes ayant au moins soixante ans et étant hors d'état de subvenir à leurs besoins » ; elle peut aussi « recevoir des vieillards payant tout ou partie de leur entretien »⁶⁰.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, une trentaine de Juifs âgés y vivent ; les bâtiments ont bien besoin d'une rénovation : le confort (chauffage, eau courante...) doit être grandement amélioré. La capacité d'accueil devrait aussi être augmentée⁶¹. En mai 1947, la Maison de Retraite demande l'aide du Joint car le home « ne peut contenir qu'environ 35 personnes et se trouve rempli au-delà de sa capacité d'absorption »⁶². Au printemps 1949, le home rénové et agrandi est

⁵⁸ Archives COSJ, liste des administrateurs de l'AIVG, de la SIAA, de la Maison de Retraite pour Vieillards, de l'ORT belge, de l'ORT Fém. Belge, s.d. (vers juillet 1952).

⁵⁹ Th. Gergely, *La bienfaisance à Bruxelles, hier et de nos jours*, dans *La Grande Synagogue de Bruxelles. Contributions à l'histoire des Juifs de Bruxelles, 1878-1978*, Bruxelles, 1978, p. 149. J.-Ph. Schreiber, *Politique et religion. Le Consistoire central israélite de Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1995, p. 269 et note 59.

⁶⁰ Archives HS, statuts enregistrés à Bruxelles le 15 février 1923.

⁶¹ Archives SSJ, *Rapport d'activité pour l'année 1947* de l'AIVG.

⁶² Archives HS, lettre adressée à Beatrice Vulcan, délégué du Joint en Belgique, 13 mai 1947.

inauguré. Il peut alors abriter 60 pensionnaires. Il dispose du chauffage central, de l'eau chaude et froide dans les chambres, d'un ascenseur, de nouveaux meubles⁶³...

En octobre 1950, les pensionnaires sont au nombre de 52. En 1951, l'AIVG ferme son home de Linkebeek et les personnes âgées qu'il héberge sont transférées à la rue de la Glacière. La directrice de la Maison de Retraite explique en 1953 que l'établissement abrite entre 50 et 60 personnes dont la plupart ne parlent que le yiddish⁶⁴. La moyenne d'âge se situe autour de 80 ans. La plupart de ces Juifs âgés ont vu leur famille déportée.

Le Joint assure une part importante du budget de reconstruction du bâtiment en 1948 et 1949, mais il aide aussi le home pour ses dépenses courantes et lui fournit du matériel médical, des *matsoth*, des vêtements, etc⁶⁵. En 1950, la Maison de Retraite s'inquiète des diminutions de subventions du Joint : à partir du 1^{er} février 1950, la subvention mensuelle de 35.000 frs passe à 25.000 frs⁶⁶. L'institution ne se sent pas en danger, mais craint de ne pouvoir « maintenir le standing actuel de l'œuvre »⁶⁷. Durant l'année 1950, la subvention du Joint est progressivement diminuée pour atteindre 10.000 frs par mois en octobre. Le Joint sait que ce qu'il alloue représente une « bonne partie » du budget de la Maison de Retraite ; il sait aussi que l'institution pratique une politique de gestion prudente et prévoyante et a des réserves de fonds. Kate Mendel espère que la différence de rentrées sera couverte « grâce aux efforts locaux »⁶⁸. L'IRO aussi diminue son apport qui passe de 2.000 frs par mois à 750 frs par mois. Par rapport à 1949, cela fait 450.000 frs par an de moins. La Maison de Retraite est bien soutenue

⁶³ *Journal Juif de Belgique – Joods Blad voor België*, 9 avril 1949, pp. 7-8 ; 30 avril 1949, p. 30 ; 21 mai 1949, p. 22 ; 4 juin 1949, p. 23. *Kehilatenou*, n° 9, septembre 1949, p. 2.

⁶⁴ Archives HS, *Field trip to Brussels, Belgium, october 11-16 1953*, rapport de Deborah Miller de la Paul Baerwald School of Social Work (le but de son étude est d'examiner les possibilités d'un programme de loisirs pour les personnes âgées de la Maison de Retraite).

⁶⁵ Archives HS, lettre de Kate Mendel, déléguée du Joint en Belgique, 19 septembre 1949. *Journal Juif de Belgique – Joods Blad voor België*, 9 avril 1949, pp. 7-8.

⁶⁶ Archives HS, lettre de Kate Mendel, déléguée du Joint en Belgique, à la Maison de Retraite, 7 décembre 1949.

⁶⁷ Archives HS, lettre de la Maison de Retraite à Kate Mendel, 14 décembre 1949.

⁶⁸ Archives HS, lettres de Kate Mendel, déléguée du Joint en Belgique, à la Maison de Retraite, 16 février, 23 février, 27 mars 1950.

par ses donateurs, mais là, elle s'alarme : « Rien malheureusement ne peut nous donner l'espoir de pouvoir trouver cette somme en Belgique ». Sa conclusion : « L'avenir se dévoile sous un jour plus sombre »⁶⁹.

En juin 1951, Herbert Katski, représentant du Joint à Paris, annonce officiellement à la Maison de Retraite que la subvention du Joint pour ce mois-là est bien la dernière que le Joint lui accorde⁷⁰. Les dons des particuliers sont indispensables à la Maison de Retraite et couvrent une part importante de son budget⁷¹. La Maison de Retraite héberge des pensionnaires payants et est aidée pour d'autres par les Assistancess publiques. L'existence-même de l'institution n'est pas en danger.

L'ORT

L'ORT⁷² est une institution privée juive internationale d'assistance et d'éducation qui fut créée au 19^e siècle. Reprenant ses activités en Belgique à partir du début de 1946, elle s'occupe de formation professionnelle, élément indispensable qui est aussi au cœur de la politique sociale de l'AIVG, dans le souci de mettre ou remettre les Juifs au travail pour les rendre économiquement indépendants et empêcher qu'ils ne se laissent vaincre par le découragement. De nombreux jeunes pensionnaires des homes de l'AIVG suivront des cours à l'ORT. Roger Van Praag, administrateur actif et influent de l'AIVG, est un des responsables de l'ORT, ce qui facilite les liens entre les deux institutions.

L'ORT commence par s'installer à Bruxelles, rue de Trèves. Les cours de chemiserie, corsetterie, coupe et couture, menuiserie, technochimie, radio-technique, électro-installation, soudure, mécanique... sont donnés le jour et le soir (l'ORT a un "Centre électro-métal" rue Van Soust à Anderlecht). En 1949, 500 personnes, adultes et adoles-

⁶⁹ Archives HS, *Rapport sur la situation présente de l'œuvre*, 2 octobre 1950.

⁷⁰ Archives HS, lettre d'Herbert Katski à la Maison de Retraite, 11 juin 1951.

⁷¹ Le *Journal Juif de Belgique* estime que la moitié du budget est couverte par des donateurs. *Journal Juif de Belgique – Joods Blad voor België*, 9 avril 1949, pp. 7-8.

⁷² L'ORT, Obshchestvo Rasprostraneniya Truda sredi Yevreyev, est traduit en anglais par "Organization for Rehabilitation through Training".

cents, y apprennent un métier, aussi bien à Anvers qu'à Bruxelles. L'ORT a également un service social (auquel elle doit renoncer en 1949, faute d'un budget suffisant), un service de placement, un service de vente à crédit de machines et outils pour artisans⁷³. Des cours de français sont aussi prodigués : étant donné que les élèves de l'ORT sont « étrangers pour la plupart et souvent sans connaissance des langues nationales », ils « n'ont que très rarement accès » aux établissements d'enseignement professionnel du pays. Le Comité féminin de l'ORT soutient socialement les élèves en offrant par exemple des repas gratuits et des vacances aux plus indigents. Le Joint ne subventionne pas l'ORT sur le plan national, mais aide globalement l'ORT-Union, au niveau international donc⁷⁴.

La SIAA

La SIAA, la Société israélite d'Assistance antituberculeuse, a été créée en 1911. Grâce à elle, de nombreux malades purent être envoyés en cure en Suisse. La SIAA accentua ensuite sa tâche de prévention et s'occupa de plus en plus des enfants. Après la Première Guerre mondiale, elle décide de se consacrer uniquement aux enfants malades et elle acquiert une propriété à Wezembeek, dans ce qui était à l'époque une campagne particulièrement salubre. Elle y installe une maison de cure pouvant héberger une cinquantaine d'enfants⁷⁵. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, cette maison devint un home de l'Association des Juifs en Belgique, qui, à la Libération, est repris par l'AIVG. En 1949, l'AIVG abandonne la gestion du home, la SIAA reprend la charge et la direction de Wezembeek. Son président est alors Félix

⁷³ *Kehilatenou*, n° 5, mai 1949, p. 3 ; n° 42, avril-mai 1952, p. 2. Archives SSJ, *Rapport sur la situation des Juifs en Belgique*, 17 septembre 1948, pp. 8-9. Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 5 avril 1949.

⁷⁴ Archives COSJ, *Rapport concernant les activités de l'ORT-Belge et du Comité féminin de l'ORT-Belge, présenté par Monsieur Van Praag à la réunion du FSJ du 18/6/52*. Archives SSJ, Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 9 août 1949.

⁷⁵ Archives FMC (Fondation de la Mémoire contemporaine), fonds Roger Lévi, *Société israélite d'Assistance antituberculeuse (SIAA). Trente-huitième année*, pp. 3-5.

Walk⁷⁶, fils d'un des fondateurs de la SIAA, Joseph Walk. Le home devient, à partir de mars 1950, une maison de cure qui héberge 35 à 40 enfants, garçons et filles entre 4 et 14 ans, qui peuvent y effectuer des séjours de plusieurs mois. Pendant l'année 1951, 247 enfants sont accueillis à Wezembeek⁷⁷.

La SIAA reçoit l'aide financière de l'ONE et du Joint⁷⁸. En 1950, la subvention du Joint s'élève à 290.000 frs, celle de l'ONE à 133.000 frs, les cotisations, dons et offrandes à 363.000 frs et les participations des familles à 39.000 frs ; le déficit est pour cette année-là de 26.000 frs sans compter un passif de près d'un million de francs de découvert en banque (les frais de restauration du bâtiment ayant été supportés par la SIAA elle-même). L'œuvre est d'autant plus satisfaite du résultat des dons que, ayant cessé ses activités pendant de nombreuses années, elle avait dû convaincre à nouveau les donateurs⁷⁹.

En mars 1951, la SIAA voit aussi son avenir financier sous un jour bien sombre. La SIAA avait escompté un apport mensuel du Joint de l'ordre de 50.000 frs ; elle le voit passer à 29.000 puis à 10.000 frs par mois à partir de janvier 1951 et craint qu'il ne soit totalement supprimé. Félix Walk, président de la SIAA, remarque au conseil d'administration que « une campagne sourde est menée contre ce qui n'est pas "État d'Israël", et beaucoup de fonds, qui auparavant allaient aux œuvres locales, sont collectés maintenant pour l'État d'Israël. Le Président ajoute que ceci n'est pas une critique mais une constatation »⁸⁰. De plus, la SIAA estime que ses charges augmentent rapidement ; la SIAA cite comme causes « l'adaptation aux conditions de travail modernes, l'augmentation du personnel, l'application des lois sociales, les exigences actuelles de l'ONE devenues plus strictes qu'avant-guerre, l'augmentation du coût de la vie »⁸¹. La SIAA est donc une organisa-

⁷⁶ Félix Walk, né à Anvers en 1899, est un diamantaire anversois, comme son père Joseph (1863-1944). J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 353-354.

⁷⁷ *Kehilatenou*, n° 15, février-mars 1950, p. 4 ; n° 29, avril-mai 1951, p. 3 ; n° 48, octobre-novembre 1952, p. 3.

⁷⁸ Archives FMC, fonds Roger Lévi, *Société israélite d'Assistance antituberculeuse (SIAA). Trentehuitième année*, pp. 4-5.

⁷⁹ Archives FMC, fonds Roger Lévi, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la SIAA du 5 mars 1951.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Kehilatenou*, n° 29, avril-mai 1951, p. 3.

tion qui est dans une situation financière dangereuse dans les années précédant la création de la Centrale.

L'Union des Étudiants juifs de Belgique

L'Union des Étudiants juifs de Belgique est créée en octobre 1945 et se constitue en association sans but lucratif en juin 1946⁸². Un des premiers points que ses statuts précisent est qu'elle « repose sur une base démocratique et antifasciste » ; elle « a pour but de procurer aux étudiants juifs en Belgique toute aide intellectuelle, culturelle, sociale, morale et matérielle possible ». En conséquence, une de ses tâches est de « venir en aide aux étudiants victimes de la guerre en leur permettant par des bourses d'achever leurs études ». Peuvent en faire partie tous les étudiants juifs de l'enseignement supérieur ainsi que ceux de l'enseignement secondaire moyen et technique s'ils ont 18 ans au moins. Si une cotisation est prévue, les statuts précisent que les membres ne pouvant pas la payer peuvent en être dispensés par le bureau central, montrant ainsi combien pouvait être précaire la situation de nombreux étudiants juifs à l'époque⁸³.

Au lendemain de la guerre, l'objectif social de l'action de l'Union des Étudiants juifs de Belgique est prépondérant. De nombreux jeunes Juifs voulant suivre des études supérieures sont tout à fait dépourvus de moyens financiers. Les bourses que leur accorde l'UEJB leur permettent de se consacrer à leurs études. Elles ont à ce moment-là la forme de dons. Les étudiants étrangers ont à cette époque les plus grandes difficultés à recevoir des bourses ; souvent les diplômes qu'ils ont obtenus ailleurs ne sont pas reconnus en Belgique, ce qui les oblige à reprendre des études⁸⁴. Paul Philippon le précise : « L'aide de l'Union des Étudiants juifs n'est apportée strictement qu'aux étudiants étrangers qui n'ont pas la possibilité de s'adresser à un organisme belge.

⁸² Son premier président est Léopold Flam (1912-1995), professeur de philosophie, membre du Comité de Défense des Juifs et membre du conseil d'administration de l'AIVG à ses débuts. Georges Schnek, Oscar Unger, Lydia Nemirovsky sont parmi les créateurs de l'Union des Étudiants juifs de Belgique. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 111, p. 344.

⁸³ *Annexe au Moniteur Belge*, 28 septembre 1946, n° 2265.

⁸⁴ 1946-1996. *Les 50 ans de l'UEJB, Kadima*, octobre 1996.

Les étudiants juifs belges, quelle que soit leur situation, sont exclus de l'aide de l'Union ; si pour une raison quelconque la Fondation universitaire par exemple refuse une bourse, l'Union des Étudiants juifs se refuse de se substituer à elle »⁸⁵.

L'Union des Étudiants juifs attribue 23 bourses d'études en 1948⁸⁶ ; 25 en 1950. L'UEJB accorde aussi le remboursement de certains frais d'inscription, de transport, etc., pour un montant de 50 à 60.000 frs par an. L'UEJB n'a alors pas de personnel rémunéré : elle fonctionne grâce au bénévolat. Dès sa création, l'Union des Étudiants juifs est subventionnée par le Joint (l'argent transitant par l'AIVG)⁸⁷. L'Union des Étudiants juifs essaye aussi de réunir des fonds en organisant des manifestations telles que bals, spectacles et conférences⁸⁸. Fin 1949, les ressources de l'UEJB s'épuisent et le Joint lui recommande de considérer dorénavant les bourses comme des prêts à rembourser⁸⁹.

Contacts, invitations et réunions

C'est donc entre ces organisations que les contacts se nouent au cours de l'année 1951. L'AIVG pilote les négociations : elle explique, dans son rapport sur son activité en 1951, qu'elle a pris « l'initiative » de mettre sur pied un « Appel commun » des œuvres sociales juives de Bruxelles⁹⁰. Le 20 août 1951, Paul Philippson signale au conseil d'administration de l'AIVG qu'il a déjà rencontré Louis Zuckerman « qui pourrait entrer en ligne de compte pour organiser une collecte »⁹¹ ; c'est Louis Zuckerman qui sera le premier directeur de la Centrale d'Œuvres sociales juives. Ce même conseil charge Paul Philippson et Guy Mans-

⁸⁵ Archives COSJ, lettre de Paul Philippson à Alfred Errera, 16 septembre 1952.

⁸⁶ Archives SSJ, *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre asbl. Rapport d'activité pour l'année 1948*, p. 7.

⁸⁷ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 8 janvier 1946.

⁸⁸ *Journal Juif de Belgique – Joods Blad voor België*, 9 avril 1949, p. 21. *Atid*, 21 janvier 1950, p. 5 et 4 février 1950, p. 5. *Kehilatenou*, n° 15, février-mars 1950, p. 2.

⁸⁹ Archives SSJ, procès-verbal des séances du conseil d'administration de l'AIVG des 11 et 31 octobre 1949.

⁹⁰ Archives SSJ, *Rapport à l'assemblée générale de l'AIVG du 3 mars 1952*, p. 1.

⁹¹ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 20 août 1951.

bach de connaître les points de vue des œuvres sociales juives concernées par l'Appel commun.

Le 26 septembre 1951, le conseil d'administration de l'AIVG se déclare d'accord pour que l'AIVG adhère à cet Appel unifié, qui n'est encore toujours qu'en cours de formation⁹². Une conclusion se dégage des premières entrevues : l'« Appel unifié » ne portera certainement pas ce nom-là ; il ne faut pas donner au public « l'impression qu'il s'agit d'un appel unifié de toutes les œuvres juives de Bruxelles, alors que les organisations politiques n'y participent pas. En effet, si une telle impression était créée, ces œuvres devraient inévitablement se dresser contre cette nouvelle organisation »⁹³.

Fin 1951, l'AIVG remarque que même si les réunions déjà tenues n'ont pas encore abouti, il faut persévérer, car « non seulement pour notre œuvre, mais pour toutes les autres organisations également, cette solution est, à longue échéance, la seule logique et utile »⁹⁴. Le personnel de l'AIVG a aussi compris l'importance du processus en cours et il propose « spontanément » de consacrer « plusieurs heures de travail par semaine, en dehors des heures de service à l'AIVG à l'Appel commun lorsque celui-ci entrera en activité »⁹⁵.

Le Joint suit toujours de près ce qui se passe en Belgique. Laura Margolis, qui avait déjà représenté le Joint en Belgique dans l'immédiat après-guerre, est envoyée en mission à Bruxelles et dès son séjour de mars 1952, elle s'entretient longuement avec Paul Philippson de la constitution de cet « Appel commun »⁹⁶. Paul Philippson et Louis Zuckerman se rendent à Paris pour rencontrer des responsables du Fonds social juif unifié⁹⁷.

⁹² Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 26 septembre 1951.

⁹³ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 20 novembre 1951.

⁹⁴ Archives SSJ, *Rapport à l'assemblée générale de l'AIVG du 3 mars 1952*, pp. 3-4.

⁹⁵ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 26 décembre 1951.

⁹⁶ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 26 mars 1952.

⁹⁷ Archives SSJ, *Étude des activités de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre*, par Laura Margolis, 1952, *Collecte*, p. 1.

Mais devant les échéances budgétaires qui se présentent devant elle, l'AIVG essaie de trouver une solution dans l'immédiat, sans être obligée d'attendre un consensus entre les différentes parties intéressées par le futur Appel unifié. L'idée est alors de constituer rapidement un "comité de propagande". Le conseil d'administration de l'AIVG décide d'engager Louis Zuckerman, à partir du 1^{er} mai 1952, pour organiser une grande collecte, alors sous l'égide de ce "comité de propagande", dont l'AIVG peut être seule responsable⁹⁸. Le Joint l'appuie tout à fait dans ces choix et dans cette démarche⁹⁹.

Robert Dreyfus a déjà établi une liste de personnalités susceptibles de participer à ce comité, à défaut de travailler immédiatement pour l'Appel commun. Paul Philippson propose qu'on s'adresse, pour la présidence du comité, à Max Gottschalk¹⁰⁰. Max Gottschalk, qui est né en 1889 et occupe une place prépondérante et prestigieuse dans la vie institutionnelle communautaire depuis longtemps, avait déjà assumé de lourdes responsabilités professionnelles et sociales avant guerre. Haut fonctionnaire dans le domaine social, au niveau national et international (par exemple pour le Bureau international du Travail), il avait présidé le Comité d'Aide et d'Assistance aux Victimes de l'Antisémitisme en Allemagne, fondé en 1933, et le Foyer israélite, créé en 1937¹⁰¹.

Max Gottschalk semble alors trouver la situation confuse : le 7 mai 1952, il répond à Paul Philippson qui lui a transmis la proposition faite par l'AIVG « de faire partie d'un comité de propagande et éventuelle-

⁹⁸ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 21 avril 1952.

⁹⁹ Archives SSJ, *Étude...*, par Laura Margolis, 1952, *Collecte*, p. 1.

¹⁰⁰ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 21 avril 1952.

¹⁰¹ *Centrale*, n° 187, février 1977 : J. Bloch, *Max Gottschalk. Humaniste et homme d'action*, pp. 5-7 et W. Bok, *Le cours de la vie de Max Gottschalk. Fonctions et activités principales*, pp. 30-32. Les chapitres de cette biographie sont significatifs : « la formation » ; « le soldat » ; « le juriste » ; « le sociologue : professeur et chercheur » ; « le promoteur de la connaissance du judaïsme et sociologue de la réalité juive contemporaine » ; « l'homme de progrès » ; « le défenseur et l'ami des réfugiés et des personnes déplacées » ; « l'humanitaire » ; « le Juif ». Max Gottschalk fut président de la Centrale d'Œuvres sociales juives jusqu'en 1966, date à laquelle il devint président d'honneur. Max Gottschalk mourut le 12 décembre 1976. Voir aussi : J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 139-141. J.-Ph. Schreiber, *L'accueil des réfugiés juifs du Reich en Belgique. Mars 1933 - septembre 1939 : le Comité d'Aide et d'Assistance aux Victimes de l'Antisémitisme en Allemagne*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 3, Bruxelles, 2001, pp. 23-72.

ment d'en prendre la présidence ». Max Gottschalk remarque que s'il s'agit d'un comité de propagande chargé de faire de la publicité pour l'AIVG, il serait plus judicieux de s'adresser à « quelques techniciens de la publicité qui se réuniraient de temps en temps, et je n'en suis pas un ». S'il s'agit d'un comité de propagande dont les membres sont chargés de faire mieux connaître l'AIVG, chaque membre agissant au sein du milieu auquel il appartient, si les personnes pressenties ne sont pas mêlées à la vie de l'œuvre et ne prennent pas part aux décisions, il est probable qu'elles « n'accepteront pas de participer et en tout cas elles seront insuffisamment informées et en plus n'apporteront pas la contribution attendue ». Il ajoute : « Les mêmes réflexions s'appliquent à la création d'un Comité de Collecte extérieur au Conseil de l'AIVG et dont il a, paraît-il, aussi été question »¹⁰².

Il suggère plutôt d'augmenter le nombre de membres du conseil d'administration de l'AIVG, en le portant à 30 personnes par exemple. « Ce conseil élargi nommerait un exécutif de 5. Les 25 autres membres seraient répartis dans des sous-comités : de propagande, de collecte, du budget, etc. Une fois par mois les sous-comités feraient rapport au Conseil »¹⁰³. Cette solution ne sera pas adoptée par l'AIVG, mais la structure ébauchée par Max Gottschalk se rapproche de celle de la Centrale d'Œuvres sociales juives.

Au conseil d'administration de l'AIVG du 26 mai 1952, l'Appel commun est donc encore qualifié de « problème ». Il est question de la création « d'un comité très large destiné surtout à appuyer M. Zuckerman dans son travail de collecte de fonds ». C'est alors qu'une impulsion décisive est donnée : « Sur proposition de M. Van Praag, le Conseil décide pour éviter les échecs qui se sont produits antérieurement, de charger le rabbin Dreyfus d'une mission d'information auprès des personnes qui seraient appelées à faire partie d'un tel Comité. M. Dreyfus accepte cette mission. Il est convenu qu'il rencontrera le 27 mai, MM. Van Praag, Zuckerman et Mansbach pour établir la liste des personnes

¹⁰² Archives COSJ, lettre de Max Gottschalk à Paul Philippson, 7 mai 1952.

¹⁰³ *Ibid.*

qu'il consultera en vue de la formation du Comité »¹⁰⁴. Quelques semaines plus tard, la Centrale d'Œuvres sociales juives existe.

Au Café de l'Horloge

C'est donc Robert Dreyfus qui rédige une invitation, datée du 13 juin 1952 : « Connaissant l'intérêt que vous portez à la constitution d'un Fonds social juif à Bruxelles, je me permets de vous inviter à une réunion ayant pour but de la lancer. Cette réunion aura lieu le mercredi 18 juin à 20 h 30 au Café de l'Horloge, Porte de Namur, chaussée d'Ixelles, 1^{er} étage, salle II, et vous me feriez plaisir et honneur en y assistant »¹⁰⁵.

Le rabbin Dreyfus préside cette soirée du 18 juin, appelée « réunion constitutive du Fonds social juif »¹⁰⁶. Il souligne d'emblée l'importance de la soirée, « du succès de laquelle dépend le sort matériel d'un millier de nos coreligionnaires déshérités » et ajoute : « Nous survivants heureux de la tourmente passée, devons nous tenir au service de nos coreligionnaires malheureux ». Louis Zuckerman expose principes et programme de travail. Ce document préparatoire, soumis à l'assemblée, explique qu'il faut « s'adresser à un cercle le plus étendu possible de donateurs. Une grande partie de nos coreligionnaires, indifférents jusque maintenant, doit être intéressée à notre tâche. La conscience sociale, tout en étant présente chez eux, demande à être réveillée et constamment stimulée »¹⁰⁷. Le travail des œuvres étant insuffisamment connu, il est impératif de faire un grand effort d'information. Des rapports sur l'AIVG, l'UEJB, l'ORT belge et son Comité féminin sont d'ailleurs présentés à cette réunion, ces organisations ayant déjà fait

¹⁰⁴ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 26 mai 1952.

¹⁰⁵ Archives COSJ, lettre de Robert Dreyfus à Paul Philippson, 13 juin 1952.

¹⁰⁶ Archives COSJ, *Compte rendu de la réunion constitutive du Fonds social juif du 18/6/52*. Sont présents à cette réunion : H. Adler, Ch. Bleitrach, le rabbin R. Dreyfus, H. Eskreis, R. Friedlich, A. Goldschmidt, M. Gottschalk, I. Kenigsmann, L. Maiersdorf, G. Mansbach, S. Miller, R. Orfinger, P. Philippson, Ph. Schindler, A.R. Schulman, R. Van Praag, F. Walk, L. Zuckerman. Sont excusés : R. Didisheim, M. Dorf, B. Edelberg, S. Elbaum, S. Eskenazi, R. Goldmuntz, R. Kouperman, le rabbin Lebovic, Ph. Salomon.

¹⁰⁷ Archives COSJ, *Fonds social juif. Programme de travail et principes techniques*.

part d'un accord de principe pour leur adhésion au nouvel organisme¹⁰⁸.

Trois possibilités sont soumises au choix de l'assemblée : soit faire une association des œuvres qui adhèreraient au Fonds pour la réalisation en commun des buts des œuvres et de la collecte prévue ; soit un Fonds autonome s'occupant uniquement de la collecte sans représentants officiels des œuvres adhérentes ; soit « un Fonds s'occupant de la collecte et de la répartition, dont le Conseil serait composé de personnes physiques et des représentants officiels de chaque œuvre adhérente ». C'est la dernière proposition qui recueille l'assentiment de l'assemblée¹⁰⁹.

L'idée est bien que le Fonds se charge d'une grande collecte unifiée annuelle, que les œuvres s'engagent donc à ne plus lancer d'initiatives de ce genre qui pourraient alors être concurrentes. Mais spectacles, séances de cinéma, bals et concerts peuvent être organisés par chaque œuvre à son profit ; les adhérents peuvent aussi percevoir de « petites cotisations »¹¹⁰.

Un principe est d'emblée unanimement accepté : « Le Fonds doit rester neutre tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux ». Mais les critères de jugement du degré de neutralité d'une œuvre restent à apprécier. Dès cette première réunion, l'admission de Sociétés d'Inhumations en vue de l'enterrement religieux des indigents n'est pas acceptée, « étant donné que cette tâche incombe aux communautés religieuses de la ville »¹¹¹. Un autre critère est le caractère social de l'œuvre. La discussion sur l'adhésion de l'École israélite est longue¹¹² ; l'assemblée décide que l'École israélite « n'étant une œuvre sociale que pour ce qui concerne sa cantine scolaire, seul le budget de cette dernière pourra être envisagé pour l'adhésion au Fonds »¹¹³.

Comme l'AIVG a déjà montré son impatience et que le Joint « voit d'un très bon œil la formation immédiate d'un Fonds social juif unifié », la majorité de cette assemblée décide de faire démarrer le Fonds

¹⁰⁸ Archives COSJ, *Compte-rendu de la réunion constitutive du Fonds social juif du 18/6/52*.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Archives SSJ, *Étude...*, par Laura Margolis, 1952, *Collecte*, p. 2.

¹¹³ Archives COSJ, *Compte-rendu de la réunion constitutive du Fonds social juif du 18/6/52*.

sans attendre l'adhésion de nouvelles œuvres, comme la SIAA, la Maison de Retraite et le Beth Lechem¹¹⁴, alors que Félix Walk, président de la SIAA, et Léon Maierdorf¹¹⁵, président de la Maison de Retraite, assistent à cette réunion : à ce stade, les personnes présentes à cette première assemblée ne sont pas là en tant que déléguées des œuvres dont elles sont responsables.

La création du « Fonds social juif » est donc décidée à l'unanimité et le rabbin Dreyfus est élu « président provisoire »¹¹⁶. Louis Zuckerman en est le directeur. Une procédure de collecte est proposée : les indispensables circulaires ne suffisent pas ; l'accent est mis sur l'importance des visites individuelles. Cela signifie que le dirigeant de la collecte doit préparer et encadrer le travail d'un groupe de nombreux aides bénévoles qui engagent des contacts personnels. Dès le départ donc, il est clair que le succès de la collecte dépend non seulement de la générosité des donateurs, mais aussi de l'implication d'un grand nombre de personnes prêtes à y consacrer beaucoup de temps et d'énergie. Une telle collecte est logiquement prévue sous forme de campagnes limitées « à un temps assez bref pour maintenir l'enthousiasme des sollicitateurs et pour ne pas fatiguer ni les donateurs, ni les sollicitateurs »¹¹⁷. L'organisation de la collecte doit être minutieuse et discrète. L'idée est de structurer la collecte en se basant sur différents groupes, selon la profession, le quartier, la province¹¹⁸... La collecte s'appuie sur les « grands donateurs », visités les premiers, mais les employés et artisans, susceptibles d'apporter un grand nombre de « petits dons », ne doivent pas être négligés.

Le défi est de taille : à l'époque, il est clair que les besoins des œuvres intéressées sont de plusieurs millions. Un objectif de résultat chiffré est avancé dès ce mois de juin 1952 : un peu plus de trois millions pour la

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Léon Maierdorf (Anvers, 1908 – Uccle, 1983) diamantaire, philanthrope et responsable communautaire, fut un des plus importants donateurs pour les œuvres sociales juives, notamment pour la Maison de Retraite qu'il présidait. C'est entre autres grâce à lui que la Maison de Retraite fut modernisée en 1961. Sa générosité s'adressa aussi à Israël, par exemple pour l'Université hébraïque de Jérusalem. Il fut aussi membre du conseil d'administration de la Communauté israélite de Bruxelles. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 235-236.

¹¹⁶ Archives COSJ, *Compte-rendu de la réunion constitutive du Fonds social juif du 18/6/52.*

¹¹⁷ Archives COSJ, *Fonds social juif. Programme de travail et principes techniques.*

¹¹⁸ Le programme prévoit la possibilité d'organiser des comités locaux à Liège, Seraing et Verviers, Charleroi, Namur, Ostende, Gand et Arlon.

première année. Ce chiffre est proposé après une comparaison avec ce qui se passe aux États-Unis : là, le United Jewish Appeal, qui englobe aussi l'aide à Israël, aurait reçu, en 1951, 180 millions de dollars pour une population juive de 6 millions de personnes, ce qui fait l'équivalent de 1.500 francs belges par personne. Le programme de travail extrapole les chiffres et estime à 30 millions de francs ce qu'il est possible de recueillir à Bruxelles : « 20 millions iraient au Magbit et 10 millions aux œuvres locales ». L'objectif de la première année d'activité peut en être le tiers, c'est-à-dire environ 3 millions¹¹⁹.

Derniers préparatifs

Une deuxième réunion de ce qui est alors appelé « Centrale juive d'entraide » se tient, à nouveau au Café de l'Horloge, le 30 juin 1952¹²⁰. Il y est décidé que les statuts seront préparés par Régine Orfinger et Alexis Goldschmidt¹²¹. Elle est aussi présidée par le rabbin Dreyfus qui l'ouvre par une nouvelle encourageante : un premier don de 10.000 frs a d'ores et déjà été promis¹²².

La Maison de Retraite et la SIAA communiquent leur accord de principe pour s'affilier à la nouvelle association¹²³. Léon Maierdorf, président de la Maison de Retraite, prend soin d'écrire à Max Gottschalk pour préciser que cette adhésion se fait surtout « par solidarité avec les autres œuvres ». Prudemment, il ajoute : « Votre organisme nous restituera au minimum une somme équivalente au montant des cotisations perçues en 1952. Si, malheureusement, la nouvelle organisation était dans l'impossibilité de nous assurer un revenu minimum égal à celui apporté par nos membres souscripteurs actuels, nous nous réserverions le droit de nous retirer de l'association avec préavis ». La Maison de Retraite souhaite conserver les recettes de son bal annuel,

¹¹⁹ Archives COSJ, *Fonds social juif. Programme de travail et principes techniques*.

¹²⁰ Archives COSJ, *Compte rendu de la 2^e réunion de la Centrale Juive d'Entre-aide du 30/6/1952*.

¹²¹ Alexis Goldschmidt (Bruxelles, 1910 – Bruxelles, 1999), fils d'Alfred et Marguerite Goldschmidt, est avocat et responsable communautaire. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 132-133. N. Lavachery, *Alexis Goldschmidt*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 2, Bruxelles, 2000, pp. 55-58.

¹²² Archives COSJ, *Compte rendu de la 2^e réunion de la Centrale Juive d'Entre-aide du 30/6/1952*.

¹²³ *Ibid.*

des dons spontanés, des offrandes faites dans les synagogues et de manifestations qu'elles pourrait organiser. Elle désire, bien sûr, garder la gestion entière de son organisation intérieure¹²⁴.

Le Beth Lechem s'est aussi montré favorable à une adhésion, mais choisira finalement de ne pas faire partie de la Centrale¹²⁵. Le "Secours discret en Aliments Beth Lechem" ("Maison du Pain") est une organisation caritative communautaire née dans l'entre-deux-guerres, dont le but est, selon ses statuts, « de procurer des aliments aux familles indigentes ». Fonctionnant avec des bénévoles, ayant un groupe de donateurs fidèles, elle apporte une aide d'urgence à des personnes se trouvant dans la plus grande indigence et, comme son nom l'indique, considère la discrétion comme la base de son action¹²⁶. Malgré les insistances ultérieures de la Centrale¹²⁷, elle ne jugera pas utile d'en faire partie en tant qu'organisation, ce qui n'empêche pas la possibilité pour ses responsables d'être actifs dans la Centrale à titre individuel.

Ayant reçu l'accord d'adhésion d'organisations et pouvant compter sur la participation active de nombreuses personnalités, la nouvelle institution, qui ne porte pas encore le nom de Centrale d'Œuvres sociales juives, a maintenant une base solide pour s'édifier. La réunion du 30 juin 1952 décide que le nouvel organisme aura la forme juridique d'une association sans but lucratif. Il est prévu que le conseil d'administration, nommé par l'assemblée générale, comptera une quinzaine de personnes qui choisiront, parmi elles, cinq à sept membres pour former un comité exécutif (le comité de direction). Une assemblée constitutive d'une quarantaine de personnes sera convoquée pour le 14 juillet 1952, au Café de l'Horloge¹²⁸.

¹²⁴ Archives COSJ, Lettre de Léon Maierdorf à Max Gottschalk, 14 juillet 1952.

¹²⁵ Archives COSJ, *Compte rendu de la 2^e réunion de la Centrale Juive d'Entre-aide du 30/6/1952*.

¹²⁶ *Annexe au Moniteur Belge* du 22 février 1936, n° 324. *Kehilatenou*, n° 21, août-septembre 1950, p. 3.

¹²⁷ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 15 février, 16 septembre et 16 décembre 1954.

¹²⁸ Archives COSJ, *Compte rendu de la 2^e réunion de la Centrale Juive d'Entre-aide du 30/6/1952*.

Le 14 juillet 1952

L'assemblée générale constitutive de la Centrale d'Œuvres sociales juives se tient donc le 14 juillet 1952, encore au Café de l'Horloge¹²⁹. Elle est présidée par Max Gottschalk, qui rend hommage notamment au rabbin Dreyfus, absent ce jour-là, pour tout le travail précédemment accompli. La dénomination de la nouvelle association finalement choisie est « Centrale d'Œuvres sociales juives ». L'assemblée vote à l'unanimité la création de la Centrale d'Œuvres sociales juives et accepte les statuts et le règlement d'ordre intérieur¹³⁰.

L'article 2 des statuts précise le but de la nouvelle association sans but lucratif : « L'association a pour but d'unifier, centraliser, coordonner et lancer tous appels de fonds au profit des œuvres qui sont agréées, recevoir ces fonds et les répartir entre ces œuvres. Elle pourra, dans ce but, procéder ou participer à toutes collectes, manifestations, tombolas, etc., pouvant directement ou indirectement alimenter ses recettes »¹³¹.

Font partie du premier conseil d'administration, les délégués des œuvres considérées alors comme agréées, c'est-à-dire l'AIVG, le Comité féminin de l'ORT, la Maison de Retraite pour Vieillards, l'ORT, la SIAA, l'Union des Étudiants juifs¹³². Sont membres de ce premier conseil d'administration : Marguerite Goldschmidt-Brodsky¹³³ (pour le

¹²⁹ Archives COSJ, lettre de Max Gottschalk à Léon Maiersdorf, 9 juillet 1952.

¹³⁰ Annexe au *Moniteur Belge* du 9 août 1952, n° 2357. Archives COSJ. Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la Centrale d'Œuvres sociales juives du 14 juillet 1952. Sont présents : G. Aronstein, Ch. Bleitrach, L.V. Bloch, M. Diamant, H. Eskreis, A. Goldschmidt, M. Gottschalk, Ph. Gratvol, R. Lévi, L. Maiersdorf, G. Mansbach, S. Miller, R. Orfinger, P. Philippson, F. Shaffman, R. Schnall, L. Steinhauer, C. Ullman, S. Van den Berg, F. Walk, J. Wiener. Ont envoyé des pouvoirs pour les représenter à la séance : R. Abrahams, H. Adler, E. Benezra, le rabbin Dreyfus, S. Elbaum, B. Furstenberg, M. Goldschmidt-Brodsky, H.R. Kuperman, S. Orfinger, Ch. Perelman, A. Schulman, le grand rabbin Ullmann, R. Van Praag, Ph. Schindler, J. Wolf. Sont excusés : S. Allard, S. Kusner, le rabbin Lebovic, M. Meyer, B. Nudel, Ph. Salomon, M. Schussel, le général E.E. Wiener, G. Zalman.

¹³¹ *Annexe au Moniteur Belge* du 9 août 1952, n° 2357.

¹³² *Ibid.*, art. 9.

¹³³ Marguerite Goldschmidt-Brodsky, épouse d'Alfred Goldschmidt, président de l'AIVG en 1945, mère d'Alexis Goldschmidt, eut un rôle important dans la vie sociale juive, aussi bien avant qu'après la Deuxième Guerre mondiale ; à la veille de la guerre, elle se consacra notamment à l'aide aux enfants juifs réfugiés. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, Bruxelles, 2002, p. 132.

Comité féminin de l'ORT), Régine Orfinger, Georges Aronstein¹³⁴, Chaim Bleitrach, Robert Dreyfus, Salomon Elbaum (pour l'UEJB), Max Gottschalk, Guy Mansbach (pour l'AIVG), Léon Maiersdorf (pour la Maison de Retraite), Paul Philippson, Roger Van Praag (pour l'ORT Belge), Félix Walk (pour la SIAA)¹³⁵. Le conseil d'administration statue sur les demandes d'affiliation de toute institution ayant communiqué son désir d'être agréée. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un comité de direction dont il nomme les membres dans son sein¹³⁶.

Le règlement d'ordre intérieur précise la structure et le mode de fonctionnement de la Centrale. Toutes les œuvres adhérentes ne sont pas représentées au comité de direction : en font partie uniquement les délégués de quatre œuvres choisis parmi les délégués des œuvres agréées. Le rôle du comité de direction est d'administrer la Centrale d'Œuvres sociales juives sous le contrôle du conseil d'administration. Ce dernier peut aussi former des commissions et sous-commissions, qui n'ont pas de pouvoir de décision. Les commissions prévues dans le règlement d'ordre intérieur sont : la commission de répartition, la commission de publicité et de propagande, la commission de collecte¹³⁷.

La commission de répartition a pour but de présenter au comité de direction des « conclusions circonstanciées sur les besoins des œuvres participantes et sur la répartition des fonds recueillis ou à recueillir ». Si elle l'estime nécessaire, elle peut envoyer, pour contrôle, un expert comptable au siège des œuvres agréées, qui doivent alors lui fournir tous les éléments nécessaires à sa mission. C'est le conseil d'administration qui procède à l'attribution aux différentes œuvres des fonds recueillis « en s'inspirant des propositions qui lui seront soumises par le comité de direction ». La commission de publicité et de propagande est chargée de préparer, à l'intention du comité de direction, « toutes pro-

¹³⁴ Georges Aronstein (Saint-Gilles, 1904 — Uccle, 1977), avocat, fut notamment directeur de la Jewish Colonization Association, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 33-34.

¹³⁵ *Annexe au Moniteur Belge* du 9 août 1952, n° 2357. Archives COSJ, procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la Centrale d'Œuvres sociales juives du 14 juillet 1952. Tous sont domiciliés dans l'agglomération bruxelloise. Chaim Bleitrach et Salomon Elbaum sont apatrides ; Robert Dreyfus est de nationalité française ; tous les autres sont de nationalité belge.

¹³⁶ *Annexe au Moniteur Belge* du 9 août 1952, n° 2357, art. 16 et art. 17.

¹³⁷ Archives COSJ, *Règlement d'ordre intérieur*, 14 juillet 1952.

positions utiles à la réalisation du but poursuivi par la Centrale ». La commission de collecte propose au comité de direction « les mesures préparatoires d'organisation des collectes de fonds ». Les œuvres agréées s'engagent à ne plus procéder à des collectes séparées. Avant le début de chaque exercice, elles peuvent demander au comité de direction l'autorisation de recevoir des cotisations de membres, de percevoir les offrandes à la synagogue et d'organiser des bals, spectacles, etc¹³⁸.

La naissance de la Centrale d'Œuvres sociales juives sera accueillie avec enthousiasme et optimisme par *Kehilatenou* qui salue cette « tentative importante en vue de grouper les efforts dans le secteur social », « à laquelle tous ont répondu, dans un magnifique mouvement de bonne foi et de bonne volonté », et qui ne pourra « que bénéficier à tous les intéressés, qu'il s'agisse des donateurs, des organisations ou des bénéficiaires de celles-ci ». Les donateurs, qui donneront vie à la Centrale, « sauront exactement, dorénavant, à qui ils ont à faire, ils ne seront sollicités qu'une seule fois par an pour un grand nombre d'organisations et en faisant des dons généreux, ils auront la garantie à la fois de ne plus être sollicités pendant tout le restant de l'année et d'avoir fait leur devoir vis-à-vis des principales œuvres juives d'entraide de Bruxelles »¹³⁹.

Laura Margolis exprime aussi la grande satisfaction du Joint de voir la Centrale prendre forme : « À l'occasion de la création de cette organisation, de nouveaux et importants leaders se sont joints au travail social à Bruxelles » ; « la communauté juive de Belgique a reconnu, quoique un peu tard, la charge qui lui incombe de faire survivre ses institutions essentielles »¹⁴⁰. Malgré la retraite graduelle du Joint, le travail des œuvres sociales pourra se poursuivre. La Centrale d'Œuvres sociales juives est créée, reste maintenant à orchestrer les modalités d'application, qui lui permettront de remplir au mieux son programme.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Kehilatenou*, n° 46, août-septembre 1952, pp. 4-5. Comme le rabbin Dreyfus l'avait promis au comité de direction du 21 août 1952, cet article sera suivi d'un autre, dans le numéro 48, présentant la Centrale ainsi que chaque œuvre adhérente.

¹⁴⁰ Archives SSJ, *Étude...*, par Laura Margolis, 1952, *Collecte*, p. 4.

Premiers pas

Le premier conseil d'administration de la Centrale d'Œuvres sociales juives se réunit le 17 juillet 1952. Max Gottschalk est élu président, encore à titre provisoire, le conseil d'administration devant être complété par de nouveaux membres¹⁴¹. Comme trésorier, le conseil propose que Richard Kouperman¹⁴² soit sollicité (ce choix sera confirmé ultérieurement). Le conseil d'administration compose le comité de direction, considéré comme encore provisoire lui aussi, en élisant comme président Max Gottschalk et comme membres le rabbin Dreyfus, Chaim Bleitrach, Salomon Elbaum, Régine Orfinger, Paul Philippson, ainsi que Guy Mansbach, Léon Maiersdorf, Roger Van Praag et Félix Walk, ces quatre derniers en tant que représentants respectivement de l'AIVG, de la Maison de Retraite, de l'ORT et de la SIAA.

Ce conseil d'administration forme aussi les commissions. Georges Aronstein est élu président de la commission de répartition, Max Gottschalk et Richard Kouperman, membres de cette commission ; chaque œuvre agréée y sera de plus représentée par un délégué qui aura voix consultative. Roger Van Praag est choisi comme président de la commission de publicité et de propagande et Léon Maiersdorf est élu président de la commission de collecte. Les présidents reçoivent mandat de s'adjoindre d'autres membres pour compléter les commissions¹⁴³. Max Gottschalk, président de la Centrale, président du comité de direction, membre de la commission de répartition, occupe donc une place prépondérante et décisive dans cette première structure de la Centrale.

¹⁴¹ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la COSJ du 17 juillet 1952. Outre Max Gottschalk, sont présents : G. Aronstein, Ch. Bleitrach, S. Elbaum, G. Mansbach, R. Orfinger, J. Walk. Sont excusés : le rabbin Dreyfus, M. Goldschmidt-Brodsky, L. Maiersdorf, P. Philippson, R. Van Praag.

¹⁴² Henri Richard (dit Richard) Kouperman (Paris, 1907 – Bruxelles, 1988) est un industriel ayant acquis une grande notoriété dans le domaine de la fabrication des emballages métalliques ; en tant que responsable communautaire, il sera notamment administrateur, trésorier puis vice-président de la Communauté israélite de Bruxelles, administrateur, vice-président puis président de la Maison de Retraite. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 201-202. M. Klein et E. Wulliger, *Richard Kouperman*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n°2, Bruxelles, 2000, pp. 59-62.

¹⁴³ Archives COSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la COSJ du 17 juillet 1952.

C'est donc principalement lui qui en fait pilote l'action de la Centrale à partir de ce moment.

Ce premier conseil d'administration discute aussi le budget. L'avant-projet de budget prévoit pour le premier exercice, qui commence le 14 juillet 1952 et doit se terminer le 31 août 1953, des dépenses pour frais de fonctionnement de 501.875 frs, comprenant notamment les salaires du personnel prévu : un directeur, une secrétaire, une dactylo. Pour que les activités puissent démarrer, l'AIVG, la Maison de Retraite, l'ORT et la SIAA verseront chacune 25.000 frs comme avance remboursable pour couvrir les frais du premier trimestre. Louis Zuckerman est confirmé comme directeur¹⁴⁴. Tout est donc en place pour que la Centrale puisse s'élançer, mais ses débuts sont modestes et progressifs. Elle ne dispose pas d'un important capital de départ. Elle n'a pas encore à cette époque de local : il est prévu de tenir les réunions du comité de direction au Consistoire, rue Joseph Dupont ; la Centrale pourra y disposer d'un bureau de deux pièces pour quelques semaines¹⁴⁵.

Le premier comité de direction se tient quelques jours après le premier conseil d'administration, le 24 juillet 1952. Y sont présents : Max Gottschalk, Régine Orfinger, Salomon Elbaum, Paul Philippson et Félix Walk¹⁴⁶. A partir de cette date, le comité de direction se réunit régulièrement, souvent plusieurs fois par mois. Roger Van Praag y fait rapidement adopter un changement : il a bien compris le pouvoir important qu'a la commission de répartition bien qu'elle ne soit que consultative, et il propose au comité de direction du 7 août que les délégués des œuvres ait une voix délibérative dans cette commission, ce qui sera accepté¹⁴⁷. Mais avant de répartir des fonds, il faut les collecter : l'organisation de la collecte, avec en conséquence tout un travail d'information sur la création de la Centrale d'Œuvres sociales juives, sur ses buts et sur l'activité des œuvres adhérentes, doit démarrer au plus vite.

Pour préparer le travail de la commission de collecte, les œuvres adhérentes sont invitées à communiquer leurs listes de membres et dona-

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 21 août 1952. Archives SSJ, *Étude...*, par Laura Margolis, 1952, *Collecte*, p. 3.

¹⁴⁶ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 24 juillet 1952. Ch. Bleitrach, le rabbin Dreyfus, G. Mansbach, L. Maiersdorf, R. Van Praag sont excusés.

¹⁴⁷ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 7 août 1952.

teurs ainsi que les montants des cotisations et dons reçus pour les derniers exercices. Une première liste de personnalités à solliciter pour obtenir les premiers dons est examinée le 7 août. Un planning est établi : dès le mois de septembre, missives, dépliants et brochures doivent être envoyés. En octobre, la première campagne de collecte doit prendre forme¹⁴⁸. Il est prévu de rédiger certains documents en yiddish également¹⁴⁹.

Des débuts modestes et actifs

En septembre, la Centrale d'Œuvres sociales juives commence à avoir un local équipé. Elle est installée au troisième étage du 18 avenue de la Toison d'Or. C'est principalement l'AIVG qui prête meubles et matériel. Outre son manque de moyens à l'époque, la simplicité de ces débuts correspond à une image que veut donner l'organisation débutante : l'argent qu'elle peut collecter a pour but de servir les personnes aidées par les œuvres adhérentes ; les frais de fonctionnement doivent être des plus limités¹⁵⁰.

Une première circulaire est rédigée par Régine Orfinger et Guy Mansbach. Des dons commencent à arriver, un de 100.000 frs par exemple. Et fin septembre 1952, les engagements de dons s'élèvent à 254.400 frs (dont 186.622 frs ont déjà été reçus), puis à 455.450 frs fin octobre. Début octobre, le comité de direction estime qu'il faudrait que la campagne 1952/1953 rapporte plus de 4 millions pour que les œuvres puissent poursuivre leurs activités et pour que les frais d'administration de la Centrale soient couverts¹⁵¹.

Le temps presse. La commission de répartition est immédiatement sollicitée. Déjà, en octobre, il est décidé d'accorder un prêt de 9.000 frs

¹⁴⁸ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 24 juillet, 7 août et 21 août 1952.

¹⁴⁹ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 6 octobre 1952.

¹⁵⁰ Archives COSJ, Inventaires dressés le 15 septembre et le 31 décembre 1952. Procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 4 septembre 1952. *Kehilatenou*, n° 48, octobre-novembre 1952, p. 3.

¹⁵¹ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 17 septembre, 30 septembre, 6 octobre et 28 octobre 1952.

à l'UEJB qui avait demandé une avance ; ce prêt étant remboursé au cas où le Joint continuerait son aide financière en faveur des étudiants boursiers. Le comité de direction décide aussi en urgence d'accorder à partir du 1^{er} décembre 1952, 28.000 frs par mois pour une période de trois mois à la SIAA. La Centrale demande prudemment le remboursement de ces sommes en cas de liquidation de la SIAA¹⁵².

La commission de collecte tient une première réunion le 4 novembre 1952. Y sont conviés des membres de différentes professions pour former des “secteurs professionnels” ; l'action de chaque secteur devant être coordonnée par un chef de groupe¹⁵³. Le premier secteur professionnel qui commence ses séances est celui des fourreurs ; sa réunion du 12 novembre prévoit une division en trois métiers : les pelletiers, les fourreurs détaillants et les marchands de pattes. Chaque collecteur doit avoir une liste de donateurs qui lui sont affectés¹⁵⁴. Les gantiers se réuniront un peu plus tard que les fourreurs. Les maroquiniers suivront, le 17 décembre ; ils travaillent à obtenir une liste de 300 personnes¹⁵⁵. Le secteur du textile et de la bonneterie ainsi que celui des diamantaires se forment un peu plus lentement. Déjà Joseph Tornhajn, qui a repris la charge de président de la commission de collecte, souligne qu'il n'est pas facile de trouver des membres et d'organiser ces sections professionnelles¹⁵⁶.

Les structures de la Centrale se confirment et se développent. Le 15 janvier 1953, se tiennent une assemblée générale extraordinaire et un conseil d'administration. Le nombre des membres du conseil d'administration est porté à 40¹⁵⁷. À cette date précise, la Centrale n'a plus de di-

¹⁵² Archives COSJ, Procès-verbal du comité de direction de la COSJ du 6 octobre 1952.

¹⁵³ *Ibid.* Procès-verbal de la réunion de la commission de collecte du 4 novembre 1952.

¹⁵⁴ Archives COSJ, procès-verbal de la séance du comité de collecte, secteur fourrure, 12 novembre 1952. Sont présents lors de cette réunion : J. Tornhajn, M. Dorf, H. Eskreis, R. Friedlich.

¹⁵⁵ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion de la commission de collecte du 9 décembre 1952. Procès-verbal de la séance du comité de collecte, secteur maroquinerie, 17 décembre 1952.

¹⁵⁶ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ du 18 novembre et du 15 décembre 1952. Léon Maiersdorf est présent dans la commission de collecte, mais n'en assume finalement pas la présidence.

¹⁵⁷ Archives COSJ, procès-verbaux de l'assemblée générale et de la séance du conseil d'administration de la COSJ du 15 janvier 1953. Sont alors membres du conseil d'administration : R. Abrahams, H. Adler, G. Alexandre, G. Aronstein, E. Baum, R. Dreyfus, E. Benezra, Ch. Bleitrach, J. Bloch, M. Goldschmidt-Brodsky, S. Elbaum, R. Friedlich, B. Furstenberg, M. Gottschalk, A. Herrman, I. Herschtritt, R. Orfinger-Karlin, A. Kornreich, H. R. Kouperman,

recteur : Louis Zuckerman arrête ses fonctions le 31 décembre 1952. Il faut impérativement trouver rapidement un remplaçant. C'est chose faite en février 1953 : c'est alors qu'Arié Goldberg¹⁵⁸ est choisi comme directeur¹⁵⁹. Il le restera pendant vingt-cinq ans et se dévouera totalement pour la Centrale tout au long de cette période.

Des relations à construire

Si la Centrale d'Œuvres sociales juives évolue, les œuvres qui en font partie changent aussi ; mais les débuts de la Centrale correspondent précisément à une période difficile pour ses composantes. La SIAA ne va pas bien ; elle n'arrive pas à régler ses problèmes d'endettement¹⁶⁰. Fin 1952, se déroulent des négociations entre la SIAA et l'AIVG sur le transfert éventuel à Wezembeek des enfants hébergés dans le home d'Auderghem qui doit fermer ; mais ce projet de commission mixte de gestion de Wezembeek n'aboutira pas¹⁶¹. La SIAA se voit obligée de fermer son home de Wezembeek début 1953¹⁶², ce qui n'empêchera pas Félix Walk de continuer à participer aux travaux de la Centrale notamment en tant que membre du comité de direction.

La situation de l'ORT belge n'est pas bonne non plus : la question de sa survie se pose au même moment¹⁶³. L'ORT doit réduire ses activités

J. Kramkimel, R. Lévi, L. Maierdorf, G. Mansbach, madame J. May, S. Miller, L. Noudel, Ch. Perelman, P. Philippon, Ph. Schindler, A. Schulman, E. Simon, J. Tornhajn, R. Van Praag, H. Van Wien, J. Walk, L. Wertenschlag, madame A. Wolf, J. Wolf, G. Wolff, J. Zaleman.

¹⁵⁸ Szlama Leib (dit Arié) Goldberg est né en janvier 1919 en Pologne et décédé en mars 1983 au Venezuela ; il était issu d'une famille traditionaliste établie en Belgique depuis 1925. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 127.

¹⁵⁹ Archives COSJ, lettre de Max Gottschalk à Paul Philippon, 16 février 1953.

¹⁶⁰ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 16 février 1953.

¹⁶¹ C. Massange, *Hirondelles et Aiglons. Les adolescents de l'AIVG*, dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 3, Bruxelles, 2001, pp. 198-199. Archives SSJ. Procès-verbaux des séances du conseil d'administration de l'AIVG des 4 février, 21 avril, 25 août, 10 septembre, 20 octobre et 6 novembre 1952.

¹⁶² Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 12 mars 1953. *Kehilatenou*, n° 54, avril-mai 1953, p. 3.

¹⁶³ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 26 janvier 1953.

dès 1952¹⁶⁴ et est amenée à abandonner une grande partie de son travail à Bruxelles fin juin 1953, en restant toutefois à Anvers. À Bruxelles, l'ORT s'occupera encore des ateliers de couture et de menuiserie de l'École israélite¹⁶⁵. En juin 1953, Roger Van Praag démissionne de ses fonctions à la Centrale. Le Comité féminin de l'ORT est dissous le 8 juin, mais les membres du comité, comme Marguerite Goldschmidt-Brodsky par exemple, continueront à apporter leur aide à la Centrale, à titre individuel cette fois¹⁶⁶.

Alors que la Centrale prend son envol, l'AIVG, la plus importante des composantes institutionnelles de la Centrale, voit ses activités se réduire : fin 1952, elle n'a plus que deux homes qui abritent 68 enfants (Auderghem est fermé en novembre 1952) ; elle a abandonné son dispensaire en décembre 1952 ; si 108 personnes travaillent pour elle fin 1950, elle ne sont plus que 54 fin 1952¹⁶⁷... Pour l'AIVG, l'existence de la Centrale est un facteur d'espoir, même si la Centrale « a rencontré beaucoup de difficultés » et que « les résultats qu'elle a obtenus jusqu'à présent sont très insuffisants ». Le succès de la Centrale est indispensable : « Il est d'autant plus nécessaire que nous lui apportions tout notre concours, car elle constitue l'une des dernières chances qui nous reste d'assurer un minimum d'existence décent et durable à ceux dont nous avons la charge »¹⁶⁸. L'AIVG suit les premiers pas de la Centrale avec une certaine circonspection : elle craint, vu ses propres mauvaises expériences passées, que les résultats financiers ne soient pas satisfaisants.

Alors que la plupart des composantes institutionnelles de la Centrale se débattent au milieu de leurs problèmes financiers, la jeune Centrale n'a encore qu'une existence fragile. Max Gottschalk s'en inquiète. Début 1953, il demande à s'adresser en particulier au conseil d'administration de l'AIVG. Sont seuls présents à cette réunion exceptionnelle

¹⁶⁴ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 26 mai 1952.

¹⁶⁵ Archives COSJ, brochure de présentation de l'École israélite, 1953.

¹⁶⁶ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 25 juin et 7 juillet 1953.

¹⁶⁷ Archives SSJ-AIVG, *Rapport à l'assemblée générale. du 2 mars 1953*, p. 4.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 5.

du 19 janvier 1953¹⁶⁹ : Paul Philippson, Régine Orfinger, Robert Dreyfus et Roger Van Praag, c'est-à-dire, comme le fait remarquer Max Gottschalk, précisément ceux qui participent activement aux premiers travaux de la Centrale.

Max Gottschalk souligne que son but est de toucher surtout les autres membres du conseil « pour leur exposer la nécessité absolue de leur collaboration active à la Centrale ». Il fait remarquer que l'AIVG est bien l'organisation intéressée au premier chef par la réussite de la Centrale, puisque « la SIAA est en sommeil, l'ORT va fermer à Bruxelles, le Comité féminin de l'ORT cessera son activité par le fait même, le Home de Vieillards boucle son budget et demande au maximum 300.000 frs par an, l'Union des Étudiants a besoin de 150.000 frs par an ». Cela veut dire que 95% du budget de la Centrale sont requis pour l'AIVG. « Dans ces conditions, il est indispensable que le conseil d'administration de l'AIVG apporte une aide active à la Centrale en ce moment, notamment pour organiser la commission de publicité et de propagande et pour trouver un directeur pour la Centrale »¹⁷⁰.

Mais précisément alors que Max Gottschalk vient demander plus d'implication personnelle de la part des membres du conseil d'administration de l'AIVG pour la Centrale, l'AIVG demandait à la Centrale de la décharger des efforts qu'exige une collecte. Roger Van Praag répond donc à Max Gottschalk : « Le conseil d'administration de l'AIVG se compose actuellement de quelques membres, surchargés de besogne, et qui sont des techniciens spécialisés dans la gestion de l'œuvre. C'est parce que le conseil d'administration de l'AIVG n'a ni le temps, ni les capacités nécessaires pour ramasser des fonds qu'il a fait appel à la Centrale qui doit être composée de personnes ayant à cœur de remplir leur tâche qui consiste à trouver les fonds indispensables pour continuer l'aide à nos coreligionnaires ». Van Praag ajoute que l'AIVG sait bien, elle qui en fait fonctionne principalement grâce aux fonds du Joint et des pouvoirs publics belges, qu'elle « n'a pas auprès de la population juive la popularité indispensable pour faire des collectes »¹⁷¹.

¹⁶⁹ Archives SSJ, procès-verbal de la réunion exceptionnelle du conseil d'administration de l'AIVG du 19 janvier 1953.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.*

Max Gottschalk, qui n'a jamais fait partie du conseil d'administration de l'AIVG, ne peut avoir une expérience interne des difficultés de l'AIVG, des déboires qu'elle a connus en essayant de faire des collectes, des angoisses qu'elle a vécues au sujet de son existence même et de son souci des conséquences sur la vie des personnes qu'elle assiste. Le souci de Max Gottschalk est forcément plutôt la survie et l'avenir de l'institution dont il est le président, la Centrale, que ceux de l'AIVG.

Impatiences

Au comité de direction de la Centrale du 12 mars 1953, Max Gottschalk déclare qu'il « se voit obligé de constater qu'il semble y avoir une divergence de conception entre les œuvres affiliées et lui-même au sujet du rôle qu'elles doivent remplir à l'égard de la Centrale. Les œuvres affiliées, c'est-à-dire leur conseil d'administration, n'apportent les unes qu'une contribution limitée, les autres aucune contribution au fonctionnement de la Centrale ». La mission de la Centrale ne peut être remplie, dit Max Gottschalk, « que si les conseils d'administration des différentes œuvres, c'est-à-dire leurs membres, collectivement et individuellement, manifestent un intérêt constant et actif à la réussite de la collecte ». Les membres des conseils d'administration des œuvres affiliées sont invités au conseil d'administration de la Centrale du 26 mars 1953 pour donner un nouvel essor à la campagne de collecte : Max Gottschalk sera déçu du résultat de cette initiative¹⁷².

Max Gottschalk exprimera encore son désappointement en juillet ; malgré les efforts effectués auprès des conseils d'administration des institutions affiliées, il considère que la plupart de leurs membres n'ont pas accordé un concours suffisant à la collecte : « Jusqu'à présent, on constate une carence totale de leur part, tandis que des personnes étrangères à ces œuvres ont participé d'une façon active à l'effort de la

¹⁷² Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 12 mars 1953. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la COSJ du 26 mars 1953. Lettre de Max Gottschalk à Paul Philippon, 15 avril 1953. En mars et avril 1953, l'état de santé de Max Gottschalk l'oblige à prendre quelques semaines de repos. Lettre de Max Gottschalk à Paul Philippon, 30 mars 1953.

collecte »¹⁷³. Gottschalk, exaspéré, « a l'impression que les membres des conseils d'administration considèrent la Centrale comme un nouveau Joint et informe le comité que si les conseils d'administration ne changent pas d'attitude et ne se mettent pas activement au travail, il ne continuera pas à assumer la présidence de la Centrale »¹⁷⁴. Bien sûr, les autres membres du comité de direction le dissuadent de démissionner et lui demandent encore un peu de patience. Le départ de Max Gottschalk serait effectivement une catastrophe pour la Centrale : dans le contexte de l'époque, Gottschalk est alors difficilement remplaçable à la tête de la Centrale.

Tout l'enjeu du travail de la Centrale est en fait non seulement de multiplier le nombre de donateurs, mais aussi de convaincre plus de personnes de s'impliquer activement dans l'organisation de l'action sociale et de recruter de nouvelles bonnes volontés en plus de celles qui se consacrent déjà aux œuvres existantes. C'est une tâche lente et ardue. Max Gottschalk ne peut que constater que collecte et propagande ne progressent que lentement. La commission de collecte s'inquiète qu'en mars 1953, l'existence même de la Centrale est bien trop peu connue¹⁷⁵. La situation, peu claire, de certaines œuvres ne facilite pas la propagande : comment parler de la SIAA et de l'ORT, qui sont dans une totale incertitude sur leur existence ultérieure¹⁷⁶ ? Il faut aussi améliorer la communication à l'intérieur même de la Centrale : Arié Goldberg propose la diffusion d'un bulletin interne, pour mieux faire circuler l'information entre le comité de direction, le conseil d'administration, les commissions professionnelles¹⁷⁷... Un premier numéro du *Bulletin d'informations à l'intention des membres du Conseil d'Administration de la Centrale et des Volontaires Sociaux* paraîtra en septembre 1953¹⁷⁸.

Devant tous les obstacles qui se présentent devant elle, la Centrale a bien du mal à entretenir l'enthousiasme de ses collecteurs. En février

¹⁷³ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 7 juillet 1953.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Archives COSJ, procès-verbal de la séance de la commission de collecte du 10 mars 1953.

¹⁷⁶ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 12 mars 1953.

¹⁷⁷ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 2 juin 1953.

¹⁷⁸ Archives COSJ.

1953, une collectrice est engagée pour appuyer et encadrer le travail des bénévoles, mais un accident l'empêchera d'accomplir sa tâche¹⁷⁹. En avril, de nouvelles résolutions sont prises : il s'agit d'intensifier le travail des sections professionnelles existantes, d'en créer de nouvelles, d'organiser des manifestations telles que dîners, thés, conférences¹⁸⁰... Le comité de direction décide de former un "Comité des Dames" en août 1953¹⁸¹. On songe aussi à solliciter les Juifs de Liège, de Charleroi et de Gand, ainsi que les Juifs résidant au Congo et ceux qui ont quitté la Belgique pour s'installer aux États-Unis¹⁸².

En mai 1953, six sections professionnelles fonctionnent : ce sont celles des industries diverses, dont s'occupe Jean Bloch¹⁸³, des imperméables, des fourreurs, des gantiers, des diamantaires et des maroquinières¹⁸⁴. Joseph Tornhajm rapporte les difficultés que connaissent les sections professionnelles. Leurs membres ont fait preuve d'enthousiasme, mais malheureusement leur activité n'est pas assez intensive et ne rencontre que peu d'échos parmi leurs pairs. Comme beaucoup argumentent qu'ils n'ont pas le temps de rendre des visites à domicile, le

¹⁷⁹ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 26 janvier et 2 mars 1953.

¹⁸⁰ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 2 juin 1953.

¹⁸¹ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 31 août 1953.

¹⁸² Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 25 juin, 28 septembre, 29 octobre, 19 novembre et 17 décembre 1953, du 21 janvier 1954. Projet de lettre par Max Gottschalk, novembre 1953. *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 11, décembre 1955, p. 5.

¹⁸³ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 31 août 1953. Procès-verbal de la séance du comité de collecte, commission des industries diverses, 8 septembre 1953. Le baron Jean Bloch est né le 4 octobre 1913 et décédé le 30 mars 2002. Actif dans les affaires, devenu lieutenant-colonel honoraire, il fut, comme l'écrivit Georges Schnek, « un des piliers du judaïsme belge contemporain » (il fut notamment président du Consistoire central israélite de Belgique de 1978 à 1982). Membre du conseil d'administration de la Centrale dès janvier 1953, il y restera toujours très attaché et sera, notamment, président de campagne en 1959, président de la Centrale de 1966 à 1970. Cf. notamment *Hommage au Baron Jean Bloch*, dans *La Centrale*, n° 286, juin 2002, pp. 5-10.

¹⁸⁴ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 5 mai 1953. À la suite de ce comité de direction, se tiennent des séances de la commission des maroquinières et de la commission des diamantaires.

comité de direction, après hésitations, finit par proposer qu'alors ils agissent plutôt par correspondance¹⁸⁵.

Le comité de direction ne renonce toutefois pas du tout à ces sections professionnelles ; il pense plutôt à les développer et à les multiplier. Il répète que « les commissions professionnelles permettent de toucher la grande masse des donateurs et de ce fait doivent être le centre des activités de la Centrale »¹⁸⁶. Le comité de direction propose de créer des sections professionnelles de bonneterie, de cravates, de tapis et il pense au personnel de l'Innovation¹⁸⁷. Il demande aux membres de son conseil d'administration une action plus intense au sein des commissions professionnelles¹⁸⁸.

Mais entretemps, les œuvres affiliées attendent et s'impatientent. La Maison de Retraite voit s'annoncer un déficit et elle envisage de lancer encore une fois une collecte propre. Le comité de direction doit la rappler à l'ordre¹⁸⁹. L'AIVG fait également remarquer qu'elle ne fait plus de collecte depuis la création de la Centrale, ce qui accroît ses problèmes budgétaires¹⁹⁰. En avril 1953, le comité de direction décide de lui octroyer 30.000 frs mensuellement pendant six mois pour qu'elle puisse faire face à ses obligations¹⁹¹. Et en octobre, il accorde à l'ORT une subvention pour couvrir le déficit laissé par sa partie bruxelloise¹⁹².

¹⁸⁵ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 5 et 11 mai 1953.

¹⁸⁶ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 11 mai 1953.

¹⁸⁷ L'Innovation avait été créée par Julien Bernheim, Juif arrivé d'Alsace à Bruxelles en 1897. Son fils, Émile Bernheim, lui succéda à la tête de l'entreprise. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 51-52.

¹⁸⁸ Archives COSJ. Procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 5 mai 1953.

¹⁸⁹ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 15 et 28 avril 1953.

¹⁹⁰ Archives SSJ, procès-verbal de l'assemblée générale de l'AIVG du 2 mars 1953.

¹⁹¹ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 28 avril 1953. Procès-verbal de la séance du comité de répartition du 15 avril 1953.

¹⁹² Archives COSJ, procès-verbal de la séance du comité de répartition du 6 juillet 1953. Procès-verbal de la réunion du comité de direction du 29 octobre 1953.

Se développer

L'AIVG montre ses réticences devant un élargissement de la Centrale d'Œuvres sociales juives à de nouvelles œuvres ; elle craint que l'éventuelle augmentation du nombre d'organisations adhérentes ne provoque la diminution de la part de chacune. En mai 1953, le conseil d'administration de l'AIVG recommande la prudence et « suggère que la Centrale examine avec une attention toute particulière les nouvelles demandes d'adhésions »¹⁹³. Mais la Centrale d'Œuvres sociales juives est autre chose qu'un organisme de collecte de l'AIVG : elle a maintenant son existence propre, son autonomie et suit sa propre histoire. Il est dans sa nature même de se développer en admettant l'adhésion de nouveaux membres : la première sera celle de l'Œuvre de la Cantine scolaire de l'École israélite.

L'École israélite a été créée en septembre 1947, rue des Patriotes, à Bruxelles. Elle a alors 80 élèves. En 1948, elle a 5 classes et 130 élèves de 4 à 14 ans. C'est alors la seule école juive de Bruxelles alors qu'Anvers compte à la même époque deux écoles juives totalisant plus de 1.000 élèves. Elle est agréée par l'État et suit les programmes scolaires belges ; c'est donc le Ministère de l'Instruction publique qui nomme et inspecte les instituteurs de l'enseignement général. En 1949, le budget est « assez mal équilibré » ; l'école fonctionne grâce à l'aide de l'État et aux dons de particuliers¹⁹⁴ ; les élèves doivent payer un minerval « accessible à toutes les bourses ». En 1950, l'école s'installe rue du Canal, à Bruxelles. Elle a, en 1951, 125 élèves ; en 1952, 149. Outre le jardin d'enfants, les élèves peuvent y suivre les six années primaires et les deux années de cours moyen¹⁹⁵.

Un repas chaud (et *kasher*) est servi à midi à une centaine d'enfants. Pour les enfants des familles aux revenus les plus modestes, ces repas

¹⁹³ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 26 mai 1953.

¹⁹⁴ *Kehilatenou*, n° 2, février 1949, p. 4 ; juin 1949, p. 2. Archives SSJ. *Rapport sur la situation des Juifs en Belgique*, 17 septembre 1948. R. Orfinger-Karlin, *Belgium*, dans *American Jewish Year Book*, vol. 49, p. 330.

¹⁹⁵ *Kehilatenou*, n° 32, juillet-août 1951, p. 2 ; n° 36, octobre-novembre 1951, p. 3 ; n° 46, août-septembre 1952, p. 2 ; n° 48, octobre-novembre 1952, p. 3. Archives COSJ, brochure de présentation de l'École israélite, 1953.

sont gratuits ; d'autres payent partiellement en fonction de leurs possibilités. La cantine scolaire est financée grâce au Comité féminin des Œuvres sociales de l'École ; les enfants ainsi aidés sont au nombre de 39 en juin 1953 et de 42 en octobre 1953¹⁹⁶. L'École israélite a aussi un service d'autocar scolaire car les élèves viennent de différents quartiers de Bruxelles, quelquefois fort éloignés de l'école. Le service d'autocar permet de transporter chaque jour 112 élèves en octobre 1953 ; il est considéré comme faisant partie de l'activité de la Cantine. Avant même que la Centrale n'existe formellement, le Comité féminin des Œuvres sociales de l'École israélite avait demandé son adhésion, en s'adressant au rabbin Dreyfus, le 22 juin 1952¹⁹⁷. C'est en juin 1953 que le conseil d'administration de la Centrale votera son affiliation¹⁹⁸.

En décembre 1952, le comité de direction, tout en insistant pour que le budget et la comptabilité des œuvres sociales de l'École soient nettement distincts de ceux de l'École-même, ce qui n'est pas le cas à ce moment-là, essaie d'abord, après propositions de l'AIVG¹⁹⁹, de mettre au point un système provisoire où la Centrale subventionne la Cantine sans que celle-ci ne soit encore membre. L'idée est que l'aide financière passe par l'AIVG, qui assure la moitié du coût des repas des enfants de familles indigentes, et que l'argent soit remboursé par la Centrale à l'AIVG ultérieurement. L'École doit donc communiquer à l'AIVG « la liste des enfants qu'elle considère comme nécessiteux » ; l'AIVG fait des enquêtes sociales sur les familles concernées. L'AIVG renvoie ensuite à l'École une liste des enfants dont elle accepte la charge. L'École transmet mensuellement à l'AIVG le nombre des repas servis et le relevé des dépenses correspondant à la liste de l'AIVG²⁰⁰.

¹⁹⁶ *Kehilatenou*, n° 38, décembre 1951, p. 4. Archives COSJ, lettre de Lucien Lazare à Arié Goldberg, 17 juin 1953. Lettre de Louis Willemain à Max Gottschalk, 5 octobre 1953.

¹⁹⁷ Archives COSJ, lettre de madame Lazare, pour le Comité féminin des Œuvres sociales de l'École israélite, au rabbin Dreyfus, 22 juin 1952.

¹⁹⁸ Archives COSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la COSJ du 25 juin 1953.

¹⁹⁹ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 2 décembre 1952.

²⁰⁰ Archives COSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la COSJ du 15 décembre 1952. Lettre de Max Gottschalk à Lucien Lazare, 6 janvier 1953. Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 16 février 1953.

L'Œuvre de la Cantine scolaire, qui s'engage à arrêter toute collecte, espère évidemment que son adhésion à la Centrale lui permettra de couvrir la totalité de ses frais et non plus la moitié. Dans un premier temps, le système mis en place précédemment se poursuit, mais l'argent n'est plus remboursé à l'AIVG il est versé à la Cantine²⁰¹. La situation financière de l'École n'est pas bonne ; en décembre 1953, l'École se plaint : « Nous avons des dettes continuelles et de très grandes difficultés à équilibrer notre budget » et ce d'autant plus que le nombre des élèves de l'École augmente, notamment à cause de l'immigration de familles juives, qui connaissent souvent de nombreux problèmes matériels dans les premiers temps de leur installation en Belgique²⁰². En 1954, la Cantine recevra de la Centrale une somme forfaitaire mensuelle²⁰³.

²⁰¹ Archives COSJ, lettre de madame Lazare à Max Gottschalk, 23 juin 1953. Lettre de Max Gottschalk à madame Lazare, 26 juin 1953.

²⁰² Archives COSJ, lettre de Louis Willemain à Arié Goldberg, 14 décembre 1953.

²⁰³ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ du 17 décembre 1953 et du 13 mai 1954. Lettre de madame Bernheim à Georges Aronstein, 14 septembre 1954.



BULLETIN DE LA
CENTRALE
d'ŒUVRES SOCIALES JUIVES



A. S. B. L.

ŒUVRES AGRÉÉES

Aide aux Israélites Victimes de la Guerre - Maison de Retraite pour Vieillards - « ORT » Belge
Société Israélite d'Assistance Antituberculeuse - Union des Etudiants Juifs - Œuvre de la Cantine Scolaire de l'Ecole Israélite

N° 2

18, AVENUE DE LA TOISON D'OR, BRUXELLES - Tél. 13.14.39 - C. C. P. 468.36

Septembre 1953

BULLETIN PÉRIODIQUE



SOMMAIRE

	PAGE
Editorial	3
Soyons Réactionnaires par M. Robert Dreyfus	5
“ Sécurité ” par M. Paul Philipsson	5
Des D. P. 's deviennent Fermiers au Canada par M. Max Gottschalk	6
L'accueil en Belgique des Enfants Juifs de Hollande	7
La Maison de Retraite pour Vieillards vous parle...	8-9
Un petit garçon... comme beaucoup d'autres	10
Les Activités de l'A.I.V.G. par M. Guy Mansbach	11
Rubrique des Lecteurs	12
Chacun de vous peut aider la Centrale	13
Notre Calendrier	15

Couverture du *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*,
septembre 1953

© COSJ

Un outil : le *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*

Le premier numéro du *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, qui porte la date de juillet 1953, peut donc afficher dans son en-tête comme œuvres agréées : l'AIVG, la Maison de Retraite, l'ORT-belge, la SIAA, l'UEJB et l'Œuvre de la Cantine scolaire de l'École israélite²⁰⁴. Cette première édition d'une revue aujourd'hui presque cinquantenaire est le résultat d'un long travail mené par la commission de propagande.

En janvier 1953, le comité de direction de la Centrale demande à Léopold Noudel de prendre en mains la commission de propagande²⁰⁵. Fin avril 1953, Noudel rapporte au comité de direction que la commission de propagande propose « la publication d'un journal de la Centrale, de 4 pages et s'appelant “Tsedaka” (charité) ». Le comité de direction approuve cette suggestion mais décide que le titre en sera : « *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives* »²⁰⁶. La commission de propagande est chargée de réaliser ce *Bulletin*. La mission est difficile : il faut créer une revue à la fois efficace et peu coûteuse en comptant principalement sur le travail bénévole réalisé par les membres de la commission de propagande, qui ne sont pas pour autant des professionnels du secteur de la communication.

Le premier numéro du *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives* paraît donc en juillet 1953, un deuxième en septembre, un troisième en décembre²⁰⁷. Le *Bulletin* est une publication aux articles variés, illustrée, comptant plus de pages que prévu, 12 en juillet, 16 en septembre, 24 en décembre. Elle se veut « vivante et attrayante »²⁰⁸. Les publicités

²⁰⁴ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 1, juillet 1953, p. 1.

²⁰⁵ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 26 janvier 1953. Léopold Noudel sera en conséquence coopté comme membre du comité de direction. Léopold Noudel (Anvers, 1907 – Bruxelles, 1969) travaillait dans les industries chimiques ; avant-guerre, il s'était occupé notamment de l'Œuvre centrale israélite de Secours et de l'aide aux Réfugiés du Reich. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 127.

²⁰⁶ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion de la commission de propagande du 19 avril 1953. Procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 28 avril 1953.

²⁰⁷ La date selon le calendrier hébraïque n'est alors pas mentionnée ; elle sera ajoutée à partir du numéro 6, de septembre-octobre 1954.

²⁰⁸ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 1, juillet 1953, p. 1.

sont présentes et le *Bulletin* précise qu'elles doivent couvrir les frais de parution. La publicité représente donc une forme d'aide matérielle importante pour la Centrale.

Le rabbin Dreyfus avait fait remarquer que même les collecteurs étaient insuffisamment informés des activités des œuvres adhérentes²⁰⁹ ; le *Bulletin* représente aussi une solution efficace à cette carence. Des articles expliquent ce que sont la Maison de Retraite, l'AIVG, l'Union des Étudiants juifs ; la Centrale sollicite les institutions affiliées à rédiger elles-mêmes les informations dont elles veulent faire part au public. Si la couverture de ce premier numéro reproduit une photo d'enfants jouant dans la cour d'un home de l'AIVG, c'est bien que c'est une image qui fait appel à la conscience sociale des Juifs devant le sort des orphelins de la Shoah et l'avenir du judaïsme.

Le *Bulletin* est évidemment aussi un moyen privilégié pour faire connaître au mieux ce qu'est et ce que fait la Centrale d'Œuvres sociales juives. Il faut inlassablement convaincre. Le côté pratique est mis en avant : outre l'économie réalisée dans les frais administratifs, les sollicités ne devront plus souscrire qu'une fois par an en un seul geste qui bénéficiera à toutes les œuvres affiliées. Le *Bulletin* donne les chiffres des résultats des collectes : le 19 mai 1953, la Centrale a reçu, au total, 1.000.000 frs venant de 323 donateurs ; le 1^{er} juillet, 1.489.498 frs venant de 466 donateurs²¹⁰.

Bien sûr, le *Bulletin* reproduit de nombreuses incitations aux dons. Certaines ont un caractère accusateur et interpellant. En décembre 1953, le *Bulletin* calcule : « 707 chefs de famille ont fait leur devoir de solidarité » et « 4.300 chefs de famille ont négligé nos orphelins, malades et assistés »²¹¹. Le ton restera longtemps similaire ; en décembre 1954, on peut lire : « Savez-vous qu'à Bruxelles en 1954... il y a des vieillards juifs, hommes et femmes de 70 à 85 ans qui vivent dans des taudis ? Il y a des orphelins de guerre, qui, ayant trouvé l'affection dont le nazisme les a privés, voudraient se marier et n'ont pas les moyens de s'installer ? Il y a des étudiants juifs, particulièrement méritants, qui doivent interrompre leurs études ? Parce que vous n'avez pas

²⁰⁹ Archives COSJ, procès-verbal de la séance de la commission de collecte du 20 octobre 1953.

²¹⁰ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 1, juillet 1953, p. 4.

²¹¹ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 3, décembre 1953, p. 15.

donné ou n'avez pas donné assez à la Centrale d'Œuvres sociales juives en 1954. Sans retard, souscrivez à la Centrale d'Œuvres sociales juives »²¹².

La revue publie des articles de fond variés, où toute possibilité de polémique est évitée dans la mesure du possible. Des textes du *Bulletin* sont écrits notamment par Max Gottschalk, Léopold Noudel, Guy Mansbach, Robert Dreyfus, Régine Orfinger... En 1954, son contenu se diversifie : des contes pour enfants sont publiés, écrits et illustrés par Pinchas Kahlenberg par exemple²¹³. Le *Bulletin* informe et reflète de plus en plus la vie sociale et culturelle des Juifs à Bruxelles et joue donc un rôle important dans ce domaine. La Centrale peut aussi compter sur l'aide de revues étrangères, comme celle du Fonds social juif unifié français ou les *Cahiers de l'Alliance israélite universelle*, qui lui permettent de reproduire des articles déjà publiés par elles²¹⁴. Le *Bulletin* devient donc, comme la Centrale l'écrit elle-même, « non seulement un organe de propagande pour la Centrale et pour les différentes œuvres qui y sont affiliées, mais une revue juive de grand intérêt »²¹⁵.

« Taper sur le clou »

Le numéro de décembre 1953 du *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives* donne des résultats : le 1^{er} septembre, la Centrale a convaincu 517 donateurs et a collecté 1.561.348 frs ; au 1^{er} décembre, 707 donateurs ont apporté 2.066.468 frs. Elle n'a pas renoncé à ses buts chiffrés : « Votre contribution doit nous permettre d'atteindre notre but : 4.350.000 frs en 1953 », pour la fin décembre donc, date de clôture du premier exercice (une assemblée générale extraordinaire, en

²¹² *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 7, décembre 1954, p. 5.

²¹³ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 4, mars 1954, pp. 10, 11, 21. Pinchas Kahlenberg, né en Roumanie en janvier 1913, chantre célèbre, premier ministre-officiant de la Communauté israélite de Bruxelles, militant sioniste, peintre, dessinateur et céramiste, devint aumônier en chef du culte israélite des Forces armées belges. Il mourut à Bruxelles en 1980. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 186-187.

²¹⁴ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion de la commission de propagande du 30 novembre 1954.

²¹⁵ *Assemblée générale annuelle de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, dans *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 4, mars 1954, p. 19.

juin 1953, avait décidé de changer ainsi la date de fin du premier exercice²¹⁶). Elle n'y arrivera pas : fin décembre, elle a encaissé 2.039.500 frs (sans compter 78.500 frs promis mais non encore versés). Dans ce chiffre, est comprise une donation de l'Œuvre centrale israélite de Secours, l'OCIS, résultat du reliquat de l'avoir de cette institution qui avait décidé sa liquidation en 1953²¹⁷. Comme l'écrit Léopold Noudel dans son éditorial, il faut donc « taper sur le clou ». Et sans se faire d'illusions, il faut compter sur « les vertus miraculeuses de la persuasion »²¹⁸.

La Centrale tire comme enseignement des résultats de ce premier exercice que les commissions professionnelles ont montré leur utilité au départ, mais que leurs résultats sont devenus « insuffisamment satisfaisants »²¹⁹. En 1955, la commission de collecte reconnaîtra que la section des diamantaires a obtenu d'excellents résultats ; celle des maroquiniers « a touché une quarantaine de maroquiniers sur les 350 résidant à Bruxelles », ce qui est considéré comme un succès²²⁰. Plusieurs commissions continueront à se réunir, mais elles ne formeront plus la base de l'action de la Centrale : celle-ci compte dorénavant surtout sur « l'effort individuel de collecteurs se mettant directement et bénévolement à la disposition de la Centrale »²²¹. La notoriété croissante de la Centrale et le travail des membres des commissions professionnelles auront servi à créer les liens préalables nécessaires, destinés à se ramifier par la suite. La Centrale peut s'appuyer sur le noyau sans cesse grossissant de bénévoles qu'elle a progressivement formé.

²¹⁶ *Annexe au Moniteur Belge*, 26 septembre 1953, n° 2606. Archives COSJ, procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1953.

²¹⁷ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 11 mai, 2 juin, 31 août, 17 décembre 1953. *Assemblée générale annuelle de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, dans *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 4, mars 1954, p. 19.

²¹⁸ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 3, décembre 1953, p. 17.

²¹⁹ *Assemblée générale annuelle de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, dans *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 4, mars 1954, p. 19.

²²⁰ Archives COSJ, procès-verbal de la séance du comité de collecte du 17 février 1955. Un diamantaire habitant Bruxelles et ayant une entreprise à Anvers peut aider financièrement à la fois les œuvres bruxelloises et anversoises. Les immigrants juifs avaient grandement développé le secteur de la maroquinerie à Bruxelles dans les années 20. K. Liberman, *La maroquinerie (Les Juifs dans l'industrie et le commerce belges ; I)*, Anvers, 1934, pp. 13-16 et 34-35.

²²¹ *Assemblée générale annuelle de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, dans *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 4, mars 1954, p. 19.

Le Joint, connaissant bien la situation belge, se montre compréhensif devant les débuts graduels de la Centrale : il a toujours eu une vue réaliste de la situation de la communauté juive belge. S'il diminue progressivement son aide à l'AIVG, il continue de la soutenir et ses fonds sont toujours indispensables au maintien en vie de l'institution. Pour le premier semestre 1953, la somme reçue par l'AIVG n'est qu'en légère diminution par rapport à 1952. Des restrictions sont prévues pour le second semestre 1953 et l'AIVG constate que les résultats obtenus par la Centrale ne vont pas permettre de compenser les diminutions des aides du Joint²²².

Il est donc clair pour tous que la Centrale ne sera pas de sitôt apte à remplacer complètement le Joint dans son soutien aux œuvres sociales juives et en particulier à l'AIVG. La Centrale, en 1953, calcule que les œuvres affiliées ont besoin de 19.288.000 frs ; le Joint assure toujours une part prépondérante dans ce que les œuvres, c'est-à-dire principalement l'AIVG, reçoivent, à savoir : 12.120.000 frs ; il est suivi par les pouvoirs publics belges, qui donnent 1.340.000 frs, puis par l'ICA²²³, qui donne 996.000 frs, puis par diverses recettes qui rapportent 482.000 frs. La Centrale se propose donc alors de combler la différence. C'est ainsi qu'elle arrive au chiffre de 4.350.000 frs²²⁴ ; elle n'a donc dans l'immédiat pas l'ambition de remplacer le Joint mais bien « non seulement de couvrir les déficits des œuvres mais encore d'arriver à aider dignement les déshérités »²²⁵. Chaque franc qu'elle collecte permet aux œuvres de mieux surmonter les difficultés causées par leurs déficits. La Centrale se développe progressivement et cela est suffisant pour que le Joint poursuive son aide et maintienne ainsi en vie une institution aussi importante que l'AIVG. En 1964 encore, l'argent du Joint et celui de l'ICA couvriront deux tiers du budget du Service social juif, nouveau nom de l'AIVG, alors qu'en 1963, le subside de la

²²² Archives SSJ, procès-verbal de l'assemblée générale de l'AIVG du 2 mars 1953. Procès-verbaux des séances du conseil d'administration de l'AIVG des 14 avril et 24 juillet 1953.

²²³ L'ICA, la Jewish Colonization Association, est une organisation fondée à la fin du 19^e siècle pour aider les Juifs persécutés à émigrer. Paul Philippon était entré au conseil d'administration de l'ICA en 1946 ; il en devint le vice-président. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 280.

²²⁴ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 3, décembre 1953, p. 7.

²²⁵ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion de la commission de collecte du 16 décembre 1954.

Centrale d'Œuvres sociales juives représentera, lui, 7% des dépenses totales²²⁶.

Après le premier exercice d'activité de la Centrale, l'AIVG bénéficiera en fait de 56,6% de la somme répartie entre les différentes œuvres agréées, alors qu'il avait été question qu'elle en reçoive 95% ; 15% iront à l'UEJB ; 10% à la Maison de Retraite ; 8,6% à la SIAA ; 6,7% à la Cantine scolaire de l'École israélite ; 3,1% à l'ORT²²⁷.

Contrôler sans s'ingérer

La Centrale d'Œuvres sociales juives est responsable des dons qui lui sont faits. La confiance dont elle jouit auprès des donateurs est indispensable pour sa survie. Elle est donc obligée d'avoir une politique de contrôle strict des sommes octroyées aux diverses organisations membres. Ce qui va rendre difficiles les relations entre la Centrale et les œuvres qui en font partie est le fait que la limite entre le contrôle et l'ingérence dans l'organisation interne des œuvres est bien subtile. Chaque œuvre a sa propre histoire, ses propres mécanismes de fonctionnement interne, ses relations humaines et institutionnelles qui se sont peu à peu tissées. La Centrale est alors une institution bien jeune par rapport à chacune de ses composantes institutionnelles.

Ce que l'AIVG voulait, c'était continuer son travail en étant financée par le Joint et en travaillant en collaboration étroite avec lui. Ce ne fut pas possible, il fallait couper le cordon ombilical qui la liait au Joint. Ce dont l'AIVG pouvait rêver, c'est d'une collecte fructueuse qui ne prenne que peu de temps à organiser. La réalité en a bien montré toute l'impossibilité. L'AIVG voit donc, contrainte et forcée, le développement de la Centrale à ses côtés et ce développement s'accompagne d'une autonomie grandissante. La Centrale n'est pas ce qui arrangerait bien l'AIVG : un simple outil de collecte pour elle. Dans ces conditions, il est évident que les relations entre les deux institutions ne sont pas faciles à établir.

²²⁶ Archives SSJ, *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre. Rapport d'activité 1960*, p. 5. *Service social juif. Rapport d'activité 1964*, p. 13. *Service social juif. Rapport d'activité 1963*, p. 13.

²²⁷ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 4, mars 1954, p. 22.

Le degré d'autorité de la Centrale d'Œuvres sociales juives sur les œuvres affiliées et donc bénéficiaires est d'abord un principe à débattre et ensuite une mesure à appliquer. Le comité de direction est appelé à se prononcer sur le droit de regard que la Centrale peut exercer sur ses affiliées. En mars 1953, il confirme que « la commission de répartition et, en conséquence la Centrale elle-même, a un droit de regard des plus étendus sur le budget et le fonctionnement des diverses œuvres affiliées »²²⁸. Les voix délibératives des œuvres au sein de la commission de répartition vont provoquer des difficultés de fonctionnement qui feront que le comité de direction décidera de la suppression de cette mesure en novembre 1953²²⁹. En juin 1954, Georges Aronstein donnera ainsi sa définition de la tâche de la commission de répartition qu'il préside : « Le rôle de la commission de répartition n'est pas de dicter à une œuvre la manière dont elle doit être gérée, mais de lui faire des remarques si elle estime qu'elle a un budget trop élevé »²³⁰.

À partir de mars 1953²³¹, Richard Kouperman, trésorier de la Centrale, fait partie du conseil d'administration de l'AIVG, mais les propositions d'économies et de réformes qu'il fera²³² seront mal accueillies par l'AIVG. La Centrale et l'AIVG ne partent pas des mêmes points de vue ; Robert Ebstein²³³, qui fait partie d'une commission d'études sur la gestion de l'AIVG avec Richard Kouperman et Guy Mansbach²³⁴ analysera ainsi la question : « À voir les réactions de Monsieur Kouperman et les miennes propres, j'ai eu par moment l'impression en réalisant mes manques, de deux organisateurs chargés d'améliorer l'efficacité d'une fabrication sans qu'on leur ait détaillé la succession des

²²⁸ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 2 mars 1953.

²²⁹ Archives COSJ, Procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 31 août, 19 novembre et 17 décembre 1953.

²³⁰ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion de la commission de répartition du 3 juin 1954.

²³¹ Archives SSJ, procès-verbal de l'assemblée générale de l'AIVG du 2 mars 1953.

²³² Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 23 juin 1954. Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 1^{er} juin 1953.

²³³ Robert Ebstein, qui adopta le patronyme de Estenne en 1957, est un industriel né en 1913 à Strasbourg et décédé à Bruxelles en 1974 ; actif dans l'AIVG dès ses débuts, principalement dans la Section Enfance, membre du conseil d'administration de l'AIVG, il en devint le trésorier. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 100-101.

²³⁴ Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 21 septembre 1953.

opérations, ni décrit le pourquoi de l'organisation existante. » « Alors qu'elle devait se livrer à une analyse objective des activités déployées par les divers services de l'AIVG dans le cadre de leur mission, cette analyse a été entreprise à partir de critères extérieurs au travail social et notamment de critères de rendement »²³⁵. L'AIVG vient de voir s'achever une phase douloureuse de profondes restructurations et de licenciements de personnel, elle n'est pas prête à ce moment précis à engager d'autres réformes. Richard Kouperman sera amené à démissionner du conseil d'administration de l'AIVG en février 1954²³⁶.

La Centrale proposera aussi quelques économies possibles sur les denrées achetées par la Cantine de l'École israélite. Mais chaque institution est un tissu de relations humaines, par exemple entre les donateurs et l'œuvre ; l'École israélite fait donc remarquer que certains de ses fournisseurs sont aussi de généreux donateurs et qu'il est logique de les garder comme fournisseurs même s'ils sont un petit peu plus chers que certains de leurs concurrents²³⁷.

²³⁵ Archives SSJ, *Remarques concernant la commission d'enquête et conclusions*, par Robert Ebs-
tein, 13 février 1954.

²³⁶ Archives SSJ, lettre de H. R. Kouperman à Paul Philippson, 18 février 1954.

²³⁷ Archives COSJ, lettre de Max Gottschalk à madame Bernheim-Kouperman, 6 décembre 1954.
Lettre de S. B. Bamberger, directeur, à madame Bernheim-Kouperman, 22 décembre 1954. Let-
tre de madame Bernheim-Kouperman à Max Gottschalk, 23 décembre 1954.



BULLETIN DE LA CENTRALE d'ŒUVRES SOCIALES JUIVES



A. S. B. L.

ŒUVRES AGRÉÉES

Aide aux Israélites Victimes de la Guerre - Palais de Justice pour Vieillesse - «ORT» Belge
Société Israélite d'Assistance Antituberculeuse - Union des Etudiants Juifs - Œuvre de la Cantine Sociale de l'École Israélite

18, AVENUE DE LA TOISON D'OR, BRUXELLES - Tél. 13.14.30 - C. C. P. 488.36

N° 3

Décembre 1953

BULLETIN PÉRIODIQUE



SOMMAIRE

	Page		Page
Une Déclaration de		Activités de l'A. E. V. G.	16
M. le Prince de Mérode	5	Et c'était tout	20
Taper sur le clou	7	Notes calendriques	18
Une « Centrale » à Bruxelles en 1922	8	Chronique Israélite	18
Il ne s'agit à votre solennité	10	Legs et donations	18
Une interview		Le président Eisenhower au Israël-Drish	19
du Baron Guy de Rothschild	12	Dei de la Maison de Ratzko	20
Lettre d'un étudiant	14	Concert spirituel de musique hébraïque	20
En route vers le 100 millions	15		

Couverture du *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*,
décembre 1953

© COSJ

Deuxième exercice

En 1954, aucune nouvelle institution n'adhérera à la Centrale. Après discussions, l'agrégation de l'ORT sera maintenue, car des jeunes et des adultes de Bruxelles vont suivre les cours de l'ORT à Anvers et une section de l'ORT continue à fonctionner à l'École israélite²³⁸. La SIAA demande sa désaffiliation en mai 1954²³⁹. Les relations avec l'AIVG restent tendues. Roger Van Praag ne change pas d'avis sur la Centrale d'Œuvres sociales juives : il n'admet pas l'indépendance croissante de la nouvelle institution et il écrit en septembre 1954 : « N'oublions pas que c'est nous qui avons créé la Centrale et que celle-ci n'a de sens que pour autant qu'en premier lieu, elle nous aide »²⁴⁰.

Le décès de Guy Mansbach en juillet 1954 est une lourde perte à la fois pour la Centrale et pour l'AIVG ; sa veuve, Anita Mansbach, le remplacera tant à la direction de l'AIVG qu'au comité de direction de la Centrale²⁴¹. Joseph Tornhajm devra abandonner sa charge de président de la commission de collecte à cause de ses obligations professionnelles ; Philippe Schindler²⁴² lui succédera. Début 1955, le rabbin Dreyfus quitte la Belgique²⁴³.

La base de la Centrale est maintenant solide et elle peut continuer sur sa lancée. Les sommes recueillies augmentent et le nombre de donateurs croît. Le comité des Dames a entamé avec succès de nombreux

²³⁸ Archives COSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la COSJ du 18 février 1954.

²³⁹ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 13 mai et 3 juin 1954.

²⁴⁰ Archives COSJ, lettre de Roger Van Praag à Paul Philippson, 14 septembre 1954.

²⁴¹ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 16 septembre 1954. *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 6, septembre-octobre 1954, p. 5.

²⁴² Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ du 3 juin, 16 septembre et 4 octobre 1954. Philippe Schindler est actif dans la Centrale dès juin 1952. Né à Bruxelles en 1904 et décédé en 1972, Philippe Schindler fut notamment administrateur de l'École israélite et de la Communauté israélite de Bruxelles. Prenant en charge la commission de collecte, il entra au comité de direction de la Centrale. J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 307-308.

²⁴³ *Kehilatenou*, n° 76, février-mars 1955, pp. 1-4.

contacts ; des réunions d'information par quartiers sont organisées²⁴⁴. En septembre 1954, la Centrale a distribué à ses affiliées, depuis sa fondation 1.582.000 frs, dont 902.000 frs à l'AIVG, ses recettes pour la même période sont de 2.593.000 frs ; elle a dépensé 731.000 frs en frais de fonctionnement²⁴⁵.

La Centrale compare régulièrement sa collecte avec celle d'autres organismes. En septembre 1953, Guy Mansbach parle de la CEFINA, organisme hollandais similaire à la Centrale, qui récolte annuellement l'équivalent de 5 millions de francs belges et qui est « parvenue à se libérer totalement des subventions du Joint » en couvrant 90% des besoins de ses quinze œuvres affiliées²⁴⁶. Fin 1954, Léopold Noudel compare les résultats de la Centrale qui a alors récolté 1.400.000 frs venant de 1.300 donateurs avec ceux du Fonds social juif unifié pour l'Alsace. Il en arrive à la conclusion qu'une communauté deux fois moins nombreuse que celle de Bruxelles trouve moyen de donner à ses œuvres sociales environ le double de ce que recueille la Centrale. Noudel conclut que la solidarité entre les Juifs de Bruxelles ne fonctionne pas encore au mieux²⁴⁷. Ces comparaisons sont une incitation à poursuivre inlassablement les efforts pour convaincre, coordonner, animer.

La Centrale d'Œuvres sociales juives ne manque pas de marquer sa gratitude à ses collecteurs « pour le dévouement qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de cette mission, toujours ingrate, de sollicitateurs »²⁴⁸. La Centrale prépare un formulaire de rapport de visites que les collecteurs peuvent remplir ; celui-ci montre par les rubriques prévues les aléas des visites : à la rubrique « accueil », le choix est possible entre « chaleureux », « gentil », « réservé », « froid », « mauvais », « pas reçu » ; la rubrique « arguments décisifs » mentionne « don unique », « don annuel », « organisation économique », « aide aux pau-

²⁴⁴ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ des 16 septembre et 4 octobre 1954. Procès-verbaux des séances de la commission de collecte des 17 novembre 1953 et 16 décembre 1954. Procès-verbal de la réunion de la commission de collecte du 30 novembre 1954.

²⁴⁵ Archives COSJ, lettre de Paul Philippson à Roger Van Praag, 17 septembre 1954.

²⁴⁶ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 28 septembre 1953.

²⁴⁷ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 7, décembre 1954, pp. 3-12.

²⁴⁸ *Assemblée générale annuelle de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, dans *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 4, mars 1954, p. 19.

vres », « œuvres affiliées », « contrôle des œuvres », « devoir moral » ; et les objections : « difficultés financières », « affaires calmes », « état de santé » « n'est pas juif », « pas d'œuvre juive », « contre la philanthropie », « contre une œuvre », « donne ailleurs »²⁴⁹.

L'expérience de la Centrale l'a convaincue que rien ne remplace les démarches et les contacts personnels²⁵⁰. Max Gottschalk encourage les collecteurs en 1954 : « Nous comprenons que les démarches auprès des donateurs soient ingrates, mais elles sont nécessaires et même indispensables durant les premières années de l'existence de la Centrale ». Il évoque sa propre expérience : « Je puis dire que la réception que j'ai reçue d'inconnus, qui constituaient les neuf dixièmes des personnes visitées par moi, a été sans exception favorable et dans beaucoup de cas des plus accueillantes. Cette impression est confirmée par les rapports de la grande majorité des collecteurs ». Et il conclut qu'il ne faut « pas s'exagérer ni le temps et l'effort que réclament ces démarches, ni leur caractère pénible »²⁵¹.

Nouvelles perspectives

Fin 1953, s'annonce la possibilité de demander des fonds à la Claims Conference on Jewish Material Claims, qui répartit l'argent provenant des réparations versées par la République fédérale d'Allemagne. Cela représente un grand espoir pour les institutions sociales juives en Belgique, mais le Joint avertit : « En aucun cas les efforts faits pour trouver des fonds sur place ne doivent être relâchés étant donné que les paiements allemands ne sont que temporaires et que si les efforts locaux étaient diminués on se trouverait devant une situation critique au moment où ces paiements cesseraient »²⁵².

L'action de la Centrale d'Œuvres sociales juives et la poursuite de l'aide du Joint ont permis aux œuvres sociales juives de survivre ; les

²⁴⁹ Archives COSJ, formulaires de rapports de visite, 1956.

²⁵⁰ Archives COSJ, procès-verbaux des réunions du comité de direction de la COSJ du 4 août 1953 et du 18 novembre 1954. Procès-verbal de la séance de la commission de collecte du 16 décembre 1954.

²⁵¹ Archives COSJ, circulaire signée par Max Gottschalk, 10 mai 1954.

²⁵² Archives SSJ, procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'AIVG du 9 novembre 1953.

fonds qui viendront par l'intermédiaire de la Claims Conference vont donner une possibilité de se développer et se moderniser. Max Gottschalk en a tout de suite compris l'importance : au comité de direction de la Centrale tenu le 28 septembre 1953, il propose que « la Centrale passe une demande de 725.000 \$ (36.250.000 frs belges) destinés à recréer le Foyer israélite existant avant guerre ». Ce Foyer comprendrait une bibliothèque, des salles de réunion, des salles de lecture, une cafeteria ; des cours de langues, français et néerlandais, y seraient donnés ; des conseils comptables y seraient dispensés ; des conférences et des concerts y seraient organisés²⁵³. Ce projet trouvera en fait son aboutissement dans la création du Centre des Jeunes, inauguré en 1959²⁵⁴.

En 1954, quand la Centrale fait un portrait de la population juive de Bruxelles à la Claims Conference on Jewish Material Claims dans un document destiné à appuyer le projet d'un nouveau Foyer israélite, elle constate encore le manque de liens, de relations, de coordinations, entre les Juifs établis depuis longtemps en Belgique et ceux qui sont arrivés en grand nombre après-guerre, entre les orthodoxes et les non-orthodoxes, entre les sépharades et les ashkénazes, entre les sionistes et les non-sionistes, entre Juifs d'origines et de langues diverses. La solidarité entre ces différents groupes, qui s'entrecroisent par ailleurs, reste difficile à concrétiser, à organiser²⁵⁵.

Grâce à des efforts toujours renouvelés, la Centrale continue de grandir. En 1955, la Centrale comptera 1.148 donateurs, en 1956, 1.263 et en 1957, 1.422²⁵⁶. En septembre 1955, la colonie de vacances “Les Amis des Enfants” obtient son affiliation. “Les Amis des Enfants” est une association créée par l'Arbeter Ring, organisation de tendance bundiste, donc “yiddishiste” ; “Les Amis des Enfants” donnait aussi des cours de yiddish, d'histoire et de littérature juives. Le comité de direction de la Centrale va demander que la colonie de vacances, qui permet à des enfants de séjourner à Middelkerke, soit distinguée des

²⁵³ Archives COSJ, procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 28 septembre 1953.

²⁵⁴ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 31, avril 1959, pp. 5-9.

²⁵⁵ Archives COSJ, lettre de la Centrale d'Œuvres sociales juives à la Conférence on Jewish Material Claims against Germany demandant de subventionner un centre communautaire juif, 1^{er} octobre 1953.

²⁵⁶ *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 28, octobre 1958, p. 20.

cours, dont l'Arbeter Ring restera seul responsable²⁵⁷. La Fondation Bischoffsheim²⁵⁸ sera l'adhérente suivante ; cette Fondation, créée en 1903, a pour but d'aider des jeunes filles à fonder un foyer. L'élargissement progressif de la Centrale continuera ultérieurement à suivre le développement des institutions sociales juives à Bruxelles.

Elle perfectionnera aussi ses méthodes de collecte en sachant tirer profit de ses expériences. La Centrale d'Œuvres sociales juives organisera ses campagnes de collecte en les faisant orchestrer et diriger par une personnalité dévouée changeant chaque année alors que ses soirées de gala vont devenir des événements incontournables de la vie juive bruxelloise.

Conclusion

Aux premiers jours de l'après-guerre, les Juifs de Belgique n'étaient pas dans une situation économique qui leur permettait d'aider financièrement les plus démunis d'entre eux. L'American Joint Distribution Committee fut l'indispensable élément moteur de la reconstruction de la vie sociale et économique juive en Belgique. Mais son aide devint un élément si familier que les œuvres sociales juives eurent beaucoup de mal à convaincre en profondeur la population juive que cette aide diminuait et touchait à sa fin. Il y eut comme une délégation de responsabilité envers le Joint.

Le Joint assumait cette charge en travaillant étroitement avec les organisations concernées pour préparer son départ et en appuyant comme il le pouvait la création de la Centrale d'Œuvres sociales juives. Il fit preuve de compréhension et de réalisme devant la situation de la communauté et des œuvres sociales juives de Belgique. Le Joint poursuivit son financement de l'AIVG-SSJ jusqu'au début des années 1970, mais la part du budget de l'AIVG couvert par le Joint s'amointrit peu à peu. Le Joint avait grandement contribué à créer l'AIVG ; l'AIVG a

²⁵⁷ *Annexe au Moniteur Belge*, 17 décembre 1955, n° 3434. Archives COSJ, procès-verbal des réunions du comité de direction de la COSJ des 13 mai et 23 juin 1954. Procès-verbal de la réunion du comité de direction de la COSJ du 3 juin 1954. *Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 11, décembre 1955, pp. 4-5.

²⁵⁸ *Centrale. Bulletin de la Centrale d'Œuvres sociales juives*, n° 25, avril-mai 1958, p. X.

grandement contribué à créer la Centrale. La création de la Centrale d'Œuvres sociales juives arrivant dans une période de grandes difficultés financières de l'AIVG, et pour cause, les relations entre les deux institutions ne pouvaient se préciser sans heurts. Le problème de la Centrale était de marquer sa spécificité par rapport au Joint et d'inventer des relations avec les institutions sociales juives, qui ne pouvaient ressembler aux rapports qui existaient entre celles-ci et le Joint et alors qu'elle était la dernière née des œuvres sociales juives.

Lorsque la Centrale d'Œuvres sociales juives se crée huit ans après la Libération, les séquelles de la guerre et de la déportation font toujours socialement des ravages importants parmi la population juive en Belgique. De nouveaux arrivants chassés de leur pays d'origine et arrivant en Belgique démunis de tout ont impérativement besoin d'être aidés. Bien sûr la situation économique globale s'est améliorée par rapport aux premiers temps de l'après-guerre et la communauté juive a pu reconstituer peu à peu ses liens, ses structures, son tissu social. Mais le rôle de la Centrale d'Œuvres sociales juives à ses débuts représente encore un défi très dur à relever. Héritière d'un lourd passé à sa naissance, sa création se fait à un moment où les charges ne sont plus possibles à supporter pour des œuvres telles que l'AIVG. La Centrale tente donc dans l'urgence d'apporter l'oxygène nécessaire à la survie de certaines institutions. Peu à peu, alors que la situation économique s'améliore, les infrastructures sociales juives se diversifieront et se développeront. La Centrale d'Œuvres sociales juives accompagnera cette évolution.

L'histoire et la structure de la Centrale d'Œuvres sociales juives, dont témoignent ses archives (quoique conservées seulement en partie), reflètent toute cette vie au service de la communauté juive, toute cette énergie mise en œuvre au nom de la solidarité et dont l'action passe par de nombreuses œuvres, ayant chacune son rôle, son histoire, sa spécificité ; qui ont éventuellement eu besoin d'elle pour survivre, qui ont toujours besoin d'elle pour réaliser au mieux les buts qu'elles se sont fixés. La tâche était immense et difficile. Il s'est trouvé à chaque moment des hommes et des femmes prêts à mettre tout en œuvre pour surmonter les obstacles et vaincre les difficultés. Ils ont su trouver le chemin de la confiance et de la générosité des donateurs, sans lesquels la Centrale d'Œuvres sociales juives n'existerait pas.

Le grand rabbin Robert Dreyfus Notes pour une biographie

Jacques Déom

Avec l'église Sainte-Foy (XII^e siècle), relais sur la Route romane d'Alsace, et la bibliothèque publique, fondée en 1452 (la plus ancienne d'Alsace et l'une des plus riches d'Europe en manuscrits anciens et incunables), son marché du mardi remontant à 1435 et ses maisons aux murs blancs, poutres brunes et pignons sortants, Sélestat (Bas-Rhin, France) présente un charme médiéval et baigne dans une atmosphère catholique marquée. C'est là que voit le jour, le 4 juin 1913, Robert Mayer Hugues Dreyfus, fils de Fernand Dreyfus (né dans la même ville le 5 avril 1867) et de Delphine Lévy (Haguenau 25 mars 1874 – 29 octobre 1934)¹. Cette famille de commerçants appartient à une communauté juive de vieille implantation, que le futur rabbin décrira par la suite comme « composée de gens très croyants, mais peu instruits dans la *Thora* : ils confondaient religion, solidarité sociale et soutien aux organisations sionistes, vie communautaire, comme constituant autant de formes diverses d'un judaïsme naturel »².

De 1919 à 1930, le jeune homme poursuit ses études primaires et secondaires au collège de sa ville natale. S'y côtoient sans difficultés élèves catholiques, protestants et juifs. Ces derniers « n'écrivaient pas en classe le Sabbath et ne fréquentaient pas les cours les jours de fêtes juives »³.

Bachelier-ès-lettres en juillet 1930, Robert Dreyfus entreprend à l'Université de Strasbourg des études de dentisterie et décroche le PCN (certificat préparatoire aux études de médecine). Mais ce ne sont pas

¹ Archives de la Communauté israélite de Bruxelles, papiers Robert Dreyfus, *Curriculum vitae*, 3 juin 1948.

² *À bâtons rompus avec le grand rabbin de Belgique M. Robert Dreyfus*, dans *La Centrale*, n° 69 (1963), p. 214.

³ *Ibid.*

les études scientifiques qui le retiendront en fin de compte. C'est que cette année de faculté n'a pu conjurer une inquiétude religieuse profonde, qui le détermine à se construire un bagage solide de connaissances juives traditionnelles. Dès 1931, il suit des cours particuliers d'hébreu, de Bible et de Talmud avec trois maîtres alsaciens. Il soulignera tout spécialement par la suite sa dette à l'égard du grand rabbin Joseph Bloch de Haguenau.

Cette expérience s'avère décisive : en octobre 1932, il opte pour la carrière rabbinique. Il entre à l'École rabbinique de France (Paris), aussi connue aujourd'hui sous l'appellation de Séminaire israélite de France (SIF), placée la même année sous la direction du grand rabbin Maurice Liber. Bible, Talmud, philosophie juive, littératures latine et française entre autres figurent au programme des études. En 1934-1935, avec l'accord du Consistoire central israélite de France, il approfondit ses connaissances talmudiques aux *yeshivot* de Montreux, en Suisse⁴, et de Strasbourg. Cette année en détachement, qui le marque profondément, sera validée par l'École rabbinique comme partie intégrante de son cursus.

Dès ces années de séminaire s'affirme par ailleurs une préoccupation qui restera constante au cours de sa carrière : celle de transmettre à la jeunesse une approche concrète d'une spiritualité juive vivante. C'est ainsi qu'avec son ami Joseph Bauer, il fonde et anime, dans le cadre des Éclaireurs israélites de France, la troupe de scouts Rachi⁵.

Robert Dreyfus obtient son diplôme en octobre 1937. Parmi ses sept camarades de promotion, Marc Kahlenberg, qui lui succédera comme rabbin de la Communauté israélite de Bruxelles en 1956.

Au sortir de l'école, il remplit, jusqu'en octobre 1938, ses obligations militaires comme soldat de 2^{ème} classe au 25^{ème} Régiment d'Infanterie à Nancy. Aussitôt quitté l'uniforme, il entre en charge comme rabbin de la Communauté israélite de Haguenau (Bas-Rhin), poste auquel il suc-

⁴ Fondée en 1927 par le rabbin lituanien Eliyahu Botschko, la yeshiva Etz Chaim, la première créée en Suisse, propageait les valeurs du mouvement du *Mousar*, attaché à équilibrer dans la pratique juive éthique et ritualisme. Elle regroupait des étudiants de France, d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Suisse. Y enseignaient entre les deux guerres, entre autres, le rav Moshe Soloveitchik et le rav Aharon Yehuda Leib Steinman. Depuis 1985, la *yeshiva* s'est établie à Jérusalem, sous le nom de *Hekhal Eliyahu*.

⁵ Albert Kirsch, entretien téléphonique avec R. Lipszyc, juillet 2002.

cède à Meyer Jaïs (futur grand rabbin de Paris). Peu après, le 11 décembre 1938, il épouse Gaby May, de Westhoffen (Bas-Rhin).

En captivité

Mais sur ce début de carrière, tout comme sur ce jeune bonheur familial, s'appesantit l'ombre de la crise internationale imminente. Robert Dreyfus est mobilisé le 23 août 1939 au 6^e Régiment d'Infanterie de Nancy. En janvier 1940, il est muté au Groupe sanitaire de Ravitaillement du 21^e Corps d'Armée, puis à celui du 12^e Corps d'Armée avec fonction d'aumônier israélite du Corps d'Armée.

Il est fait prisonnier par les Allemands à La Bourjance (Vosges) le 23 juin 1940 et déporté comme prisonnier de guerre en Allemagne, où il passera toute la durée du conflit. Il travaillera notamment dans une carrière de pierres à Prezien, près de Magdebourg, et dans une usine à papier à Dessau. C'est dans cette ville qu'il sera libéré par les Américains le 17 mai 1945.

Les quelques souvenirs de ce temps qu'il a publiquement évoqués se plaisent à relever les traits d'humanité même dans les rangs de l'opresseur⁶. Ainsi l'autorisation reçue d'un officier allemand « qui dirigeait les 450 prisonniers juifs », peu avant *Rosh ha-Shana* 1940, de sauver des rouleaux de la *Thora* et autres objets du culte de la synagogue de Strasbourg en feu et d'organiser le déroulement sans encombres de la fête. Ou encore ce coq reçu à Dessau d'un non-Juif rhénan pour lui permettre de pratiquer le rite expiatoire de *kapara* la veille de *Yom Kippour*. Il se souvient d'un SA de Prezien, mais sous l'uniforme nazi se cache un ancien communiste. Tout aussi peu de conviction transparait dans le comportement de ce marchand de légumes qui le recrute au commando « comme au marché des esclaves » pour débarquer des caisses, et finit par lui confier son fils pour qu'il lui enseigne le français et l'histoire...

Le sort que subit en ces années d'horreur le peuple juif lui reste largement imperceptible. Ce qu'il en sait tient plus du pressentiment que

⁶ Voir notamment *Épisodes à résonance privée durant ma captivité*, interview de Liliane et Pierre Caïn, 1994, dans *Bulletin de la Communauté juive de Metz*, Tichri 5763.

de l'évidence. « Personnellement, je fus confronté avec la réalité [du sort des Juifs] alors que je travaillais sur une voie ferrée : une rame de wagons vint m'interrompre dans ma tâche. Je remarquai dans l'un d'eux des ossements humains qui dépassaient la bâche. Mon contre-maître, à qui j'avais demandé ce qu'étaient ces ossements, me répondit : « Das sind Judenknochen ! ». Je crus en une sinistre plaisanterie, mais à quelques semaines de là, je rencontrai aux abattoirs municipaux de Dessau un groupe de déportés politiques, parmi lesquels je reconnus quelques Juifs qui me confirmèrent toutes les horreurs que nous connaissons à présent »⁷. Et encore cet aveu : « [Un juif de Galicie] me raconte une histoire qui en 1943 me faisait dresser les cheveux sur la tête, et je n'en croyais pas le moindre mot : il avait une fille qui a été fusillée au pistolet par un officier SS et un enfant de 2 ans qu'ils ont lancé vivant contre un mur. Alors moi j'ai dit : il me dégoûte ce type, il veut avoir de moi quelques cigarettes ou quelques biscuits de guerre et pour ça il me raconte des histoires à faire frémir ! Quel esprit normalement constitué pouvait imaginer en 1943 qu'il se passe des choses de cet ordre dans les camps ? La suite des événements m'a fait comprendre que j'avais été injuste envers ce juif de Galicie »⁸.

« Entre deux âges »

Mais, bien mieux que ces bribes, un document permet de saisir au vif les véritables préoccupations du jeune rabbin prisonnier et éclaire tant ses perspectives religieuses et philosophiques que l'état de son information sur la période qu'il vit et son attitude envers le judaïsme alsacien au sein duquel il est né. Titré *Entre deux âges*, ce texte rédigé au crayon sur des cahiers d'écolier est daté de Dessau, décembre 1944⁹. Robert Dreyfus entend y consigner « [ses] idées directrices en un testament spirituel » destiné à sa jeune femme, au cas où il ne la reverrait pas. « Pour le rendre moins aride, j'ai essayé de le romancer ».

L'affabulation est en l'occurrence transparente et le Pierre Meyer qui se raconte dans le récit doit le plus clair de son expérience à Robert

⁷ À bâtons rompus..., dans *La Centrale*, n° 69 (1963), p. 215.

⁸ *Bulletin de la Communauté juive de Metz*, Tichri 5763.

⁹ Archives du Consistoire central israélite de Belgique (CCIB), papiers Robert Dreyfus.

Dreyfus¹⁰. C'est sous la forme d'une sorte de *Bildungsroman* que le lecteur découvre les affres de la quête de soi d'un jeune Juif alsacien. La tension interne du texte est assurée par celle qui oppose dans la vie du héros la profonde insatisfaction vécue au sein d'un judaïsme alsacien spontané, mais sans pensée ni ferveur, et la recherche d'un judaïsme vivant, ancré dans la tradition, mais ouvert aux attentes du présent. « Avez-vous essayé de *devenir juif* ? », demande Pierre Meyer à ses coreligionnaires, lors d'un *Seder* de fortune au *Stalag*. Dans des termes souvent acerbes, l'auteur s'en prend aux routines religieuses de sa communauté natale. Elles naissent à l'évidence du déchirement moderne. En dépit des violences récurrentes qu'elle subissait au moyen âge, la communauté juive avait pu maintenir sa tradition et son âme. C'est dans des termes véritablement romantiques que l'auteur évoque la ferveur de cette époque où la vie religieuse gardait son caractère organique, sa fidélité aux origines et sa vitalité. Et si la France a mérité la gratitude impérissable des Juifs par l'émancipation qu'elle leur a accordée, force est de constater que la modernité a clivé l'âme juive. « La décadence morale et intellectuelle des juifs d'Alsace a été proportionnelle à leur élévation sociale ». Honte de ses traditions, ritualisme vide, orthopraxie sans inspiration, malaise intérieur mal compensé par une réussite matérielle souvent tapageuse, le (jeune) Juif moderne est en quête de ce qui le sauvera de son inconsistance. Seul le scoutisme juif, malgré l'ignorance de ses chefs en matière de tradition, permet de maintenir la flamme. Robert Dreyfus n'a rien d'un idéologue, mais c'est un chercheur de vérité. Il approche les doctrines moins par suite de leur éclat intrinsèque qu'en fonction de la garantie de sérieux qu'offrent les hommes qui les vivent. Ce "personnalisme" explique la galerie de portraits qui figure dans le "roman" et qui nous offre de rencontrer le sioniste athée et le communiste, le protestant antisémite et le rabbin honteux, le jeune philosophe berlinois tenté par l'homosexualité et le Rebbe à la stature morale impressionnante, la

¹⁰ Ce n'est pas ici le lieu de relever, dans la mesure où la chose est possible, les écarts entre le "roman" et la biographie de son auteur. Certains sont significatifs. Ainsi, le rôle central du passage à Montreux dans le roman met en évidence l'absence de toute évocation détaillée de l'École rabbinique de Paris. Quasi prétérition qui vaut critique...

jeune amoureuse romantique et, finalement, le héros advenu à lui même.

De l'enfance familiale à l'obtention du diplôme universitaire et à la perspective de mariage, celui-ci doit, au-delà de la haine de soi et du sentiment de vide, s'arracher aux écueils de l'athéisme, de la drogue, du rationalisme critique niveleur, de l'indifférence, pour redécouvrir lentement une vérité enfouie sous la poussière et l'ignorance. Il y faudra l'apprentissage décisif de la *yechiva* d'inspiration lituanienne de Montreux, Etz Haim. Au terme de son itinéraire initiatique, le jeune protagoniste reconnaît sa véritable voie dans une idéologie qui est celle de l'Agoudat Israël.

« Nous autres juifs, du moment que nous croyons en D., même si nous admettons une évolution humaine dans notre législation, il faut pour des raisons nationales et culturelles que nous nous soumettions aux prescriptions de cette Loi, jusqu'au jour où une nouvelle autorité législative sera installée à Jérusalem, un nouveau Sanhédrin, qui pourra statuer sur les évolutions et faire des lois nouvelles, incorporées dans le Code théocratique juif », déclare Pierre Meyer¹¹, qui soutient par ailleurs que Moïse « définit une orthopraxie, une soumission au rite, qui n'est pas nécessairement basée sur la foi en Dieu et en l'authenticité de sa Loi. Voilà ainsi le secret nouveau du nationalisme juif, que je ne puis concevoir que s'il soumet ses adhérents au génie de la Nation, à sa Loi et à l'application de celle-ci »¹².

L'idéal ainsi dégagé implique, en même temps que la réappropriation de la tradition spirituelle d'Israël, la réhabilitation de l'agriculture et du travail manuel en réaction à la malédiction qui voue les Juifs au commerce et à ses expédients. La lumineuse page d'utopie qui, à la fin du texte, décrit un kibboutz religieux dans la Terre des ancêtres et, en son sein, la joie simple et resplendissante d'un bonheur familial – sanctuaire des valeurs juives –, résume l'acquis de cette quête.

Entre deux âges mérite en somme bien son titre. Car si le passé, avec ses ombres et ses lumières, y est aussi vivement évoqué que l'avenir y est nimbé de sérénité rayonnante, le présent n'y apparaît réel que sous

¹¹ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Entre deux âges*, manuscrit, p. 206.

¹² *Ibid.*, p. 204.

la forme d'une recherche personnelle des individus, toujours humains, même dans leurs errements. Le lecteur s'étonne de n'y trouver que des échos extrêmement ténus d'une actualité brûlante. Les rages idéologiques qui déchirent l'humanité, l'enthousiasment ou la désespèrent au moment où le texte est rédigé n'y ont pas leur place. Même l'antisémitisme, lorsqu'il est évoqué, est celui du Moyen Âge, ou celui d'individus jamais méprisables dont le héros fait la connaissance, plutôt que la haine du juif érigé en système qui ravage l'Europe. Même appuyé à une certaine conception du nationalisme juif, *Entre deux âges* est un texte profondément apolitique, qui ne saisit le sens possible de la vie commune qu'à partir d'individus responsables de leur destin, dans la trame de relations interpersonnelles. À aucun moment il ne soupçonne l'ampleur de la tragédie en cours, ni son caractère de mécanisme global. Même la vie quotidienne des prisonniers de guerre ne retient pas l'attention de l'auteur. Et pas davantage, prospectivement, les conditions concrètes d'émergence de l'État juif que l'auteur entrevoit pourtant avec tant de bonheur ou les graves difficultés politiques que ne manquerait pas de soulever la mise en pratique des théories évoquées par Pierre Meyer. Il ne s'arrête pas aux mouvements d'appareils, de quelque camp qu'ils relèvent. Les sionistes sont présents dans le texte, mais point le mouvement sioniste. Et la même chose vaut pour les communistes ou les institutions religieuses. Les grandes querelles doctrinales qui divisent le judaïsme religieux allemand par exemple ne trouvent aucune place dans son vécu. Si référence est faite à un philosophe, c'est à Maïmonide¹³. À lire ce texte, plus confession qu'analyse, on saisit Robert Dreyfus dans toute son humanité. On y entrevoit avec clarté l'enracinement existentiel et religieux d'un idéaliste plus préoccupé des hommes que des systèmes, confiant dans la jeunesse, anxieux de permettre l'accès aux sources vives du savoir juif. Même après qu'il aura pris conscience de la tragédie qui a frappé son peuple, ce pouvoir de conviction joint à un profond souci des personnes restera l'une des marques reconnues de la personnalité de Robert Dreyfus.

¹³ Une étude sur le plus grand penseur juif du Moyen Âge (1138-1204) figure dans les archives de Robert Dreyfus, au Consistoire central israélite de Belgique, sous le titre *Quelques notes sur Maïmonide, groupées d'après plusieurs études, par le rabbin Robert Dreyfus. À l'occasion des 750 ans de la mort de Maïmonide (14 janvier 1955)*, (dactylographié, 24 pages, photocopie).

De Metz à Bruxelles

À son retour de captivité, il retrouve sa femme et sa fille dans le centre de la France la veille de *Chavouot* (mi-mai) 1945. Après quelque repos, il reprend pour un temps, le 1^{er} juillet 1945, ses fonctions à Haguenau. Le climat y est à la désolation : « Près de la moitié de mes amis, de mes élèves n'étaient pas revenus ». Il ne reste en fonction que quelques mois. Le 1^{er} décembre de la même année, il gagne Metz (Lorraine), pour y occuper la charge d'adjoint du grand rabbin de la Moselle, Nathan Netter. Il devient officiellement rabbin de Thionville (Moselle) avec siège à Metz, mais remplit pour l'essentiel des fonctions d'enseignement au *Talmud Thora* de cette ville et d'aumônier de la jeunesse, en remplacement d'un collègue déporté. « Il sera parmi les premiers rabbins à partir en excursion avec les jeunes en culottes courtes, partageant leurs activités »¹⁴. Il sera notamment la cheville ouvrière d'un camp des Éclaireurs israélites à Aïn Kerzouza, dans la région d'Ifrane au Maroc, en juillet-août 1947. De vives divergences avec le rabbin Netter, nées dès le début de son travail à Metz, l'amènent à envisager de quitter l'Alsace pour Genève ou Paris, voire pour le Maroc¹⁵. Il posera en fin de compte avec succès sa candidature au poste de rabbin de la Communauté israélite de Bruxelles.

Robert Dreyfus prend sa charge comme chef spirituel du judaïsme de la capitale belge le 15 août 1948, succédant à David Berman, décédé en 1947 au terme d'un ministère de vingt-quatre années.

C'est une communauté meurtrie et qui peine à reprendre son souffle après les ravages matériels et moraux de la guerre qu'il découvre. Il entame dès lors une action aussi décidée que caractérisée par une discrétion remarquable, dont il continuera à faire preuve lors de son grand rabbinat. Notamment en multipliant les contacts personnels, d'initiative ou à la demande des familles¹⁶. Lui rendant hommage en

¹⁴ Grand rabbin Max Warschawski, *Le grand rabbin Robert Dreyfus*, dans *Les rabbins d'Alsace* (site Internet) et *Liaisons*, n° 20 (Metz), p. 72.

¹⁵ Musée juif de Belgique, papiers Robert Dreyfus.

¹⁶ Dans un message du 11 octobre 1948, il s'offre à rencontrer personnellement tout membre de la communauté qui le souhaiterait. Il y souligne encore qu'il lui apparaît « comme [son] devoir primordial de développer et de consolider l'enseignement religieux ». Archives du Consistoire central israélite de Belgique (CCIB), papiers Robert Dreyfus.

1978, Raymond Abrahams déclarait : « Les initiés, certains de ceux qui étaient aux alentours des organisations juives, avaient souvent connaissance de vos actions ; mais vous veilliez à ce que la grosse masse l'ignorât, parce que vous estimiez que par la discrétion on arrive souvent à des résultats beaucoup plus efficaces »¹⁷. Cette réserve, dont le volume réduit de ses archives personnelles constitue un autre témoignage, n'est pas faite pour aider l'historien à lui rendre justice.

À titre de grand rabbin et vu son « activité sociale très importante » dans la communauté de Bruxelles, il est proposé par Paul Philippson¹⁸ à la cooptation au conseil d'administration de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG, futur Service social juif), l'organisme pluraliste en charge de la reconstruction sociale de la communauté juive ravagée¹⁹. Il se montrera assidu et actif à toutes ses réunions jusqu'à la veille de son retour en France en 1955. « Tout, absolument tout, était à refaire, à reconstruire », note-t-il en 1994. « Le problème le plus grave, le plus émouvant, était celui des enfants ! Il fallait les récupérer [auprès des familles qui les avaient cachés sous l'Occupation] et, pour ceux dont les parents ne sont pas revenus, nous avons créé les homes, dirigés par des hommes et des femmes admirables... »²⁰. Il se verra confier le soin de trouver des familles susceptibles d'assurer la tutelle d'un certain nombre de ces enfants. Dans ce travail collectif, où les sensibilités politiques se font quelquefois vivement sentir, Robert Dreyfus ne perd pas de vue ses priorités. Ainsi, au home de Boitsfort, « je trouvais que les cours d'éducation juive n'étaient pas assez poussés. Je voulais qu'on en donne davantage, quitte à le faire moi-même. Ce sont les communistes qui m'ont soutenu, les sionistes estimant que l'histoire du mouvement sioniste est quelque chose de plus important à raconter à des enfants traumatisés par la perte de leurs parents »²¹. Son

¹⁷ *Le départ du Grand Rabbin*, dans *Kehilatenou*, 1978.

¹⁸ Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de l'AIVG, 21 décembre 1948 et 25 janvier 2002.

¹⁹ Sur l'AIVG, voir l'ouvrage de Catherine Massange : *Bâtir le lendemain. L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre et le Service social juif de 1944 à nos jours*, Bruxelles, 2002.

²⁰ *50 ans de Service social juif*, Bruxelles, 1994.

²¹ *Ibid.* Pour le débat au sein de l'AIVG sur les principes de l'éducation dans les homes et la position de Dreyfus, voir notamment le procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 novembre 1949.

franc-parler n'est pas sans provoquer quelquefois de vives réactions²².

La Centrale d'Œuvres sociales juives

L'évolution de la situation, notamment financière, de la communauté juive explique la nécessité de plus en plus évidente de mettre en place une institution centralisatrice de collecte au niveau belge. L'American Joint Distribution Committee (couramment appelé le Joint), restreignit en effet progressivement ses générosités. Simultanément, outre l'AIVG, des institutions comme le home de vieillards (futur Heureux Séjour) ou l'École israélite de Bruxelles (fondée par Seligman Beer Bamberger) ne manquaient pas de souligner leurs besoins financiers. Dès octobre 1946, Max Ansbacher, directeur de l'AIVG, avait tiré la sonnette d'alarme sur l'urgence de trouver des solutions concrètes au niveau belge. Tout un travail de rapprochement des institutions pressenties comme partenaires potentiels d'une collecte unifiée est entamé au début des années 50 par Paul Philippson et Robert Dreyfus. C'est en fin de compte suite à une mission décisive d'information de ce dernier et à son invitation que différentes institutions sociales de la capitale seront invitées à une réunion au Café de l'Horloge, porte de Namur, le 18 juin 1952, date de la « réunion constitutive du Fonds Social Juif »²³.

Le grand rabbin de Bruxelles va dès lors jouer un rôle majeur, avec Max Gottschalk et ultérieurement Jean Bloch, dans la mise sur pied de la Centrale d'Œuvres sociales juives²⁴. Il est membre de son conseil d'administration ainsi que de son comité de direction dès la mi-juillet 1952. Premier président de la Centrale, Max Gottschalk lui témoignera

²² Voir la lettre de Kate Mendel, représentante du Joint, à Paul Philippson (21 janvier 1949) à propos d'un sermon critique sur l'éducation dispensée dans les homes lors de la *Bar Mitsva* d'enfants issus de ceux-ci. Musée juif de Belgique, papiers Robert Dreyfus.

²³ À cette date, Robert Dreyfus, outre ses responsabilités au sein de la Communauté de Bruxelles et à l'AIVG, est aussi administrateur de la Maison de Retraite pour Vieillards (futur Heureux Séjour), de la Société israélite d'Assistance antituberculeuse (SIAA), ainsi que de la section belge de l'ORT (initiales du russe pour Organisation pour la Propagation du Travail [parmi les Juifs]).

²⁴ Sur la naissance de la Centrale, et la place qu'y a tenue Robert Dreyfus, on lira dans ces *Cahiers* l'étude approfondie de Catherine Massange : *La création de la Centrale d'Œuvres sociales juives ou comment animer une conscience sociale*.

ultérieurement sa reconnaissance : « La persévérance du rabbin Dreyfus et son talent de persuasion eurent raison de toutes les hésitations et le 14 juillet 1952 [date de l'assemblée générale constitutive] voyait le couronnement de ses efforts. Depuis lors, il n'a cessé de donner de sa personne pour assurer le succès de la Centrale. Il a entrepris seul ou avec l'un ou l'autre sympathisant de la Centrale des dizaines de démarches. Le succès rencontré jusqu'ici par notre institution lui est dû pour une large part »²⁵. « Grâce à son enthousiasme, il parvint à convaincre les hésitants, et la Centrale devint le 9 août 1952 [date de publication de ses statuts au *Moniteur belge*] une réalité »²⁶.

Le 16 février 1955, il annonce sa démission du poste de grand rabbin de la capitale (dont l'intention datait de septembre 1954 au moins²⁷), qui est effective au 1^{er} mars, et en étonna plus d'un. Son ultime sermon engage les fidèles à « rebâtir le Temple ». « La synagogue est abandonnée, la communauté juive est réduite à des associations paranationalistes et philanthropiques [...] et cependant autrefois, dans les communautés de notre enfance, la synagogue tenait une place centrale dans la vie des juifs ». Déjouant le déracinement dû à la persécution, l'assimilation de la réalité synagogale à un fait clérical et l'attraction de centres culturels extérieurs, « il faut reconstruire le Temple ; il faut rétablir une communauté, une *Kehila* englobant les activités les plus multiples pour que son lieu de réunion, sa maison du peuple, sa maison de prière, d'études, la Synagogue en un mot, attirent les Juifs qui – j'en suis persuadé – se laisseront reprendre par le mysticisme de leurs pères ; par leur foi atavique ils reconstruiront une vie spirituelle qui les élèvera, et leur permettra d'aider à lutter contre le matérialisme et son manque d'âme »²⁸.

²⁵ Max Gottschalk, dans *La Centrale*, n° 8, 1955, pp. 3-4.

²⁶ Hommage non signé, dans *La Centrale*, n° 26, 1958, p. 14.

²⁷ Centrale d'Œuvres sociales juives, procès-verbal de la réunion du comité de direction, 16 septembre 1954.

²⁸ *La Centrale*, n° 8, 1955, pp. 5 et 16.



Le grand rabbin Robert Dreyfus salue Jean Bloch.

© La Centrale

À l'appel du Consistoire israélite de Moselle, il regagne Metz pour prendre la succession du grand rabbin Netter. « Il saura donner une vitalité nouvelle, appréciée par les communautés consistoriales, comme par les oratoires des Juifs immigrés. Comme porte-parole du judaïsme lorrain, il est le représentant auprès des autorités civiles et militaires, et intervient avec succès en faveur des réfugiés, ainsi que pour l'intégration des Juifs d'Afrique du Nord, qui lui en sauront gré et lui garderont une reconnaissance durable »²⁹.

²⁹ Grand rabbin Max Warschawski, *Le grand rabbin Robert Dreyfus*, dans *Les rabbins d'Alsace* (site Internet) et *Liaisons* n° 20 (Metz), p. 72.

Grand rabbin de Belgique

Le 29 juin 1963, il entre en charge comme grand rabbin de Belgique (le poste était vacant depuis la retraite, le 1^{er} août 1957, suivie du départ pour Israël, de Salomon Ullmann) et inspecteur des cours de religion israélite dans les établissements d'enseignement public.

On se contentera ici de relever, sans aucune prétention à l'exhaustivité, quelques aspects de l'action de Robert Dreyfus au cours de ces quinze années d'activité à la tête du judaïsme belge.

Bien sûr, conformément aux exigences de sa fonction, le grand rabbin assume, sous la haute autorité du Consistoire central israélite de Belgique, le contrôle du culte israélite dans le royaume et de l'enseignement religieux dans les communautés reconnues. Il reçoit, sous le sceau d'une totale discrétion, des personnes à titre individuel ou des dirigeants d'œuvres ou d'organisations qui lui font part de leurs problèmes. Il prend position dans les délicates questions de conversions et de *kashrout*. Il entretient des contacts avec des dirigeants juifs non belges, participe à des réunions rabbiniques internationales, multiplie sermons, conférences et billets dans la presse communautaire. Il accomplit nombre de tâches protocolaires, notamment commémoratives.

L'enseignement religieux constitue à ses yeux une priorité. Robert Dreyfus « a œuvré », retiendra-t-on, « afin que l'enseignement religieux soit assuré à la demande des parents dans toutes les écoles fréquentées par des enfants juifs »³⁰.

Sous son impulsion, l'Association consistoriale pour la Promotion de l'Enseignement religieux israélite en Belgique, association sans but lucratif créée en 1960 et financée par des dons individuels bénévoles pour accorder des indemnités à certains professeurs et financer l'achat de matériel didactique, se met en œuvre³¹.

Le grand rabbin dirige d'emblée une équipe de près de vingt-cinq professeurs de religion, œuvrant dans des établissements tant primaires que moyens, normaux, techniques ou commerciaux, relevant de l'État ou des communes, répartis dans tout le pays. À quoi viennent

³⁰ Raymond Cahen, dans *Kehilatenou*, n° 453, 2002, p. 6.

³¹ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Compte rendu de la conférence pédagogique du 25 juin 1964*.

s'ajouter les trois écoles confessionnelles d'Anvers (Jesode-Hatora-Beth Jacob et Tachkemoni) et de Bruxelles (Athénée Maïmonide). Il entretient des contacts personnels réguliers avec ses enseignants.

Dès 1964, il entame avec ses professeurs un travail en vue de mettre au point un programme susceptible d'être soumis aux services compétents du ministère, initiative prolongée l'année suivante par la création d'une commission consistoriale³². Il établit un fichier afin de suivre de manière personnalisée les élèves du cours de religion³³. Il veille au recrutement de professeurs, ainsi qu'à pourvoir les enseignants et leurs élèves en matériel didactique et ouvrages pédagogiques³⁴. Bon an mal an, c'est entre 60 et 80 établissements d'enseignement qu'il inspecte.

Il est nommé en 1967, avec les inspecteurs de religion des autres confessions, au sein d'une commission chargée par le ministre de l'Éducation nationale d'établir un programme d'éducation civique. Il formulera dans ce contexte l'approche proprement juive d'un problème présenté comme européen et né des séquelles de la guerre³⁵.

En 1964, quelque 2.000 enfants juifs bénéficient à Anvers d'un cours de religion israélite, contre 650 seulement à Bruxelles, ce qui nécessite un gros investissement de forces dans cette dernière région. « Nous envisageons de donner des cours d'instruction religieuse aux quatre athénées relevant de l'Administration de la Ville de Bruxelles pour la prochaine année scolaire et nous espérons que, petit à petit, nous parviendrons à assurer cet enseignement dans toutes les écoles communales de Bruxelles-Ville et Agglomération et, peut-être aussi du pays », note-t-il dans son rapport de 1967-68. La progression est notoire au fil des ans, si bien qu'il peut constater en 1971 que « le nombre d'implantations [des cours de religion dans les écoles publiques] a passé de 61 en 1963 à 93 en 1971 et le nombre de nos professeurs, pour la même période, de

³² Ce document verra le jour en 1969 sous le titre *Religion et morale israélites. Programme*, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, s.d.

³³ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Rapports d'activité du Grand Rabbin Dreyfus, Inspecteur de l'enseignement moyen et normal auprès du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture pour l'année scolaire 1963-1964... 1969-1970*.

³⁴ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, lettre du 23 octobre 1964.

³⁵ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Commission Élaboration du programme d'éducation civique pour l'enseignement secondaire, Document n° 4 (10 mai 1967), Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Organisation des Études 033/261/20 Inspection /5124/4, 6^{ème} partie*.

20 à 32 »³⁶. En 1975 encore, il en appelle aux parents, leur rappelant qu'à la demande des parents d'un seul élève, un cours peut être institué dans un établissement. Et ce dans tous les établissements scolaires relevant de l'État, des provinces et des communes. Et de constater qu'au cours de la décennie écoulée, le nombre d'implantations des cours de religion israélite dans les écoles officielles a doublé, en dépit des difficultés de recrutement, des traitements insuffisants et des horaires souvent chaotiques des enseignants, dont il loue par ailleurs l'idéalisme et le dévouement³⁷.

En janvier 1971, il n'hésitera pas à appeler les Juifs à « répondre à l'invite que nous lance l'Agence Juive pour Israël » et à donner « notre adhésion au Mouvement Sioniste et au programme que les délégués du peuple juif ont établi à Jérusalem en 1968 »³⁸.

Le grand-rabbinat de Robert Dreyfus fut aussi marqué par une intervention de la plus haute autorité spirituelle du judaïsme belge dans une question symboliquement essentielle pour ce dernier. Entre le 13 avril 1965 et le 6 juin 1974, les sociétés protectrices des animaux réussirent à faire présenter par les gouvernements successifs non moins de quatre projets de loi de nature à faire régler par le pouvoir exécutif les modalités de l'abattage des animaux, en ce compris la *shkhita* (abattage rituel juif). Elles entendaient faire évoluer la loi du 22 mars 1929 (suivi de l'Arrêté royal du 28 juin de la même année) relative à la protection des animaux, à l'occasion de laquelle déjà s'était livré un rude combat. Celui-ci s'était achevé par la reconnaissance, en application de la liberté de culte reconnue par la Constitution belge, du droit à la *shkhita*, dès lors soustraite à toute initiative réglementaire gouvernementale. Alors que le Sénat s'était déjà prononcé et que les associations criaient victoire, Robert Dreyfus et Raymond Abrahams, ce dernier en sa qualité de conseiller juridique du Consistoire, se mobilisent. Se fondant sur les archives de 1926 et armés de toute la documentation disponible en fait de législation comparée et de rapports d'experts, ils produisent un plaidoyer circonstancié en vue d'exonérer la pratique

³⁶ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Le rôle du Consistoire central israélite de Belgique*, s.d. (1971).

³⁷ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Message du grand rabbin de Belgique Robert Dreyfus*, 23 juillet 1975.

³⁸ *La Tribune sioniste*, n° 402, 12 janvier 1971.

juive traditionnelle du caractère cruel qu'on lui impute. La loi Gillet-Mathieu du 2 juillet 1975 leur donnera raison en reconduisant la disposition préservant la *shkhita* des initiatives de l'exécutif. Ce qui ne marque qu'une pause dans la confrontation. Au cours des années suivantes, les sociétés contre la cruauté envers les animaux ne se tiendront pas pour satisfaites, n'ayant de cesse de relancer des initiatives de nature à confier à l'exécutif la possibilité de disposer par simple arrêté, notamment en matière d'abattage rituel. La loi fera l'objet de travaux en commission pendant neuf ans...³⁹.

Le sort dramatique des Juifs d'URSS candidats à l'émigration constituera également une préoccupation de Robert Dreyfus. Il est contacté par certains d'entre eux ou a connaissance de leur dossier. Il agira au mieux de leurs intérêts. C'est ainsi, par exemple, qu'il visite en mai 1973 le camp de transit de Schönau, près de Vienne (Autriche), où sont regroupés 250 émigrants d'URSS. La visite « l'a fortement impressionné »⁴⁰. En septembre 1972, en même temps que le cardinal Suenens, primat de Belgique, et le président du Synode protestant, il adresse une lettre à l'ambassadeur d'URSS en Belgique, dénonçant le caractère contraire tant aux valeurs universelles qu'à la Constitution soviétique des obstacles mis à l'émigration de citoyens de l'URSS vers Israël⁴¹. Ces lettres demeurèrent sans réponse. Une autre initiative a plus de succès. Suite à un entretien entre le grand rabbin et l'ambassadeur Sobolev le 27 juin 1973, une famille d'universitaires, les Schapira, de Belgorod, obtiendra son visa, après avoir essuyé non moins de sept refus⁴². Le grand rabbin intervient encore, en septembre 1973, auprès du ministre des Affaires étrangères Renaat Van Elslande pour que la délégation belge à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe mette à son agenda le problème des Juifs d'URSS, ce qu'il obtiendra⁴³. En janvier 1975, il intervient auprès du

³⁹ Raymond Abrahams, *Alertes au Consistoire pour la Shehita*, dans *La Centrale*, n° 228, 1984, pp. 27-28.

⁴⁰ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Rapport de Monsieur le Grand Rabbin de Belgique pour l'année 5733 (1972-1973)*.

⁴¹ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, lettre du 27 septembre 1972.

⁴² Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, *Rapport de Monsieur le Grand Rabbin de Belgique pour l'année 5733 [1972-1973]*.

qu'il obtiendra⁴³. En janvier 1975, il intervient auprès du consul d'URSS en faveur de Mikhail Stern, Alexandre Feldman et Mikhail Leviev, condamnés les deux premiers à l'internement en camp et le troisième à la peine capitale⁴⁴. Il réagira par télégramme à l'intervention policière à la synagogue de Moscou à Pessach (29 mars) 1975⁴⁵.

Robert Dreyfus se devait par ailleurs d'être attentif au vent nouveau qui soufflait sur les relations judéo-chrétiennes. Le concile Vatican II (1962-1965) permit en effet notamment la concrétisation, dans le milieu catholique, d'une prise de conscience du caractère moralement inacceptable et théologiquement erroné de ce que Jules Isaac avait qualifié d'« enseignement du mépris » à l'endroit du judaïsme. S'adressant aux Juifs de Belgique en octobre 1964, le grand rabbin se félicitait en particulier de la volonté d'œcuménisme dont témoignaient les pères conciliaires : « La réunification de toutes les églises chrétiennes constituera – à nos yeux – une étape importante vers l'universalité messianique à laquelle Israël aspire de toute sa foi en les promesses divines dont il est le dépositaire »⁴⁶. Soulignant que les peuples de tradition monothéiste ont intégré nombre des exigences éthiques des prophètes d'Israël, il impute aux « faiblesses inhérentes à la nature humaine » qu'ils ne soient pas arrivés « à un amour réciproque, générateur de paix parmi les hommes ». S'il concède que les Juifs pourraient difficilement oublier les violences endurées dans le passé, il constate que l'Église catholique « s'apprête à rechercher un universalisme humain ». Le revirement de l'attitude de la religion fille ne saurait rester sans réponse : « Il va de soi qu'une mère ne repousse jamais l'amour que sa fille lui témoigne et lui rendra cet amour dont elle ne s'était jamais départie ».

Ce message s'inscrit dans un contexte belge bien précis. Lorsque, quelques mois auparavant, le cardinal primat de Belgique Joseph Suenens avait invité une délégation juive au palais épiscopal pour ce qui devait être la première en date des Conversations de Malines, le 23

⁴³ *Ibid.* Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, lettre du 14 septembre 1973 et réponse du ministre le 30 octobre.

⁴⁴ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus, lettre du 9 janvier 1975.

⁴⁵ Archives du CCIB, papiers Robert Dreyfus.

⁴⁶ Message de M. R. Dreyfus, grand rabbin de Belgique, dans *La Centrale*, n° 80, octobre 1964, pp. 283-285.

mars 1964, le grand rabbin de Belgique ne manqua pas d'y participer activement, en compagnie de Paul Philippon (président du Consistoire central israélite de Belgique), du général Ernest Wiener (ex-président), de Marc Kahlenberg et Roger Lévi (respectivement rabbin et président de la Communauté israélite de Bruxelles) et de Jean Bloch. À l'issue de l'entretien, la partie juive dit sa conviction d'avoir vécu un événement historique. Elle rendit la politesse au cardinal le 30 juin de la même année et le grand rabbin fit au primat les honneurs d'une visite de la synagogue de Bruxelles. À une question impromptue de Marc Kahlenberg, souhaitant savoir si l'Église tenait toujours le peuple juif pour déicide, le cardinal répondit que ce n'était pas les Juifs, mais les péchés des hommes qui avaient tué le Christ. Deux autres réunions se tinrent encore à Malines, les 29 juin 1965 et 22 mars 1967. Le 23 septembre 1970, le grand rabbin Dreyfus présentait le cardinal Suenens à la tribune du B'nai B'rith au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, pour une conférence placée sous les auspices du Consistoire. Les médias soulignèrent à l'envi la signification de l'événement.

Autre manifestation du climat nouveau, à haute teneur symbolique pour le judaïsme belge : l'inauguration, le 17 novembre 1977, par le cardinal-archevêque de Malines-Bruxelles, en présence du grand rabbin de Belgique et d'une assistance nombreuse, d'une plaque de bronze apposée dans la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, réhabilitant les martyrs juifs victimes, en 1370, d'une accusation calomnieuse de profanation d'hosties. La cérémonie marquait l'aboutissement d'une initiative lancée dès le 5 juin 1968, à la cathédrale même, lors d'une réunion à laquelle participaient monseigneur Vanden Berghe (doyen), le professeur Luc Dequeker et Robert Dreyfus⁴⁷.

Le grand rabbin Robert Dreyfus prit sa retraite le 31 août 1978 (le cardinal Suenens donna à cette occasion une réception en son honneur...) et, la même année, avec son épouse, s'installa en Israël. Il est décédé à Jérusalem le 12 avril 2002. Avec lui disparaissait une personnalité dont on vantait l'humanité. Évoquant sa mémoire, le grand rabbin Albert Guigui déclarait : « C'était un homme gentil et très

⁴⁷ Voir Contacts interconfessionnels (col.), *Chrétiens et Juifs en Belgique*, Turnhout, 1985, pp. 45-48.

droit. On peut dire que ses deux soucis étaient d'une part de rendre service, et de l'autre de représenter dignement sa communauté et son judaïsme, qu'il n'admettait pas de voir mis en infériorité par rapport aux autres cultes. Il a largement contribué à la reconstruction d'un judaïsme belge décimé, à l'avenir duquel il croyait... »⁴⁸.

Le grand rabbin Robert Dreyfus était le père de trois filles : Dina, Esther et Judith. Il était le doyen des vingt-cinq rabbins français installés en Israël.

Sources

Fondation de la Mémoire contemporaine, dossier biographique ; Consistoire central israélite de Belgique, dossier personnel ; Communauté israélite de Bruxelles, dossier personnel ; Musée juif de Belgique, dossier personnel ; *La Centrale*, n° 68 (1963), *Ibid.*, p. 167 ; n° 69 (1963), pp. 214-215 ; témoignage oral d'Albert Kirsch(enbaum), juillet 2002.

⁴⁸ Entretien avec l'auteur, août 2002.

Une première ébauche de musée juif à Bruxelles : la collection juive de la Maison d'Érasme

Zahava Seewald

Alors qu'elle travaillait, en 1995, à l'inventaire de la collection juive conservée à la Maison d'Érasme à Anderlecht (Bruxelles), l'auteur de ces lignes fit la découverte d'un fonds, semble-t-il oublié, constitué par la correspondance échangée entre Daniel Van Damme (Bruxelles, 1893-1972), écrivain, muséologue et premier conservateur de ce musée, et différentes personnalités et institutions. Il lui parut dès lors intéressant de retracer tant l'historique de cette collection que celui du projet initié par Van Damme¹. « Rien de ce qui touchait à l'Histoire d'Anderlecht ne me laissait indifférent. C'est pourquoi je m'intéressai aux colonies juives qui s'étaient fixées dans cet important faubourg de Bruxelles », pouvait écrire ce dernier². Son journal conservé en manuscrit – *La géographie des rencontres* (1967) –, diverses lettres et témoignages oraux, non moins que la collection en question, permettent de préciser les formes que revêtit cet enthousiasme et de reconstruire la genèse de ce qui constitua la première esquisse d'un musée juif à Bruxelles.

La création du Musée d'Anderlecht

C'est le bourgmestre socialiste d'Anderlecht, Félix Paulsen, qui fut à la base de la création des musées d'Anderlecht. Il proposa à

¹ Tous nos remerciements pour l'aide qu'ils nous ont apportée vont à : Kathleen Leys, conservatrice-adjointe de la Maison d'Érasme ; Philippe Pierret, conseiller scientifique du Musée juif de Belgique ; Herman Van Istendael, chef du département des Archives du Royaume à Louvain ; Eddy Put, directeur, chargé de travaux agrégé des Archives du Royaume à Louvain.

² D. Van Damme, *La géographie des rencontres* (journal manuscrit), 1967, p. 212. Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.



La Maison d'Érasme à Anderlecht.

© Dexia

Daniel Van Damme l'organisation en 1929 d'une exposition destinée à commémorer le cinquantième anniversaire de la construction de l'hôtel communal. Van Damme transforma l'événement – reporté à 1930 – en une exposition « d'Art, d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore à Anderlecht », qui eut lieu au béguinage d'Anderlecht, restauré à cette occasion³. Suite à son immense succès populaire, l'exposition devint permanente. On créa la société des « Amis du Musée d'Anderlecht », qui eut pour rôle d'enrichir les collections, la crise économique ne permettant au musée aucun budget d'acquisition. Le conservateur fondateur émit aussi le souhait d'établir « un musée d'Histoire, d'Archives et de Documentation » dans un bâtiment situé à proximité du béguinage, la Maison d'Érasme, monument historique datant de 1515, où Érasme séjourna de 1517 à 1521. Ce musée ouvrira ses portes deux ans plus tard sous le nom de « Musée d'Art, d'Histoire et de Folklore d'Anderlecht » ou, plus communément, de « Maison d'Érasme ».

³ Voir à ce sujet A. Vanautgaerden : *“Faire et, ce faisant, se faire” ou comment la Maison d'Érasme est devenue le Musée Érasme*, dans *Miscellanea Jean-Pierre Vanden Branden : Erasmus ab Anderlecht*, Bruxelles, 1995.

Une salle consacrée à l'archéologie juive

D'après certaines lettres, le projet d'exhiber quelques objets en rapport avec la population juive d'Anderlecht semble être déjà réalisé lors de l'exposition temporaire au béguinage. C'est ainsi que, dans sa réponse datée du 9 septembre 1930 à S. Katzenelenbogen, qui lui avait envoyé une documentation sur les Juifs d'Anderlecht, Van Damme précise que la section juive n'a pas reçu « toute l'importance qu'elle mérite », mais que, dès que le vieux béguinage aura été transformé en musée permanent « d'Histoire et de Folklore », la première manifestation officielle de la nouvelle institution sera l'inauguration d'« un Musée d'Archéologie Juive »⁴. Le courrier adressé par le conservateur au collègue communal en date du 7 novembre 1931, va dans le même sens : « J'avais, dès l'exposition folklorique de 1930, réservé une section à la Colonie juive d'Anderlecht »⁵. L'exposition permanente qui suivra, le 9 août 1930, aurait, elle aussi, offert au visiteur des pièces illustrant la vie juive⁶. Cependant aucune trace précise n'a été retrouvée dans les archives de l'exposition de l'époque sur un quelconque document ou objet exposé en rapport avec le judaïsme.

Après la fin de l'exposition temporaire, le conservateur prévoit une section de documentation historique et folklorique dont une partie sera consacrée à l'archéologie juive, soit dans les extensions à donner au béguinage, soit dans l'aménagement futur de la Maison d'Érasme⁷. « Ce serait, je pense, le premier Musée juif de l'Europe occidentale (il en existe un à Prague) »⁸. On corrigera au passage l'affirmation : en réalité, c'est à Vienne, en 1897, que s'est ouvert le premier musée juif d'Europe. Arguant du fait qu'un musée local doit « documenter objectivement le visiteur sur tout ce qui contribue à révéler la physionomie morale d'une commune », Van Damme attire l'attention du collègue

⁴ Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.

⁵ Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.

⁶ Voir le rapport du musée communal établi par Daniel Van Damme et daté du 29 octobre 1930, p. 3 : « Ce musée comporte actuellement trois salles de documentation historique, [...] et diverses salles consacrées au folklore local [...], à l'archéologie juive ».

⁷ *Ibid.*, p. 23.

⁸ D. Van Damme. Voir le rapport du musée communal établi par lui et daté du 29 octobre 1930, p. 24.

communal sur « la colonie juive » d'Anderlecht, « fondée il y a cent ans environ »⁹.

Dans un courrier adressé à un donateur, il écrit que les enfants juifs constituent 50% de la population de certaines écoles communales, que « les juifs ont toujours considéré Anderlecht comme un refuge [...], une sorte de ghetto et ce, depuis des temps fort reculés » et qu'il n'y a pas de musée juif en Belgique à cette époque¹⁰. La notion de documentation est fréquemment utilisée par Van Damme, comme le fait remarquer l'actuel conservateur de la Maison d'Érasme¹¹. Si pour nous ce terme a une connotation péjorative, ce n'était pas le cas pour Van Damme, qui l'utilise au sens latin du mot *documentum*, qui signifie « ce qui sert à instruire ». Pour ses fondateurs, le musée avait une valeur éducative, ce qui se comprend fort bien dans un contexte historique marqué par l'aboutissement des grandes luttes du XIX^e siècle, dont l'un des enjeux était de permettre l'accès de la masse laborieuse à un meilleur niveau de connaissance.

Dans son journal, le conservateur décrit son intérêt pour l'histoire des Juifs¹². Il y évoque la figure d'Érasme, dans la mesure où le grand humaniste avait créé à Louvain le Collège des Trois Langues, où l'on enseignait l'hébreu à côté du grec et du latin, et s'était par ailleurs insurgé contre les autodafés de livres hébreux en Allemagne. Van Damme mena également des recherches sur la présence des Juifs à Anderlecht. Une lettre émanant des Archives générales du Royaume¹³ l'informe de l'existence d'une charte de 1195 qui porte, parmi d'autres, la signature d'un témoin juif – « Signum Meiro Iudei » – et qui constitue la preuve que des Juifs se trouvaient à Anderlecht à la fin du XII^e siècle¹⁴.

⁹ Courrier daté du 7 novembre 1931 de D. Van Damme au Collège. Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.

¹⁰ Courrier du 16 mai 1933. *Ibid.*

¹¹ A. Vanautgaerden, *op. cit.*, pp. 35-36.

¹² D. Van Damme, *op. cit.*, p. 212.

¹³ Courrier daté du 4 octobre 1932. Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.

¹⁴ Il s'agit du titre de propriété d'une terre située à Lendelghem entre le chapitre d'Anderlecht et l'abbaye de Kortenberg. *Rijksarchief Leuven*, n° 5884, archives ecclésiastiques, repris dans J. Stengers, *Les Juifs dans les Pays-Bas au Moyen Âge*, Bruxelles, 1950, p. 86.

Un « Musée d'archéologie hébraïque et du folklore juif »

Le 9 novembre 1931, la décision de créer une section d'archéologie hébraïque et de folklore juif est prise par le collège communal¹⁵. Van Damme souhaite lancer un appel dans la presse en faveur du projet. Son intention est que les collections proviennent exclusivement des donateurs. Il insiste sur le fait que cette section ne constituera en aucune façon une charge pour l'administration communale¹⁶.

Dès mars 1932, il entame les démarches auprès des donateurs. Il intitule le projet « Musée d'archéologie hébraïque et du folklore juif »¹⁷ ou « Musée d'histoire et de folklore spécialement consacré aux antiquités hébraïques »¹⁸. Les contacts sont pris soit par le bourgmestre Paulsen soit par le conservateur. Les rapports avec la communauté juive de Bruxelles paraissent positifs, ainsi qu'en témoigne l'invitation adressée au bourgmestre et au conservateur par l'organisation *Linath Hazedek* – Secours médical de Nuit à une soirée le 2 avril en l'honneur de son président, Joseph Wiener, grand rabbin de Belgique¹⁹.

Un courrier est adressé aux musées et aux institutions scientifiques pour obtenir leurs catalogues. On prend notamment contact avec le Musée de Cluny (Paris), pour solliciter des archives photographiques des pièces hébraïques qui s'y trouvent exposées, avec le musée juif de Breslau, avec le British Museum et avec une institution scientifique juive à Francfort. Un courrier est aussi adressé au Hebrew Union College à Cincinnati (Ohio), au Semitic Museum à Harvard, à Cambridge (Massachusetts), à la Smithsonian Institution US, ainsi qu'au National Museum (Washington).

Le président du Consistoire central israélite de Belgique, Joseph May (1870-1935), promet son appui²⁰, ainsi que le rabbin de Bruxelles

¹⁵ Voir courrier de l'administration communale d'Anderlecht à cette date. Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.

¹⁶ Courrier daté du 7 novembre 1931 de D. Van Damme au Collège. *Ibid.*

¹⁷ Voir courrier du 7 mai 1932 adressé au directeur de la Smithsonian Institution. *Ibid.*

¹⁸ Voir courrier du Collège aux personnalités juives belges, en date du 10 mars 1932. *Ibid.*

¹⁹ Lettre du 25 mars 1932. *Ibid.*

²⁰ Voir courrier du 24 février 1932. *Ibid.*

David Berman (1889-1947)²¹. Le grand rabbin de Belgique, Joseph Wiener (1870-1943), communique les coordonnées de différentes personnalités juives en Belgique²². Suite à quoi il prend personnellement contact en mars 1932 avec certaines d'entre elles à Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Ostende et Arlon pour demander des pièces de collection²³. Les réponses à ses demandes sont souvent enthousiastes. Le conservateur reçoit le soutien de nombreuses personnes. Le projet se voit octroyer des dons financiers en 1932²⁴ et des pièces de collection dès mars de la même année²⁵. Les lettres de remerciement ne mentionnent que rarement les œuvres concernées. Parmi les pièces précisées, on note un tableau de Lazar Krestin (appelé dans le courrier Krestin de Vienne) représentant l'enseignement du Talmud dans un séminaire juif, offert par J.M. Walk, auquel la commune avait adressé un courrier.

C'est un certain « monsieur Katzenelenbogen » (probablement Schone Katzenelenbogen, docteur en Sciences économiques, professeur à l'Institut des Hautes Études de Belgique et membre correspondant du journal *Forward* à New York), qui est chargé de préparer « l'organisation théorique et documentaire » du musée²⁶.

En 1936 cependant, les collections ne sont toujours pas exposées et Van Damme invoque le manque de personnel dû à la crise et le fait que la collection liée à Érasme prend tellement de place qu'il ne sait pas où exposer les documents et objets qui lui sont offerts²⁷. Dans ce même courrier, il écrit que l'administration envisagerait d'ériger une annexe pour la future section juive. Cependant, en 1937, certains objets tels que des tableaux offerts par Joseph Walk seront restitués. Ce dernier

²¹ Lettre du 22 février 1932 du rabbin au conservateur. Maison d'Érasme, archives D. Van Damme. La réponse du conservateur mentionne une médaille que le rabbin possède : en l'occurrence, une médaille frappée par Léopold Wiener à l'occasion du 25^e anniversaire de l'installation du grand rabbin de Belgique Henri Loeb.

²² Lettre du 22 février 1932 du grand rabbin à l'administration communale. Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.

²³ Voir courrier à cette date. *Ibid.*

²⁴ Voir remerciements pour 17 dons financiers le 18 février 1932. *Ibid.*

²⁵ Lettre du 10 mars 1932 adressée à madame Tourkeltaub. *Ibid.*

²⁶ Voir courrier adressé à madame Meyer daté du 27 janvier 1936. *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

désire les offrir au musée de Tel-Aviv pour la salle Roi Albert qu'il est occupé à fonder²⁸.

Madame Léon Meyer, une des donatrices, propose au nom de la société Le Bouquet de Violettes d'offrir une chambre style Empire, qu'elle propose comme ameublement d'une des salles du musée²⁹, mais Van Damme décline l'offre à cause de la situation financière de la commune³⁰. En 1939, il écrit cependant à l'ingénieur David Trocki, de la section bruxelloise des Amis de l'Institut scientifique juif YIVO³¹ de Belgique, qu'il compte pouvoir ouvrir au public au cours de l'année 1939 « une salle entièrement consacrée à l'ancienne et très intéressante colonie israélite d'Anderlecht »³².

Cependant l'initiative n'aboutit pas et le courrier qui concerne le projet d'une section juive s'arrête pendant la guerre³³. D'après Jean-Pierre Vanden Branden, deuxième conservateur de la Maison d'Érasme, il y eut une vitrine consacrée au judaïsme dans l'actuelle bibliothèque à partir de 1935. Elle reste accessible au public jusqu'en 1954. À cette date, Vanden Branden réaménage l'exposition permanente de la Maison d'Érasme, qui sera dès lors consacrée exclusivement à la personnalité de l'humaniste. On n'a pas retrouvé de trace précise sur le contenu de cette vitrine, à l'exception d'un extrait de catalogue d'un meuble-vitrine de la Maison d'Érasme portant 16 numéros d'inventaire sans autre indication et dont certaines pièces se retrouvent dans la collection actuelle. Il nous semble que les arguments invoqués par le conservateur sont fondés : vu l'ampleur du projet global tel que décrit dans le rapport du 29 octobre 1930, il ne peut à lui seul assumer la responsabilité de sa réalisation. Les moyens financiers mobilisables sont en effet aussi limités que l'espace disponible. La guerre ensuite explique que le projet, dans la forme envisagée en 1930, n'ait jamais vu le jour. On relèvera néanmoins que Daniel Van Damme

²⁸ Voir courrier du 14 juin 1937. *Ibid.*

²⁹ Voir courrier du 8 mai 1938. *Ibid.*

³⁰ Voir courrier du 10 mai 1938. *Ibid.*

³¹ Institut scientifique juif, créé à Vilna (Lituanie) en 1925, transféré aux États-Unis à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

³² Voir courrier du 24 janvier 1939. *Ibid.*

³³ Pendant la guerre, Daniel Van Damme apporta son secours à la famille juive Turzinsky d'Anderlecht et l'aida à se cacher.

prête son concours à une exposition intitulée *30 ans de vie juive en Belgique*, qui se tient du 8 au 17 janvier 1938 à la Galerie de la Reine n° 10 à Bruxelles³⁴. L'événement est organisé par David Trocki et a pour objectif « de faire connaître à l'opinion progressive [*sic*] belge la documentation concernant l'immigration juive en Belgique »³⁵. Il sollicite l'aide du conservateur Van Damme, qui lui prête certains documents et l'invite à une visite guidée³⁶.

La collection juive du musée

Plusieurs inventaires de la collection, avec différents systèmes de classification, ont été réalisés. D'après Vanden Branden, Seligman Beer Bamberger³⁷ aurait dressé l'inventaire de la vitrine consacrée au judaïsme qui fut accessible au public jusqu'en 1954. Ce document semble avoir disparu. Un autre inventaire, dactylographié et intitulé *Bibliotheca Hebraica*, a été retrouvé dans l'armoire qui abritait la collection juive. Il en reprend les livres et revues. Il semble être le plus ancien et a été probablement établi par Van Damme. Tous les livres mentionnés ont été retrouvés, excepté trois ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles³⁸. Un autre inventaire, manuscrit, se trouvait au même endroit. Intitulé *Catalogue de documentation hébraïque*, il est pourvu d'une autre numérotation, mais reprend en grande partie les livres et revues de l'inventaire attribué à Van Damme. Enfin, l'auteur de ces lignes a repris à nouveaux frais la tâche de dresser l'inventaire des œuvres, objets et documents conservés au musée. Étant donné que la majeure partie du courrier échangé avec les donateurs est avare en informations sur le don effectué, il n'est pas possible, dans l'état actuel des sources disponibles, de déterminer l'origine de chaque objet.

³⁴ Voir affiche qui annonce l'événement : collection Érasme, réserve juive n° inv. J00133 YI-VO5.

³⁵ Voir courrier de D. Trocki à D. Van Damme du 11 janvier 1938. Maison d'Érasme, archives D. Van Damme.

³⁶ Voir courrier du 28 décembre 1937 et du 11 janvier 1938. *Ibid.*

³⁷ Seligman Beer Bamberger (Schönlake, 1918 – Anvers, 1993), enseignant, directeur de l'athénée Maimonide à Bruxelles et dirigeant communautaire. Voir J.-Ph. Schreiber, *Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique*, Bruxelles, 2002, pp. 39-40.

³⁸ Voir inventaire cabinet Érasme n° 104 du catalogue H.72, H. 73, H.74.

La collection juive se compose de quelques centaines de documents, livres et objets de culte tels que napperon, chandelier de *hanoukah*, drapeau de *Simhat Torah*. Y figurent de nombreux documents datant pour la plupart des années 20 et 30 relatifs à l'histoire sociale, culturelle et économique des Juifs en Belgique : textes, affiches, cartons d'invitation, brochures, cartes de membre d'organisations telles que *Arbeter Ring*³⁹, l'Alliance israélite universelle⁴⁰, le Comité d'Action pour la Défense des Juifs en Allemagne⁴¹, le *Poale Tsion-Tseire Tsion*⁴², le *YIVO*, le *JASK*⁴³, le *Bund*⁴⁴, le *Yidisher Hantverker Farband*⁴⁵, l'organisation *PROKOR*⁴⁶, ainsi que des documents en rapport avec la guerre d'Espagne. Une autre partie, nettement moins abondante, de la collection est constituée de livres religieux, ouvrages d'histoire et périodiques. On mentionnera de surcroît un manuscrit de *Ein Spruch des Maimuni*, de Martin Buber, ainsi qu'une collection de cartes postales à thème juif. Enfin, quelques documents datent de l'après-guerre⁴⁷.

Il n'est pas superflu de préciser que la commission d'étude enquêtant de 1997 à 2001, par décision du gouvernement belge, sur la spoliation des biens juifs au cours de la Seconde Guerre mondiale, et qui a donc porté son attention sur la provenance des collections des musées nationaux, a conclu sans équivoque que celles de la Maison d'Érasme ne sont pas issues de spoliations. En effet, la correspondance évoquée plus haut indique très clairement que la plus grosse part de la collec-

³⁹ Cercle ouvrier lié au Bund.

⁴⁰ Créée en France en 1860, l'Alliance est active dans la promotion de l'enseignement et de la culture juive, notamment dans le bassin méditerranéen.

⁴¹ Créé dans les années 30, le Comité eut pour secrétaire Elie Kubowitzki.

⁴² Organisation sioniste socialiste.

⁴³ *Joodse Arbeiders Sportclub*, établi à Anvers dans l'entre-deux-guerres, dans la mouvance communiste.

⁴⁴ Parti socialiste révolutionnaire juif, créé en 1897.

⁴⁵ Union des Artisans juifs.

⁴⁶ Organisation active dans l'entre-deux-guerres dans la propagande en faveur de l'installation des Juifs au Birobidjan (URSS).

⁴⁷ Le Musée juif de Belgique, créé en 1990, a introduit une demande de transfert vers ses locaux de la collection juive de la Maison d'Érasme, afin que celle-ci retrouve une vie nouvelle au cœur d'une institution vouée à la conservation, à l'étude et à la mise en valeur des œuvres, documents et artefacts issus du judaïsme belge. Ces matériaux d'exceptionnel intérêt retrouveraient ainsi un sens, celui qu'entendait leur donner aussi bien l'initiateur du projet de 1930 que les donateurs, qui ne l'ont pas vu aboutir. Cet éventuel transfert fait encore à ce jour l'objet de pourparlers.

tion juive s'est constituée dès avant la guerre et à partir de donations dues à des personnalités juives⁴⁸.

Bibliographie

D. Van Damme :

- *Conférence de Daniel Van Damme, secrétaire de la commission d'Histoire et de Folklore, le 25 mai 1930, au cercle d'Art d'Anderlecht, Commune d'Anderlecht, Anderlecht, 1930.*
- *Érasme à Anderlecht, XXIX^e Session, Congrès de Liège, 1932.*
- *Une promenade à la maison d'Érasme et au vieux béguinage d'Anderlecht, Anderlecht, 1936.*
- *Les musées communaux d'Anderlecht – De gemeentelijke musea van Anderlecht, s.l., s.d.*
- *La géographie des rencontres, manuscrit, 1967.*

Compte rendu de l'inauguration de la Maison d'Érasme – Verslag der Inhuldiging van het Erasmushuis, Anderlecht, 1932.

J. Stengers, *Les Juifs dans les Pays-Bas au Moyen Âge*, Palais des Académies, Bruxelles, 1950.

A. Vanautgaerden, “*Faire et, ce faisant, se faire*” ou comment la Maison d'Érasme est devenue le Musée Érasme, dans *Miscellanea Jean-Pierre Vanden Branden : Erasmus ab Anderlaco*, Bruxelles, 1995.

⁴⁸ *Les biens des victimes des persécutions anti-juives en Belgique, Rapport final de la Commission d'étude sur le sort des biens de membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945*, Services du Premier Ministre, Bruxelles, 2001, Annexes p. 245.

**Entre proscription et intégration :
sur quelques sources relatives à la présence juive à Bruxelles
aux XVIII^e et XIX^e siècles**

Philippe Pierret

Le contexte européen

Depuis l'époque de la Réforme, et plus précisément depuis la fin de la Guerre de Trente Ans, un « nouveau type d'homme » était apparu au sein du judaïsme européen. Sous le statut de Juifs tolérés et de Juifs protégés – en tant qu'orfèvres, graveurs ou artisans spécialisés –, les Juifs se taillèrent une place aux côtés des quelques *Hoffjuden* ou Juifs de Cour qui avaient ouvert la voie en se rendant indispensables aux finances des États. La fin du XVIII^e siècle allait provoquer des fissures plus profondes encore dans les murs du ghetto¹.

Dans nos régions, ce fut Joseph II, influencé par des personnalités des milieux chrétiens proches du judaïsme éclairé, qui allait donner le coup d'envoi pour l'abolition graduelle des dernières entraves à l'intégration des Juifs dans la société moderne. Pourtant, beaucoup de nouvelles ordonnances ne furent pas suivies, car une partie de la population ne souhaitait pas voir les Juifs s'assimiler de manière aussi radicale. Les *Judengassen* claquemuraient encore la majorité du prolétariat confiné dans des métiers dégradants, obligés de payer des droits spéciaux². Une fois l'impulsion donnée, d'autres régions d'Europe emboîtèrent le pas, comme l'Alsace où la taxe de passage fut abolie par Louis XVI. La publication de lettres patentes devait supprimer d'autres abus majeurs. Encouragés à s'occuper d'agriculture et d'artisanat, les Juifs furent autorisés à entreprendre le commerce en gros et à monter des usines.

¹ J. Katz, *Hors du ghetto. L'émancipation des juifs en Europe (1770-1870)*, (trad. de J-F. Sené), Paris, 1983, pp. 21-22.

² Voir à ce propos L. Kochan, *La fin de la Kehila*, dans *La société juive à travers l'histoire* (éd. par Sh. Trigano), t. 1, Paris, 1992, pp. 532-563.

C'est au moment de cette nouvelle impulsion que survint la Révolution française, dernier jalon de ce long combat pour l'égalité des droits et pour que les Juifs puissent jouir des mêmes privilèges que les autres citoyens, corollaire évident de la Déclaration des Droits de l'Homme. En pratique, l'émancipation des Juifs devait prendre des mois voire des années pour se répandre dans cette Europe encore agitée par de nombreux conflits³.

Les Juifs, qui pour une bonne part suivaient les armées belligérantes et s'étaient installés dans nos régions, furent soumis à une surveillance policière draconienne tant au point de vue professionnel que social, étant donné l'afflux des réfugiés et prisonniers de guerre. Soupçonnés bien vite de vagabondage et de colportage douteux, *a fortiori* lorsque la concurrence ne s'y entendait plus, nombreux furent ceux qui firent l'objet de tracasseries policières. Cette étude de la présence juive à Bruxelles s'articule autour de l'exploitation des différentes sources d'archives municipales et nationales (actes de naissance, mariages, décès, recensement de population, patentes commerciales, mesures administratives et judiciaires).

Mesures de police ou antijudaïsme d'État ?

Le premier conservateur de la Bibliothèque royale à Bruxelles, le baron de Reiffenberg, a mentionné dans ses *Archives Historiques des Pays-Bas*⁴ l'existence d'un « mémoire » autrichien, apportant un point de vue singulier de la part des autorités administratives qui n'hésitèrent pas, au passage, à amalgamer une frange de la population

³ France : 27 septembre 1791 ; Hollande : 2 septembre 1796 ; Italie : juillet 1797 et février 1798 selon les provinces. Par manque de législation uniforme, certains États ne devaient accorder l'émancipation complète que bien plus tard, arguant du fait que celle-ci s'était effectuée sous l'influence étrangère. Ces droits avaient été, selon les détracteurs, garantis sous la suprématie française et non par l'État lui-même.

⁴ Cf. *Traduction d'un écrit allemand. Imprimé à Cassel en Allemagne chez Jeremie Etienne, en 1758. Réimprimé à Bruxelles chez Georges Fricx, Imprimeur de Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique. 1760.* Traduit de l'allemand en 1758, publié deux ans plus tard à Bruxelles et distribué à tous les magistrats des villes. Cité par F. E. de Reiffenberg (baron), *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, t. V, Bruxelles, 1830, p. 332. Ce document se trouve dans la réserve précieuse des Archives générales du Royaume, cote LP. 2673. Une copie est disponible à la bibliothèque du Ministère de la Justice à Bruxelles.

juive délictueuse à l'ensemble des communautés juives des différentes régions de l'Empire. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce document d'archives.

Les « déclassés », parmi lesquels on rangeait aussi les étudiants itinérants, les musiciens ambulants et les fils cadets auxquels le mariage était refusé, se trouvaient depuis longtemps surveillés et pourchassés en Allemagne. À la différence des marginaux chrétiens, ils ne disposaient d'aucun droit et vivaient alors de la mendicité errante et de l'accueil des populations juives locales. Si l'enquête générale devait bien se justifier pour quelques-uns de ces individus, le ton même du rapport – le fantasme de la passion unique pour le gain et son corollaire évident, l'omniprésence des Juifs dans les affaires marchandes – nous permet de cerner, dans la structure même de l'enquête, un vieux fond d'antijudaïsme que Jules Isaac et Léon Poliakov ont traité magistralement.

De cet antijudaïsme médiéval dans nos régions, l'on retiendra ici les incidents survenus en 1370, sous les ducs de Brabant. La communauté juive de Bruxelles va connaître une commotion sans précédent à la suite d'une accusation de vol et de profanation d'hosties. Le chef de la communauté de Bruxelles résidant alors à Enghien (Hainaut), le Juif « Jonathas », banquier de son état, est impliqué pour outrage aux espèces consacrées selon un scénario assez proche de la version parisienne que nous évoquerons plus avant (une dizaine de variantes a été répertoriée). Ce qui est généralement admis, c'est que des Juifs furent accusés d'avoir profané des hosties et qu'ils furent brûlés près de la « Grosse-Tour », au lieu-dit *Wollendries-Thoren* à Bruxelles, que l'on peut situer entre les portes de Hal et de Namur⁵.

⁵ Sur la question des profanations d'hosties à Bruxelles, voir P. Cafmeyer, *Hoogweirdighe Historie van het alder-heylichste Sacrament van Mirakel*, Bruxelles, 1720 ; Dom Liber, *Le faux miracle du Saint-Sacrement à Bruxelles*, Bruxelles, 1874 ; F. E. de Reiffenberg, *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, op. cit., t. V, p. 312. Mais surtout l'exhaustif travail de sources de J. Stengers, *Les Juifs dans les Pays-Bas au Moyen Âge*, Bruxelles, Mémoire in-8° de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, (XLV-2), Bruxelles, 1950, pp. 25-27 et 133-147, et L. Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme. Du Christ aux juifs de Cour*, t.I, Paris, 1955, p. 79.

Rappel d'une légende séculaire

Le XVIII^e siècle est aussi l'époque où Voltaire, connu pour ses propos peu flatteurs à l'égard des Juifs, prétend avoir entendu, à la fin de sa longue vie, ces rimes chantées à Bruxelles, qui nous incitent à resituer rapidement les griefs incriminés :

« Gaudissons-nous, bons-chrétiens, au supplice
Du vilain juif appelé Jonathan,
Qui sur l'autel a, par grande malice,
Assassiné le Très-Saint-Sacrement »⁶.

Rappel d'une légende bien antérieure à la période de nos recherches, elle nous paraît capitale pour la compréhension de la situation des Juifs dans les siècles qui suivirent. En effet, les Juifs auraient, depuis cette profanation, été bannis définitivement de nos régions en guise de représailles et ne seraient réapparus qu'au milieu du XVIII^e siècle.

L'histoire des profanations est longue et les récits se répètent à l'envi au fil des siècles. La plus ancienne version, mais la plus intrigante aussi, étant donné la similitude avec celle de Bruxelles, est la version parisienne de 1290, dans laquelle une jeune femme avait, pour la somme de trente sous, accepté de troquer une hostie contre des gages. Jonathas « le Juif » aurait percé une hostie qui se mit à saigner sans que cela ne l'émeuve, qu'il fit ensuite brûler et bouillir, mais sans succès. Dénoncé par son fils, qui alerte le curé de Saint-Jean-en-Grève, Jonathas est arrêté. Après une tentative de conversion, proposée par l'évêque de Paris, Jonathas est brûlé vif. La légende du miracle des hosties était née. Le bâtiment de Jonathas ainsi « consacré » devint successivement : la *Maison des Miracles où Dieu fut bouilli* (XIV^e siècle) ; la *Chapelle des Miracles* ; l'*Eglise des Billettes* (XVII^e siècle) et enfin le *Couvent des Carmes réformés de l'observance de Rennes*, avant d'être concédé aux *Protestants de la confession d'Augsbourg* en 1812⁷. Comme le rappelle

⁶ Cf. Voltaire, *Commentaire historique sur l'auteur des œuvres de la Henriade*, t. VIII, p. 985, cité par F. E. de Reiffenberg, *op.cit.*, t. VI, p. 381.

⁷ Voir à ce sujet *Les juifs de Paris à la veille de l'expulsion de 1306*, dans J. Kerherve et A. Rigaudière, éd., *Finances, pouvoirs et mémoire, recueil d'hommages à Jean Favier*, Paris, 1999, pp. 27-40 ;

Michaël Graetz, les textes de Voltaire sur les Juifs, extraits de son *Dictionnaire philosophique*, sont réédités et diffusés à des dizaines de milliers d'exemplaires depuis le début du XIX^e siècle, contribuant à faire ressurgir les stéréotypes antijuifs d'autrefois⁸.

Traduction d'un Écrit allemand (...) Réimprimé à Bruxelles chez George Fricx, 1760.

Le document *Description de différentes bandes de Juifs, meurtriers, voleurs et assassins, qui depuis plusieurs années ont commis par-ci par-là dans l'Empire des meurtres, assassinats, et vols, tant dans les dépendances et environs des Électorats, Principautés, Comtés et Seigneuries de ce Pays, que dans les Villes Impériales. Avec des avis nécessaires à tous Juges criminels dans de pareilles circonstances*, texte d'archives, unique en son genre, vingt-trois ans à peine avant 1791, résume de manière singulière les croyances et sentiments encore portés à la « nation juive ».

Examinons d'abord l'aspect répressif du document, soit l'établissement de onze catégories de délinquants pour décrire les différentes activités illicites commises par les *Schrenker* (porteurs de pistolets de poche et autres outils de voleurs pour entrer nuitamment dans les maisons), *Boskener* (plus adroits que leurs complices les *Schrenker*, ils se déplacent à cheval et sont les crocheteurs de serrures), les *Roller* (se font passer pour des chrétiens), les *Scholtenfeller* ou *Oussthuner* (sont voleurs à l'étalage et dans les boutiques), les *Marschandiser* (ont pour spécialité de dévaliser après effraction les banquiers, bijoutiers, horlogers et orfèvres), les *Kuttenschieber* (volent surtout les argenteries, les étains et le linge de maison), les *Eschoker* ou *Lohu* (travaillent principalement l'hiver par temps de brume et s'introduisent dans les maisons pour dérober les meubles), les *Jomackener* (profitent de l'été lorsque les

S. A. Dulaure, *Histoire de Paris*, t. III, Paris, 1826, pp. 76-83. C'est aussi en Brabant, à Bruxelles, en 1640 pour les uns, en 1774 pour les autres, que la légende fait passer le Juif-Errant. Cf. Dr. Coremans, *La licorne et le Juif-Errant. Notes et idées touchant l'histoire de ces deux traditions*, Bruxelles, 1845, pp. 30-31. L. Sigal-Klagsbald (éd.), *Le Juif Errant. Un Témoin du Temps*, catalogue de l'exposition au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, 26.10.2001 au 24.02.2002, Paris, 2001.

⁸ Cf. M. Graetz, *Les Juifs en France au XIX^e siècle. De la Révolution française à l'Alliance israélite universelle*, (trad. S. Malka), Paris, 1989, p. 236.

gens sont à l'extérieur pour pénétrer dans les granges et les écuries), les *Schöckganger* (agissent à trois, pour tromper le vendeur durant le marchandage), les *Kisler* (volent les bourses en les coupant, les montres à gousset et les tabatières), les *Pottsenner* (avancent l'argent aux *Schrenker* et *Boskenner*). Ces onze catégories de voleurs sont toutes secondées par les *Baldober* (complices de bonne notoriété).

En second lieu, les détails et la précision concernant les us et coutumes des contrevenants. À cet égard figurent des explications rationnelles sur les rites de circoncision et des détails précis d'onomastique – deux prénoms attribués à cette occasion, le changement de nom en cas de maladie grave, origine toponymique des noms de famille (pp. 9-10) –, des explications concernant le calendrier rituel (pp. 10-11), l'explication des fêtes et rituels juifs avec *in fine* un questionnaire type pour interroger les coupables détenus pour la première fois en prison. Autant d'éléments qui nous renseignent sur la perception persistante des Juifs comme étrangers et aubains en ce milieu du XVIII^e siècle. Ce document est primordial pour comprendre la résurgence de l'antijudaïsme qui sévit depuis le début du XVIII^e siècle et qui deviendra récurrente. Rappelons que le converti Michaël Néophyte avait publié dès 1716 ses *Révélation des rites juifs devant Dieu et devant le monde*⁹.

Remarquons que la liste des « personnes incarcérées et celle des personnes qui attendent d'être jugées » est par ailleurs dérisoire par rapport aux personnes incriminées. Il s'agit d'une surveillance rapprochée sous couvert d'un recensement des personnes circulant sur les territoires de l'Empire. La liste nominative est assortie d'une description physique (taille, couleur des cheveux, des yeux) et d'une composition de ménage. Un chapitre est consacré aux croyances religieuses, explica-

⁹ *La Méchanceté juive*, publiée à Lwow en 1760 par le chanoine Pikoulski, reprenant intégralement le texte de M. Néophyte, a pour thème le mythe du meurtre rituel – Cf. L. Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme du Christ aux Juifs de cour*, t. 1, Paris, 1955, p. 341. Notons que nous avons trouvé sur le réseau Internet un site antisémite argentin qui consacre une vingtaine de pages à un document intitulé *Criminalidad del Judaismo*, extrait de la *Biblioteca de formacion politica*. Cet article vante ouvertement les qualités scientifiques de l'ouvrage *Die Kriminalität des Judentums*, dû au tristement célèbre Johann Von Leers, propagandiste nazi et bras droit de Goebbels, qui s'est *intégralement inspiré* (nous soulignons) de la *Description des différentes bandes de juifs...* dont question *supra*. Cf. L. Poliakov, *op. cit.*, pp. 293-294.

tion du « mystérieux » comput biblique et du calendrier rituel. Vient ensuite « les listes de ceux qui ont été justiciés ou ont péri dans l'Empire, de ceux [qui sont] morts d'une mort naturelle depuis peu d'années », sans oublier la mention des huit « personnes soumises à l'Inquisition »¹⁰. De même que l'on mentionne les blessures occasionnées par les tortures subies lorsque l'individu devait souffrir la question.

D'autre part, ce document constitue pour le chercheur une source inédite de données anthroponymiques et linguistiques. Ainsi, le jargon judéo-allemand (*rotwelsch*) mentionné pour leur description n'est pas sans intérêt. Si on trouve la description d'individus de « taille médiocre, au teint basané, aux cheveux crépus, au nez camus, pointu ou plat », on trouve tout autant de grandes personnes « robustes, de belle corpulence, avec de beaux visages unis ou frais, aux cheveux jaunâtres ou blonds ». La description de Laus Löw ne laisse pourtant pas de doute sur les préjugés de l'observateur :

« Laus Löw, âgé d'environ 53 ou 54 ans, petit de taille, porte une perruque blanche, se laisse raser tout le menton, et ressemblant plus à un Chrétien qu'à un Juif, parlant bon allemand ».

Notons que les délits mentionnés ci-dessus étaient souvent imputés à des miséreux n'ayant pas accès à la société productive et étant exclus de l'armée et de la fonction publique. Dans le premier drame du poète et penseur Friedrich Schiller, *Die Räuber* (Les Brigands, 1781), les protagonistes, « Spiegelberg, le circoncis, et Moor », relatent à leur manière les relations entre délinquants juifs et non juifs¹¹.

¹⁰ Meyer Jacob, Joseph Levi, Isaac Levi, Löw Moses, Abraham Moses, Samuel Isaac, Jacob Marcus et Löeb Michaël sont entre les mains de l'Inquisition. Cf. *Traduction d'un écrit allemand... op. cit.*, p. 64.

¹¹ L. Kochan, *La fin de la kehila*, dans *La société juive à travers l'histoire*, op. cit., p. 540 ; N. Gidal, *Les Juifs en Allemagne de l'époque romaine à la république de Weimar*, Cologne, 1998, pp. 104-105. Pour l'histoire de ces Juifs "anathémisés" de la *kehila*, voir aussi : M. Shulvass, *From East to West*, Détroit, 1971 ; R. Glanz, *Geschichte des Niederen Jüdischen Volkes in Deutschland*, New York, 1968.

Circulation et réinstallation

Nonobstant les différents travaux de ces vingt dernières années, l'histoire des Juifs de Bruxelles sous les régimes autrichien, français et hollandais reste à écrire¹². Si le nombre de Juifs est relativement restreint – à en juger par les recensements de 1756 (régime autrichien) et de 1808 (régime français) –, il n'est plus possible de se limiter aujourd'hui à ces chiffres qui ne tiennent pas compte, par exemple, des familles inhumées à Bruxelles et dont les actes de décès sont consignés depuis 1785 aux Archives de la Ville¹³. Nous ajouterons qu'il existait déjà à cette époque un nombre important de personnes "périphériques" par rapport à la communauté juive mais résidant temporairement ou non à Bruxelles et dont les enfants sont nés dans le département de la Dyle. Le dépouillement auquel nous nous sommes astreint depuis quelques années s'avère prometteur, puisque le chiffre de personnes inscrites dans un système communautaire – disposant ou non d'une société de bienfaisance et d'inhumation – peut être pratiquement doublé lorsqu'on compare les actes de décès enregistrés par le service de l'État civil des différentes administrations communales de résidence.

Malgré les édits interdisant régulièrement leur séjour (6 juillet 1716) et les taxes élevées, quelques familles juives étaient parvenues, semble-t-il, à passer outre les restrictions et à s'établir dans le courant du XVIII^e siècle, peut-être aidées par « le juif Cardos », officiant à la Cour de Bruxelles, comme nous l'avons découvert aux Archives nationales de France¹⁴. Si le traité d'Utrecht de 1713 était censé avoir aboli les ta-

¹² J. Vercruyse, *Essai sur la condition des Juifs dans les Pays-Bas Autrichiens*, LIAS, XVI-2, 1974 ; *De la condition des Juifs dans les Pays-Bas Autrichiens au 18^e siècle. Le mémoire du Conseiller de Cock, 1758*, LIAS, II, 1975, pp. 329-340 ; Th. Gergely, *Quand les Autrichiens bannissaient les Juifs des Pays-Bas du Sud. Charles de Lorraine et l'ordonnance du 20 novembre 1756*, dans *Studia Rosenthaliana*, vol. XVI, n° 1, 1982, pp. 343-360. On se référera à la bibliographie de cette époque dressée par J-Ph. Schreiber, *L'immigration juive en Belgique du Moyen Âge à la Première Guerre Mondiale*, Bruxelles, 1996.

¹³ Ces actes de l'État civil, concernant les naissances, les mariages civils et les décès, constituent un ensemble de sources encore inexploité de manière systématique. Pour ce faire, nous nous sommes référé à la première tentative d'inventaire des archives juives faite par A. Simon, *Israël en Belgique*, dans *Histoire juive contemporaine*, Bruxelles, 1964, pp. 39-58.

¹⁴ Le département des archives de la marine contient deux documents (AN 1345 – AN 1346) relatant la présence, en 1705, d'un nommé Cardos, Juif de la Cour de Bruxelles, qui charge le Com-

rifs douaniers exorbitants de 1667, et donc faciliter la circulation des biens et des personnes, en 1750 (édit du 14 octobre), la taxe de cent cinquante florins appliquée au séjour des Juifs – sur le modèle du *Tolerantzgeld* en vigueur déjà à Vienne –, suivie de celle du 20 novembre 1756, imposant un montant double du précédent, devait encore limiter et retarder leur installation en grand nombre dans nos régions.

L'installation à Bruxelles

Dans son *Histoire des Juifs de Belgique*, Salomon Ullmann est le seul à signaler que Bruxelles possédait au début du XVIII^e siècle une communauté organisée, avec à sa tête le rabbin Benjamin de Cracovie¹⁵. Si l'existence d'une communauté organisée à cette époque n'est pas très clairement établie, le lieu de sépulture des Juifs, séparé de celui des inhumations chrétiennes, que l'on peut considérer comme indice d'une installation durable, se situe selon plusieurs sources sur le remblai des fortifications, au-delà de la porte de Namur.

Des actes de naissance et de mariage des Juifs au XVIII^e siècle, il ne nous est rien parvenu. Les sources des communautés juives font cruellement défaut. Hormis quelques registres de circoncision et de mariage du début du XIX^e siècle, la dissémination des archives entre les chancelleries de Vienne, Paris et La Haye a accentué cette carence¹⁶. Il fallut attendre les services de l'État civil organisé sous Napoléon I^{er} pour avoir des traces tangibles de la présence juive au sein de

missaire des Etats de Flandres d'acquérir à tout prix une Bible mise aux enchères, après avoir été saisie sur un bateau à Ostende. Cf. B. Blumenkranz (éd.), *Documents modernes sur les Juifs, XVI-XX^e*, Toulouse, 1979, p. 384.

¹⁵ Cf. Jacob Schwis, *responsum* n° 52-64-103 ; cité dans S. Ullmann, *Histoire des Juifs en Belgique jusqu'au XVIII^e siècle*, Anvers, 1927, p. 9. À noter que les travaux d'Ullmann sont parfois dépourvus de sources et semblent faire fi de la critique historique, pour la période médiévale en particulier. Voir à ce propos, J. Stengers, *op. cit.*, p. 76. Pour les historiens spécialistes de l'histoire de Bruxelles, comme Henne et Wauters, il n'y eut pas de communauté juive organisée avant le régime hollandais. Cf. A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. III, Bruxelles, 1845, p. 152.

¹⁶ On trouve dans les archives du Ministère de la Justice à Bruxelles – à la demande du président de la communauté et de D. Netter son secrétaire –, une lettre du ministre de la Justice au ministre des Affaires étrangères concernant la réclamation auprès du gouvernement hollandais du renvoi des archives antérieures à 1830. Dossier n° 9054 au 30/11/1887.

l'administration municipale. Nos sources se sont concentrées sur le département de la Dyle, dont le chef-lieu était Bruxelles, entité divisée en huit sections.

En matière d'inhumation, il en fut tout autrement, puisque les archives paroissiales de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles relatent bien l'existence d'une maison de péage, *tolhuys* (XIV^e siècle), près de la porte de Namur, vers l'ouest, « où, plus tard, [...] aurait été établi le cimetière des juifs », mais cette mention n'est pas précise¹⁷. En réalité, nous ignorons quand exactement et rien ne permet de définir l'époque de ce « plus tard » qui couvre plus de trois siècles. Il est à noter que nous n'avons pas retrouvé de plan qui détermine l'endroit précis de ce cimetière au XVIII^e siècle.

À la fin du XVIII^e siècle, les quelques familles juives installées dans la ville disposaient d'un terrain réservé pour les inhumations, situé à la limite des fortifications à hauteur de la porte de Namur. Un Juif, originaire de Berlin, Philip Nathan dit Lipman¹⁸, résidant à Bruxelles depuis 1754 et qui avait été admis à la bourgeoisie de cette ville, est mentionné dans une requête adressée au gouvernement autrichien, datée de 1783, à propos d'une demande d'un lieu de sépulture pour sa famille et ses proches. Sa requête confirme l'antériorité d'un petit terrain compris dans les fortifications, hors de la porte dont question *supra*.

Des travaux de nivellement, que l'on situe vers 1778, déplacèrent cet ancien lieu de sépulture à droite de la porte¹⁹. Il ne m'a pas été possible de localiser sur plan l'emplacement exact du lieu de sépulture situé, *grosso modo*, entre l'enceinte et l'escarpement du fossé, appelé communément « fortifications ». Il est appelé « cimetière des Juifs et des Lombards » ce qui laisse supposer une présence juive depuis les XIII^e

¹⁷ A. Henne et A. Wauters, *op. cit.*, p. 609.

¹⁸ Par la *Liste des Juifs habitans et logeans en cette ville de Bruxelles formée en suite des ordres repris en la Lettre de Son Altesse Roiale en date du 11 Juillet 1756 écrite à l'Amman d'Icelle Ville*, nous pensons l'avoir identifié. Il était originaire de Berlin, marié et avait à cette époque un enfant en âge de travailler, exerçant la profession de négociant en galanteries, son épouse et son fils revendaient des pierres de « tasches » (pierres de bijouterie au détail).

¹⁹ Étant donné les erreurs fréquemment rencontrées à propos de l'emplacement du cimetière, il est à noter que les plus anciens lieux d'inhumations juives se situaient du côté gauche, « de temps immémorial » selon l'auteur, et que le côté droit est bien attribué à la communauté juive, après les travaux de nivellement de 1778. Voir aussi A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles, 1855, t. III, pp. 284-285.

et XIV^e siècles²⁰. Ce cimetière est supprimé quelques années après, à la suite du démantèlement progressif de l'enceinte de Bruxelles²¹.

L'enclos juif de la fabrique d'église de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule

Le nouvel emplacement indiqué aux Juifs fait partie du nouveau cimetière situé en dehors de l'enceinte conformément aux ordonnances de Joseph II, dont l'Édit du 26 juin 1784, qui défendait les inhumations à l'intérieur des villes²². Bien que copié sur celui qui était en vigueur en Autriche et prescrivait de désigner aux Juifs et aux Turcs un emplacement hors des lignes, le Conseil privé aux Pays-Bas n'avait pas fait mention des Juifs et des Turcs, ayant jugé leur nombre insignifiant. Ce qui devait être rapidement contredit par l'accroissement de familles de marchands et colporteurs qui s'installèrent dans nos régions. Ce cimetière surnommé le cimetière des « Quatre Paroisses » – réparti sur les communes de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek depuis 1784, au lieu-dit *Prekelinden*, « Tilleul du prêche » – desservait les paroisses de Sainte-Gudule, de Coudenberg, de Saint-Nicolas et du Finistère.

Si toutes les pierres sont aujourd'hui disparues – l'unique pierre qui subsistait du XVIII^e siècle a été publiée par Ouverleaux à la fin du XIX^e siècle –, les inhumations ont malgré tout été “archivées” par les fabriques d'église, propriétaire des lieux. Véritable aubaine pour les chercheurs, les registres paroissiaux – faisant office de livres de comptes pour les droits de transport du corbillard – reprennent les actes d'inhumation des Protestants et des Juifs.

²⁰ Parmi les plus anciennes traces d'une présence juive à Bruxelles, on trouve dans une charte de 1195 émanant du chapitre d'Anderlecht (chartrier de l'abbaye de Cortenberg) l'indication *signum Meiro Judei* se référant à un membre de la colonie juive d'Anderlecht. Nous remercions Mme Z. Seewald de nous avoir rappelé cette information émanant d'un courrier de l'archiviste général du Royaume au conservateur de la Maison d'Érasme en date du 4 octobre 1934. Cette information est également mentionnée, mais partiellement, par J. Stengers, *op. cit.*, p. 86.

²¹ A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, *op. cit.*, pp. 184-185.

²² Voir E. Ouverleaux, *Notes et documents sur les Juifs de Belgique sous l'Ancien Régime*, Paris, 1885, p. 13.

Les inhumations juives de l'enclos Sainte-Gudule sont mentionnées dans les registres sous la dénomination de *Protestans (sic)* ou *Gereformeert, Van de Jodsche religie*, ou encore *synde de Smause religie. Smause*, « de Moïse », terme péjoratif aujourd'hui dans le patois flamand de Bruxelles, désignait autrefois la *religion de Moïse* appelée aussi culte « mosaïc », « hébreuïque » ou « judéic » (*sic*)²³.

À la suite des cinq actes mortuaires publiés par Ouverleaux dans ses *Notes et documents*, nous avons relevé quelque trente-deux personnes inhumées entre 1785 et 1795²⁴. Ces actes nous renseignent non seulement quant aux noms et lieux de résidence des premières familles juives réinstallées à Bruxelles, mais aussi sur l'état civil des déclarants, enfant légitime ou non, sur les conditions dans lesquelles se déroulaient les inhumations. Procédait-on avec ou sans l'aide de la fabrique d'église et de ses porteurs, nuitamment ou de jour ?

« December 1785,

Een jode kindt op h'ongeweyt buyten kerckhoff St. Gudila met noeme Dulcie Abraham gestorven op den 9 ditto ten 8 uren morgens dochter van Abraham Isack en van Schoontie Lazarius synde beyde van de joodtsche religie woonende inde Quaeckelstraete »²⁵.

« February 1786,

Een jode kindt op h'ongeweyt kerckhoff St. Gudila, Jeanette oudt 15 weken, dochter van Samuël Sarbourg ende van Elizabeth Hinden, betwekelek op den 13 ditto. is overleden ten 10 uren smorgens woonende ten heyde van Franciscus Crokaert herreberghier in den Keyzer inde Broeck straete »²⁶.

²³ E. Ouverleaux, *op. cit.*, pp. 15-17. *Doodt register der collegiale ende parochiale kercke van de H H : Michaël ende Gudila ende van het district der selve beginnende van de jaere 1783*. Voir les autres inhumations avec les traductions en note.

²⁴ E. Ouverleaux, *op. cit.*, pp. 16-17.

²⁵ « Décembre 1785, Un enfant juif dans la partie non bénite du cimetière de Sainte-Gudule, avec pour nom Dulcie Abraham, décédée le neuf du mois précité à huit heures le matin, fille de Abraham Isack et de Schoontie Lazarius, tous deux de religion juive, demeurant à la Quaeckelstraat ».

²⁶ « Février 1786, Une enfant juive dans le cimetière non béni de Sainte-Gudule, Jeanette âgée de quinze semaines, fille de Samuel Sarbourg et de Elizabeth Hinden, inhumée le treize du mois pré-

« 7ber 1786,

Een Gereformeerde kindt op het ongeweyt kerckhoff St. Gudila, eerstgeboren van Isaac Belleijder ende van Brunen Herst, beijde van de jodtsche religie woonende inde Spellekens strate »²⁷.

Bien que souvent estropiés par le préposé, les renseignements contenus dans ces livres de comptes tenus par les paroisses nous permettent de situer précisément le lieu de résidence de ces familles et de découvrir leurs noms et lieux d'origine. Si Ouverleaux affirme que tous les Juifs décédés à Bruxelles furent enterrés uniquement dans la partie de l'enclos appartenant à la fabrique d'église de Sainte-Gudule réservée pour eux – affirmation étayée par son examen des registres de cette paroisse – nous ne comprenons pas l'absence quasi complète de personnes adultes, nonobstant la statistique élevée de la mortalité infantile de l'époque et l'absence de liens familiaux détectables par les noms de famille des Juifs repris sur la liste de 1756.

Quant à la fabrique d'église de Sainte-Catherine, elle acheta à Molenbeek-Saint-Jean un terrain situé au lieu-dit « Scheutveld », qui accueille les inhumations des paroisses de Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Saint-Jean-Baptiste-au-Béguinage et de Notre-Dame-des-Riches-Clares.

L'État civil, réorganisé en différents cantons et chefs-lieux sous Napoléon I^{er}, sera secondé par l'administration municipale de chaque commune. L'autorité municipale dressera désormais les actes de naissance, de mariage et de décès, dont voici trois exemples.

Acte de naissance de Salomon Bénédicte

« An V, 1232

Aujourd'hui six Ventôse de l'an V de la République Française à l'heure du midi. Par-devant moi Pierre Joseph Olbrechts,

citée, est décédée à dix heures du matin habitant dans la maison de Franciscus Crockaert, aubergiste demeurant à l'Empereur, dans la rue du Marais ».

²⁷ « Septembre 1786, Un enfant réformé dans le cimetière non béni de Sainte-Gudule, premier né de Isaac Belejder et de Brunen Herst, tous deux de religion juive, habitant à la rue des Épingles ».

Membre de l'Administration Maire de la Commune et Canton de Bruxelles chef-lieu du Département de la Dyle, ont comparu en la salle publique de la Municipalité. Bénédicte Salomon, marchand natif de Giessen en Allemagne, domicilié en cette commune sixième sect. rue de Schaerbeek, lequel assisté de Guillaume Demesmacker, boulanger, âgé de trente-quatre ans et de Marie Roelens, messagère âgée de cinquante-quatre ans tous deux domiciliés dans ladite commune de Bruxelles sect. six rue de Schaerbeek a déclaré à moi Pierre Joseph Olbrechts qu'Isabelle Levi native de Dierdorf en Allemagne son épouse en légitime mariage est accouchée le deuxième jour du mois de Ventôse à l'heure de minuit dans sa maison rue de Schaerbeek d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Salomon Bénédicte. D'après cette déclaration que le citoyen Guillaume Demesmaeker et Marie Roelens ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Bénédicte Salomon père de l'enfant et les deux témoins Guillaume Demesmaeker et Marie Roelens ont signé avec moi. Fait en la Maison Commune de Bruxelles les jours, mois et ans ci-dessus.

Benedix Salomon. »

Acte de mariage des époux Meyer-Israël

« An X, n° 534

Du cinquième jour du mois de Fructidor l'an Dix de la République Française. Acte de mariage de Joseph Gabriel Meyer âgé de vingt-trois ans, né à Oisternyk, l'an mil sept cent soixante dix-neuf, le deux may [sic], marchand colporteur, domicilié en cette ville rue du Canon, fils majeur de feu Gabriel Meyer et de Hélène Philippine Thans, sa veuve, et de Nanette Eléazar Israël âgée de vingt-sept ans née à Northwalden en Frise, le vingt-quatre décembre mil sept cent soixante-quatre, fille de confiance, domiciliée rue du Marais, fille majeure de feu Eléazar Israël et de Léa Levy, conjoints. Les actes préliminaires sont l'acte de publication du mariage faite en cette ville par moi Officier public le vingt-sept Thermidor et affichée aux termes de la loi et les actes

de naissance des époux, le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public aux termes de la loi. Les dits époux ont déclaré prendre en mariage, l'un Nanette Eléazar Israël, l'autre Joseph Gabriel Meyer, en présence de Philippe Van Moerbeek, âgé de trente-deux ans cordonnier, de François Iteris, âgé de quatre-vingt-six ans d'Adrien Joseph Biont, âgé de quarante et un an, teinturier, et de Pierre Vandenstein, âgé de trente-six ans marchand, tous quatre domiciliés rue aux Choux. Après quoi, moi, Louis Devos adjoint au Maire de cette ville de Bruxelles, faisant fonction d'Officier public de l'État civil, a prononcé au nom de la loi, que les dits époux sont unis en mariage. Les parties et témoins ont signé avec moi.

Joseph Gabriel. Nanet Eléazar. »

Acte de décès de David Amchel

« An IV, n°11.

Aujourd'hui seize Thermidor l'an quatre de la République Française, à dix heures du matin, par-devant moi Pierre-Joseph Olbrechts, Membre de l'administration municipale de la Commune et Canton de Bruxelles chef-lieu du Département de la Dyle, élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, les mariages et décès des citoyens, sont comparus en la Maison Commune Jacob Bernard, âgé de soixante-cinq ans. Domicilié en cette commune de Bruxelles, rue aux Choux, faisant marchand des chevaux et Samuel Hertogh, brocanteur, âgé de cinquante ans, demeurant également en ladite commune de Bruxelles, le premier cousin, et le second voisin de David Amchel, âgé d'un an né à Bruxelles, fils de Samuel Henry Amchel, négociant et de Rébecca Manuel, domicilié [sic] en la prédite Commune de Bruxelles rue de la Blanchisserie, cinquième section, lesquels Jacob Bernard et Samuel Hertogh m'ont déclaré que le dit David est mort le douze du présent mois de Thermidor vers les sept heures du soir en son domicile rue de la Blanchisserie. D'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès du dit David Amchel et j'en ai dressé aussi le présent acte, que Jacob Bernard et Samuel

Hertogh ont signé avec moi. Fait en la maison Commune de Bruxelles les jours, mois et an ci-dessus.

Joseph Olbrechts. J. Bernard Hertogh. »

Souvent plus précis et plus complet que les registres mortuaires des paroisses, les actes émanant de l'administration municipale mentionnent systématiquement les noms, prénoms, professions, lieux de résidence, pays et villes de provenance, mais aussi l'âge et les activités des témoins (voisins ou apparentés) qui attestent du décès de la personne²⁸.

Métiers juifs ou activités pratiquées par des Juifs ?

Une famille exemplaire dans les domaines de la gravure : les Simon

On cite souvent parmi les premières familles installées en Belgique à cette époque les noms de Landau, Lippman, Fürth, Hirsch, Simon, principalement originaires d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre. La plus connue d'entre elles est certainement la famille Simon, originaire d'Angleterre, dont les trois membres n'ont rien à envier aux familles Abraham, Diamant, Goldmann, Karfunkel et Steinschneider, qui à l'époque de l'*Aufklärung* s'illustraient en Allemagne dans les métiers de médailleur et fabricant de cachets²⁹. En effet, Jacob Simon, le père, était graveur sur sceaux à Bruxelles. De ses trois enfants, Jean-Henri (1752-1834), Samuel (1760- ?) et Mayer (1764-1821), c'est l'aîné Jean-Henri, né à Bruxelles, qui fut le plus illustre. Graveur en pierres fines dès l'âge de quinze ans, Jean-Henri se fit un nom en France en gravant sur médaille les effigies de contemporains célèbres. Personnage atypique connu avant tout comme graveur en médailles, il fut aussi un redoutable homme d'armes.

²⁸ Nous en avons isolé plus d'une cinquantaine par une simple recherche onomastique, de l'an II à l'an XIII, qui feront l'objet d'une prochaine publication dans notre thèse de doctorat à l'EPHE, V^e section en Sorbonne, Paris.

²⁹ Sur les graveurs juifs en général et sur les Abraham, Wapenstein et Jacobson en particulier, on se référera aux travaux de M. Duchamp, *Les Abraham, graveurs de sceaux, de médailles et de pierres dures au XVIII^e et XIX^e siècles*, dans *Revue des Études Juives*, CXLIX (1-3), 1990, pp. 303-317 ; *Les trois camées des Abraham de Vienne*, dans *Bulletin de la Société française de Numismatique*, 1985, pp. 585-588.

La vie de ce jeune homme particulièrement talentueux, à en juger par la quantité d'œuvres réalisées, tient de la gageure. Il est nommé à quinze ans graveur de la Cour du Prince Charles de Lorraine et, huit ans plus tard, exilé en France à la suite d'un différend au sein des régniments autrichiens qui occupent la Belgique d'alors ; on le retrouve en tant qu'Attaché de la Chancellerie du Duc d'Orléans. Le titre de « graveur du roi », assorti d'un logement dans le palais du Louvre, lui est très vite décerné. Personnalité pour le moins remuante, il se distingue ensuite dans les armées du général Dumouriez et obtient le grade de lieutenant-colonel d'une compagnie franche. Son séjour, de courte durée, en Espagne – la Cour lui proposait de confortables émoluments pour enseigner son art – lui rappelle que son premier métier reste la gravure en pierres fines et, à son retour à Paris, il enseigne aux pensionnaires de l'Institut pour sourds et muets (fondé par le bordelais Jacob Pereire). Lors des troubles de 1813, il reprend les armes et lève un corps d'éclaireurs-francs du département de la Seine. Lorsque Louis XVIII licencia ce corps, Simon préféra rentrer à Bruxelles et consacrer le reste de sa vie à l'enseignement et à l'exercice de son art, au sein d'un atelier, consacrant aussi une partie de son temps aux œuvres de charité (les orphelins). Il sera inhumé le 14 mars 1834 avec les honneurs militaires – pour être parvenu durant les événements de 1830, à la tête d'une garde bourgeoise, à endiguer les pillages et vandalismes – dans la parcelle « réservée aux Israélites » du cimetière de Saint-Gilles à Bruxelles³⁰.

Le colportage : horizons et mutations

Le destin exceptionnel de la famille Simon ne doit pas nous faire oublier qu'il en alla tout autrement pour les membres "ordinaires" de la communauté, qui étaient surveillés par un système policier très organi-

³⁰ Cf. E. Carmoly, *Essai sur l'histoire des Juifs en Belgique*, dans *Revue Orientale*, t.1, Bruxelles, 1841, pp. 267-272. Pour plus de détails sur la riche production artistique de Simon, on se référera à l'article de F. Alvin, *Simon, Jean-Henri*, dans *Biographie nationale*, t. XXII, 1914-1920, col. 529-532. D. M. Friedenberg, *Simon Jean, Henri*, dans *The Numismatist*, juillet 1969, pp. 896-897.

sé dont il sera encore question pendant l'occupation française et bien au-delà, au XIX^e siècle³¹.

Les familles originaires de Hollande faisaient principalement le commerce de perles, de diamants, de « pierres de tasches³² » ou pierres précieuses au détail. Celles d'Allemagne se spécialisaient dans le commerce de galanterie, de dentelles et autre petite mercerie (boucles et boutons), mais aussi des chevaux, comme les ruraux de l'Alsace et de la Lorraine. Quelques familles en provenance du sud-est de la France étaient connues pour leurs commerces d'olives et de vins. La vente de plumes et celle de mines de plomb sont des spécialités récurrentes dès la fin du XVIII^e siècle. Ainsi la famille Nias, d'origine hollandaise, qui, à son arrivée en Belgique, s'adonnait à la vente de crayons au détail et aux métiers de l'imprimerie avant de se faire un nom comme maison de papeteries³³.

Les marchands colporteurs fréquentaient les champs de foire de Bruxelles et parcouraient les villes de province, munis de passeports qui se déclinaient sous les rubriques suivantes : prénom / nom / qualité / lieux où les passeports ont été délivrés / date du passage / destination primitive / lieux où logent les voyageurs.

« N° 80. Lazare Marcus / Mayer / bijoutier / Paris / 30 Germinal an XII / Bruxelles / Hotel d'Angleterre ».

« N° 126. Moyse / Kafka / instituteur / Neufchâteau / 1er Floréal de l'an XII / L'intérieur / Aux Armes d'Espagne ».

« N° 228 Abraham / Sorano / Professeur de langues / Anvers, du Préfet / 29 Thermidor / Paris / rue de l'Amitié, n° 682 ».

³¹ La Police des Étrangers à Bruxelles a surveillé, sur requête du gouvernement français, la résidence des réfugiés « communards » tels Louis Brissac (1873) ; Moïse Carcasonne (1874) ; Ernest Brunshwig (1878) ; Salomon Bing (1879). Cf. Archives de la Ville de Bruxelles, liasse n° 708.

³² Cf. E. Ginsburger, *Les Juifs de Belgique au XVIII^e siècle*, Paris, 1932, p. 22. Pour les métiers pratiqués, on se référera aussi à la *Liste des Juifs habitans et Logeans en cette ville de Bruxelles formée en suite des ordres repris en la Lettre de Son Altesse Royale en date du 11 Juillet 1756 écrite à l'Amman d'Icelle Ville*, Archives de la Ville de Bruxelles, farde Bourgeoise et Protestans, liasse n° 708.

³³ Joseph Nias, âgé de vingt-trois ans, est déjà signalé comme imprimeur à Bruxelles le 23 Pluviôse l'an VII (13 février 1798). Acte de décès de l'an VII, n° 933 de Marie Claire Frisse, veuve de Philippe Nias, *Registres des décès*, Archives de la Ville de Bruxelles.

DÉPARTEMENT
DE LA DYLE.

MAIRIE
DE BRUXELLES.

1^{ère}
DIVISION.

EMPIRE



FRANÇAIS.

Bruxelles, le 19 Octobre 1809.

Police de Commerce
Le Maire, Membre de la Légion d'honneur,
Messieurs les Commissaires de Police.

Messieurs!

Les Synagages n'étant pas encore établies, S. D. le Maire
a autorisé le Conseil municipal à décider provisoirement que les Juifs qui auront
obtenu des certificats de leur conseil municipal respectif
constatant qu'ils ne se font livrer ni à l'usure ni à un trafic
illicite, pourront de Mémorial le Préfet / si tout est fait
convenir des conditions favorables sur leur compte par
Patente qui les autorisera à continuer le Commerce Négoce et
trafic qu'ils auront déclaré exercer et vouloir exercer.

Il est bien entendu que cette patente ne dispensera pas de
celle dont chaque Marchand est tenu de se pourvoir en vertu

Règlement de police pour l'octroi d'une patente commerciale délivrée après
réception d'un certificat délivré par le conseil municipal de résidence.

(Archives de la Ville de Bruxelles)

Ils étaient en outre supposés détenir une patente commerciale délivrée, après approbation du responsable de la communauté désigné à cet effet, par le gouverneur, Grand Chambellan de Sa Majesté. La patente était rédigée en des termes sommaires par l'impétrant :

« Je soussigné Julien Isidore Deby, demeurant Montagne aux Herbes Potagères, 6^e section n° 1313, déclare exercer la profession de marchand de coton en gros pour laquelle je paie ma patente et demande en continuer le même commerce, Bruxelles le [...] 1809 ».

Je soussigné Joseph Bran, Domicilié au
Potentielles auers, rue des Choux, Section
Cinq, n° 486^e. Déclare de continuer à débiter
les ingrédients propres à détruire les rats,
pour laquelle profession je n'ai point
encore payé de Patente, n'y étant pas
sujette par sa nature et n'ayant pas
moi-même la faculté d'en payer le prix,
Etant un père de famille chargé de sept
enfants et sans fortune.
Bruxelles le 29 8^{me} 1808 f

Joseph Bran

Patente rédigée par l'impétrant Joseph Bran pour son commerce de droguerie.
(Archives de la Ville de Bruxelles)

et confirmée tout aussi lapidairement par les autorités³⁴ :

« Hayman Salomon Fürth. Marchand de peaux de lièvres, rue des Comédiens, 1169, 6^e section. Il jouit d'une bonne réputation ».

Ces déclarations nous livrent, par endroits, des informations supplémentaires sur les conditions de vie de ceux qui pratiquaient ces métiers itinérants. Durant les vingt années du régime français, l'administration avait mis sur pied une police de proximité sur le modèle de la *Polizei* des Autrichiens, très efficace et secondée par des dirigeants communautaires qui abusaient parfois de leurs attributions en agissant en véritables délateurs. Il faut ajouter à cela les « résidents temporaires » qui, de passage dans le département de la Dyle, devaient se munir d'un passeport et d'une permission de séjourner délivrée par la Mairie de provenance et celle de Bruxelles pour quitter la ville selon l'arrêté du 14 Messidor de l'an XI³⁵.

Permissions de séjourner délivrées par arrêté de Police

« Département de la Dyle. Mairie de Bruxelles. Police. Registre 4. N^o 225. Gratis. Permission de séjourner. Le Citoyen A. Isaac, venant de Louvain ayant satisfait à l'arrêté de police du Maire du 14 Messidor an 11, est autorisé à séjourner dans cette ville pendant huit jours. La présente permission de séjourner, délivrée sur le cautionnement des Citoyens Sanders & Salomon Fürth. Le premier domicilié, Section 5, n^o 604. Le second Section 6, n^o 1160, et en outre sur le dépôt d'un passe-port de la Magistrature d'Hoogerheyde. L'adjoint Maire chargé de la police. Signature du porteur. Abraham Isaac. Signalement. Le citoyen. [...] Profession de Marchand. Né à Würtzbourg en Franconie. Domicilié à Bruxelles, S. 5 n^o 604. Âgé de 28 ans. Taille d'un mètre 598

³⁴ Pour les patentes commerciales, voir la *Liste nominative des individus de la religion hébraïque domiciliés dans la ville de Bruxelles qui ont fait leurs déclarations de l'État qu'ils exercent et de la patente qu'ils réclament*. Archives de la Ville de Bruxelles, fonds Archives anciennes, liasse n^o 668.

³⁵ Cf. Archives de la Ville de Bruxelles, *ibid.*

Millimètres. Cheveux bruns, sourcils bruns. Front large. Yeux bruns gris. Nez long pointu. Bouche moyenne. Menton rond. Visage ovale ».

« Département de la Dyle. Mairie de Bruxelles. Police. Registre 4. N° 258. Gratis Permission de séjourner. Le Sr. Zacharie Abrahams venant de Gand, ayant satisfait à l'arrêté de police du Maire du 14 Messidor an 11, est autorisé à séjourner dans cette ville pendant un mois. La présente permission de séjourner, délivrée sur le cautionnement des Citoyens A. Beer & Wolf. Le premier domicilié, Section 8, n° 548. Le second Section 5, N° 63, et en outre sur le dépôt d'un passe-port de la Présidence de la Ville de Flessingue. L'adjoint Maire chargé de la police. Signature du porteur. Sacharias Abraham. Signalement Le citoyen. Profession de Marchand. Né à Cologne. Domicilié à Bruxelles, S. 5, N° 240. Âgé de 32 ans. Taille d'un mètre 652 Millimètres. Cheveux noirs, sourcils noirs. Front couvert. Yeux bruns. Nez pointu. Bouche moyenne. Menton rond. Visage ovale ».

Passeports délivrés à l'étranger de 1804 à 1807

« N° 785. Lopes Dubec / Benjamin / commis de négociant / Bordeaux / 29 Ventôse an XIII / Marseille / Hotel d'Angleterre / retour à Bordeaux ».

« N° 798. David / Salomon / commis / Mayence / 22 Pluviôse an XIII / Bruxelles / Section 7, n° 1434 / a déclaré se rendre à Louvain ».

« N° 905. Emmanuel / Simon / colporteur / Maestricht / 3 Floréal an XIII / Cologne et Paris / Chez le sieur Sanders, rue d'Argent / visé pour retourner à Gand »³⁶.

³⁶ Extrait de la liste que nous avons dressée à partir de la liasse *Registre des Visas et des Passeports délivrés à l'étranger du 30-04-1804 au 05-09-1807*. Archives de la Ville de Bruxelles, fonds Passeports.

Ainsi, en mars 1810, pouvait-on refuser d'accueillir des Juifs indigents que les divers conflits armés de l'Europe jetaient régulièrement sur les routes.

C'est par le biais de la *Liste des Juifs habitans et logeans en cette ville formée ensuite des ordres repris en la lettre de son Altesse [...]*, consignée aux Archives générales du Royaume³⁷, et de la *Liste nominale des individus de la religion judaïque qui se trouvent domiciliés à Bruxelles à l'époque du 28 Nivôse, an onze de la République Française*, consultable aux Archives de la Ville de Bruxelles³⁸, que nous retrouvons une multitude d'activités professionnelles aujourd'hui disparues. Les services de police établissent alors une enquête pour chacun de ces « nouveaux résidents ». Les lieux communs qui prétendent que les Juifs se cantonnaient aux métiers d'argent se voient ici démentis. Les femmes, pour bon nombre, sont brodeuses, tricoteuses, passementières, garde-couches, servantes, mais aussi institutrices, dames de compagnie ou chanteuses³⁹.

« Moses / Veuve Moses Salomon / Rebekka / Chanteuse / 48 / Amsterdam / Hollande / Amsterdam / rue des Vierges / 315 / Non inscrite / 3 semaines / Pour chanter / Sont douteux, est arrivée avec le précédent / N'a point de passeport, n'a qu'une patente d'Amsterdam ».

Si les mots de « propriétaire-rentier »⁴⁰ et « marchand de diamants » apparaissent de-ci de-là, on est frappé par la grande variété des activités professionnelles.

« Meyer / Emmanuel / Rentier de propriétaire [sic] / 48 / Schravenhaegen / Allemagne / Bruxelles / rue Fossé aux Loups /

³⁷ Archives générales du Royaume, *Conseil privé autrichien*, n° 708. *Actes du Conseil Privé concernant la tolérance des Juifs dans les Pays-Bas*, daté du 11 juillet 1756.

³⁸ Archives de la Ville de Bruxelles, fonds Archives anciennes, liasse n° 710. *Bourgeoisie, Juifs et Protestants*. Cf. Listes en annexe.

³⁹ Cf. *Liste des Juifs des deux sexes actuellement domiciliés ou logés dans la Section*, Archives de la Ville de Bruxelles, fonds des Archives Anciennes, liasse n° 710, *Bourgeoisie, Juifs et Protestants*.

⁴⁰ Archives de la Ville de Bruxelles, *ibid. supra*.

639 / Inscrit / 28 ans / Ses moyens d'existence sont connus et avérés / Il n'y a nul motif pour provoquer son éloignement / Non. Il n'est pas noté comme voleur, receleur ».

Certes, la catégorie de marchands d'articles en tout genre est largement représentée en ce début du XIX^e siècle et à côté des colporteurs et des marchands forains proposant olives, peaux de lièvre, étoffes (faillies, cambrais, indienne, mousseline), on trouve des activités aussi diversifiées que la vente de lanternes de papier, de plumes de plomb, de fleurs artificielles, de cirages, de drogues et vins pour la fabrication de médicaments. Le vin est depuis le moyen âge une denrée prisée par les commerçants juifs⁴¹. Il est nécessaire pour l'exercice du culte et recherché des milieux chrétiens – selon Agobard (VIII^e-IX^e siècles), les Juifs sont les fournisseurs privilégiés en vin des conseillers de l'Empereur et des familles nobles –, et de ce fait il a toujours importé de posséder des terres pour en produire (Champagne, Provence, Lyonnais)⁴². Autres articles à mentionner : les produits de droguerie pour se débarrasser des rats et des punaises, qui sont relativement faciles à transporter et à proposer de porte en porte.

« Cerf / Joseph / Marchand de mort aux punaises / 71 Edinger / Allemagne / Bruxelles / rue du Canon / 36 / Oui / depuis 33 ans / Pour son commerce / Ses moyens d'existence sont connus et avérés / Il n'y a nul motif pour provoquer son éloignement / Non ».

Sont attestés des métiers aussi divers que marchand de chevaux, ouvrier-maçon, brocanteur⁴³, revendeur d'articles d'optique, de bijou-

⁴¹ Parmi les requêtes d'accès à la bourgeoisie, celle du 14 août 1786 concerne un marchand de vin d'origine hollandaise, plus connu comme violoncelliste. Il s'agit d'Emmanuel Sipurini – ami de Léopold Mozart, qui le décrit comme un grand virtuose – qui demande l'accès à la bourgeoisie de la Ville de Bruxelles. La requête originale se trouve aux Archives de la Ville de Bruxelles et a été publiée par E. Carmoly, *op. cit.*, t. III, pp. 446-449. Sur l'œuvre de Sipurini, voir W. A. Bauer et O. E. Deutsch, *Mozart, Briefe und Aufzeichnungen*, I, Vienne, 1962, pp. 164-165.

⁴² Cf. H. Pirenne, *La naissance de l'Europe. Mahomet et Charlemagne*, III^e édit., Milan, 1987, p. 124 ; S. W. Baron (éd.), *Economic history of the Jews*, New York, 1976.

⁴³ Extrait de *A week in Brussels. The strangers guide to the Capital of Belgium*, Londres, 1843.

terie et de joaillerie⁴⁴, boucher, boulanger, artisan en lutherie et en gravure, relieur de livre ou raccommodeur de faïence.

« Mr. S. Solomon, in the Vieux Marché aux Cordes has on sale a fine collection of shells and other specimens of natural history ».

« Au Merveilleux. Bijouterie de fantaisie. Spécialité de diamants américains. Montures en or et autres bijoux de deuil complet. I. Silverberg. Fabrique et réparation d'éventails. Maroquinerie. Articles pour cadeaux. Rue Neuve, 58-60 ».

Quelques-uns sont aussi conscrits ou engagés volontaires dans les armées, comme le fut en son temps Jean Henri Simon :

« Brandt / Joseph / Colporteur / 19 / Bruxelles / Belgique / Bruxelles / rue aux Choux / 486 / Oui inscrit / Y né / Pour son commerce / Moyens d'existence connus / Il est actuellement Hussard dans le Régiment de Croÿ »⁴⁵.

« David Hayman. Marchand colporteur, rue du Damier, 135, 5^e section. Aucune plainte n'est parvenue sur son compte, il vient d'ailleurs de partir pour l'armée, comme conscrit de 1810 ».

Pour des activités plus intellectuelles, on retiendra les métiers d'instituteur, de précepteur, de libraire. Les métiers de la papeterie, de l'imprimerie⁴⁶ et de la publicité étaient très fréquentés dès les années 1840-1845 :

⁴⁴ Cf. Archives du Musée juif de Belgique, Documents originaux, cl. 1.

⁴⁵ Cf. Archives de la Ville de Bruxelles, *Liste des juifs des deux sexes actuellement domiciliés ou logés dans la 5e Section. Janvier 1815.*

⁴⁶ Plus tard dans le siècle, on trouve encore : « Établissement d'imprimerie et de lithographie hébraïques et autres de H. Salomon, rue des Bouchers, 30, près du passage, à Bruxelles. Magasin de fournitures de bureaux, lettres de mariage et de décès, registres, étiquettes en tout genre. Place du Grand-Sablon s'installe la « Librairie Israélite et Office de Publicité » de M. Steidle, et près du palais royal, « Imprimerie Maurice Mendes-Da Costa, 4, rue Grisar. Cf. *Organisation du culte et de l'instruction religieuse. Année 5639. Secrétariat de la communauté*, Bruxelles, 1879, pp. 21-23.

« Rue de la Putterie, n° 1. Imprimerie lithographique et Autographique de H. Salomon, Bruxelles. Imprimerie en taille douce ».

« Lithographie. Autographie. Fabrique de registres à dos élastiques perfectionnés. Breveté du Roi. Reliures, Réglures, Cartonnages. Gravures sur métaux. Fournitures de bureaux et de pensionnats. J. B. Ieslein. Rue de la Vierge Noire , n° 22, Près du Marché aux Poissons. Bruxelles ».

« H. Cerf, Presses à copier. Fabrique d'encre communicatif et à écrire [*sic*]. Fourniture de bureau. Lithographie. Fabrique de Registres. Bruxelles. 26, rue Marché aux Fromages ».

« Maison S. Levy & Cie. Birmingham-Bruxelles. 11 rue du Pont Neuf. Bruxelles. Commission et Articles d'exportation en papeterie et fournitures de bureau. Presse à copier les lettres. Fabriques de plumes métalliques. Représentée par H. Alexandre »⁴⁷.

Sans oublier la médecine, la dentisterie et l'art de la pédicure. La dentisterie semble avoir été particulièrement fréquentée au XIX^e siècle, à en juger par le nombre de ses représentants et de la promotion des soins dispensés. Ainsi, Juda Isaiah Alex est le dentiste du premier roi des Belges. Sa publicité sur les nouveaux implants, dernière spécialité venue d'Angleterre, est rédigée comme une véritable réclame moderne utilisant tous les artifices de l'imprimerie⁴⁸.

Dès le milieu du XIX^e siècle, nombre d'anciens colporteurs ouvrent des échoppes qui, par la suite, deviennent de véritables magasins. La friperie, présente autrefois sur les marchés, se mue en boutique de tissus et habillement⁴⁹, le vendeur de tabac et cigares de provenances di-

⁴⁷ Archives du Musée juif de Belgique, Documents originaux, Cl. 1.

⁴⁸ Cf. *Almanach du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, Bruxelles, 1841.

⁴⁹ « Au Hasard. Korb-Jacobowicz. 1 et 3 Rue de l'Escalier. La plus grande et la plus importante maison de fournitures pour modistes et tailleurs » ; « Spécialité & Fabrique de Chemises, Chemisettes, Cols, Manchettes, etc. Lyon M. Abraham. Rue Berlaimont, 17 » ; Archives du Musée juif de Belgique, Documents originaux, Cl. 1.

verses se transforme en « buraliste »⁵⁰. Pour ce qui concerne les établissements plus importants, citons la fabrique de verres et cristaux Deby et Cie à Laeken, le fournisseur d'équipement militaire Louis Lassen, les fonderies de la famille Benda, les papeteries de la famille Nias, mentionnée *supra*.

Nous avons analysé dans cet article quelques sources inédites ou peu fréquentées comme le fond des passeports et des permissions sous le régime français⁵¹. Pour une vision “panoramique” et une étude plus exhaustive des métiers pratiqués dans la communauté durant cette période, nous renvoyons le lecteur aux deux ouvrages de Jean-Philippe Schreiber qui à ce jour constituent les études les plus documentées sur la vie juive au XIX^e siècle en Belgique⁵².

⁵⁰ « Magasin de Cigares et Tabacs. Ch. Russinger. Longue Rue de l'Écuyer, n° 43. Seul détenteur des véritables cigares chinois ». Archives du Musée juif de Belgique, *ibid.*, *supra*.

⁵¹ Les actes de l'État civil (naissances, mariages et décès), les passeports et permissions de séjourner, entre autres, constituent un ensemble de sources encore inexploité de manière systématique. Pour ce faire, nous nous sommes référé à la première tentative d'inventaire des archives juives en Belgique faite par A. Simon, *Israël en Belgique*, dans *Histoire juive contemporaine*, Bruxelles, 1964, pp. 39-58.

⁵² Cf. J.-Ph. Schreiber, *Politique et religion. Le consistoire central israélite de Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1995 ; en particulier au chapitre VI intitulé *Les voies de l'intégration*, pp. 259-308 ; et J.-Ph. Schreiber, *L'immigration juive en Belgique du moyen âge à la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 1996 ; au chapitre V, intitulé *L'insertion socio-professionnelle*, pp. 233-261.

Quelques échos des Voisins de Jedwabne dans le Times Literary Supplement

Albert Mingelgrün

En juillet de cette année – soit un an après la demande de pardon du 10 juillet 2001 formulée par le président Aleksander Kwasniewski – l’IPN, l’Institut polonais de la Mémoire nationale, au terme d’une enquête commanditée par ses soins, a conclu officiellement, par la voix de son procureur Radeslaw Ignatiew, que des Polonais avaient été les auteurs directs du massacre des Juifs de Jedwabne, intervenu le 10 juillet 1941, et cela, même si des Allemands avaient fait partie de ses instigateurs.

On se souviendra de ce que ces démarches ont été entreprises suite à la publication du livre de Jan Tomasz Gross sur cet événement, en polonais d’abord, en 2000 ; en anglais ensuite, aux États-Unis, en 2001¹.

Cet enchaînement rapide, deux ans à peine, contraste vivement avec l’intervalle de plus d’un demi-siècle écoulé depuis les faits et, notamment, depuis l’enregistrement du premier témoignage d’un survivant, Szmuel Wasserstajn, le 5 avril 1945, par l’Institut historique juif et depuis la tenue de procès en 1949 et 1953, qui avaient imputé le massacre aux seuls Allemands.

Les remous et les polémiques extrêmement violentes qui ont accompagné la parution et les recensions de l’ouvrage de J. T. Gross pourraient permettre, selon moi, d’appréhender quelque peu ce paradoxe.

Je souhaite prendre en compte ici, pour illustrer cette hypothèse, les réactions qu’a suscitées, dans un périodique représentatif et reconnu sur le plan du sérieux intellectuel, en l’occurrence le *Times Literary Supplement*, à la rubrique *Letters to the Editor*, le compte rendu de

¹ *Neighbors, The Destruction of the Jewish Community in Jedwabne*, Princeton University Press. La traduction française – de l’américain par Pierre-Emmanuel Dauzat – sous le titre *Les Voisins, 10 juillet 1941, Un massacre de Juifs en Pologne*, datant, quant à elle, du premier trimestre 2002, à Paris, chez Fayard.

l'étude de J. T. Gross par Abraham Brumberg² dans le numéro du 2 mars 2001, réactions qui s'enchaînent pendant trois mois, jusqu'au 1^{er} juin, au fil des quatorze lettres reproduites par l'éditeur.

On peut, à ce propos, supposer qu'à défaut de faire état de toutes les lettres reçues des lecteurs, la revue s'efforce de les citer de manière à ce que les tendances représentées le soient, au prorata dirais-je, des inspirations qu'elles manifestent et de leur provenance géographique. Sinon il faudrait considérer que des manipulations interprétatives sont possibles à un autre niveau...

Ce qui frappe d'emblée et très généralement dans ces répliques successives, c'est que, dans leur presque totalité, elles concernent davantage les commentaires et éclaircissements que s'autorise A. Brumberg que les développements et explications de J. T. Gross lui-même, qui font pourtant la substance de l'article incriminé.

Il me semble qu'il s'agit pour ces correspondants de circonstance de saisir l'occasion ainsi offerte, par chroniqueur interposé, d'amortir le choc de la révélation pure et simple en ouvrant ce que j'appellerais le débat de la contextualisation censée garantir l'objectivité. Cette démarche permettant, en effet, tantôt de nuancer ou d'atténuer des responsabilités, tantôt, au contraire, de les souligner ou de les renforcer en toute bonne conscience.

Le véritable sujet se trouve ainsi mis légitimement "en abyme" et la sanction – au sens étymologique du terme – suspendue par l'accumulation de corrections et de compléments, de rectificatifs et de mises au point susceptibles de retarder presque indéfiniment cette échéance.

Nous pouvons, à présent, examiner de plus près les quatorze lettres qui composent notre corpus.

Les deux missives initiales figurant dans le *TLS* du 16 mars sont signées de deux Polonais vivant aux États-Unis, Jan Nowak et Czeslaw Karkowski.

Le premier réagit à la citation de quelques phrases et expressions d'un de ses articles présumé avoir souligné le caractère incontestable du comportement des Polonais et il reproche à A. Brumberg d'avoir extrait ses observations de leur cadre tout en n'accordant pas suffi-

² Présenté par le *Times* comme chercheur travaillant sur le *Bund*.

samment d'attention à la résistance opposée à cette époque aux nazis par les Polonais. Il divise par ailleurs ceux-ci en deux minorités extrêmes, les pro- et les anti-Juifs, aux marges d'une majorité d'indifférents et il met en garde contre l'apparition d'un antisémitisme dérivé (« secondary ») si ces affronts devaient se poursuivre.

Le second, quant à lui, nie que la revue *Nowy Dziennik* ait jamais affirmé que l'intérêt des Juifs pour Jedwabne était motivé par leur appétit pour l'argent, exprimant au contraire excuses et chagrin pour ce qui s'était passé.

Le 23 mars, A. Brumberg regrette la confusion qu'il a faite entre les revues *Nowy Dziennik* et *Nasz Dziennik* (cette dernière publiée à Varsovie), tout en indiquant que ses excuses et la réaction de C. Karkowski se sont en fait croisées.

Il souligne, par ailleurs, à l'intention de J. Nowak, que mettre en évidence la collaboration polonaise – comme il le fait à la suite de J. T. Gross – ne signifie en aucun cas qu'il minimise la courageuse résistance que manifestèrent de nombreux Polonais.

Le 30 mars, Norman Davies, du Wolfson College d'Oxford, fait ressortir ce qu'il tient pour essentiel à savoir, d'une part, le fait qu'A. Brumberg met en évidence la conduite, bonne ou mauvaise, du seul groupe qu'il souhaite discréditer et, d'autre part, le moment de Jedwabne : avant la Shoah proprement dite et après l'occupation soviétique.

Dans la même livraison, Werner Cohn, de New York, réagit surtout à la menace de voir surgir un nouvel antisémitisme, y subodorant un avertissement hélas trop familier, mais en constatant aussi que les Juifs ont renoncé à l'illusion de la sécurité dans le silence (« safety in keeping quiet »).

Le 6 avril, Vaiva Pukite, de l'Oregon, rappelle une distinction que J. Nowak omet en ce qui concerne les peuples de la région : combattre pour les Allemands ou contre les Soviétiques étaient deux choses différentes et le dilemme a induit des choix déchirants (« agonizing »).

Sur la même page, Tony Judt, de l'Institute of French Studies de New York, pointe ce qui lui semble capital : le massacre de Juifs par des Polonais “ordinaires” et le silence qui suivit tout en se réjouissant que la Pologne soit devenue capable de regarder en face son histoire récente.

A. Brumberg, troisième correspondant cité à cette date, revient sur sa lettre du 23 mars et sur ses excuses à l'éditeur de *Nowy Dziennik* et réprécise quelles furent, selon lui, les situations respectives des Juifs ayant appartenu à la police officielle et de ceux qui se réfugièrent dans la clandestinité (« underground »).

Le 13 avril, N. Davies entreprend de réagir aux quatre lettres précédentes.

Tout en soulignant la manière émouvante avec laquelle s'était exprimé V. Pukite, il suggère à T. Judt de comparer l'indifférence des Juifs américains devant les victimes de la Shoah au silence des Polonais. Par ailleurs, il reproche à A. Brumberg d'avoir ignoré le statut d'*Untermenschen* dévolu par les nazis aux Polonais non juifs³ et il relève, à l'intention de W. Cohn, une vision politique commune aux membres nationaux démocrates du gouvernement polonais en exil à Londres et aux sionistes de droite. Il conclut en faisant état de nouvelles recherches menées dans le cadre de l'Institut de la Mémoire nationale et des Archives de l'État, lesquelles, si elles n'invalident pas les conclusions de J. T. Gross, montrent l'étendue limitée (« the very narrow range ») de ses sources.

Quinze jours plus tard, le 27 avril, A. Brumberg, après avoir rejeté les derniers propos de N. Davies, insiste sur ce qui lui importe à savoir que, sans nier le comportement exemplaire de nombreux Polonais, il convient de dégonfler (« puncture ») le mythe d'une supériorité morale polonaise.

La réplique de N. Davies tombe la semaine suivante, le 4 mai, avec la dénonciation des collaborateurs de tous bords et la justification de l'antisémitisme de la presse polonaise par la censure nazie. Et, tout en regrettant que les lecteurs du *TLS* aient été insuffisamment informés sur l'arrière-plan de Jedwabne, il remonte au début des échanges en rendant hommage à la ligne conciliatrice de J. Nowak...

Le courrier à l'éditeur de ce jour-là cite la lettre d'un autre Polonais américain, Marek Jan Chodakiewicz, de Californie, lequel revient, en ce qui le concerne, sur le compte rendu initial pour contester la manière

³ Même si ce statut reconnaît à des Polonais, selon N. Davies lui-même, d'être soit *eminently suitable*, c'est-à-dire de « convenir parfaitement » à la germanisation soit *capable*, c'est-à-dire « susceptibles », d'y accéder.

dont A. Brumberg avait présenté sa typologie des coupables de Jedwabne et pour rétablir l'ordre des choses : le massacre a été mis en œuvre (« was carried out ») par des Allemands avec l'aide de voyous (« thugs ») polonais.

Le 25 mai, un étudiant d'Oxford, mais du St Antony's College, Andrew Apostolou, s'efforce de remettre en cause un certain nombre d'affirmations de N. Davies relatives à l'historiographie de la Shoah et, notamment, du rôle des *Judenräte* dans le cadre de la « collaboration ».

Mais le dernier mot échoit à N. Davies, le 1^{er} juin. Tout en renvoyant ironiquement A. Apostolou à ses chères études et, en particulier, à ses propres travaux, de 1981 et de 1991, sur la question, il en appelle une fois encore à J. Nowak le conciliateur et souhaite que le *TLS* revienne sur le sujet à l'issue des investigations en cours⁴...

C'est ici que s'achèvent les heurts de ces correspondances croisées dont on devine qu'elles n'auraient pas eu de mal à se prolonger et n'en auraient pas non plus à reprendre.

En effet, si le lecteur connaît aujourd'hui la fin, officielle en tout cas et peut-être provisoire, de l'histoire, il ne peut qu'être troublé par « le bruit et la fureur » de... ce dialogue de sourds succédant à des décennies de silence.

C'est qu'il est difficile sans doute, voire impossible, d'envisager sereinement, lorsqu'elle apparaît au grand jour, la coexistence de termes antagonistes au cœur d'une même question : pourquoi et comment des victimes ont-elles pu être aussi des bourreaux ?

⁴ Lesquelles viennent d'aboutir, novembre 2002, à la publication par l'IPN de son rapport définitif en deux volumes : le premier dévolu à l'examen historique proprement dit, le second à la présentation des archives.

Les auteurs - De auteurs

Jacques Déom, licencié en Philosophie, licencié en Philologie biblique, est chercheur à la Fondation de la Mémoire contemporaine.

Barbara Dickschen, licentiate in de Romaanse Talen, is onderzoekster bij de Stichting voor de eigentijdse Herinnering.

Catherine Massange, licenciée en Histoire, est chercheur à la Fondation de la Mémoire contemporaine.

Albert Mingelgrün, docteur en Philosophie et Lettres, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles, section de Langues et Littératures romanes, est président de la Fondation de la Mémoire contemporaine.

Albert Mingelgrün, doctor in de Letteren en Wijsbegeerte, gewoon hoogleraar aan de Université libre de Bruxelles, sectie Romaanse Talen en Literatuur, is voorzitter van de Stichting voor de eigentijdse Herinnering.

Philippe Pierret, docteur en Histoire de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), V^{ème} Section, à Paris, est conseiller scientifique au Musée juif de Belgique.

Lieven Saerens, doctor in de Hedendaagse Geschiedenis, op het proefschrift *Vreemdelingen in een wereldstad*, uitgegeven bij Lannoo-Tielt, 2000, waarvoor hij de Hubert Pierlot-Prijs en de Prijs van de Provincie Antwerpen ontving, is assistent aan de SOMA-CEGES (Brussel).

Jean-Philippe Schreiber, chercheur qualifié au Fonds national de la Recherche scientifique et professeur à l'Université libre de Bruxelles, est directeur scientifique de la Fondation de la Mémoire contemporaine.

Zahava Seewald, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, est conservatrice au Musée juif de Belgique.

Rudi Van Doorslaer, doctor in de Geschiedenis, is werkleider aan de SOMA-CEGES (Brussel).

Jacqueline Wiener-Henrion, avocat honoraire, est collaboratrice scientifique à la Fondation de la Mémoire contemporaine.